



UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Faculté des Sciences Politiques et Sociales

INSTITUT D'ETUDES DU DEVELOPPEMENT

Pratiques d'économie populaire et développement local au Mali

Cas des organisations de l'économie populaire de la zone de production de Niono à l'Office du Niger

Mamadou KOUMARE

Thèse présentée en vue de l'obtention du titre de Docteur en Sciences politiques et sociales (population et développement)

Membres du Jury :

Directeurs de thèse :

Fabienne Leloup	Prof. à l'Université Catholique de Louvain-Mons
Sidiki Traoré	Prof. à l'Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux

Lecteurs :

Jean Marie Wautelet	Prof. à l'Université Catholique de Louvain (IED)
Sophie Charlier	Prof. à l'Université Catholique de Louvain (IED)
Sybille Mertens	Prof. à HEC-Ulg, centre d'économie sociale, Université de Liège

Président :

Vincent Legrand	Prof. à l'Université Catholique de Louvain (IED)
-----------------	--

Louvain-La-Neuve, novembre 2013

Liste des cartes et schémas	9
Liste des tableaux	9
Sigles et acronymes	10
Dédicace	11
Remerciements	12
INTRODUCTION GENERALE	13
1 Objet et justification de la recherche	13
2 Objectifs de la recherche	13
3 Questions de recherche	19
3.1 Question centrale	19
3.2 Questions secondaires	20
4 Hypothèses de recherche	21
5 Cadre méthodologique de la recherche	21
5.1 Le choix du terrain	21
5.2. L'élaboration d'un cadre théorique et conceptuel d'analyse	23
5.3. Les démarches de collecte et d'analyse de données	25
5.3.1. La démarche historico-systémique	25
5.3.2. L'analyse des pratiques populaires actuelles d'acteurs par des études de cas	25
6. Le plan de recherche	28
Première partie : Cadres contextuel, conceptuel et théorique de la recherche	30
Chapitre 1 : Cadre contextuel de la recherche	32
1 Le Mali, un pays essentiellement agricole	32
2 L'Office du Niger, l'un des poumons du développement agricole du pays	35
2.1 Le fleuve Niger et son delta intérieur, plus d'un million d'hectares irrigables pour la culture du riz et le maraîchage à l'origine de l'Office du Niger	36
2.2. La construction de l'Office du Niger, un chantier qui remonte de l'époque coloniale	37
2.2.1 Sous l'ère coloniale (1919-1960) : du recrutement forcé des paysans au recrutement volontaire des ouvriers salariés membres d'une coopérative	37
2.2.2 Sous le régime socialiste (1960 à 1968) : la promotion des organisations à caractère coopératif et mutualiste en vue de la collectivisation des moyens de production	37
2.2.3 Sous le régime militaire (1968 à 1992) : des unités coopératives de production aux Associations Villageoises (AV) et Tons Villageois	39
2.2.4 Sous le régime démocratique (à partir de mars 1992) : La restructuration de l'Office du Niger favorise l'émergence de nouvelles formes d'organisations populaires	40
3. Aperçu de la situation actuelle de l'Office du Niger	41
3.1 Réalisation des aménagements agricoles	41
3.2 Situation des productions agricoles	41
3.3 Organisation administrative et technique	42
3.4 La gestion du foncier, une équation qui reste toujours à résoudre	43
4. La zone de production de Niono, un creuset des organisations et des pratiques populaires collectives	45
4.1 Milieu humain	46

4.2 La riziculture constitue la base de l'économie de la zone	48
4.3 L'organisation administrative et politique de la commune	50
4.4 L'organisation sociale repose sur l'esprit de groupe, le communautarisme et le collectivisme	50
4.5. Des ressorts de solidarité traditionnelle qui se dégradent mais continuent de guider la vie en groupe	53
4.5.1. Les ressorts traditionnels de solidarité	54
4.5.2. Le ressort professionnel de solidarité	57
Chapitre 2 : Cadre théorique et conceptuel de la recherche	62
1. De l'économie solidaire à l'économie populaire de solidarité	62
1.1 Les pratiques populaires de solidarité comme composante du tiers secteur	63
1.2 L'approche économie solidaire : articuler sphères économique et politique des pratiques d'acteurs	65
1.3 L'approche économie populaire	68
1.3.1. Economie populaire : une riposte de sécurisation des conditions de vie qui mise sur la valorisation du facteur travail et de l'homme	69
1.3.2 Les pratiques populaires de solidarité à travers les Organisations de l'Economie Populaire (OEP)	72
1.4 Liens entre l'économie populaire de solidarité et l'économie solidaire	75
1.5 L'économie populaire et l'économie informelle : une question de sémantique ou d'approche ?	76
1.6 Analyse de la construction des organisations populaires à caractère communautaire et coopératif en Afrique comme instrument de modernisation et de participation populaire au développement rural et local	78
1.7. L'économie populaire au Mali : Quels enjeux ?	83
1.7.1 Un enjeu de constituer un outil de lutte contre la pauvreté	83
1.7.2 Un autre enjeu est de constituer un réel mouvement social autonome	85
1.7.3 Donner une lisibilité et visibilité aux pratiques de l'économie populaire est aussi un autre enjeu	86
2. L'approche du développement local	88
2.1 Esquisse des antécédents théoriques de l'approche du développement local	88
2.1.1. Le courant de la modernisation : le développement est avant tout un processus de rattrapage pour les sociétés traditionnelles par rapport à la société moderne	89
2.1.2 Théorie de la dépendance : opposition des espaces « uniformes » : centre versus périphérie, Nord versus Sud et rural versus urbain	90
2.1.3 L'approche écologiste ou écodéveloppement : replacer l'économie dans le système écologique pour une meilleure prise en compte des réalités socio culturelles et environnementales locales	92
2.1.4 L'école d'un autre développement : chaque société doit définir son propre chemin de développement en fonction de ses valeurs et de sa vision de l'avenir	92
2.2 L'émergence de l'approche du développement local au Nord et au Sud	93
2.2.1 Au Nord : l'approche du développement local émerge de trois logiques	94

2.2.2 En Afrique : le développement local, un moyen de responsabiliser les populations des questions de développement de leur localité	95
2.3 Définition de l'approche du développement local	96
2.3.1 Aperçu du concept de territoire	97
2.3.2 Aperçu théorique de l'approche du développement local	99
2.3.3 Les principes généraux partagés par les approches du développement local	107
Deuxième partie : Organisations populaires et modèles de développement au Mali	111
Chapitre 3 : Des pratiques populaires traditionnelles paysannes dont les valeurs servent encore de modèle	113
1. Portrait des pratiques traditionnelles solidaires	113
2. Analyse des pratiques populaires traditionnelles	120
Chapitre 4 : La coopération populaire comme support du développement rural à la base et du développement autocentré dans le cadre du socialisme (1960-1968)	122
1. Aperçu sur l'option socialiste de développement pendant la première république	122
2. La coopération populaire comme clé de voûte du développement rural à la base	123
2.1. Description du schéma de mise en place des structures populaires de coopération sur le territoire national et dans la zone de l'Office du Niger	124
2.1.1. A l'échelon du village : le Groupement Rural de Production et de Secours Mutuels (GRPSM)	124
2.1.2. A l'échelon du groupe de villages : le Groupement Rural Associé (GRA)	125
2.1.3. A l'échelon du cercle : les Sociétés Mutuelles de Développement Rural (SMDR)	125
3. Analyse systémique de la politique de coopération populaire pour le développement rural à la base ou auto propulsif	127
3.1. Sur le plan institutionnel : les organisations sous le contrôle des autorités	127
3.2. Sur le plan économique : conflit de logiques entre l'Office et les paysans	129
3.3. Sur le plan social : les services sociaux collectifs n'ont pas connu d'amélioration	129
CHAPITRE 5 : Les Associations Villageoises et Tons Villageois comme cellules de développement à la base et du développement local (la deuxième république de 1968 à 1991)	133
1. Le ton villageois : une adaptation du ton traditionnel aux objectifs de développement économique, social et culturel du pays	135
2. La mise en place des Tons Villageois et Associations Villageoises comme instruments de promotion du développement intégré à la base et du développement local	136
3. Le Fonds de développement Régional et Local (FDRL) pour soutenir les initiatives de développement local	138
4. La mise en place et la promotion des Associations Villageoises et des Tons Villageois dans la zone Office du Niger (années 1980 et début 1990)	139
4.1. Participation des Associations Villageoises et Tons Villageois dans la réalisation du développement local dans la zone de l'Office du Niger	140
4.2 Analyse du bilan de la politique de promotion des Tons et AV comme outils de	145

développement local	
4.2.1. Le renforcement de la dynamique organisationnelle et de représentation des paysans	145
4.2.2. Le développement économique à deux vitesses	146
4.2.3. L'accès aux services sociaux de base et la réalisation d'infrastructures et d'équipements collectifs	146
Chapitre 6 : La décentralisation au Mali, un processus qui peine à assurer la production et répartition des biens et services collectifs	150
1. La décentralisation : brève clarification conceptuelle et enjeux de développement	150
2. Analyse diachronique du processus de décentralisation et de déconcentration au Mali : des circonscriptions administratives centralisées aux collectivités territoriales décentralisées avec des organes élus	154
2.1. Pendant l'époque coloniale (1890-1960) : entre communes mixtes et communes de plein exercice	154
2.2. Sous la première république (1960-1968) : la centralisation des pouvoirs pour l'édification d'un Etat-nation	155
2.3. Sous la deuxième république (1968-1991) : les circonscriptions administratives sous commandement du pouvoir central militaire	155
2.4. Sous la troisième république (depuis 1992) : la décentralisation pour un meilleur développement régional et local à travers la démocratie participative	156
3. Historique de la commune de Niono	159
4. Les difficultés auxquelles les collectivités actuelles sont confrontées	161
4.1. La cohabitation est parfois difficile entre les élus et l'administration	162
4.2. La création des communes n'a pas toujours respecté les critères établis	162
4.3. Les découpages dans certaines communes ont été mis en cause	163
4.4. la rivalité et non l'intercommunalité persiste entre les communes autour des ressources	163
4.5. Les compétences techniques au niveau des collectivités restent insuffisantes	163
4.6. Le transfert des ressources aux collectivités reste difficile	164
Troisième partie : Organisations populaires actuelles et développement local dans la zone de production de Niono	166
Chapitre 7 : Démarche de collecte et d'analyse des données	168
1. La collecte des données	168
2. L'analyse des données	168
Chapitre 8 : Panorama des organisations de l'économie populaire dans la zone de production de Niono	175
1. Les organisations non formelles ou traditionnelles	175
1.1. Les groupes autogérés de femmes autour de l'épargne et de crédit	176
1.2. Les groupes de crédits auprès des institutions de micro finance (IMF)	177
1.3. Les organisations socioculturelles ou communautaires	178

2. Les organisations formelles	179
2.1. Les associations villageoises pour assurer des fonctions socioéconomiques suite à la restructuration de l'Office	180
2.2. Le ton villageois une organisation en déclin	182
2.3. Les groupements d'intérêt économique pour mieux prendre en compte les fonctions économiques	182
2.4. Les sociétés coopératives, une lente renaissance dans la zone	184
2.5. Les Organisations d'Entretien de Réseau Tertiaire (OERT)	185
2.6. Les associations de santé communautaire	186
2.7. Les organisations syndicales	187
Chapitre 9 : Analyse de la participation des organisations populaires dans la réalisation du développement local	191
1. Les groupes autogérés : une hybridation de pratiques économiques et sociales en vue de la promotion des membres et de la communauté	196
1.1. Etude de cas : Expériences des groupes autogérés des femmes du village de Sériwala dans la pratique de l'épargne et de crédit solidaire	196
1.1.1. Un mode d'organisation basé sur l'autogestion	197
1.1.2. Des crédits octroyés à partir de l'épargne collective du groupe sous forme de souscriptions	198
1.1.3. Les activités menées à travers le crédit solidaire	200
1.1.4. Des activités de protection sociale accompagnent la pratique de l'épargne et du crédit solidaire	200
1.1.5. Effets des pratiques de l'épargne et de microcrédits solidaires en matière de développement local (auto promotion des membres, utilité publique villageoise)	201
1.2. Les enseignements tirés de l'étude de cas par rapport aux autres villages	203
2. Les groupes de crédits et les pratiques de développement local	207
2.1. Etude de cas : le groupe Sabougnouma et la recherche de crédits	208
2.1.1. Historique : la recherche de financement pour soutenir les activités des membres	208
2.1.2. Coordination : la voix de la présidente est prépondérante dans la prise de décisions	208
2.1.3. La pratique de recherche de crédits	208
2.2. Les enseignements tirés de l'étude de cas	210
3 Les organisations socioculturelles ou communautaires et le développement local	210
3.1 Etude de cas : Traoré ton de Kolodougou coura et les pratiques socioéconomiques	210
3.1.1 Historique : créer un espace de rencontre pour les membres de la communauté	210
3.1.2 Coordination : la présidente compte tenu de son âge avancé décide au nom de l'organisation	211
3.1.3 Les pratiques sociales : elles tendent à sécuriser le réseau de sociabilité	212
3.1.4. Le réseautage	212
3.2. Les enseignements tirés de l'étude de cas en rapport avec les autres villages	212
3.2.1. Des pratiques permettant de renforcer les relations sociales	212
3.2.2. Les relations sociales servent à développer des pratiques économiques	213
3.2.3. Le réseautage avec les autres organisations	213
4. L'association villageoise et le développement local	214

4.1 Etude de cas : l'AV de Foabougou, un outil de développement multidimensionnel local	215
4.1.1 Historique	215
4.1.2 coordination : l'AV fonctionne comme une organisation communautaire	215
4.1.3 Les pratiques socioéconomiques : l'animation économique au sein du village repose essentiellement sur l'AV	216
4.1.4 Les pratiques sociales et politiques participent à l'amélioration de l'accès aux services socio de base et du cadre de vie	219
4.2 Les AV restent encore le principal acteur en matière de développement local	223
4.2.1 L'accès aux facteurs de production concerne principalement l'engrais et le crédit de campagne	224
4.2.2 La mise en place des équipements collectifs pour réduire les coûts de production et générer des ressources au profit du développement villageois	225
4.2.3 La commercialisation collective plutôt qu'individuelle pour éviter de brader les produits immédiatement après la récolte	226
4.2.4 Les AV et les pratiques de développement sur le plan social	228
4.2.5 Les pratiques sont timides sur le plan politique	229
4.3. Les enseignements tirés de l'étude de cas	230
5 Les groupements d'intérêt économique et les pratiques de développement local	231
5.1 Etude de cas : L'expérience du GIE Benkadi du village de Nango	231
5.1.1 Historique	231
5.1.2 Coordination : les décisions sont prises par le noyau d'initiateurs	231
5.1.3 Benkadi et les pratiques socioéconomiques	232
5.2 Etude de cas : l'expérience du GIEF Benkadi du village de Nango	234
5.2.1 Historique	234
5.2.2 Coordination : la présidente, le principal centre de décision	234
5.2.3 Les pratiques socioéconomiques au sein GIEF	235
5.2.4 Les pratiques sociales et politiques	237
5.2.5 Le réseautage et les fenêtres d'opportunités	238
5.3 Les enseignements tirés des études de cas par rapport aux autres villages	239
5.3.1 L'accès aux facteurs de production porte sur les crédits collectifs de campagne pour l'achat des intrants	239
5.3.2 La mise en place et l'exploitation des équipements collectifs visent à rendre des services à moindre coût aux membres et générer des ressources au profit des membres des groupements	240
5.3.3 La vente des produits est plutôt collective qu'individuelle	240
5.3.4 Les GIE et le développement sociopolitique : la finalité de promotion économique prime sur le développement socio politique	241
5.3.5 Le réseautage et les fenêtres d'opportunités	242
6. Les sociétés coopératives et les pratiques de développement local	243
6.1. Etude de cas : société coopérative Niéta (essor) du village de Kolodougou coura	243
6.1.1. Historique	243
6.1.2. Coordination	243
6.1.3. Les pratiques de développement socioéconomique	243

6.1.4. Les autres activités pratiquées par la coopérative	244
6.1.5. Le partenariat	244
6.2. Etude du cas de la coopérative Yelen du village de Nango	245
6.2.1. Historique	245
6.2.2. Coordination	245
6.2.3. Les pratiques de développement socio économique	245
6.3. Les enseignements tirés de l'étude de cas	246
Chapitre 10 : Analyse comparative entre les organisations et leurs participations dans le développement local	247
1. Les dynamiques de création des organisations	247
2. Les modes de coordination, membership et leadership	248
3. La coordination entre les organisations locales et celles d'autres localités	249
4. Les finalités poursuivies	250
5. Stabilité et durabilité des organisations	251
6. Les pratiques développées	252
7. La place et le rôle des organisations populaires dans la réalisation du développement local	253
CONCLUSION GENERALE	257
BIBLIOGRPHIE	263

Liste des cartes et schémas

Carte 1.1.	Les grandes villes du Mali	35
Carte 1.2.	Mali, la zone de l'Office du Niger	46
Schéma 2.1.	Les composantes de l'économie populaire et leurs liens avec l'économie solidaire	75
Schéma 2.2.	La pratique du développement local	106
Schéma 5.1.	Le projet de développement local villageois par les TV et les AV	139
Carte 6.1.	Division administrative du Mali	159

Liste des tableaux

Tableau 0.1.	Situation des organisations populaires paysannes de la zone de production de Niono (année 2012)	22
Tableau 1.1.	Les objectifs de production de 2013 et leurs valeurs monétaires	36
Tableau 1.2.	Résultats de la production de riz en 2009/2011	42
Tableau 1.3.	Organisations populaires et leurs pratiques dans la zone de l'ON	28
Tableau 3.1.	Description des pratiques populaires traditionnelles au Mali	114
Tableau 4.1.	Les types d'organisations populaires à caractère coopératif et mutualiste au niveau des circonscriptions administratives pendant la première république (1960-1968)	126
Tableau 5.1.	Equipements collectifs des tons et associations villageois (1985-1990)	142
Tableau 5.2.	Infrastructures et aménagements réalisés par les tons et les associations villageoises (1985-1990)	142
Tableau 5.3.	Infrastructures et équipements collectifs de développement au compte de l'AV de Sériwala	144
Tableau 6.1.	Les collectivités et les organes de gestion	157
Tableau 6.2.	Les villages de la commune de Niono	160
Tableau 7.1.	Situation des organisations enquêtées dans les villages choisis	169
Tableau 7.2.	Organisations répertoriées et enquêtées par village	171
Tableau 7.3.	Grille d'analyse des pratiques des organisations populaires	
Tableau 8.1.	La situation des formes d'organisations populaires par village en 2012	188
Tableau 9.1.	Organisations populaires et leurs pratiques dans la zone de l'ON	192
Tableau 9.2.	Effectif des groupes autogérés	197
Tableau 9.3.	Situation des crédits et de leur remboursement au niveau des groupes autogérés en 2012 sur une période de 5 mois	199
Tableau 9.4.	Crédits mobilisés par Sabougnouma sur trois ans auprès des IMF	205
Tableau 9.5.	Portant réalisation des magasins de stockage	217
Tableau 9.6.	Portant mise en place des équipements collectifs de 2002 à 2010	218
Tableau 9.7.	Situation des équipements collectifs au niveau des quatre AV de l'échantillon (année 2012)	225
Tableau 9.8.	Situation des ventes collectives par les AV en 2012	226
Tableau 9.9.	Situation des constructions de classes par les AV	232
Tableau 9.10.	Situation du stockage dans le magasin du GIE Benkadi sur une période de trois ans	
Tableau 9.11.	Les revenus générés dans le battage du riz	232
Tableau 9.12.	Situation de la quantité d'engrais bénéficiée par le GIE de 2010 à 2012	233
Tableau 9.13.	Situation du stockage de l'oignon au niveau du GIEF sur les trois dernières années	236

Sigles

ARPON	Appui à la Riziculture Paysanne à l'Office du Niger
ASACO	Association de Santé Communautaire
AV	Association Villageoise
BNDA	Banque Nationale de Développement Agricole
CAFON	Coopérative des Forgerons de l'Office du Niger
CEA	Contrat d'Exploitation Annuel
CLO	Comité Local d'Orientation
CMDT	Compagnie Malienne de Développement Textile
COOPAC	Centrales Coopératives d'Approvisionnement et de Commercialisation
CPGFERS	Comité Paritaire de Gestion des Fonds d'Entretien du Réseau Secondaire
CPGT	Comité Paritaire de Gestion des Terres
CRAD	Centres Régionaux d'Assistance pour le Développement
CRO	Comité Régional d'Orientation
CSCom	Centre de Santé Communautaire
CVECA	Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédits Autogérés
DRI	Développement Rural Intégré
FCMRD	Fédération des Caisses Mutualistes et de Développement Rural
FDRL	Fonds de Développement Régional et Local
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GIEF	Groupement d'Intérêt Economique de Femmes
GIEH	Groupement d'Intérêt Economique d'Hommes
GLEM	Groupes Locaux d'Etudes et de Mobilisation
GR	Groupement Rural
GRA	Groupement Rural Associé
GREM	Groupes Régionaux d'Etude et de Mobilisation
GRPSM	Groupement Rural de Production et de Secours Mutuels
IMF	Institution de Micro Finance
ODHD	Observatoire du Développement Humain Durable
ODR	Opérations de Développement Rural
OEP	Organisation d'Economie Populaire
OERT	Organisation d'Entretien du Réseau Tertiaire
ON	Office du Niger
PAS	Programme d'Ajustement Rural
PASA	Programme d'Ajustement Structurel Agricole
PDSEC	Plan de Développement Social Economique et Culturel
PEA	Permis d'Exploitation Agricole
PFE	Pratiques Familiales Essentielles
SEXAGON	Syndicat des Exploitants Agricoles de l'Office du Niger
SMDR	Société Mutuelle de Développement Rural
SYNADEC	Syndicat des Agriculteurs du Delta Central du Fleuve Niger et Environ
TDRL	Taxe de Développement Régional et Local
TV	Ton Villageois
UDPM	Union Démocratique du Peuple Malien

Dédicace

Je dédie ce travail doctoral à mes défunts père et mère.

Remerciements

Je rends d'abord hommage à Dieu tout puissant qui m'a donné la santé et l'énergie nécessaires à la réalisation de ce travail.

J'exprime de profondes gratitude et reconnaissances à toutes les personnes qui de loin ou de près m'ont apporté leur soutien au cours de cette entreprise doctorale.

Je remercie en premier lieu le Pr Frédéric Lapeyre qui a accepté d'être le premier promoteur de ma recherche avant son départ au BIT. Merci d'avoir fait confiance à mes capacités.

Mes remerciements vont également au Pr Jean Marie Wautelet qui a accepté de prendre le relai du Pr Lapeyre afin de sauver mon année scolaire 2009-2010 qui était pratiquement perdue. Merci pour vos conseils, remarques et recommandations combien pertinents.

Au Pr Fabienne Leloup tous mes remerciements pour avoir pris le relai du Pr Jean Marie comme promotrice. Merci d'avoir donné un nouveau souffle, rythme à la réalisation de ma recherche. Merci de votre promptitude dans l'accompagnement scientifique et de vos conseils qui m'ont vraiment tiré vers le haut. Enfin, merci cher professeur pour tous les efforts que vous avez fournis pour la participation du promoteur local aux défenses privée et publique de la présente thèse.

Mes remerciements aussi au Pr Sidiki Traoré en sa qualité de promoteur local. Merci d'avoir accepté d'être le promoteur de ma recherche. Merci pour les nombreuses séances de travail et surtout vos conseils et encouragements d'ainé. C'est l'occasion pour moi de vous témoigner ma toute reconnaissance.

Je remercie également tous les autres membres du jury Pr Vincent Legrand, Pr Sybille Mertens, Pr Sophie Charlier pour leur apport scientifique à la réalisation de ma recherche.

Je remercie la Coopération Technique Belgique (Bamako et Bruxelles) pour avoir financé cette recherche doctorale. Aussi, mes remerciements au service d'aide de l'Université Catholique de Louvain pour son appui pour la finalisation de la thèse.

Tous mes remerciements à mon service à savoir la direction nationale du développement social, à la direction de l'Office du Niger, aux autorités administratives et politiques du cercle de Niono et des villages de la commune de Niono, à la bibliothèque nationale du Mali qui m'a servi de cadre de travail, pour leur accompagnement et disponibilité.

A ma famille, à Mme Koumaré et ses enfants qui ont beaucoup souffert de l'absence de leur papa.

A mes tous parents, amis et collègues qui m'ont soutenu et surtout qui rendaient visite à ma femme et ses enfants, merci pour vos soutiens.

INTRODUCTION GENERALE

1. Objet et justification de la recherche

La question de la place et du rôle des organisations de l'économie populaire dans le développement notamment par la promotion des initiatives des acteurs locaux suscite de plus en plus de débats tant en milieu académique, politique et développementaliste (organismes internationaux, ONG et coopérations au développement) suite à l'échec dans les pays en voie de développement de différentes politiques de développement menées sur l'instigation de la Banque Mondiale notamment le programme d'ajustement structurel économique des années 1980 au milieu des années 1990, et depuis fin 1990 à nos jours le programme d'ajustement politique à travers la décentralisation. Ainsi, dans le contexte africain, les dynamiques et pratiques socio-économiques collectives de sécurisation et d'innovation sociale développées par les organisations populaires, parfois séculaires mais longtemps ignorées ou mal perçues par certaines études, font l'objet depuis quelques temps de travaux et de discours qui essaient, d'une part, de les appréhender comme des réponses appropriées par rapport à des situations de vie données et non à des références construites ailleurs par d'autres¹, et d'autre part, de mettre en évidence leurs participations et leurs contributions, en lien ou à côté d'autres acteurs en l'occurrence l'Etat, à l'amélioration des conditions de vie des populations sur des territoires bien déterminés. Dans cette perspective, Momar Coumba Diop et Jean Benoist nous signalent qu'en Afrique les populations s'organisent, envisagent surtout d'améliorer leurs conditions de vie, particulièrement en empruntant « l'autre sentier », celui non balisé par l'Etat². Selon Souleymane Soulama cité par M Nyssens, les organisations populaires africaines animent la dynamique du dessous qui donne sens à la dynamique du dessus³. Pour Christian K Kaparay, l'associatif économique populaire en Afrique traduit la volonté manifeste des gens de jouer leur rôle dans le processus de développement et pour ce faire, ils utilisent les voies non alternatives mais complémentaires à celles d'autres acteurs dont l'Etat⁴. De son côté, J-P Peemans nous indique qu'en Afrique, les pratiques populaires associatives nées à la base à partir d'une dynamique d'initiatives communautaires locales, donc créées sur des solidarités socioculturelles ou ethniques, développent des desseins qui touchent tous les aspects de la vie du village ou de la communauté qui devient le principal centre d'intérêt⁵. Ces

¹ Jean-Marie WAUTELET, L'Etat entre économie populaire et reproduction inégalitaire, *Mondes en développement*, 2008/3 n° 143, p. 11-26.

² Momar-Coumba DIOP et Jean BENOIST, *L'Afrique des associations : Entre culture et développement*, Paris, Editions Karthala et CREPOS, 2007, p. 26.

³ Marthe NYSENS, « Introduction à l'atelier 2 : Quels enjeux pour les dynamiques d'économie sociale ? Une perspective Nord-Sud » dans : Sophie CHARLIER, Marthe NYSENS, Jean Philippe PEEMANS, Isabel Yepez DEL CASTILLO, *Une solidarité en actes. Gouvernance locale, économie sociale, pratiques populaires face à la globalisation*, Louvain-la-Neuve, UCL/Presse Universitaires de Louvain, 2004, p. 143.

⁴ Christian K KAPARAY, *Finance populaire et développement durable en Afrique au sud du Sahara. Application à la région nord-est de la République Démocratique du Congo*, Thèse de doctorat, Université Catholique de Louvain, 2006, p. 105.

⁵ Jean-Philippe PEEMANS, « Quelques remarques introductives », dans : Sophie CHARLIER, Marthe NYSENS, Jean Philippe PEEMANS, Isabel Yepez DEL CASTILLO, *Une solidarité en actes. Gouvernance*

initiatives expriment bien des pratiques séculaires (demande sociale de développement local) que les politiques de modernisation avaient exclues de leurs modes d'intervention et d'interprétation⁶.

Aussi, selon J-P Jacop et Ph-L Delville, les organisations et groupements, en milieu rural africain, se réclament du développement, cherchent à améliorer l'équipement des villages, à mettre en place des services sociaux, à établir des activités productives⁷. Pour eux, le fait « de décider collectivement de construire des infrastructures d'intérêt général, de créer des services économiques témoigne bien d'un projet, au moins implicite sur le devenir du village, d'une prise en charge des affaires publiques locales⁸ ». C'est pourquoi ils avancent que les organisations et groupements notamment villageois jouent le rôle de gouvernement local⁹.

Pour I Larraechea et M Nyssens, dans le contexte du Sud notamment l'Amérique Latine, dans les organisations d'économie populaire, les stratégies collectives sont favorisées afin de lier la croissance des activités à la valorisation des personnes et des communautés : l'amélioration des revenus, le renforcement des capacités, la création et le maintien de l'emploi¹⁰. A ce titre, l'économie populaire participe donc dans l'ensemble du développement local et communautaire. Elle utilise des facteurs non valorisés, exclus par les autres sphères de l'économie¹¹.

Ces différents propos tout en cherchant à nous faire prendre conscience de la dimension de développement local des organisations populaires en Afrique et au Sud avec ou à côté d'autres acteurs surtout l'Etat, donc à l'intégrer dans nos analyses, laissent ouvertes des questions notamment comment, en quoi et dans quel contexte ces organisations développent des pratiques génératrices de développement local tant sur le plan économique, social que politique ?

En effet, le contexte marqué par la remise en question du rôle de l'acteur principal en l'occurrence l'Etat par la décentralisation amène l'émergence d'un nouvel acteur à savoir la collectivité territoriale désormais en charge du développement local ; il est alors intéressant pour nous de revisiter la place et le rôle des acteurs socioéconomiques notamment les organisations populaires en matière de développement local par rapport à cette nouvelle donne.

La présente recherche, loin d'avoir une lecture idyllique du rôle des organisations populaires en les encensant et les agrémentant à l'image de certains bailleurs de fonds, organismes

locale, économie sociale, pratiques populaires face à la globalisation, Louvain-la-Neuve, UCL/Presse Universitaires de Louvain, 2004, p. 23 et 24.

⁶ *Ibid.*, p. 19.

⁷ Jean-Pierre JACOP, Philippe Lavigne DELVILLE, *Les associations paysannes en Afrique : Organisation et dynamiques*, Paris, APAD-Karthala-IUED, 1994, p. 7.

⁸ *Ibid.*, p. 8.

⁹ *Ibid.*, p. 8.

¹⁰ Ignacio LARRAECHEA, Marthe Nyssens, « L'économie solidaire, un autre regard sur l'économie populaire au Chili », dans : Jean Louis LAVILLE, *L'économie solidaire : Une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994, pp. 197-199.

¹¹ *Ibid.*, p. 202.

internationaux et ONG¹², s'inscrit dans une dynamique de questionnement de leur rôle et place dans la réalisation du développement local. Nous partons de l'idée que l'action publique locale n'est pas seulement la production de l'Etat mais aussi et surtout des organisations¹³ notamment de l'économie populaire. Dans cette perspective, nous tentons d'interroger au Mali notamment dans la zone de Niono à l'Office du Niger la contribution des initiatives, pratiques et stratégies parfois séculaires de sécurisation, de résistance et d'innovation¹⁴ sociale développées par les organisations populaires dans le développement socioéconomique et socio politique de ladite zone. Il s'agit précisément de voir comment elles développent des pratiques collectives et selon quelles logiques. Comment et en quoi ces pratiques participent à l'action publique locale donc au développement local (villageois, communal et intercommunal).

Dans cette entreprise d'interrogation des pratiques populaires d'acteurs comme outils de développement au-delà de la survie, en plus de notre postulat théorique ébauché ci dessus, nous incluons l'analyse diachronique et systémique de la place et du rôle des organisations populaires dans le contexte malien, sur l'arène du développement notamment participatif (rural et local). En effet, au Mali, les organisations populaires ont très tôt été perçues comme un instrument de participation des populations au développement national, d'une part, et au développement à la base et local, d'autre part. Ainsi, de l'indépendance (1960) jusqu'au début des années 1990, le pays a développé différentes politiques de promotion des organisations à caractère coopératif, associatif et communautaire comme espace de production de biens et services collectifs donc d'utilité publique locale dans le cadre d'une meilleure responsabilisation des populations face aux questions de développement dans leurs localités. Aussi, depuis les années 1990, suite au programme de l'ajustement structurel et à l'instauration de la démocratie qui a consacré la liberté d'association et d'organisation, nous assistons à l'émergence de multitudes organisations populaires plus ou moins autonomes dans tous les secteurs dont l'objectif est une fois de plus le développement socioéconomique et sociopolitique de leurs membres ou de leurs collectivités.

Par rapport aux politiques de promotion des organisations populaires au Mali, l'histoire nous apprend que dans les années 1960 (1960-1968), les premières autorités avaient fait de la coopération populaire le moyen d'asseoir le développement rural à la base dans le cadre du socialisme. C'est ainsi qu'elles avaient tenté d'exploiter le patrimoine organisationnel malien (dynamiques d'initiatives communautaires/associatives locales) dans le but de la participation populaire des paysans au développement. A l'époque, l'on pensait que les habitudes traditionnelles communautaires des paysans basées sur le don et la réciprocité, donc sur l'entraide et la solidarité qui avaient commencé à s'étioler pendant la période coloniale suite à l'introduction de la monnaie allaient favoriser la bonne marche de la politique de mise en commun des moyens de production des paysans par la coopération pour le « développement

¹² Jean-Pierre JACOP, Philippe Lavigne DELVILLE, op. cit., p. 8.

¹³ Andreia LEMAITRE, *Organisations d'économie sociale et solidaire, Lecture de réalités Nord et Sud à travers l'encastrement politique et une approche plurielle de l'économie*, Thèse de doctorat, Conservatoire National des Arts et Métiers, Université Catholique de Louvain, 2009, p. 71.

¹⁴ Jean-Marie WAUTELET, op. cit., p. 9.

autocentré¹⁵ ». C'est dans ce cadre qu'il avait été créé à l'échelle du village le Groupement Rural de Production et de Secours Mutuels (GRPSM)¹⁶, à l'échelle du groupe de villages le Groupement Rural Associé (GRA)¹⁷ et à l'échelle du cercle : les Sociétés Mutuelles de Développement Rural (SMDR)¹⁸ pour poser la base du développement rural notamment autocentré. Ces structures n'ont pas répondu aux attentes de développement rural à la base car elles ne bénéficiaient pas d'autonomie, donc manquaient de dynamisme interne nécessaire à l'émergence de pratiques de développement émanant des acteurs locaux.

Dans les années 1970, malgré l'échec des premières expériences de réhabilitation des pratiques traditionnelles de solidarité, on voyait toujours dans les organisations des paysans notamment le regroupement de villages en unités coopératives populaires de production fondées sur l'idée d'union, de solidarité et d'entraide mutuelle autour du slogan « un pour tous pour, tous pour un¹⁹ », comme un moyen d'élargir la base de la participation populaire à l'effort de développement rural à la base. Par conséquent, on essaya d'utiliser l'approche « bottom up » pour la promotion des organisations communautaires au niveau des villages afin de mobiliser le milieu rural. C'est dans ce contexte que pendant la décennie 1970 l'animation rurale à la base était axée sur les unités coopératives villageoises de production et prestataires de services publics de proximité.

Dans les années 1980, en renforcement des coopératives de production et de consommation des villages et quartiers, la politique de coopération populaire a consisté à promouvoir l'émergence de l'Association Villageoise²⁰ (AV) et du ton villageois²¹, une organisation

¹⁵ Il consistait à assoir le développement national et le développement à la base à partir des potentialités et ressources internes du pays. C'est ce qui explique le centralisme et le monopole de l'Etat dans tous les secteurs.

¹⁶ Selon la loi N°60-9 AL-RS du 9 juin 1960, le GRPSM est un établissement d'utilité publique à caractère coopératif et mutualiste constitué dans chaque village et fraction de la république dans le but d'organiser en commun les travaux d'intérêt collectif et de promouvoir la coopération et la mutualité villageoise sous tous les aspects et dans tous les domaines.

¹⁷ Selon loi N°60-8 AL-RS du 9 juin 1960, les GRA ou encore Fédérations Primaires (pour le niveau arrondissement) étaient constitués de groupes de villages partageant les mêmes intérêts et cela à la majorité absolue par les habitants de chaque village membre œuvrant dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage ou de l'artisanat. Ils visaient les mêmes objectifs que les GRPSM mais touchaient surtout aux questions intéressant en même temps un ensemble de villages.

¹⁸ Selon loi N°60-8 AL-RS du 9 juin 1960, les SMDR sont des établissements d'utilité publique à caractère coopératif et mutualiste dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, ils ont pour missions entre autres de :

- coordonner à l'échelle du cercle l'action coopérative des GRA, de diffuser les directives du gouvernement auprès de ces organismes ;
- favoriser les constructions d'intérêt public, l'assainissement et l'embellissement du cadre villageois et d'une façon générale toute action collective en vue de l'amélioration des conditions de vie des adhérents.

¹⁹ Emile SCHREYGER, *L'Office du Niger au Mali : la problématique d'une grande entreprise agricole dans la zone du Sahel*, Paris, édition l'Harmattan, 1984, p. 317.

²⁰ Association Villageoise (AV) : Créée selon la loi N°88-62 AN-RM du 10 juin 1988, elle était l'organisation pré coopérative à caractère transitoire dont la finalité était de se transformer en Ton Villageois. C'est pourquoi l'Associations Villageoise pouvait exercer toutes les activités répondant au besoin de ses membres dans le but d'assurer son évolution vers le Ton Villageois.

²¹ Le Ton Villageois : Le ton, terme bambara qui signifie en français groupe, association, union ou communauté est l'un des fondements de l'organisation de la société traditionnelle malienne. Institution ancestrale, il est une association des différentes classes d'âge fondée sur la base de l'entraide, de la solidarité et de la fraternité nouées au cours des pratiques d'initiation dans un même village. Selon loi N°88-62 AN-RM du 10 juin 1988, le ton villageois se définit comme un instrument d'actions, de promotion de la communauté villageoise ou de la

traditionnelle qui jouait dans le village le rôle de collectivité publique de production des biens et services autant individuels que collectifs. Les autorités de l'époque ont voulu redynamiser cette organisation séculaire afin d'en faire le fer de lance de l'option de développement participatif à la base notamment le développement local villageois. L'objectif des AV et des tons villageois était de centraliser toutes les activités économiques et sociales, c'est-à-dire marchandes et non marchandes et de définir les axes de développement du village.²² Il s'agissait de mobiliser les paysans et de les impliquer à l'identification, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de développement à partir de la base.

Dans la zone de l'Office du Niger, la mise en place et la responsabilisation des tons villageois et associations villageoises s'inscrivaient dans le cadre de la restructuration de cette entreprise agricole sous la conduite de la Banque Mondiale. Ainsi, dans la zone, les tons et les AV devaient désormais s'occuper des domaines retirés à l'Office du Niger notamment les questions de crédit agricole, d'accès aux intrants, des activités de battage, de décorticage et de la mise en place et la gestion des services sociaux de base.

Il est utile de souligner que toutes les politiques de promotion des organisations populaires à caractère coopératif, mutualiste et associatif des années 1960 à 1980 comme moyen de responsabilisation des populations locales des questions de développement à la base ou local et comme moyen de mobilisation des mêmes populations à l'effort du développement national, étaient menées sous l'impulsion de l'Etat développeur (socialiste et militaire). Elles se sont soldées par des résultats mitigés s'expliquant par différents facteurs que nous étudierons dans les chapitres quatre et cinq. C'est l'une des raisons pour laquelle le pays a abandonné la stratégie de création des organisations populaires sous la houlette de l'Etat.

Dans les années 1990, le retrait de l'Etat des secteurs clés (productions agricole et industrielle, éducation, santé etc.) à travers le Programme d'Ajustement Structurel (PAS) a entraîné un appauvrissement d'une grande partie de la population. Cette situation de paupérisation tant en milieu rural qu'urbain a abouti à une véritable explosion d'organisations populaires autonomes (par rapport surtout à l'Etat) de type mutualiste, associatif, coopératif, communautaire voire syndical. Ainsi, les associations villageoises et les sociétés coopératives²³ qui étaient déjà confrontées à des difficultés d'ordre organisationnel, financier, de gestion et d'utilité de services aux membres ou à la collectivité ont connu des éclatements avec l'émergence de nouvelles formes d'organisations comme le Groupement d'Intérêt

fraction nomade. Il constitue la structure opérationnelle locale qui gère le développement économique, social et culturel du terroir villageois ou de la fraction nomade. Il s'identifie aux intérêts collectifs et individuels de ses membres et repose sur l'engagement volontaire de chacun d'eux dans la planification, la prise de décision, l'exécution et le contrôle de ses activités.

²² Cheibane COULIBALY, L'Office du Niger en question, 1^{ère} partie, 1902-2009 : Cent ans de vicissitudes, N° 05, *Revue trimestrielle de l'Université Mandé*, éditions le Cauri d'Or, 2006, p. 28.

²³ Selon la loi 01-076 du 18 juillet 2001 régissant les Sociétés Coopératives en République du Mali, la Société Coopérative est une société de personnes volontairement regroupées pour atteindre un but de développement économique et social commun par la constitution d'une entreprise à but non lucratif créée à partir de leurs souscriptions qu'elles gèrent de façon autonome et démocratique. Dotée de personnalité morale, elle se fonde sur les principes d'union, d'entraide et de solidarité entre les membres.

Economique²⁴, l'association/comité de développement villageois ou de quartier, l'association/caisse villageoise d'épargne et crédit solidaire. Aussi, les organisations traditionnelles ou communautaires qui avaient disparu, ont commencé à refaire surface sous une forme hybridant traditionalisme et modernisme. Ces organisations qui sont des initiatives locales populaires développent en général des pratiques de production des biens et services collectifs qui vont de la survie au développement socioéconomique et sociopolitique de leurs localités (secteur de quartier, village/quartier et commune). Elles se fondent généralement sur les valeurs et principes de l'entraide et de la solidarité pour l'autopromotion comme l'indiquent leurs noms : association Benso (maison de l'entente), groupe benkadi (groupe de la bonne entente), ton jigisème/jigiya (groupe espérance), groupement d'intérêt économique gnogondèmè (GIE d'entraide/solidarité), coopérative Jèkabaara (travail collectif) etc....

Parallèlement, dans la même décennie 1990, le Mali qui considère la décentralisation non seulement comme un moyen de permettre l'approfondissement et l'enracinement de la démocratie au niveau local, mais surtout de favoriser la mobilisation et la participation des populations au processus de développement local, s'est engagé dans un programme de mise en place des collectivités décentralisées qui a abouti à la création de 703 communes, 49 cercles, 8 régions plus le district de Bamako²⁵. Pourtant, deux décennies après, la mise en place de ces collectivités territoriales gérées par voie de démocratie de proximité est loin de répondre à l'attente d'asseoir le développement local et régional. En effet, celles-ci sont confrontées à des difficultés d'ordre institutionnel, socioculturel et financier les empêchant de jouer pleinement leur rôle par rapport aux conditions de vie des populations locales et cela met en jeu d'autres acteurs de proximité notamment les organisations populaires déjà fortement ancrées territorialement, socio-culturellement et économiquement et qui jouaient ou continuent de jouer le rôle de services publics en matière de production et de répartition de biens et services locaux notamment collectifs.

Notre propos dans cette recherche doctorale, comme nous l'avons indiqué plus tôt, est de questionner ce rôle des pratiques et initiatives des organisations populaires solidaires au Mali notamment dans la zone de Niono à l'Office du Niger dans la réalisation du développement local par la production et redistribution des biens et services locaux en coordination avec les collectivités ou parallèlement. Il s'agit d'abord dans une approche historico-systémique de revisiter et d'analyser l'évolution de la place et du rôle des organisations populaires dans les modèles de développement participatif prônés au Mali de l'indépendance en 1960 au début des années 1990. Ensuite, dans une approche centrée sur l'analyse des pratiques et stratégies d'acteurs, nous interrogerons la contribution des organisations de l'économie populaire des villages de Sériwala, de Kolodougou coura, de Foabougou et de Nango (N 3) dans la zone de

²⁴ Le Groupement d'Intérêt Economique (GIE), selon la loi N° 92.002 du 27 août 1992 portant code du commerce, est un groupement de personnes doté de la personnalité morale autour d'une entreprise à but lucratif. Cependant, dans la zone de l'Office du Niger, les GIE sont plutôt de simples associations économiques. Ils obéissent aux règles qui régissent les associations villageoises. En réalité, ils ne sont pas soumis à loi N° 92.002 du 27 août 1992 portant code du commerce au Mali car ils ont un statut d'association en général reconnu par réceptionné du commandant de cercle et non par les autorités compétentes du ministère des commerces.

²⁵ Mali, Ministère de la santé, Cellule d'appui à la décentralisation et déconcentration, *Guide d'opération du décret N°02-314/P-RM du 4 juin 2002*, Bamako, juillet 2009, p.2.

l'Office du Niger, "le grenier du pays" dans le développement sociopolitique et socio-économique de ces localités.

2. Objectifs de la recherche

Nous avons voulu mener une telle étude dans le but de participer au débat sur les pratiques populaires notamment collectives comme voie de développement local au-delà de la survie pour les couches exclues du développement globalisant notamment les paysans. En effet, beaucoup d'études et de travaux de recherche ont été réalisés sur l'Office du Niger mais très peu abordent la place des organisations populaires paysannes dans le développement local dans le nouveau contexte de la décentralisation marquée par le transfert des compétences de développement local aux collectivités territoriales. Nous tentons donc à investir, par notre étude doctorale dans le contexte malien, un nouveau terrain de recherche celui de l'analyse de l'évolution de la place et du rôle des organisations populaires notamment de solidarité dans la réalisation du développement local à côté ou en lien avec des collectivités territoriales.

Spécifiquement, nous nous proposons :

- d'analyser dans une approche historico-systémique l'évolution de la place et du rôle des organisations populaires traditionnelles ou traditionnelles rénovées et des modèles importés dans les politiques de développement rural à la base et de développement local au Mali réalisées sous les deux premières républiques;
- d'étudier la contribution et la portée des pratiques et stratégies actuelles des organisations de l'économie populaire de la zone de l'Office du Niger dans la réalisation du développement local dans le contexte de la redéfinition des rôles des acteurs locaux à travers la décentralisation.

En plus de ces objectifs, notre recherche tente de démontrer aussi la diversité des modèles et l'absence d'un type "clef sur porte", une sorte de modèle universel au vu de l'histoire de la zone, des aléas et de la multiplicité des acteurs aux logiques divergentes.

3. Questions de recherche

Notre recherche part d'une question centrale qui se décline en trois questions secondaires.

3.1. Question centrale

Dans notre étude, nous cherchons fondamentalement à identifier et comprendre dans une zone de fortes productions agricoles comme l'Office du Niger, les pratiques populaires en général mais collectives en particulier développées par les organisations populaires dans le cadre de la sécurisation des conditions de vie et de la recherche du bien être collectif villageois et communal par la production de biens et services d'utilité publique. Nous cherchons à expliquer comment et en quoi les pratiques populaires collectives des paysans de la zone de production de Niono, à travers les associations/tons/groupements villageois, sociétés coopératives, groupements d'intérêt économique villageois, groupes autogérés de

microcrédits/crédits solidaires²⁶ notamment de femmes et d'autres formes d'associations traditionnelles ou communautaires participent à la construction et à l'atteinte du développement local sur les plans économique, social et politique parallèlement ou en lien avec les collectivités territoriales qui cherchent encore leur marque sur le terrain du développement local. Ainsi, nous tentons de savoir comment elles intègrent le développement local dans le contexte nouveau de la décentralisation.

3.2. Questions secondaires

Le questionnement central de la recherche sera abordé sur trois plans. En effet, nous partons de l'idée que les pratiques populaires « sont mues par des objectifs économiques mais aussi par des objectifs sociaux et politiques²⁷ ». Ce positionnement nous permet donc de prendre en compte les différentes dimensions de l'approche du développement local.

- Sur le plan économique, nous cherchons à savoir quelle place occupent les initiatives et les pratiques développées par les Organisation de l'Economie Populaire (OEP) dans la sécurisation économique des exploitants agricoles et partant la promotion de l'économie de la zone de Niono. Dans quelles mesures créent-elles des richesses ? Quels sont les impacts créés par ces initiatives en termes de création et de maintien de l'emploi, d'amélioration de revenus et des conditions de vie des paysans de la zone ?
- Sur le plan social, il s'agit de voir comment les différentes formes d'organisations populaires (les associations, tons et comités villageois de développement, les groupements d'intérêt économique de producteurs, les groupes d'entraide et de solidarité des femmes etc.) participent au développement local en termes :
 - de renforcement des liens sociaux donc du processus de socialisation ;
 - d'accès aux services sociaux de base (santé et éducation) ;
 - d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie ;
 - de pérennité et de stabilité du développement par l'implication des populations locales.
- Sur le plan politique, comment participent-elles à la gouvernance du développement territorialisé notamment en matière de prise de décision, de production de règles et normes à l'échelle locale sur les rapports entre les groupes autour des ressources et des biens communs²⁸? Quelle articulation ou quel type de coordination existe entre les

²⁶ Dans la zone de l'Office du Niger, nous rencontrons deux formes de Groupement de crédit solidaire. La première forme est constituée par des groupes généralement de femmes de façon non formelle pour évoluer non seulement sous forme tontinière mais aussi pour bénéficier du crédit des Institutions de Micro finance (IMF) en cas de besoin. Cette forme en plus du créneau économique, œuvre dans le domaine du social notamment les secours et assistance mutuels. Quant à la deuxième forme, elle est généralement suscitée par les IMF. En effet, celles-ci préfèrent accorder des crédits aux groupements que les paysans pris individuellement. Ainsi, ces derniers afin de bénéficier du crédit n'ont d'autres choix que de former un groupement et d'être encadrés par les moniteurs des IMF.

²⁷ Andreia LEMAITRE, *op. cit.*, p. 2.

²⁸ Jean Marie WAUTELET, *Enjeux contemporains du développement, Une approche comparative*, UCL, SPED 1213, Syllabus, 2009, p. 43.

organisations populaires et les collectivités locales (commune et cercle) en charge du développement local ?

4. Hypothèses de recherche

Nous incluons une hypothèse centrale et trois hypothèses secondaires.

Notre hypothèse centrale provient de l'idée que dans le contexte nouveau de la décentralisation marquée par la mise en place des collectivités territoriales en charge de construire le développement local, les dynamiques et pratiques des paysans dans des organisations socio-économiques populaires constituent un cadre de production de facteurs de développement à l'échelle locale. Elles permettent de mettre en place des services sociaux, des activités productives économiques et un espace de gouvernance du territoire en lien avec les collectivités territoriales en voie de se construire.

Cette hypothèse centrale s'articule autour de trois sous hypothèses :

- Les organisations populaires de la zone de production de Niono, par leur ancrage socioculturel et socioéconomique territorial développent des pratiques de promotion économique permettant la création et le maintien de l'emploi, l'amélioration de revenus et des conditions de vie des paysans de la zone à travers la valorisation des ressources agricoles locales.
- Elles participent à la mise en place, l'organisation et l'offre de services sociaux de base au profit des populations de la zone, à l'amélioration du cadre de vie et du renforcement des liens sociaux.
- Sur la base de leurs principes fondateurs à savoir la coopération et la participation, elles établissent une dynamique de partenariat avec les collectivités locales dans la coordination des actions de développement local. Ainsi, par leur proximité des préoccupations locales, elles permettent une meilleure implication des populations au projet de gouvernance du territoire²⁹.

5. Cadre méthodologique de la recherche

Ce point décrit notre démarche méthodologique c'est à dire le terrain, les méthodes et les techniques utilisées.

5.1. Le choix du terrain

Le choix de la zone Office du Niger de Niono comme terrain d'étude est surtout dû au fait qu'elle est l'un des grands creusets des pratiques populaires collectives des paysans confrontés aux défis de l'amélioration de leurs conditions de vie et de la mondialisation. Dans

²⁹ Nous comprenons dans cette recherche, la gouvernance du territoire en rapport avec le développement local « dans le contexte historique de l'implication croissante des acteurs locaux — privés, publics, associatifs — dans les dynamiques de développement, dans leur capacité à se mobiliser et à se prendre en charge » à la suite de Leloup FABIENNE *et al.*, La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?, *Géographie, économie, société*, 2005/4 Vol. 7, p. 321-332.

ladite zone, nous rencontrons plusieurs formes d'organisations qui interviennent dans tous les secteurs socioéconomiques. D'après certaines statistiques, déjà en 2003, nous enregistrons 566 organisations³⁰ composées de tons villageois, d'associations villageoises, de groupements d'intérêt économique villageois d'hommes et de femmes, d'associations/caisses d'épargne et de crédit, des sociétés coopératives et des associations communautaires scolaires et de santé. Pour la zone de production de Niono, notre milieu de recherche, en 2012, la situation s'établit comme suit dans le tableau ci dessous.

Tableau 0.1. Situation des organisations populaires paysannes de la zone de production de Niono (année 2012)

Types d'organisations	Nombre dans la zone	Nombre sur l'ensemble de l'Office
Tons villageois	3	9
Associations villageoises	27	216
GIE d'hommes	49	297
GIE de femmes	47	335
Sociétés coopératives	26	250
Associations de santé communautaire	3	20
Comité de gestion d'école communautaire	14	Non disponible
Autres associations	183	Non disponible
Total	352	

Source : Ministère délégué chargé du développement intégré de la zone Office du Niger, zone de production de Niono, Répertoire des organisations paysannes, 2012. Le repertoire a été complété par nos enquêtes.

Ces différentes statistiques montrent l'importance du nombre des organisations populaires dans la zone de l'Office du Niger.

En plus d'être le creuset des organisations populaires, le choix de la zone de l'Office du Niger précisément de la zone de production de Niono comme champ d'analyse est lié également à sa place de poumon de l'économie malienne basée principalement sur l'économie rurale. En effet, l'Office du Niger est un vaste aménagement hydro agricole créé en 1932 par la France. L'objectif était à cette époque d'irriguer un million d'hectares destinés à produire du coton pour l'industrie française et du riz pour nourrir les travailleurs agricoles et plus tard les populations de l'Afrique Occidentale Française. Actuellement, les superficies irriguées qui s'étendent sur 100 000 hectares³¹, sont cultivées par 35 000 familles agricoles, regroupant une population de 365 443 habitants³².

³⁰ OFFICE DU NIGER, Direction de l'Aménagement et du Développement Rural, *Forum sur les organisations paysannes à l'Office du Niger*, février 2003, p. 7.

³¹ OFFICE DU NIGER, point de presse animé par le Président-Directeur Général Mr Kassoum Denon, à la Représentation de l'Office du Niger à Bamako, Hamdallaye ACI 2000, le vendredi 11 février 2011

³² MALI, Ministère de l'administration territoriale et des collectivités locales, *Recensement Administratif à Caractère Electoral (RACE) du Mali*, 2009.

Cette entreprise hydro agricole à cause de cette place prépondérante a toujours été le champ d'expérimentation de différentes politiques de développement agricole entreprises au Mali cherchant une meilleure responsabilisation des acteurs locaux des questions de développement rural, développement rural intégré, développement à la base, développement local, d'où notre intérêt dans cette étude sur cette grande unité agricole.

Nous signalons que nous n'étudions pas l'ensemble des villages de la zone de Niono. Nous avons ciblé quatre villages représentatifs à savoir Sériwala, Kolodougou coura, Foabougou et Nango. Le choix de ces villages a été guidé par le fait qu'on y rencontre les formes typiques et caractéristiques traditionnelles et modernes d'organisations populaires. Nous avons réalisé des entretiens en groupe et individuel avec les organisations que nous avons pu identifier dans chacun de ces villages.

5.2. L'élaboration d'un cadre théorique et conceptuel d'analyse

Afin de doter notre recherche d'un cadre d'analyse théorique et conceptuel, nous avons interrogé les concepts clés sur lesquels elle se fonde notamment l'économie solidaire, l'économie populaire, l'économie populaire de solidarité, les organisations de l'économie populaire, le développement local. Il s'agit donc de définir les perspectives dans lesquelles nous envisageons ces concepts dans notre étude. Pour réaliser ce travail, nous nous sommes servis de la littérature savante.

Pour le concept de l'économie solidaire, nous avons surtout exploité les travaux de Jean L Laville et Bernard Eme du fait que leur approche est basée sur le questionnement des pratiques et stratégies d'acteurs notamment à travers des organisations à caractère solidaire qui n'appartiennent ni au secteur d'Etat, ni au secteur privé, mais qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations d'une collectivité sur les plans socioéconomique et sociopolitique.

Il est important de souligner que l'étude théorique de l'approche de l'économie solidaire nous permet d'appréhender aussi l'économie populaire notamment l'économie populaire de solidarité comme une composante intégrante de l'économie solidaire et de mettre ainsi l'accent sur l'analyse des dynamiques populaires solidaires ou collectives notamment leur dimension sociopolitique.

Par rapport à l'économie populaire, nous travaillons principalement sur les travaux des auteurs comme Razeto, Nyssens, Peemans, Favreau, Fall, Assogba, Ndiaye du fait qu'ils étudient ce type d'économie dans le contexte du Sud et pour certains d'entre eux dans le contexte africain.

Nous avons choisi l'économie populaire par rapport à l'économie informelle parce que notre recherche doctorale s'inscrit dans une approche centrée sur l'analyse des pratiques d'acteurs et cette analyse selon L Favreau, A S Fall conduit à utiliser le concept de l'économie populaire en lieu et place de l'économie informelle³³, aussi pour M Nyssens, elle permet de

³³ Abdou Salam FALL et Louis FAVREAU, Création de richesses en contexte de précarité : une comparaison Sud-Sud (Afrique et Amérique latine) et Nord-Sud (Canada, Afrique et Amérique latine), *Chaire de recherche*

mettre en avant les protagonistes des activités³⁴. Ce faisant, nous n'étudions pas toute l'économie populaire, mais une de ses composantes à savoir l'économie populaire de solidarité cela nous permet d'interroger les organisations populaires de solidarité ou collectives de la zone de Niono notamment les associations et tons villageois, les groupements d'entraide et de crédit solidaire, les groupements d'intérêt économique, les structures coopératives, les associations de santé communautaire, les organisations socioculturelles. Il s'agit donc des organisations qui se placent dans une logique de développement ou de transformation socioéconomique et sociopolitique. Dans notre étude, nous percevons l'économie populaire solidaire à la suite de M Nyssens et I Larraechea, L Razeto, O Castel, Y Assogba etc. comme une composante de l'économie solidaire. Ainsi nous la cernons comme *les initiatives socio-économiques et sociopolitiques collectives ou associatives portées par des groupes dont les biens et les services sont destinés à l'amélioration des conditions de vie d'un nombre relativement important de personnes ou une collectivité plus large*³⁵. Quant aux organisations de l'économie populaire, nous les appréhendons à la suite de L Favreau et M Nyssens comme des organisations qui peuvent avoir le statut d'association, de mutuel ou de coopérative mais la plupart du temps elles n'en n'ont pas. Elles sont constituées par ceux ou celles qui apportent la fonction travail (plutôt que le facteur capital)³⁶. Dans ces organisations, le groupe précède l'existence de l'initiative économique et la solidarité est recherchée comme l'une des finalités de l'organisation. Elles développent des pratiques et stratégies collectives afin de "lier la croissance des activités à la valorisation des personnes et des communautés"³⁷ sur un territoire donné.

Concernant le développement local, tout en portant un regard croisé sur les principales approches de définition à savoir l'approche politique, l'approche sociologique/socio géographe et l'approche économique, nous nous situons dans une perspective sociologique qui a l'avantage de nous permettre d'envisager le développement local comme, un processus social, un changement social, une mutation sociale mais surtout de souligner et d'interroger la place et le rôle des organisations, des groupements et des associations, bref des acteurs solidaires dans la satisfaction des besoins des populations locales sur les plans économique, social et politique. Dans cette dynamique, nous comprenons le développement local comme *l'ensemble des initiatives socioéconomiques et sociopolitiques amorcées par les acteurs locaux privés, publics et associatifs ou communautaires, parallèlement ou dans une dynamique de partenariat voire de solidarité en vue de construire globalement un territoire donné à travers la valorisation de ses ressources humaines, matérielles/immatérielles et financières*.

du Canada en développement des collectivités, Série recherche no. 28, novembre 2002, Université du Québec en Outaouais, pp. 6 -7.

³⁴ Marthe NYSENS (2004), *op. cit.*, p. 131.

³⁵ Yao ASSOGBA, Gouvernance, économie sociale et développement durable en Afrique, *Cahiers de la Chaire de recherche en développement communautaire (CRDDC)*, Série Recherche n° 16, Université du Québec à Hull, 2000, p. 14.

³⁶ Abdou Salam FALL et Louis FAVREAU, *op. cit.*, p. 7.

³⁷ Ignacio LARRAECHEA, Marthe Nyssens, *op. cit.*, pp. 197-199.

5.4. Les démarches de collecte et d'analyse de données

Pour atteindre les objectifs fixés et procéder à la vérification des hypothèses, notre méthodologie de recherche basée sur une démarche empirique comporte deux démarches : la démarche historico-systémique et celle de l'analyse des pratiques d'acteurs.

5.4.1. La démarche historico-systémique

Par cette démarche, nous nous proposons d'interroger de façon globale et profonde depuis l'indépendance (1960) à nos jours la place et le rôle des pratiques populaires traditionnelles et modernes collectives dans le processus de construction des différents types de développement participatif prônés jusqu'ici en général et du développement local en particulier au Mali et dans la zone de l'Office du Niger. Nous établissons le travail en trois volets : l'étude de la coopération comme clé de voûte du développement autocentré sous la première république (1960 à 1968), l'analyse des politiques de promotion des associations villageoises et des villageois comme cellule de développement à la base et du développement local (1968-1991) enfin la mise en place des collectivités territoriales afin de créer le cadre propice à la promotion des initiatives locales de (1991 à nos jours). Pour réaliser le travail, nous recourons à l'analyse documentaire. Dans celle-ci, nous exploitons la littérature savante et les différents écrits (rapports/évaluations) émanant d'institutions et d'organismes publics et privés ou internationaux sur la zone de l'Office du Niger et sur les questions de participation des populations locales au développement et à la décentralisation au Mali.

5.4.2. L'analyse des pratiques populaires actuelles d'acteurs par des études de cas

Le choix de cette démarche s'explique par le fait que notre recherche est centrée sur l'étude des pratiques et dynamiques d'acteurs. Il s'agit de questionner par cette démarche la place et le rôle des initiatives populaires collectives dans la réalisation du développement local à côté ou en lien avec des collectivités naissantes. Elle comporte deux parties : la production et l'analyse des données

a. La production des données

Dans le cadre de la collecte des données, nous avons choisi quatre villages de la zone de production de Niono. Comme nous l'avons indiqué plus tôt, le choix de ces villages est surtout lié au fait qu'ils regroupent un important nombre et varié d'organisations de l'économie populaire. La collecte des données s'est déroulée en trois étapes.

Au cours de notre premier séjour de terrain (de juillet 2010 à mars 2011), nous avons visité les vingt un villages de la commune de Niono afin d'avoir une idée précise sur la vie des organisations : effectif, adhésion, nature, forme, fonctionnement, ancrage territorial et social, pratiques, domaines d'intervention, niveaux d'intervention, réseautage, relations avec les autorités communales. Ainsi, sur la base de l'analyse des informations collectées au cours de cette visite exploratoire, nous avons choisi les villages de Nango N3, Sériwala km 30, Foabougou et Kolodougou car ils nous permettent d'aborder chacun des éléments cités

ci dessus. Cette analyse nous a également permis d'approfondir notre problématique de recherche, de choisir et d'élaborer nos techniques de collecte de données à savoir l'entretien semi directif en groupe et individuel, le récit de vie et l'observation participative.

Concernant l'entretien semi directif, nous avons élaboré le guide d'entretien afin de cueillir toutes les informations nécessaires sur les pratiques développées par les organisations populaires de la zone de Niono sur la base de notre grille d'analyse que nous présenterons dans la partie étude de cas au chapitre sept. Le choix de l'entretien semi directif s'explique par le fait qu'il nous permet l'analyse du sens que les acteurs donnent à leurs pratiques d'œuvrer ensemble face aux défis quotidiens d'amélioration des conditions socio-économiques sur leur espace de vie qui est aussi celui de travail. Il s'agit là de récolter de manière flexible leurs lectures de leurs propres pratiques, les enjeux qui les sous tendent, les systèmes de relations qui les entourent, le fonctionnement quotidien de leurs organisations³⁸, les services rendus aux membres ou à la collectivité sur les plans social, politique et économique, les difficultés rencontrées et les perspectives de solutions. Nous avons combiné l'entretien en groupe et l'entretien individuel. Dans le premier cas, nous avons discuté soit en assemblée générale ou en réunion de membres des organes de gestion des organisations. Dans le second cas, nous avons débattu individuellement avec quelques membres de ces organisations en fonction de leur disponibilité.

Aussi, nous avons utilisé comme instrument de collecte l'observation participante qui a consisté à vivre parmi les villageois durant nos séjours afin de cerner de façon dynamique et profonde les comportements (dynamiques et jeux) des acteurs au moment où ils se produisent³⁹, les interactions entre les acteurs populaires au sein de leurs structures, les modes de vie et l'organisation de leur société. Le choix de cet instrument est lié également à la possibilité qu'il nous donne de mieux appréhender le contexte de notre étude.

En plus de l'observation participative, nous avons utilisé une autre variante de l'entretien à savoir le récit de vie qui a consisté à écouter quelques acteurs populaires raconter leurs histoires, leurs expériences en matière de participation aux organisations de l'économie populaire.

Pendant notre deuxième séjour de terrain (août à décembre 2011), nous avons sillonné chacun des quatre villages choisis afin d'expliquer aux populations l'objet de notre étude et de ce que nous attendons d'elles pour sa réalisation. Cela nous a permis d'identifier les personnes ressources et surtout de tester notre principal instrument de collecte de données à savoir le guide d'entretien collectif et individuel.

Au cours du troisième séjour de terrain (août à décembre 2012), nous nous sommes entretenus individuellement et collectivement avec les groupes d'acteurs concernés : acteurs paysans surtout, les autorités politico administratives, les responsables de l'Office du Niger, les

³⁸ Raymond QUIVY et Luc Van CAMPENHOUDT, *Manuel de recherche en sciences sociales*, 3^e édition, Paris, Dunod, 2006, p. 175.

³⁹ *Ibid.*, p. 177.

partenaires d'appui (ONG). Les entretiens se sont déroulés en français pour les autorités politiques, administratives et les ONG et en langue locale bambara qui est la langue parlée par plus de 95% de la population locale, pour les paysans. Ensuite nous avons traduit en français les données recueillies en bambara. Les questions ont porté sur :

- le contexte de création de l'organisation ;
- les pratiques de développement économique local développées par l'organisation ;
- les pratiques de développement local développées par l'organisation sur le plan social (rôles de service public de proximité en matière d'accès aux services sociaux) ;
- les pratiques de développement local développées par l'organisation sur le plan politique ;
- les impacts des pratiques développées par les organisations ;
- le partenariat avec d'autres acteurs (collectivités, Etat, ONG), les fenêtres d'opportunité ;
- les difficultés rencontrées par l'organisation et les perspectives de solutions envisagées.

Chacun de ces domaines ou dimensions est étudié à partir des indicateurs précis.

Il faut noter que nous nous sommes fait aider par deux agents du service de développement social et de l'économie solidaire de Niono pendant l'identification des organisations et les collectes de données. Aussi, ils nous ont aidés à organiser des assemblées avec les membres des organisations. Nous signalons également que les collectes de données ont concerné des personnalités et personnes ressources en dehors de la zone de Niono. Nous avons discuté avec les actuels et anciens responsables de l'Office du Niger tant à Ségou qu'à Bamako. Aussi, nous avons débattu avec quelques auteurs qui ont eu à écrire sur l'Office du Niger. Comme matériels de collecte de données, nous avons utilisé le dictaphone et les prises de notes. Enfin, nous avons prévu de faire une restitution des résultats de l'étude dans les villages choisis comme échantillon après la défense de la thèse.

S'agissant de l'échantillonnage, comme nous l'avons indiqué plus tôt, nous avons ciblé quatre villages qui regroupent assez de pratiques typiques et caractéristiques de l'économie populaire de solidarité dans le cadre de l'entretien semi directif et de l'observation. Le choix de ces villages a été guidé par le fait qu'on y rencontre les formes traditionnelle et moderne d'organisations de l'économie populaire. Nous avons d'abord constitué le répertoire des organisations populaires dans chacun de ces villages, ensuite nous avons discuté avec les membres (collectivement et individuellement) de toutes les organisations répertoriées. Pour donner plus de fiabilité à nos données, nous avons procédé par triangulation consistant à recouper les informations à travers la variation des interlocuteurs et des techniques de collecte.

b. Le traitement des données

Par rapport au traitement des données recueillies, nous avons privilégié l'analyse de contenu afin d'étudier de façon systémique le rapport, l'inter dépendance, l'inter action entre les pratiques populaires et le développement local dans la zone de l'Office du Niger. Il est bon de signaler qu'il s'agit de données essentiellement qualitatives. Ainsi, nous avons élaboré une grille d'analyse des pratiques des organisations populaires en matière de développement local pour la phase des études de cas. Dans cette grille, nous avons déterminé les domaines ou dimensions à étudier en matière de réalisation de développement local ainsi que les indicateurs qui servent à les analyser. Cette phase a été réalisée de façon itérative avec des va

et vient, d'une part, sur le terrain et, d'autre part, entre notre problématique et les données recueillies.

6. Le plan de recherche

Notre plan de travail comprend trois parties. La première partie porte sur les cadres contextuel, théorique et conceptuel de notre recherche. Elle vise, d'une part, à mettre notre recherche en relation avec les circonstances, les conditions socioéconomiques et sociopolitiques dans lesquelles elle se déroule afin de lui donner une meilleure intelligibilité, et d'autre part, à la situer dans un cadre théorique et conceptuel afin d'adopter un cadre d'analyse qui puisse nous servir d'appréhender les pratiques populaires associatives au Mali en matière de développement local. Elle comprend deux chapitres. Le premier chapitre définit le contexte de l'étude en mettant l'accent sur l'analyse de l'environnement sociopolitique et socioéconomique national et local de la recherche. Quant au deuxième chapitre, dans un premier temps, il questionne les esquisses de définitions des approches de l'économie solidaire et de l'économie populaire, leurs différentes composantes afin de définir notre appréhension de chacun de ces concepts dans cette étude. Dans un deuxième temps, il aborde les théories de développement en lien avec la question du territoire mais surtout les différentes approches de définition de la pratique du développement local notamment la vision sociologique dans laquelle nous nous situons. Le choix de cette perspective relève du fait qu'elle perçoit le développement local comme un changement social, une mutation sociale et qui analyse le rôle des organisations de la société civile (dont les structures populaires) dans le développement local.

Dans la deuxième partie, nous étudions les organisations populaires et modèles de développement au Mali dans une approche historico-systémique afin de souligner l'évolution de la place et du rôle des pratiques populaires dans les modèles de développement prônés par les deux premières républiques. Cette partie comporte quatre chapitres (3, 4, 5 et 6). Le chapitre trois analyse les pratiques populaires traditionnelles qui ont servi de référence aux différentes autorités dans la mise en place des politiques de promotion des organisations comme outil de développement. Quant au chapitre quatre, il étudie la place de la coopération au sens des coopératives populaires dans « le développement rural à la base ou autocentré » dans la zone de l'Office du Niger pendant la première république (1960-1968). Le chapitre cinq examine la politique de promotion des associations villageoises et tons villageois comme cellule de développement à la base et du développement local pendant la deuxième république (1968-1991). Enfin dans le chapitre six, nous développons le processus de la décentralisation au Mali de l'indépendance à nos jours afin de mettre en lumière les différentes politiques de responsabilisation des collectivités territoriales des questions de développement local à travers des organes élus.

La troisième partie de la recherche porte sur des études de cas afin de voir comment et en quoi les organisations populaires actuelles de la zone de Niono notamment des villages de Sériwala km 30, de Kolodougou coura, de Foabougou et de Nango contribuent au développement de leurs localités. Elle comprend quatre chapitres (7, 8, 9 et 10). Le chapitre sept décrit de façon

détaillée notre démarche de terrain par rapport à la collecte et l'analyse des données. Le chapitre huit dresse le panorama des organisations populaires aussi bien de création endogène qu'exogène dans la zone de Niono. Quant au chapitre neuf, il présente et examine les résultats de nos études de cas sur la base de notre grille d'analyse. Enfin, le chapitre dix fait une analyse comparative entre les organisations et leurs participations dans le développement local.

Première partie : Cadres contextuel, conceptuel et théorique de la recherche

Cette partie a pour objet, dans un premier temps, de contextualiser notre recherche. Il s'agit précisément de la mettre en relation avec les circonstances, les conditions socioéconomiques et sociopolitiques dans lesquelles elle se déroule afin de lui donner une meilleure intelligibilité. Dans un deuxième temps, elle vise à la situer dans un cadre théorique et conceptuel afin de définir un cadre d'analyse qui puisse nous servir d'étudier les pratiques populaires de groupes au Mali en matière de développement local. A cet effet, nous mettons en débat tour à tour les concepts sur lesquels repose notre recherche notamment, l'économie solidaire, l'économie populaire, l'organisation de l'économie populaire, le développement local et le concept de territoire avant de définir les perspectives dans lesquelles nous les appréhendons dans notre étude.

La partie comporte deux chapitres. Dans le premier chapitre, nous définissons le contexte de l'étude en mettant l'accent sur l'analyse de l'environnement sociopolitique et socioéconomique national et local de la recherche. Dans ce cadre, dans un premier temps, nous présentons un aperçu sur le Mali notamment les indicateurs socioéconomiques de développement, dans un deuxième temps, nous présentons la zone de l'Office du Niger, notre milieu d'étude. A ce niveau, nous soulignons l'importance de cette zone agricole dans l'économie malienne et la place des dynamiques et ressorts de solidarité comme fondements des organisations de l'économie populaire créatrices de pratiques collectives solidaires.

Dans le deuxième chapitre, dans une première phase, nous questionnons les esquisses de définitions de l'économie solidaire, ses différentes composantes afin de cerner les contours des pratiques populaires de solidarité. En effet, nous partons de l'idée de Razeto selon laquelle les organisations de l'économie populaire de solidarité sont partie intégrante de l'économie solidaire. Cette posture a l'avantage de nous permettre non seulement de souligner, à la suite de Jean Louis Laville, la place des pratiques populaires dans la construction de l'espace public mais également de nous approprier l'approche centrée sur les pratiques et dynamiques d'acteurs sur les plans socioéconomiques et sociopolitiques comme outil d'analyse. Nous terminons cette section par une analyse comparative entre l'économie populaire et l'économie sociale et solidaire, l'économie informelle afin d'expliquer le choix de l'utilisation du concept de l'économie populaire dans le contexte africain et malien donc, de notre étude.

Dans une deuxième phase, nous interrogeons d'abord les théories de développement en lien avec l'espace et le territoire afin de cerner les fondements théoriques et conceptuels de l'émergence de la pratique du développement local qui essaye d'intégrer les critiques formulées à l'endroit des thèses de développement globalisant. Nous abordons ensuite les différentes approches de définition de la pratique du développement local à savoir l'approche économique, l'approche politique et l'approche sociologique. Parmi ces approches, nous avons opté pour l'approche sociologique. Ce choix a l'avantage de nous permettre de souligner la place et le rôle des organisations de la société civile (dont les structures populaires) dans le développement local.

Chapitre 1 : Cadre contextuel de la recherche

Comme nous venons de l'annoncer, dans ce premier chapitre, il est question pour nous de contextualiser notre recherche. Ainsi, nous tentons précisément de la mettre en lien avec les circonstances, les conditions socioéconomiques et sociopolitiques dans lesquelles elle se déroule afin de lui donner une assise et plus de clarté. A cet effet, nous faisons une brève présentation du Mali à travers ses aspects physiques et humains et ses indicateurs socioéconomiques de développement. Ensuite, nous présentons l'Office du Niger, l'entreprise agricole qui anime toutes les activités socioéconomiques de la zone de Niono, notre milieu d'étude. Enfin nous terminons par définir ce milieu d'étude. Dans ce point, nous mettons particulièrement l'accent sur les pratiques et dynamiques collectives d'acteurs populaires tant séculaires que modernes en matière de développement local villageois au sein de l'une des plus grandes entreprises agricoles du Mali, qui depuis sa création en 1932, continue d'être avancée comme le grenier de l'Afrique de l'Ouest. Ainsi, nous abordons les aspects géographiques, économiques, et politiques, l'organisation administrative en général, l'organisation sociale, les ressorts de solidarité et les formes d'organisations de l'économie populaire en particulier.

1. Le Mali, un pays essentiellement agricole

Pays continental, situé en Afrique de l'ouest, le Mali couvre une superficie de 1 242 231 km² avec un relief constitué essentiellement de bas plateaux et de vastes plaines favorables à l'agriculture. En effet, le centre du pays est occupé par la grande cuvette du delta central nigérien, l'une des premières régions d'élevage, de production de riz et de pêche de l'Afrique intérieure. Sur le plan climatique, le pays connaît quatre zones comprenant chacune une saison pluvieuse et une saison sèche :

- la zone sud soudano guinéenne (6 % du territoire national) avec des précipitations comprises entre 1 300 et 1 500 mm d'eau par an ;
- la zone nord-soudanienne (un cinquième du territoire) avec 700 à 1 300 mm d'eau par an;
- la zone sahélienne (50% du territoire) où les précipitations se situent entre 200 et 700 mm d'eau par an.
- la zone saharienne (25%) où les précipitations deviennent aléatoires et inférieures à 200 mm/an⁴⁰.

En matière de populations, selon les données du Recensement Administratif à Caractère Electoral (RACE) du Mali de 2009, le pays compte 14 517 176 habitants dont 50% sont constitués de jeunes de moins de 15 ans. Les femmes qui représentent également plus de 50%, ont un indice synthétique de fécondité de 7 enfants. Ceci explique le taux d'accroissement annuel de 3.6 %⁴¹ de la population. Cette population est très mal répartie sur l'ensemble du

⁴⁰ MALI, Ministère de la santé, *Enquête Démographique de Santé du Mali (EDSM IV)*, 2006, p. 1.

⁴¹ MALI, Ministère de l'Economie et des finances, *Rapport 2010 de mise en œuvre du CSCR 2007-2011*, Bamako, septembre 2011, p. 3.

territoire. En effet, le Nord, aride et semi aride représentant 73% de la superficie n'abrite que 25% de la population contre 75% pour le Sud qui ne représente que 27% du territoire. Par exemple, dans le delta central du fleuve Niger, notre zone d'étude, la densité est de 202 habitants au km² dans la partie inondée et 97 habitants au km² dans la partie exondée⁴² contre 7.9 habitants au km² comme densité nationale⁴³.

Sur le plan économique, le Mali dépend essentiellement de l'agriculture (pluviale et irriguée) qui forme le moyen d'existence d'environ 80% de la population et participe à hauteur de 39% du PIB (dont 26% pour l'agriculture, 9% pour l'élevage et 4% pour la pêche)⁴⁴. Le riz participe à hauteur de 5% du PIB⁴⁵. La part des principaux secteurs d'activités dans le PIB s'établit comme suit en 2012 :

- ▶ agriculture : 38,8 %
- ▶ industrie : 21,9 %
- ▶ services : 39,3 %⁴⁶.

En 2011, le PIB dans le pays s'élevait à 17,88 milliards et celui par habitant était de 1, 100 \$. Quant au taux de croissance en 2011, il a été de 5,3 % pour un taux d'inflation de 2.9%⁴⁷. Pour l'année 2012, ces différents indicateurs ont connu une baisse sensible suite à la double crise sécuritaire (occupation des deux tiers du territoire national par la rébellion touareg et les terroristes du MUJAO⁴⁸, l'AQMI⁴⁹ et Ansar Eddine⁵⁰) et politique suite au coup d'Etat du 22 mars 2012. Ainsi, le taux de croissance du PIB s'est contracté de 1.5%⁵¹.

En matière de création d'emplois, le secteur agricole essentiellement familial et le secteur informel constituent les principales sources d'emplois. En effet, ils occupent respectivement 5 000 000 et 1 180 000 personnes contre seulement 42.000 pour la fonction publique et 36 500 pour le secteur privé⁵². Le taux de chômage de l'ensemble de la population active du Mali est 8,3% en 2010 contre 9,6% en 2007⁵³.

⁴² MALI, Ministère de l'économie et du plan, Programme de renforcement des capacités nationales pour une gestion stratégique du développement, *Avant projet de schéma d'aménagement et de développement de la commune urbaine de Niono*, PRCAGED, 2002, p. 16.

⁴³ République du Mali, Ministère de la santé, *Enquête Démographique de Santé du Mali (EDSM IV)*, Bamako, 2006, p. 4.

⁴⁴ Amadou Toumani TOURE, *Projet pour le Développement Economique et Social du Mali (PDES)*, 2007, p. 27.

⁴⁵ MALI, Ministère de l'agriculture, *Bilan de l'initiative riz de la campagne agricole 2008-2009, janvier 2009*, p. 5.

⁴⁶ <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo/mali/presentation-du-mali/>, mis en ligne le 11 janvier 2013, consulté le 21 janvier 2013

⁴⁷ <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo/mali/presentation-du-mali/>, mis en ligne le 11 janvier 2013, consulté le 21 janvier 2013

⁴⁸ Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest

⁴⁹ Al Qu'Aïda au Maghreb Islamique

⁵⁰ Défenseur de l'islam

⁵¹ Banque Mondiale, Région Afrique, Mali, Rapport économique biannuel, janvier 2013, site : <http://siteresources.worldbank.org>, consulté, 3 février 2013

⁵² *Ibid.*, p. 30.

⁵³ Mali, Ministère de l'Economie et des finances, *Rapport 2010 de mise en œuvre du CSCR 2007-2011*, Bamako, septembre 2011, p. 6.

Concernant, le domaine du développement et de la lutte contre la pauvreté, le Mali se classe parmi les pays les plus pauvres selon le classement de la Banque Mondiale de 2012 soit le 182^e rang sur 186 pays avec un indice 0.359⁵⁴. Cette pauvreté touche 68% de la population avec une incidence de 76,6 % pour le milieu rural. Le seuil de pauvreté monétaire c'est-à-dire le revenu nécessaire à chaque individu pour satisfaire ses besoins de base de nourriture, de logement, d'habillement et de déplacement est estimé à 157 920 FCFA par an⁵⁵ soit 240 euros.

Dans le domaine de l'éducation, le pays présente un taux brut de scolarisation satisfaisant. En effet, il est passé de 82% pour l'année scolaire 2008/2009 à 83,4% pour l'année scolaire 2009/2010⁵⁶. Dans ces taux, l'indice de parité filles-garçons a progressé de 0,78 à 0,80 en 2010⁵⁷. Contrairement au taux de scolarisation, celui de l'alphabétisation est assez faible car il ne dépasse guère 31,1% en 2012 pour les plus de 15 ans⁵⁸.

En matière de santé, la part de la population située à moins de 5 km d'une structure de santé proposant le Paquet Minimum d'Activités (PMA) se situe autour de 59% en 2010 contre 51% en 2006⁵⁹. Le taux de natalité, en 2012, s'élève à 45, 15‰ contre 13, 94‰ comme taux de natalité⁶⁰.

S'agissant du taux d'accès à l'électricité, il s'élève à 27,08 % en 2010 contre 9% en 2001. Pour le milieu rural, il est de 14,89% contre 55,27% en milieu urbain⁶¹. Par rapport au taux d'accès à l'eau potable, le pays enregistre 73,1% en 2010⁶².

Sur le plan politique et administratif, le Mali a entamé depuis l'instauration de la démocratie en 1992 un processus de décentralisation qui a abouti à la mise en place des collectivités territoriales suivantes :

- les régions au nombre de 8 plus le District de Bamako ;
- les cercles au nombre de 49 ;
- les communes au nombre de 703 dont 96 communes urbaines contre 607 communes rurales⁶³.

⁵⁴ Banque Mondiale, Rapport sur le développement humain 2011, Indice de développement humain et ses composantes, site www.undp.org, consulté le 13/02/2012

⁵⁵ Mali, Ministère de l'agriculture, Institut d'Economie Rurale, Direction scientifique, *Evaluation de la pauvreté en zone Office du Niger, rapport principal*, Décembre 2005, pp. 17-22.

⁵⁶ MALI, Ministère de l'Economie et des finances, *Rapport 2010 de mise en œuvre du CSCR 2007-2011*, Bamako, septembre 2011, p. 35.

⁵⁷ MALI, Ministère de l'Economie et des finances, *Rapport 2010 de mise en œuvre du CSCR 2007-2011*, Bamako, septembre 2011, p. 36.

⁵⁸ <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo/mali/presentation-du-mali/>, mis en ligne le 11 janvier 2013, consulté le 21 janvier 2013

⁵⁹ MALI, Ministère de l'Economie et des finances, *Rapport 2010 de mise en œuvre du CSCR 2007-2011*, Bamako, septembre 2011, p. 37.

⁶⁰ <http://www.statistiques-mondiales.com/mali.htm>, mis en ligne mai 2013, consulté le 22 juin 2013

⁶¹ MALI, Ministère de l'Economie et des finances, *Rapport 2010 de mise en œuvre du CSCR 2007-2011*, Bamako, septembre 2011, p. 6.

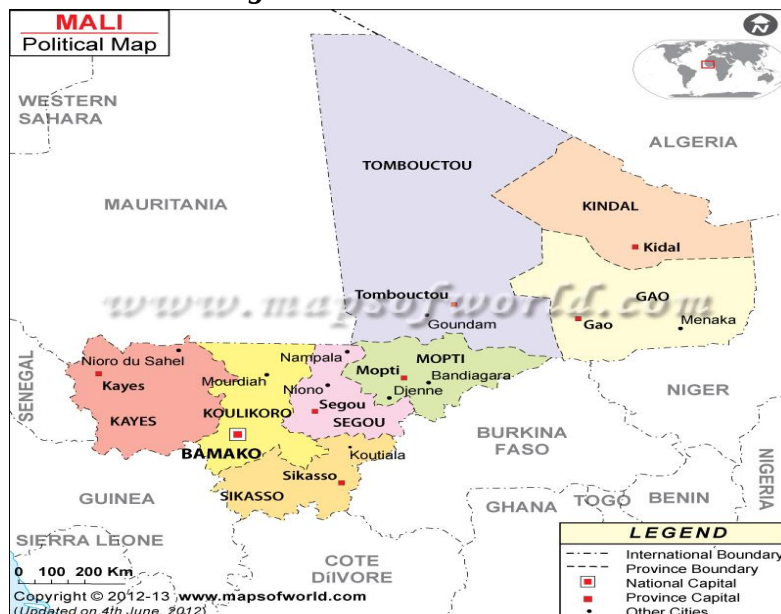
⁶² MALI, Ministère de l'Economie et des finances, *Rapport 2010 de mise en œuvre du CSCR 2007-2011*, Bamako, septembre 2011, p. 5.

Pour le ministère de l'administration territoriale du Mali, les enjeux principaux de cette décentralisation consistent à :

- prolonger le processus de démocratisation à la base ;
- restituer le pouvoir de gestion locale aux populations elles-mêmes ;
- créer le cadre propice à la promotion des initiatives locales⁶⁴.

Cependant cette décentralisation est confrontée à beaucoup de difficultés notamment par rapport à la réalisation du développement local que nous aurons l'occasion d'analyser dans le chapitre six.

Carte 1.1. Les grandes villes du Mali



Source : www.mapsofworld.com, mis à jour le 4 juin 2012, consulté le 20 septembre 2012

2. L'Office du Niger, l'un des poumons du développement agricole du pays

Ce point a pour objet de présenter, l'Office du Niger, la grande entreprise agricole du Mali qui fait de notre milieu d'étude l'un des poumons du développement agricole du pays. En effet, toutes les activités socioéconomiques de la zone de production de Niono dépendent aujourd'hui de l'exploitation des plaines irriguées par l'Office du Niger. Dans ce point, nous tentons non seulement d'analyser la construction de cette grande unité agricole mais aussi d'étudier sa place et son rôle dans les différentes politiques de développement rural du pays. Cela a l'avantage non seulement d'expliquer pourquoi l'Office du Niger a toujours bénéficié d'une attention particulière depuis l'époque coloniale à nos jours mais aussi de souligner la place et le rôle des organisations populaires dans la vie des paysans et de l'Office. Dans cette perspective, nous présentons le fleuve Niger et son delta intérieur objet des aménagements hydro-agricoles de l'Office du Niger. Nous abordons ensuite ses différentes étapes de construction en lien avec les organisations populaires avant de porter un regard sur son fonctionnement, son organisation, l'évolution des aménagements et des productions. Nous

⁶³ MALI, Ministère de la santé, Cellule d'appui à la décentralisation et déconcentration, *Guide d'opération du décret N°02-314/P-RM du 4 juin 2002*, juillet 2009, p.2.

⁶⁴ MALI, Ministère de l'administration territoriale et des collectivités locales, Direction nationale des collectivités locales, *La décentralisation au Mali : Etat des lieux et perspectives*, août 2002, p. 2.

terminons ce point par une analyse sur la gestion du foncier qui continue de poser problème notamment le titre de propriété entre les paysans et l'Office du Niger.

2.1. Le fleuve Niger et son delta intérieur, plus d'un million d'hectares irrigables pour la culture du riz et du coton à l'origine de l'Office du Niger

Le fleuve Niger représente pour le Mali ce que représente le Nil pour l'Egypte. Pays continental, le Mali doit l'animation des activités socio-économiques de certaines de ses grandes villes à la vie du fleuve Niger qui traverse six régions administratives sur huit plus le district de Bamako. Sur une longueur de 4200 km, le fleuve s'écoule sur plus de 1700 km dans le pays, il devient ainsi sa principale source en eau avec un potentiel d'écoulement de 46 milliards de m³ contre 10 milliards pour le fleuve Sénégal, le deuxième fleuve qui arrose le Mali⁶⁵. Aussi, le delta intérieur de ce cours représente l'une des plus grandes zones agricoles humides de l'Afrique. En effet, situé en zone semi aride, il s'étend sur une zone inondable chaque année composée de cuvettes et de plaines sur de plus de 40 000 km²⁶⁶.

Sur le plan agricole, le delta intérieur du Niger permet aujourd'hui d'irriguer sur un potentiel de plus d'un million d'ha, plus de 250 000 ha avec 100 000 ha en maîtrise totale de l'eau dans la zone de l'Office du Niger à travers le barrage de dérivation de Markala. Le Tableau ci-dessous indique les objectifs de production et leurs valeurs financières dans cette zone hydro-agricole.

Tableau 1.1. Les objectifs de production de 2013 et leurs valeurs monétaires

Désignation	Quantité(T)	PU (FCFA)/T	Valeur totale FCFA
Riz paddy	737 465	150 000	110 619 750 000
Échalote	273 221	300 000	81 966 300 000
Tomate	25 797	100 000	2 579 700 000
Patate	29 745	50 000	1 487 250 000
Ail	6 140	700 000	4 298 000 000
Piment	2 125	700 000	1 487 500 000
Gombo	11 918	300 000	3 575 400 000
Pomme de terre	24 500	300 000	7 350 000 000

Source : Office du Niger, site web, www.office-du-niger.org.ml, mis en ligne janvier 2013, consulté 22 juillet 2013

En plus de la production du riz et des produits maraichers, le delta central du fleuve Niger représente une région d'élevage par excellence. En effet, avec une forte capacité de pâturage (les bourgoutières), la zone concentre environ 20% du cheptel bovin estimé à 7,6 millions⁶⁷.

⁶⁵ Jérôme MARIE, Pierre MORAND, Hammady N'DJIM, *L'avenir du fleuve Niger*, Institut d'Economie Rurale (IER), Institut de Recherche pour le Développement (IRD), juin 2005, p. 12.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 12.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 38.

En matière de pêche, la zone de la cuvette du fleuve Niger, concentre également les activités de pêche animées par les ethnies bozo et somono. On estime à plus de 80 000, le nombre de pêcheurs qui exploitent avec leurs familles les ressources en poissons frais avec une production de 120 000 t par an⁶⁸.

2.2. La construction de l'Office du Niger, un chantier qui remonte de l'époque coloniale

L'Office du Niger est un aménagement hydro agricole construit dans les années trente par la France. De cette époque à nos jours, il ne cesse de se développer, de se restructurer. Nous voudrions ici étudier cette longue évolution à travers la période coloniale (1919-1960), la période socialiste (1960-1968), la période militaire (1968-1991) et la période démocratique (1991 à nos).

2.2.1. Sous l'ère coloniale (1919-1960) : du recrutement forcé des paysans au recrutement volontaire des ouvriers salariés membres d'une coopérative

Le projet de mise en valeur de la vallée du fleuve Niger, annoncé comme l'un des plus grands projets agricoles de l'Afrique de l'ouest, date de l'époque coloniale. En effet, la France à la sortie de la première guerre mondiale avait besoin de relancer sa reconstruction. A cet effet, les colonies devaient se mettre au service de l'essor industriel et commercial de la France en fournissant des matières premières de qualité puis en constituant un débouché pour les produits finis. C'est dans ce cadre que l'ingénieur français Emile BELIME a été chargé dans les années 1919-1920 d'effectuer une étude sur la possibilité de l'irrigation de la vallée du fleuve Niger au Soudan (Mali). Cette étude topographique et hydrographique a démontré la potentialité d'irriguer plus d'un million d'hectares à partir d'un barrage de dérivation pour non seulement couvrir les besoins en coton de la France mais aussi garantir la sécurité alimentaire de toute l'Afrique de l'ouest notamment en riz dans le cadre de la lutte contre la faim⁶⁹. C'est pourquoi à l'époque, les autorités françaises avaient qualifié l'Office du Niger de « *ilot de prospérité* », ou encore « *le grenier de l'ouest africain* » nom qu'il porte encore. L'une des formules célèbres était, « *Le Niger sera bientôt pour le Soudan (ancien nom du Mali) ce que le Nil fut toujours pour l'Egypte, il en assurera le développement et en permettra le ravitaillement régulier*⁷⁰ ». Pour la réalisation du gigantesque projet, les autorités françaises ont lancé une vaste campagne de mobilisation de l'empire français au dessein. C'est ainsi que le comité du Niger a été créée en 1921 avec comme objectif d'informer le grand public des profits qu'offrirait à la France l'utilisation des plaines du Niger et la réalisation du programme d'outillage économique de l'Afrique Occidentale Française⁷¹. Après le dépôt du projet de mise en valeur du delta central nigérien par la mission Béline en 1929 et suite à l'approbation en 1931 de la construction du barrage de Markala et des grands canaux

⁶⁸ *Ibid.*, p. 35.

⁶⁹ Emile SCHREYGER, « La période 1932-1982, De la mission Béline à l'Office du Niger », dans : Marcel KUPER, Jean-Phillip TONNEAU, *L'Office du Niger, grenier à riz du Mali, Succès économique, transitions culturelles et politiques de développement*, Paris CIRAD/Karthala, 2002, p. 68.

⁷⁰ Emile SCHREYGER (1984), *op. cit.*, p. 49.

⁷¹ Emile SCHREYGER (1984), *op. cit.*, p. 49.

adducteurs, l'Etat français créa en 1932 l'Office du Niger en tant qu'établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Il avait pour objets à l'époque l'étude, l'aménagement et la mise en valeur de la vallée du Niger par la construction du barrage de dérivation⁷² et dont les travaux de construction commencèrent en 1934 à Markala. Au début des travaux, les ouvriers étaient recrutés de force et soumis aux travaux forcés non rémunérés. Après l'achèvement de son ouvrage en 1945, le barrage appelé désormais barrage de Markala (nom de son site d'implantation), a été mis en service en 1947. Il faut rappeler que le barrage de Markala est long de 800 m et permet d'élever le niveau du Niger de cinq mètres avec une possibilité d'irriguer plus d'un million d'ha⁷³.

Par rapport à l'exploitation agricole de la zone de l'Office du Niger, les autorités françaises ont procédé d'abord au recrutement forcé des paysans appelés colons, ensuite à l'emploi salarié des paysans ouvriers avec une forte mécanisation. Vu le manque d'engouement des populations, ils abandonnèrent en 1947 le recrutement forcé de la main-d'œuvre au profit du volontariat avec beaucoup de promesses aux paysans notamment des équipements, la possibilité de devenir propriétaire de leurs parcelles après dix ans d'exploitation⁷⁴, des soins de santé et des maisons etc. Concrètement le colon à son arrivée bénéficiait :

- d'une case avec le bâtiment de ferme pour les matériels, les provisions, le bétail ;
- du crédit pour différents services ;
- de quatre bœufs de travail et une vache ;
- d'une charrue hancourtoise ;
- d'une houe avec socle billonneur ;
- d'une charrette pour deux familles ;
- des semences pour le coton, le riz et le mil ;
- des rations alimentaires du jour de l'arrivée jusqu'à la prochaine récolte⁷⁵.

Les colons une fois installés devenaient automatiquement membres d'une coopérative chargée de l'achat et de la vente des produits mais aussi de la mise à disposition des matériels, de l'engrais et de la semence⁷⁶. Il faut signaler que les colons qui venaient s'ajouter aux populations autochtones étaient constitués principalement des ethnies de la région de Ségou et du cercle de Koutiala notamment les Bambara et les Minianka plus les Mossis venus de la Haute Volta (actuel Burkina Faso) précisément de la région de Yatenga. A cette époque, il était interdit aux colons de quitter l'Office du Niger. Cela a beaucoup joué sur les arrivées. En effet, cette interdiction a fortement découragé les paysans qui craignaient d'être coupés de leurs villages d'origine. Aussi, les unités coopératives ne jouissaient d'aucune autonomie de gestion et d'actions leur permettant de répondre aux besoins des paysans.

⁷² Emile SCHREYGER (1984), *op. cit.*, p. 58.

⁷³ Emile SCHREYGER (1984), *op. cit.*, p. 62.

⁷⁴ Cheibane COULIBALY (2006), *op. cit.*, p. 14.

⁷⁵ Emile SCHREYGER (1984), *op. cit.*, p. 80.

⁷⁶ Emile SCHREYGER (2002), *op. cit.*, p. 69.

2.2.2. Sous le régime socialiste (1960 à 1968) : la promotion des organisations à caractère coopératif et mutualiste en vue de la collectivisation des moyens de production

Le Mali en accédant à l'indépendance en septembre 1960 a opté pour une voie de développement socialiste avec la collectivisation graduelle des moyens de production notamment dans les zones de l'Office du Niger. Ainsi, l'une des principales mesures a été la nationalisation de l'Office du Niger en 1961. Dans l'option socialiste, la place de cette entreprise agricole dans le financement de l'économie était centrale. En effet, le Mali dans le cadre d'une économie dirigée comptait sur le surplus agricole pour amorcer son industrialisation avancée comme la clé du développement et l'Office du Niger en tant que la plus grande entreprise agricole devait produire plus avec surtout l'augmentation de la productivité et l'extension des superficies aménagées. Quant à la collectivisation, elle devait passer par une politique de coopération populaire. Ainsi, les paysans étaient organisés dans des structures populaires à caractère coopératif et mutualiste du niveau du village au niveau du cercle pour le développement rural local. Cette organisation s'établissait comme suit :

- à l'échelon du village : le Groupement Rural de Production et de Secours Mutuels (GRPSM) ;
- à l'échelon du groupe de villages : le Groupement Rural Associé (GRA) ;
- à l'échelon du cercle : les Sociétés Mutuelles de Développement Rural (SMDR).

Ces structures s'occupaient non seulement des activités de production agricole (crédits, équipements, intrants, vulgarisation de techniques agricoles) mais aussi des activités de développement villageois dit « développement rural à la base ». Dans le chapitre quatre, nous développerons cette politique de coopération populaire pour voir comment et en quoi elle a contribué au développement rural en général et à la base en particulier.

2.2.3. Sous le régime militaire (1968 à 1992) : des unités coopératives de production aux associations et tons villageois

On distingue deux périodes sous le régime militaire :

a. La période avant l'ajustement structurel (1968-1983)

L'Office du Niger a été marqué par la transformation des colons en riziculteurs et la militarisation de l'encadrement tout au long des années 1970⁷⁷. Cependant l'une des mesures importantes en matière d'organisation des colons a été le regroupement des villages en unités coopératives de production. Fondées sur les principes d'union, de solidarité et d'entraide mutuelle "un pour tous, tous pour un", elles avaient pour objectif l'organisation du travail de production sur une base rationnelle et moderne⁷⁸. (cf chapitre cinq)

b. La période de l'ajustement structurel (1984-1994)

Dans les années 1980, l'Office du Niger a connu sa première restructuration avec la mise en place et la responsabilisation des tons villageois et associations villageoises des domaines qui

⁷⁷ Cheibane COULIBALY (2006), *op. cit.*, p. 23.

⁷⁸ Emile SCHREYGER (1984), *op. cit.*, pp. 317-318.

lui ont été retirés notamment les questions du crédit agricole, des activités de battage et de décortilage et du développement local. Cette restructuration dans le cadre du programme d'ajustement structurel dont l'objectif était de rétablir les équilibres économiques et financiers a abouti en 1984 à la création des premières associations villageoises et tons villageois grâce au projet Arpon⁷⁹. Ainsi, chaque village rizicole de l'Office du Niger a été érigé en association villageoise et tous les riziculteurs du même village devenaient automatiquement membres. Ensuite, chaque association villageoise a été dotée de batteuse à raison d'une batteuse pour une superficie de cent hectares⁸⁰ pour générer des ressources destinées au développement des localités. (Conférer chapitre cinq)

2.2.4. Sous le régime démocratique (à partir de mars 1992) : la restructuration de l'Office du Niger favorise l'émergence de nouvelles formes d'organisations populaires

L'Office du Niger a poursuivi jusqu'en 1994 son programme de restructuration entamé au milieu des années 1980. Suite à ce programme il est devenu un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) avec une révision de ses missions qui deviennent désormais celles d'un service public : la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les études et le contrôle des travaux et l'entretien des infrastructures primaires, la gérance des terres, le conseil rural et l'assistance aux exploitants pour l'approvisionnement en intrants et en matériels agricoles⁸¹. Cette restructuration dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel Agricole (PASA) a abouti à la réduction des effectifs de l'Office du Niger et à la décentralisation de certaines activités avec la mise en place dans les zones de production des comités paritaires (partage des responsabilités de gestion entre l'Office et les exploitants) de gestion des terres, de gestion des fonds d'entretien du réseau hydraulique secondaire et le comité paritaire de partiteur⁸².

A côté de cette restructuration de l'Office du Niger, le Mali a connu au début des années 1990, une révolution populaire qui a abouti à l'instauration de la démocratie avec l'affirmation de la liberté d'association. Ainsi, les tons et les associations villageoises et autres organisations des paysans qui étaient déjà en perte de vitesse dûe à des problèmes de gestion et de manque de services aux membres connaîtront des éclatements avec l'émergence de nouvelles formes d'organisation notamment le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) et le groupe autogéré de femmes autour du maraichage, du repiquage du riz, du crédit solidaire et des activités d'assistance sociale. Aussi, la promulgation de la loi N° 01-076 de 2001 sur

⁷⁹ Financé par la coopération néerlandaise, le projet d'amélioration de la riziculture paysanne (Arpon) avait pour objectif, l'amélioration des conditions de vie des paysans en leur permettant un libre accès à des moyens de production et à des activités post récoltes lucratives. La stratégie consistait à renforcer leur pouvoir économique à travers leur organisation dans des tons villageois et des Associations Villageoises dotés de batteuses et de décortiqueuses dont les revenus étaient investis aux actions collectives de développement villageois.

⁸⁰ Jean-Bernard SPINAT, Bakary TRAORE, Anne-Sophie SAYWELL, Appui et conseil aux organisations paysannes en zone Office du Niger : Du projet centre de prestations de services aux « Faranfasi So », TRAVERSES N°16 février 2006, p. 4.

⁸¹ Yaya DIARRA et Mamadou K SANOGO, « La nouvelle dynamique de l'Office du Niger », dans : Marcel KUPER, Jean-Phillip TONNEAU, *L'Office du Niger, grenier à riz du Mali, Succès économique, transitions culturelles et politiques de développement*, Paris CIRAD/Karthala, 2002, p. 101.

⁸² *Ibid.*, pp. 102-103.

les sociétés coopératives a entraîné la transformation d'un grand nombre de tons et associations en sociétés coopératives. Toutes ces organisations développent des pratiques socioéconomiques et sociopolitiques collectives dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des populations de la zone.

3. Aperçu de la situation actuelle de l'Office du Niger

3.1. Réalisation des aménagements agricoles

Sur plus d'un million d'ha aménageables, aujourd'hui, l'Office du Niger n'a pu irriguer qu'environ 100 000 ha. En 1965, la superficie aménagée était de 55 000 ha⁸³, contre 74 000 ha en 2000⁸⁴. Cette timide réalisation s'explique par le coût très élevé des aménagements qui oblige l'Etat à solliciter des financements de l'extérieur. Ces dernières années, on note la mise en place d'une nouvelle politique incitative de partenaires économiques et financiers : entreprises maliennes et étrangères, investisseurs privés, organisations régionales. Cette politique explique aujourd'hui la signature de quelques projets entre l'Etat et ses partenaires dans le cadre de nouveaux aménagements. Parmi ces projets d'investissement nous avons le projet MCA - Millenium Challenge Account financé par les Etats Unis qui prévoit d'aménager 14 000 ha, le projet Malibya qui porte sur l'aménagement et l'exploitation de 100 000 ha à Kolongotomo à 45 km à l'ouest de Macina et le projet UEMOA - Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine qui vise à aménager 11 000 ha dans la zone de la commune de Sokolo⁸⁵.

3.2. Situation des productions agricoles

L'Office du Niger, même s'il ne couvre pas le besoin national en riz, continue d'améliorer sa productivité et sa production. En effet, de 325 122 tonnes en 2000⁸⁶, la production s'élève en 2012 à 674 000 tonnes soit la moitié du besoin national contre 92 460 t⁸⁷ pour la zone de Niono. Le rendement tourne autour de 6,15 t/ha⁸⁸.

En plus du riz, l'Office du Niger produit du mil, du maïs, du sucre, de l'échalote.

Le tableau suivant nous donne les résultats de la production du riz et la situation des aménagements pendant la campagne 2009-2011.

⁸³ El hadj O TALL, « La restructuration de l'Office du Niger », dans : Marcel KUPER, Jean-Phillip TONNEAU, *L'Office du Niger, grenier à riz du Mali, Succès économique, transitions culturelles et politiques de développement*, Paris CIRAD/Karthala, 2002, p. 93.

⁸⁴ Yaya DIARRA, Mamadou K SANOGO, *op. cit.*, p. 100.

⁸⁵ Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde, *Office du Niger : quelles réalités entre accaparement des terres et développement agricole ?*, www.fondation-farm.org, Août 2010, p. 20, consulté 10 juillet 2011

⁸⁶ MALI, Office du Niger, Direction générale, *Note de présentation de l'Office du Niger*, Ségou, janvier 2005.

⁸⁷ Ministère de l'agriculture, Office du Niger, *Plan de campagne agricole 2013/2014*, janvier 2013, annexe 1, site web, www.office-du-niger.org.ml, mis en ligne janvier 2013, consulté 22 juillet 2013

⁸⁸ MALI, Ministère délégué chargé du développement intégré de la zone de l'Office du Niger, site web, www.office-du-niger.org.ml, mis en ligne octobre 2009, consulté le 1er août 2011

Tableau 1.2. Résultats de la production de riz en 2009/2011

Zones	Superficie (ha)	Rendement (t/ha)	Production (t)
Macina	19 228	6,11	117 621,39
Niono	14 072	6,07	85 583,08
Molodo	9 659,65	5,85	56 583,06
N'débougou	13 278	6,18	82 117,52
Kouroumari	17 029,36	6,44	109 705,85
MBéwani	13 097	6,30	82 594,99
Total	76 704,36	6,15	534 111,89

Source : République du Mali, Ministère délégué chargé du développement intégré de la zone de l'Office du Niger, site web, www.office-du-niger.org.ml, mis en ligne octobre 2009, consulté le 1er août 2011

3.3. Organisation administrative et technique

L'Office du Niger depuis son érection en EPIC en 1994 comprend les organes de gestion suivants :

- Le conseil d'administration

Il est chargé de définir la politique générale de l'ON, d'adopter le programme annuel d'activités, de voter le budget prévisionnel, d'examiner le rapport d'activités du Président Directeur Général et les états financiers en fin d'exercice et de fixer les modalités d'attribution au personnel d'indemnités et avantages spécifiques. Le conseil d'administration est essentiellement composé des représentants de l'Etat (services techniques) plus quelques délégués des exploitants.

- Le comité de gestion

Il comprend le Président Directeur Général et son équipe et est chargé d'examiner l'organisation générale de la gestion et de la marche générale de l'entreprise. Il émet des avis ou des recommandations qui sont notifiés par le Président à la direction générale, au conseil d'administration et au ministre délégué chargé du développement intégré de la zone de l'Office du Niger.

- Les équipes de zone

L'Office du Niger est divisé en six zones de production subdivisées à leur tour en casiers agricoles. Comme zone de production nous avons : Macina, Niono, Molodo, N'débougou Kouroumari et Bewani. Ces zones qui sont dirigées par des directeurs de zone appuyés par des équipes techniques et administratives jouissent d'une autonomie de gestion. Les équipes de zone assurent : l'appui conseil agricole, les opérations financières, comptables et administratives et l'entretien des canaux d'irrigation⁸⁹.

Il est important de noter que les différents responsables techniques et administratifs de l'Office ainsi que les agents sont recrutés par le service lui même sous la tutelle du ministère

⁸⁹ MALI, Ministère délégué chargé du développement intégré de la zone de l'Office du Niger, site web, www.office-du-niger.org.ml, mis en ligne octobre 2009, consulté le 1er août 2011

de l'agriculture. Le Président Directeur Général est parfois nommé en dehors des cadres de l'Office. L'actuel PDG s'appelle Boye Coulibaly, un cadre du sérail.

Par rapport à l'implication des exploitants à la gestion de l'entreprise agricole, en plus de la présence des représentants des organisations au niveau du conseil d'administration, nous notons aussi l'existence d'autres instances de concertation et de coordination entre l'Office et les paysans. Il s'agit du Comité Paritaire de Gestion des Terres (CPGT) pour la gestion des terres, du Comité Paritaire de Gestion des Fonds d'Entretien du Réseau Secondaire (CPGFERS) pour l'entretien de réseau secondaire. Enfin, nous avons le contrat plan qui est un programme tripartite entre l'Etat (avec comme représentant, le ministère de l'agriculture et celui des finances), l'Office du Niger et les exploitants (représentés par trois délégués généraux) sur une période de cinq ans par rapport à la définition des objectifs et des résultats attendus concernant les travaux de réhabilitation et d'extension des parcelles et des réseaux hydro agricoles, l'accès des paysans aux intrants et équipements agricoles, la commercialisation des produits, la recherche et la formation. Il comporte à cet effet, un plan d'investissement général pour la recherche de financement. L'actuel contrat couvre la période 2013-2017.

3.4. La gestion du foncier, une équation qui reste toujours à résoudre

La gestion des terres aménagées et non aménagées (hors casier) de l'Office du Niger de sa création à aujourd'hui continue de poser problèmes car les différents types de cession des parcelles aux paysans sont toujours dénoncés par ces derniers. Il est très important de signaler que jusqu'à aujourd'hui les terres de l'Office du Niger appartiennent à l'Etat qui les met en valeur et les attribue sur demande aux paysans (simples locataires) et à des privés qui en retour payent la redevance eau en espèce et non en nature pour l'entretien des aménagements. Chaque année, le paiement de cette redevance eau est source de conflit entre les exploitants et l'Office qui n'hésite pas à évincer de leurs parcelles les mauvais payeurs. Les terres de l'Office du Niger sont soumises à quelques types d'exploitation : Les parcelles de simple culture (type S), les parcelles de double culture (type D), les parcelles de maraîchage (type M), les parcelles de verger (type V).

De façon générale, on rencontre les types d'exploitations agricoles suivantes :

- les grandes exploitations agricoles familiales avec une superficie attribuée supérieure à 5 hectares ;
- les exploitations moyennes avec une superficie attribuée comprise entre 2,5 et 5 ha ;
- les petites exploitations agricoles avec une superficie attribuée inférieure à 2,5 ha ;
- les exploitations sans terre attribuée par l'Office du Niger ;
- les « non résidents » (ce sont des exploitations qui sont recensées dans les villages avec des terres dans la portion de l'aménagement attribuée au village mais qui résident ailleurs)⁹⁰;

⁹⁰ MALI, Ministère de l'agriculture, Institut d'Economie Rurale, Direction scientifique, *Evaluation de la pauvreté en zone Office du Niger, rapport principal*, décembre 2005, p .20.

- à ceux-ci, il faut ajouter les exploitants privés constitués majoritairement de commerçants, d'agro-industriels, des hauts cadres et autres.

Quant aux types de contrat d'exploitation des terres, ils sont de plusieurs ordres :

- **le Contrat d'Exploitation Annuel (CEA) :** Par ce contrat, l'Office du Niger attribue à une personne physique ou morale une parcelle irriguée en casier ou en hors casier aux fins de culture rizicole. Le CEA est renouvelable par tacite reconduction⁹¹. Il lie les nouveaux exploitants à l'Office du Niger.
- **le Permis d'Exploitation Agricole (PEA) :** Ce type de permis le plus courant à l'Office est accordé à l'exploitant titulaire d'un CEA qui a démontré sa capacité de satisfaire les normes d'intensification de la production et le respect de toutes les obligations contractuelles. Le PEA confère à son titulaire ou à ses ayants droit, le droit de jouissance à durée indéterminée sur les parcelles qui lui sont attribuées. La majorité des exploitants agricoles relève de ce type de contrat. Il faut cependant signaler que ce permis pose problème car l'Office peut le résilier à tout moment en cas de non paiement de la redevance eau et cela quelque soit l'investissement engagé par l'exploitant. Malgré la représentation des organisations des paysans notamment à travers les syndicats dans les comités partiteurs des parcelles, le problème de précarité du permis est loin de trouver une solution. Aussi, le fait que la population de la zone croît plus vite que le niveau des aménagements entraîne des morcellements de parcelles entre les membres des familles, chacun cherchant à s'installer à son propre compte une fois le foyer fondé. Enfin, nous relevons des femmes chefs d'exploitation suite au décès de leur époux ou sur de nouveau site qui prévoit un quota pour les femmes et les jeunes.
- **le bail d'habitation :** Il est cédé aux paysans détenteurs de CEA ou de PEA, un terrain à usage d'habitation dans un des villages ou localités situés sur le domaine de l'ON. Le bail d'habitation donne à son titulaire un droit de jouissance à durée indéterminée transmissible à ses ayants droit.
- **le bail emphytéotique :** Il est accordé aux grandes unités privées pour des besoins d'installation d'entreprises de production, de transformation, de commerce ou de services ou toute autre activité liée à l'agro-industrie, à des personnes physiques ou morales. Le preneur est tenu de mettre en valeur les terres attribuées à bail dans les conditions définies par le contrat.
- **le bail ordinaire :** Il est accordé à des personnes physiques ou morales généralement des investisseurs nationaux et internationaux des terres non aménagées, aux fins d'installation de projets ou entreprises de production, de transformation, de commercialisation, de services liés à la riziculture ou de tout autre type d'activité relevant du secteur agro-sylvo-

⁹¹ Secrétariat d'Etat auprès du premier ministre chargé du développement intègre de la zone de l'office du Niger, service conseil rural, *Les procédures d'attribution des terres à l'Office du Niger*, mars 2010, pp. 3-5.

pastoral. Le bail ordinaire couvre une durée maximale de 30 ans et est reconductible indéfiniment par accord exprès entre les parties⁹².

Les deux derniers types de contrat font aujourd'hui polémique, les exploitants familiaux et leurs défenseurs (acteurs alter mondialistes) crient au bradage des terres de l'Office aux riches. Cela a amené l'Etat malien à revenir sur certaines attributions à des investisseurs internationaux.

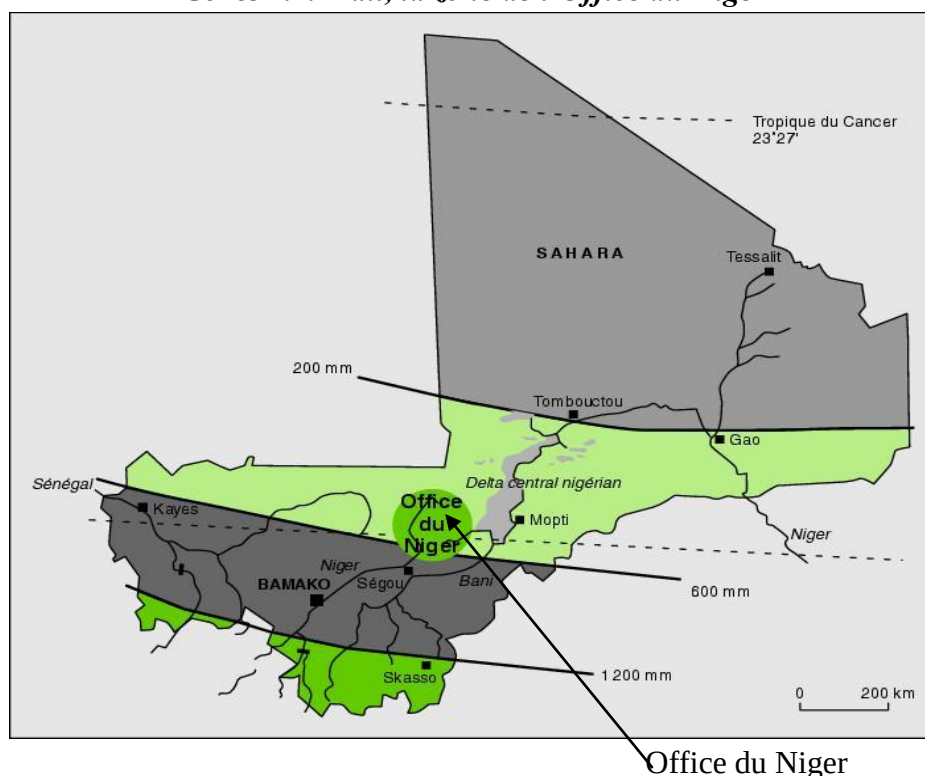
A travers cet aperçu, nous nous rendons compte de l'immense rôle de développement assigné à l'ON depuis sa création jusqu'à aujourd'hui. Les différentes autorités qui se sont succédé lui ont accordé chacune une grande attention matérialisée par de très importants investissements financiers et humains afin d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. Aujourd'hui même si les résultats escomptés tardent à être atteints, la zone de l'Office continue d'être considérée comme un eldorado. Cela explique la grande convoitise de ses terres notamment de plus en plus par les investisseurs privés aussi bien nationaux qu'internationaux.

4. La zone de production de Niono, un creuset des organisations et des pratiques populaires collectives

Ici, nous cherchons à décrire notre milieu d'étude à savoir la zone de production de Niono qui abrite en même temps la commune urbaine de Niono regroupant 21 villages. Parmi ces villages, nous avons ciblé les villages de Sériwala, de Kolodougou, de Foabougou et de Nango N 3 du fait qu'ils abritent des organisations caractéristiques de l'économie populaire que nous comptons étudier. Ce faisant, nous portons dans un premier temps un regard sur les aspects géographiques, socio-économiques, politico-administratifs de la zone afin d'appréhender l'environnement immédiat, dans un deuxième temps, nous étudions l'organisation sociale, les ressorts et formes de solidarité et d'organisations populaires pour cerner le socle et les valeurs sur lesquels se reposent les organisations.

⁹²Secrétariat d'Etat auprès du premier ministre chargé du développement intégré de la zone de l'Office du Niger, service conseil rural, *Les procédures d'attribution des terres à l'Office du Niger*, mars 2010, pp. 3-5.

Carte 1.2. Mali, la zone de l'Office du Niger



Source : www.commercialpressuresonland.org, consulté le 14 février 2011.

4.1. Milieu humain

La zone de production de Niono, Commune du même nom, se situe dans le Cercle du même nom dans la région de Ségou, la quatrième région administrative du Mali à 339 km de Bamako. Elle couvre une superficie de 487.4 km² soit 2% de la superficie du cercle⁹³. La commune de Niono a un relief constitué de plaines argileuses au Sud et sablonneuses au Nord-Ouest irrigables en toute saison. De climat de type sahélien, elle connaît deux saisons : une saison pluvieuse de cinq mois (de juin à octobre) avec une pluviométrie de 500 à 600 mm par an⁹⁴ ; une saison sèche (de novembre à mai). Concernant l'hydrographie, la zone de Niono est arrosée par les canaux d'irrigation Cost-Ongoïba et Gruber du barrage de dérivation de Markala construit sur le fleuve Niger.

Sur le plan de la démographie, selon les résultats du RACE⁹⁵ de 2009, la commune de Niono compte une population de 68 446 habitants dont 1 853 pour Sériwala km 30, 2 063 pour Foabougou, 2 468 pour Nango et 1 495 pour Kolodougou coura⁹⁶. La densité de la population

⁹³ MALI, Ministère de l'économie et du plan, Programme de renforcement des capacités nationales pour une gestion stratégique du développement, Avant projet de schéma d'aménagement et de développement de la commune urbaine de Niono, PRCAGED, 2002, p. 3.

⁹⁴ MALI, Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), *Plan de sécurité alimentaire commune urbaine de Niono : 2007 – 2011*, juin 2007, p. 5.

⁹⁵ MALI, Ministère de l'administration territoriale et des collectivités locales, Recensement Administratif à Caractère Electoral du Mali de 2009

⁹⁶ MALI, Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), *Plan de sécurité alimentaire commune urbaine de Niono : 2007 – 2011*, Bamako, juin 2007, pp. 3-4.

est de 202 habitants au km² contre 97 habitants pour la zone exondée⁹⁷ et 7.9 habitants⁹⁸ pour le niveau national. Dans cette population, le taux de masculinité est élevé avec 51%⁹⁹. Cela s'explique par le phénomène de l'immigration des bras valides masculins dans la zone comme main-d'œuvre agricole. La population de la commune est très hétérogène car elle est constituée d'autochtones et des exploitants venus de différents horizons du pays et de la région du Yatenga au Burkina Faso. Elle se compose de : Bambara, Minianka, Peulh, Sonrai, Bozo, Mossi etc. Ces ethnies pratiquent l'islam, le christianisme et l'animisme comme religion.

En matière d'éducation, dans la commune, 92% des villages possèdent une école et 65% disposent d'une medersa (école coranique). Quant au taux de scolarisation, il est de 75,8 %¹⁰⁰. Concernant le taux d'alphabétisation, il se situe autour de 26% pour l'ensemble de la population locale, 46% pour les chefs d'exploitation¹⁰¹ contre 31,1% au niveau national¹⁰².

Sur le plan sanitaire, la population est insuffisamment couverte. En effet, on y compte un médecin pour 17 402 habitants. Le taux de mortalité maternelle est de 550 pour 100 000. Quant au taux de mortalité infantile (0 à 5 ans), il s'établit à 108 pour 1000. En matière de structures sanitaires, la commune compte un centre de santé de référence et 3 centres de santé communautaire (CSCoM). La distance moyenne d'un village au centre de santé le plus proche est de 4,5 km¹⁰³.

Dans le domaine du cadre de vie, dans l'ensemble, les maisons sont dotées de latrines et le taux d'électrification est de 15%¹⁰⁴. Dans la zone de production de Niono certains villages sont couverts à plus de 90%. Parmi ces villages on peut citer Niono km 26, Fouabougou, Nango et Sériwala. Tous ces villages ont été électrifiés par leurs associations villageoises. L'électrification a non seulement amélioré le cadre de vie (la majorité des familles possède un téléviseur) mais elle a créé des activités secondaires : vente de la glace, utilisation des appareils électriques de soudure par les forgerons fabricants et réparateurs de batteuses, décortiqueuses et autres machines. Par rapport à l'accès à l'eau, il faut signaler que l'eau

⁹⁷ MALI, Ministère de l'économie et du plan, Programme de renforcement des capacités nationales pour une gestion stratégique du développement, Avant projet de schéma d'aménagement et de développement de la commune urbaine de Niono, PRCAGED, 2002, p. 16.

⁹⁸ MALI, Ministère de la santé, *Enquête Démographique de Santé du Mali (EDSM IV)*, Bamako, 2006, p. 4.

⁹⁹ MALI, Ministère de l'agriculture, Institut d'Economie Rurale, Direction Scientifique, *Evaluation de la pauvreté en zone Office du Niger, rapport principal*, Bamako, décembre 2005, p. 25.

¹⁰⁰ MALI, Ministère de l'économie et du plan, Programme de renforcement des capacités nationales pour une gestion stratégique du développement, Avant projet de schéma d'aménagement et de développement de la commune urbaine de Niono, PRCAGED, 2002, p. 34.

¹⁰¹ MALI, Ministère de l'agriculture, Institut d'Economie Rurale, Direction scientifique, *Evaluation de la pauvreté en zone Office du Niger, rapport principal*, Bamako, décembre 2005, pp. 25-27.

¹⁰² <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo/mali/presentation-du-mali/>, mis en ligne le 11 janvier 2013, consulté le 21 janvier 2013

¹⁰³ MALI, Ministère de l'agriculture, Institut d'Economie Rurale, Direction scientifique, *Evaluation de la pauvreté en zone Office du Niger, rapport principal*, Bamako, décembre 2005, p. 27.

¹⁰⁴ MALI, Ministère de l'agriculture, Institut d'Economie Rurale, Direction scientifique, *Evaluation de la pauvreté en zone office du Niger, rapport principal*, décembre 2005, p. 29.

potable manque dans la zone. En effet, on estime que seulement 51%¹⁰⁵ des villages possèdent de points d'eau potable (forage ou puits à grand diamètre).

En matière d'hygiène, la commune de Niono qui est une zone inondée est assez insalubre faute de caniveaux pour l'écoulement des eaux usées et de la pluie. Cette insalubrité explique le fort taux de prévalence du paludisme, de la bilharziose et du choléra chaque année. Aussi, on note une forte pollution des eaux par les insecticides et les engrais.

4.2. La riziculture et le maraîchage constituent la base de l'économie de la zone

La riziculture constitue la principale activité et la production du riz la base de l'économie de la commune de Niono. Elle occupe plus de 90% de la population de la zone et représente le premier secteur d'emploi mais aussi la première source de revenu. En effet, la culture du riz concentre l'essentiel des activités suivie du mil, du maïs, de l'arachide, de la canne à sucre et des produits maraîchers : échalote, tomate, pomme de terre. Elle est pratiquée par des unités familiales comprenant en moyenne 14 membres¹⁰⁶. La production céréalière s'élève à 853 273 tonnes par an¹⁰⁷ pour l'ensemble du cercle. S'agissant du riz, sa production s'élève à 85 583,08 tonnes contre 674 000 tonnes¹⁰⁸ pour le cercle en 2012.

Quant au maraîchage, culture de subsistance au début, aujourd'hui il est devenu une activité de rente pratiquée en contre saison après la récolte du riz. Il est généralement mené par des jeunes et des femmes qui exploitent en location des parcelles auprès de leurs propriétaires contre de l'argent liquide. Ceux-ci font comme spéculations l'échalote estimée à 259 354 t par an¹⁰⁹, la tomate 14.615 t, la patate douce 14.923 t, l'ail 6140 t, la pomme de terre (nouvellement introduite) à 7.508,69 t¹¹⁰. Ces spéculations produisent annuellement près de 35 milliards de FCFA de chiffres d'affaires¹¹¹.

La conservation, la transformation et la commercialisation de ces produits constituent l'occupation productive des femmes en leur propre nom même si les revenus générés sont investis dans l'entretien de la famille ou servent à appuyer le chef de famille dans les activités

¹⁰⁵ MALI Ministère de l'agriculture, Institut d'Economie Rurale, Direction scientifique, *Evaluation de la pauvreté en zone Office du Niger, rapport principal*, décembre 2005, p. 28.

¹⁰⁶ Mali, Ministère de l'économie et du plan, Programme de renforcement des capacités nationales pour une gestion stratégique du développement, *Avant projet de schéma d'aménagement et de développement de la commune urbaine de Niono*, PRECAGED, 2002, p. 16.

¹⁰⁷ MALI, Ministère délégué chargé du développement intégré de la zone de l'Office du Niger, *La production céréalière à l'Office du Niger*, janvier 2011, p. 12.

¹⁰⁸ MALI, Ministère délégué chargé du développement intégré de la zone de l'Office du Niger, site web, www.office-du-niger.org.ml, mis en ligne octobre 2009, consulté 1 août 2011

¹⁰⁹ Mali, Ministère délégué chargé du développement intégré de la zone de l'Office du Niger, *La production céréalière à l'Office du Niger*, janvier 2011, p. 12.

¹¹⁰ MALI, Office du Niger, *Lancement de la campagne agricole 2013-2014*, Niono, le 22 juin 2013 site web, www.office-du-niger.org.ml, mis en ligne juin 2013, consulté 22 juillet 2013

¹¹¹ MALI, Ministère délégué auprès du premier ministre, chargé du développement intégré, de la zone Office du Niger, Programme d'intensification de la culture de pomme de terre à l'office du niger, *Campagne agricole 2011/2012*, octobre 2011, p.3.

rizicoles. Il faut signaler que les femmes sont très généralement membres d'un ou plusieurs groupements notamment autour du crédit solidaire.

Dans le secteur de l'élevage, la zone de l'Office du Niger constitue aujourd'hui l'un des points de concentration du bétail à cause de l'abondance du pâturage. On rencontre deux types d'élevage à savoir l'élevage extensif où les animaux sont conduits par des éleveurs peulh maliens originaires de la région ou des régions du Nord du pays (Mopti et Tombouctou) dans la zone pastorale aux environs des casiers rizicoles et l'élevage intensif pratiqué dans les exploitations agricoles à partir des sous produits du riz notamment le son. La concentration des animaux dans la zone pose de sérieux problèmes entre éleveurs et paysans et entre paysans propriétaires et non propriétaires suite à des dégâts causés par les animaux sur les parcelles. Malgré l'implication de l'administration et des autorités communales, le problème récurrent de tracé de passages des animaux se pose avec acuité.

Dans la commune, le cheptel se compose de bovins estimés à 5000 têtes, d'ovins pour 1500 têtes, de caprins pour 138 462 têtes¹¹², d'asins pour 16 000 têtes¹¹³. Les animaux en plus de leur commerce sont utilisés dans l'agriculture et le transport. Ainsi, on relève 14 000 charrettes de bœufs et d'ânes¹¹⁴.

En matière de pêche, la commune de Niono notamment à travers les falas (lacs) et les canaux d'irrigation du barrage était très riche en poissons. Aujourd'hui l'activité de pêche est en chute suite à l'assèchement des falas. La pêche est essentiellement familiale et menée par l'ethnie bozo. En effet, les hommes après capture des poissons laissent le soin aux femmes de les transformer (fumage et séchage) et commercialiser.

Dans le secteur du commerce, la commune de Niono est très active autour de la commercialisation du riz, des produits maraîchers, de l'élevage et de la pêche. Niono constitue au Mali l'un des centres commerciaux les plus animés et fréquentés du pays. En effet, les activités de production et de commercialisation du riz attirent de nombreux commerçants notamment d'engrais, d'équipements agricoles mais aussi des transporteurs pour l'acheminement des produits à l'intérieur du pays et vers les pays voisins. Ces mêmes activités font que pratiquement toutes les grandes banques et institutions de micro finances importantes sont représentées dans la zone de l'Office du Niger notamment dans la commune de Niono.

Dans l'ensemble, les activités socio-économiques ont donné à la commune de Niono un relatif niveau de développement. En effet, selon certaines études notamment celle portant sur le profil de pauvreté des communes au Mali, la commune de Niono se classe à la 1^{ère} place des

¹¹² MALI, Ministère délégué chargé du développement intégré de la zone de l'Office du Niger, *La production céréalière à l'Office du Niger*, janvier 2011, p. 12.

¹¹³ Alain Le MASSON, Yacouba SANGARE, « le rôle de l'élevage dans l'intensification : Le bétail, outil de travail et source de fumure », dans : Marcel KUPER, Jean-Phillip TONNEAU, *L'Office du Niger, grenier à riz du Mali, Succès économique, transitions culturelles et politiques de développement*, Paris CIRAD/Karthala, 2002, p. 125.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 125.

12 communes que compte le cercle, à la 3^e place sur 118 au niveau régional et à la 18^e position sur 703 communes au niveau national¹¹⁵.

4.3. L'organisation administrative et politique de la commune

Sur le plan de l'organisation administrative et politique, la commune de Niono qui compte 21 villages est dirigée par un conseil municipal élu par voie de démocratie directe. Ce conseil est chargé des questions de développement local. En effet, la commune constitue l'échelon de planification, d'exécution des actions de développement notamment la fourniture et gestion des services publics essentiels qui réalisent le développement. Comme services publics, elle s'occupe des questions administratives (état civil, recensement, police administrative, archives et documentation), de l'éducation, de la santé, de l'assainissement, de l'hydraulique, du domaine et du foncier, de la gestion des ressources naturelles.

NB : Nous développerons dans le chapitre six la construction administrative et territoriale de la commune de Niono.

4.4. L'organisation sociale repose sur l'esprit de groupe, le communautarisme et le collectivisme

Peuplée de populations autochtones et de celles installées par l'Office sous l'appellation de colons, la zone de production de Niono forme un véritable carrefour de rencontre des ethnies du pays notamment les Bambaras, les Peulh, les Minianka, les Sonrai, les Bozos, les Sarakolés et les Mossis du Burkina Faso. En effet, les zones de production de l'Office sont des lieux de brassage de populations qui étaient sur place avant la création de l'Office, des colons qui sont venus ensemble en communauté cohérente ou en famille de l'intérieur du pays, des colons venus de la Haute Volta (Burkina Faso) généralement en famille, les volontaires isolés dont un grand nombre de captifs (anciens esclaves), d'artisans et de commerçants, les fonctionnaires déflatés de l'Office du Niger à travers le PAS¹¹⁶.

Pendant que les populations autochtones des anciens villages s'attachent (villages créés avant l'avènement de l'Office mais parfois déplacés) à perpétuer leur système d'organisation socio-économique, les populations installées par l'ON confrontées à un dépaysement (insécurisation) tentent de leur côté tant bien que mal à reproduire le leur. Le point commun à ces groupes de populations hétérogènes est le fait que leur système social malgré quelques spécificités repose en général sur l'esprit de groupe, le communautarisme, le collectivisme bref sur le principe du vivre ensemble et de partager ensemble (les biens, les bonheurs et les malheurs) à partir de la famille au grand groupe (lignage, clan, alliance, village etc.). Ce principe du vivre ensemble dans une collectivité, communauté impose à ces différents

¹¹⁵ MALI, Ministère du développement social de la solidarité et des personnes âgées, Observatoire de Développement Humain Durable (ODHD), Programme des Nations Unies pour le Développement, *Profil de pauvreté des communes du Mali*, Novembre 2006, p. 97.

¹¹⁶ Pierre BONNEVAL, « Le fil de l'eau et la part des hommes », dans : Marcel KUPER, Jean-Phillip TONNEAU, *L'Office du Niger, grenier à riz du Mali, Succès économique, transitions culturelles et politiques de développement*, Paris, CIRAD/Karthala, 2002, pp. 34-36.

groupes socioculturels des formes d'organisation sociopolitique et socioéconomique d'entraide et de solidarité faites de droits et d'obligations.

Sur le plan organisationnel, la cellule familiale est l'unité de base de la société. En général, il s'agit de la famille élargie ou étendue autour d'un homme plus sa ou ses épouses et leurs enfants, les belles filles et leurs enfants c'est-à-dire les petits enfants du chef de famille. La constitution d'une famille élargie obéit à une raison autant sociale (réseau social ou d'influence plus large) qu'économique (constitution d'une forte main-d'œuvre). La vie dans la cellule familiale est basée sur le strict respect de l'aîné qui en retour a obligation de veiller sur ses cadets. A ce propos, P Bonneval nous rapporte que « dans le pacte familial qu'il passe avec son cadet, l'aîné a quatre obligations : trouver une nouvelle épouse à son jeune frère, assurer la nourriture de toute la famille, payer les frais sanitaires (médicaments), acquitter l'impôt pour tout le monde. Le plus difficile c'est de faire travailler ceux qui ne veulent rien faire¹¹⁷. » Il est nécessaire de rappeler que l'homme (l'aîné dans la fratrie) est le chef de famille et coordonne à ce titre les activités de production et la redistribution des biens qui en sont issus. A ce niveau, chaque membre est responsabilisé par rapport à une tâche selon son rang familial. La production des biens est collective, généralement il s'agit des récoltes en riz et produits maraichers à partir d'une parcelle familiale exploitée par tous les membres y compris les enfants et les femmes. Ainsi, les ressources obtenues sont dépensées aux soins de tous les membres de la famille. Pour ce faire, une partie des récoltes est consommée de manière domestique et l'autre est mise sur le marché, généralement par la vente collective à travers l'AV, le ton ou le groupement d'intérêt économique pour générer des revenus au profit de la famille.

Les valeurs qui animent la case familiale sont entre autres : le respect de l'ordre familial (le critère de l'âge et du sexe, la prééminence de la parenté sur l'individu qui permettent de maintenir l'autorité familiale), le travail collectif (parcelle familiale), le partage des biens, l'entraide et l'union au nom de laquelle, les jeunes restent dans la grande famille.

En matière de gouvernance (coordination) de la famille, le processus de prise de décisions est collégial c'est à dire le chef de famille réunit autour lui ses frères et fils majeurs pour décider des affaires familiales. Il écoute chacun à tour de rôle par génération et par âge. Cependant le pouvoir de décision finale lui revient. En ce qui concerne les femmes, leur avis en général n'est pas demandé par le chef de famille en public mais dans la chambre conjugale. Même si cela paraît paradoxal, les femmes peuvent fortement influencer les décisions familiales à travers cet apartheid. De façon générale, on s'arrange à ce que chaque membre puisse se reconnaître dans la décision prise, donc à être solidaire.

Concernant la répartition des tâches dans la famille, les garçons s'occupent principalement des travaux champêtres, de la conduite des animaux et de l'entretien des concessions, quant aux filles, elles aident les mamans à préparer les repas, à puiser de l'eau et à entretenir la famille.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 44.

S'agissant de la femme, elle joue un double rôle celui de reproduction et de production. Dans le milieu, la femme est le pilier de la famille. En effet, on avance que derrière un homme travailleur se trouve toujours une "brave femme" comme épouse ou mère. En un mot la réussite d'un homme dépend en premier lieu des bonnes conduites et de la bravoure de sa maman ensuite de sa femme au travail. C'est pourquoi, le premier symbole et pilier de la famille est la femme.

Dans le domaine de la production, la femme au même titre que l'homme sinon plus que ce dernier est une force de production familiale. En effet, elle participe non seulement à l'exploitation du champ familial de riz, mais exploite également une parcelle de maraîchage (l'échalote en général) dont les récoltes sont investies dans l'entretien de la famille. Lors de nos entretiens, dans chacun des villages visités, les hommes ont unanimement reconnu que les femmes sont plus occupées qu'eux et participent autant sinon plus dans la prise en charge de la famille. A ce propos, le chef du village de Nango déclare : « Nous tenons grâce à nos femmes, nous sommes assis ici sous l'ombre, mais derrière nous, travaillent nos femmes soit au champ soit à la maison¹¹⁸ ».

Sur le plan alimentaire, la famille se nourrit généralement de céréales qu'elle a elle-même produites (autoconsommation du riz) ou parfois achetées (le mil, la base de l'alimentation). Celles-ci sont stockées dans des greniers familiaux et de plus en plus dans des magasins gérés par le chef de famille, l'autorité de redistribution. Les repas quotidiens préparés par les femmes se prennent ensemble selon le sexe et servent d'occasion pour inculquer à l'enfant le respect de son rang dans la famille et les devoirs qui lui incombent. Pendant les périodes de travaux, les repas sont transportés dans les champs et consommés en groupe sur place.

A l'échelle du village, l'organisation sociale et politique est basée sur l'âge, le sexe, l'antériorité dans le village (fondateurs et arrivants pour les anciens villages), la division en hommes nobles et hommes de caste (forgerons, griots...). Cette différenciation sociale s'observe lors des cérémonies (baptême, mariage et décès) où les hommes de caste jouent le rôle de maître de la parole, d'organisateur, de médiateur dans les conflits. A ce titre, ils reçoivent des cadeaux en nature pour cette mission sociale qui ne les empêche pas cependant de produire.

Concernant la structure du village, la famille est l'unité de base du système socio-économique et sociopolitique. Les familles forment à leur tour des groupes ethniques et d'alliance plus ou moins homogènes qui forment le village. Celui-ci est dirigé par le chef de village qui joue le rôle d'autorité morale et administrative. Ce dernier est désigné selon la tradition c'est-à-dire par séniorité dans la lignée de la famille fondatrice s'il s'agit d'anciens villages mais par élection ou par consensus parmi les chefs de famille les plus anciens pour le cas des villages créés par l'Office du Niger. Toutefois quel que soit le cas, le choix du chef est entériné devant l'administration par une assemblée villageoise des chefs de famille car ces derniers temps, avec la démocratie qui malheureusement n'est pas toujours comprise comme la liberté de

¹¹⁸ Propos tenus lors de l'entretien avec les membres de l'Association Villageoise (AV) de Nango, le 8/11/2012

choix des dirigeants mais comme « le laisser aller », on assiste à des contestations. L'assemblée des chefs de famille présidée par le chef de village assisté de ses conseillers choisis parmi les plus anciens décide des projets concernant la vie du village à travers l'association villageoise (organe d'exécution) à qui elle délègue ce pouvoir. Parfois, l'assemblée est élargie à tous les habitants du village notamment s'il s'agit de les mobiliser, informer ou sensibiliser.

Quant au territoire villageois, il comprend le territoire collectif de vie (habitats et alentours), celui de production agricole (champs aménagés du domaine de l'Office et non aménagés appelés "hors casiers") et l'espace des ressources naturelles (forêt pour les bois de chauffe et les arbres fruitiers, les gibiers, la bourgoutière pour le pâturage, les cours d'eau) gérés selon la tradition. Avec la pression démographique et la diminution de ces ressources les conflits inter-villageois ou intercommunautaires sont à signaler.

Nous terminons ce point par indiquer que de nos jours les principes fondateurs de la vie en groupe, de la famille au clan et au village dans la zone de Niono sont de moins en moins respectés par les jeunes qui préfèrent aujourd'hui produire pour eux-mêmes, d'après leur terme « se prendre en charge ». Ceci entraîne parfois l'éclatement des familles par conséquent le morcellement de la parcelle familiale. Aussi, avec la scolarisation, les enfants refusent de plus en plus le mode de vie communautaire. A ce propos, un vieux du village de Nango affirme : « *un enfant ayant fréquenté l'école travaille pour lui et non pour ses parents ou le village* ». (Nango, octobre 2012)

4.5. Des ressorts de solidarité traditionnelle qui se dégradent mais continuent de guider la vie en groupe

Pour étudier les différents ressorts ou formes de solidarité, nous avons utilisé comme techniques les entretiens avec les populations locales et l'observation. Il s'agit essentiellement des ressorts c'est-à-dire des dynamiques traditionnelles de solidarité mais lesquelles résistent tant bien que mal au temps. Elles continuent d'être prônées comme des valeurs, des pratiques qui permettent de renforcer la cohésion sociale fortement effritée ces derniers temps. Ces ressorts de solidarité qui s'imposent beaucoup plus par la forme que par le respect de ses valeurs ne sont pas typiques seulement à notre milieu d'études, on les rencontre en général dans beaucoup de contrées agricoles du pays.

Dans notre recherche, pour aborder ces ressorts de solidarité, nous appréhendons la solidarité comme un ensemble de mécanismes, de pratiques d'assistance et d'entraide mutuelle qu'une société, qu'une communauté met en place afin de renforcer ou de construire le tissu social. Il s'agit donc d'une solidarité horizontale liée à la proximité (parentale, socioculturelle, territoriale, professionnelle, etc.) qui organise les relations d'interdépendance et de complémentarité dans la production des biens et services autant individuels que collectifs.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, le mode de vie des paysans de la zone de Niono est organisé autour de l'esprit de famille, de groupe, de l'appartenance à une communauté et

de l'inter dépendance. Ce fondement culturel apparemment social revêt un enjeu très économique car les activités agricoles notamment celles liées au riz nécessitent beaucoup de bras valides dont la famille, le lignage, les relations de voisinage et professionnelles sont en général les principaux pourvoyeurs. Celles ci exigent de la complémentarité d'où le développement de chaînes locales de réciprocité et de solidarité qui au delà de la solidarité philanthropique traditionnelle constituent des ripostes de sécurisation des conditions de vie. Ainsi, dans la zone, nous relevons deux types de ressorts ou ferments de solidarité : le ressort de solidarité traditionnelle et celui de la solidarité professionnelle organisée ou institutionnelle avec une certaine imbrication qui exclut par conséquent une démarcation nette entre les deux types. Ceux-ci renferment deux dimensions :

- une dimension philanthropique traditionnelle consistant à développer ou entretenir un esprit d'entraide de façon spontanée et plus ou moins désintéressée¹¹⁹ que nous appelons la solidarité horizontale qui concourt plus à la construction locale de l'espace de socialisation donc du renforcement du tissu social.
- une dimension socioéconomique qui s'impose par la nécessité de conjuguer les efforts pour faire face aux problèmes d'amélioration des conditions de vie donc de construction d'espace de sécurisation économique (mise en place d'équipements et infrastructures collectifs, vente collective, crédits de groupe etc.).

4.5.1. Les ressorts traditionnels de solidarité

Fondement de la vie communautaire en milieu agricole, ce type de ressort de solidarité qui se dégrade continue d'alimenter aujourd'hui les différentes formes d'organisations socio-économiques. Il concerne les groupes ethniques les plus importants de la zone à savoir les Bambara (particulièrement), les Minianka, les Bozos, les Sarakolés, et les groupes ayant conservé en leur sein une solidarité plus forte, en raison de leurs origines parfois lointaines comme le cas des Mossis venus du Burkina Faso. Dans la zone, nous rencontrons comme ressorts de solidarité traditionnelle : le ressort familial de solidarité, le ressort socioculturel ou ethnique de solidarité, le ressort de solidarité lié au genre, le ressort de proximité géographique (appartenance au même territoire de vie ou de travail).

a. Le ressort familial de solidarité

Cet élan de solidarité se manifeste dans la cellule familiale entre les membres. Ceux ci étant unis par des liens sacrés de mariage (qui unissent non pas deux individus mais deux familles celle de l'homme et de la femme) et de sang ont obligation de faire preuve de solidarité entre eux. Les pratiques familiales de solidarité passent par le fait d'habiter ensemble sous le même toit dans la même concession familiale, de produire ensemble dans le champ familial, de consommer ensemble (repas commun pris en groupe), de défendre l'image, l'honneur et les intérêts de la famille, de mettre les revenus personnels au service de la famille. Par exemple un membre de la famille qui mène une activité secondaire ou qui va à l'exode pour chercher

¹¹⁹ Jean Louis LAVILLE, « Solidarité » dans : Jean Louis LAVILLE et Antonio David CATTANI, *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer, 2006, pp. 491-492.

des équipements agricoles pour la famille ou encore la femme qui alimente la famille en condiments et légumes par ses activités de maraîchage. En retour la famille doit protection aux membres et assurer leurs besoins essentiels (alimentaire, sanitaire, éducatif, de reproduction c'est-à-dire chercher une femme pour le jeune garçon en âge de se marier ou aider la jeune fille à constituer son trousseau de mariage etc.).

En somme, première institution de la vie socio-économique, la famille sert à forger l'esprit de groupe, à mouler l'être sociable capable de s'insérer dans la vie du village pour une meilleure reproduction sociale, économique et politique.

b. Le ressort socioculturel ou ethnique de solidarité

Il se manifeste dans l'appartenance au même groupe socioculturel (identité culturelle), au même clan, à la même ethnie ou à la même langue et région. Ce type de solidarité vise surtout à perpétuer les valeurs socioculturelles à une échelle plus large, à défendre les intérêts claniques mais surtout à assurer la reproduction du clan même en question dans la zone. Dans les villages de la zone de Niono où la population est composée de plusieurs ethnies ou groupes socioculturels parfois venus d'ailleurs, les regroupements sur ferments ethniques ou inter ethniques sont très courants. Ainsi, on rencontre des regroupements de peulh, bozo, forgeron, mossi, minianka, dogon, des Traoré, des Diarra, des ressortissants de telle contrée ou région etc. Bref chaque ethnie ou groupe social essaie de s'organiser tant soit peu pour constituer un réseau social, une force sociale devant les autres qui a son mot à dire sur les questions concernant la vie du village. On relève aussi que les organisations à caractère socioculturel ou lignager sont en grande majorité constituées par les femmes (ton des femmes bozo¹²⁰, ton des femmes mossi¹²¹ etc.) ou les groupes minoritaires et étrangers notamment les Mossis. Généralement informelles, elles développent des pratiques de gestion des événements sociaux qui sont d'ailleurs organisés selon les valeurs ethniques, de défense et d'assistance des membres (par exemple l'entraide dans les travaux agricoles), de crédit solidaire (tontine), de promotion de la culture.

Il est bon de signaler que les groupes socioculturels ne sont pas étanches, ils permettent l'échange par le lien de mariage. Enfin, nous relevons que les rapports entre les différents groupes socioculturels sont loin d'être idylliques. En effet, la tendance à se regrouper sur une base ethnique ou communautaire explique parfois les relations difficiles ou de rivalité entre les différentes composantes de la société.

c. Le ressort de solidarité lié au genre

Il s'exprime à travers la différenciation sociale selon le sexe. En effet, il consiste à développer des pratiques économiques et sociales d'entraide et de solidarité à partir de l'appartenance au même sexe. Dans la zone de l'Office du Niger, ce genre de pratiques se rencontre très généralement chez les femmes. En effet, celles-ci compte tenu de leur double rôle de reproduction sociale et de production économique s'organisent expressément entre elles pour gérer solidairement ensemble leurs quotidiens, les événements sociaux (baptême, mariage, décès, circoncision, voyage etc.) et les activités de riziculture et de maraîchage.

¹²⁰ Les Bozo représentent au Mali et même dans la sous région l'ethnie qui pratique exclusivement la pêche

¹²¹ Le mossi constitue la plus grande ethnie au Burkina Faso. La langue des Mossis est le moré. Les Mossi forment une forte communauté à l'Office du Niger.

Concernant la gestion des événements sociaux, les pratiques solidaires consistent non seulement à s'entraider par l'apport de la force physique (travaux ménagers, organisation des cérémonies) mais aussi à se faire à tour de rôle des dons (argent, céréales, pagnes, draps, couvertures, ustensiles de cuisine etc.). La quantité de présents reçus rehausse l'image de la femme bénéficiaire dans le village. L'appartenance à une organisation permet à la femme d'être au courant des informations concernant la vie du village mais surtout de tisser sa toile relationnelle et de s'épanouir économiquement par la pratique d'une activité individuelle ou collective.

Sur le plan de la production, les femmes s'organisent généralement en association de tontine non formel ou de groupe autogéré de crédit solidaire avec ou sans intérêt, association communautaire non formelle et en société coopérative selon des relations de parenté, de voisinage, religieuse et de provenance.

Par rapport au crédit solidaire, il consiste à répartir à tour de rôle l'épargne de tout le groupe comme prêt à un ou plusieurs membres selon leur mise. En plus de cette forme de crédits, les femmes prennent des prêts bancaires qu'elles répartissent entre les membres du groupement moyennant un intérêt.

Concernant le regroupement des femmes en coopérative, il porte surtout sur le repiquage et le vannage du riz, la production, la conservation, la transformation, la commercialisation des produits maraîchers notamment l'échalote à partir de l'acquisition d'équipements collectifs : charrette, décortiqueuse, magasin de stockage et hangar.

Enfin, quelle que soit leur forme, les organisations de femmes développent des pratiques d'accès aux services sociaux de base (santé et éducation). Par rapport à la santé, elles constituent des relais auprès des services de santé dans les domaines de la vaccination, le suivi de la grossesse, la promotion des Pratiques Familiales Essentielles (PFE¹²²). Aussi, elles organisent des activités d'assainissement quand on sait qu'elles vivent dans une zone inondée donc propice aux maladies liées à l'eau. Dans le domaine de l'éducation, la pratique porte sur l'alphabétisation des membres.

d. Le ressort de proximité géographique (appartenance à un même territoire de vie et de production)

Ce ressort de solidarité horizontale est en cheval sur les formes de solidarité traditionnelle et moderne. Il repose sur le fait de partager le même territoire de vie (voisinage des familles) et celui économique (voisinage des casiers rizicoles).

Dans son aspect traditionnel, il se manifeste par des élans de solidarité mutuelle de proximité entre les voisins. On a coutume de dire que quand une case brûle, les voisins sont les premiers sur le lieu pour porter secours avant les parents. C'est avec les voisins que l'on partage quotidiennement sa vie notamment à travers l'échange des nouvelles par les salutations

¹²² Les PFE comprennent : l'allaitement maternel exclusif, l'alimentation de complément pour les enfants et femmes enceintes, l'utilisation de la SRO (les Solutions de Réhydratation Orale) pour le traitement de la diarrhée chez l'enfant, l'utilisation des moustiquaires imprégnées, le lavage des mains, le suivi du calendrier vaccinal des enfants, l'utilisation des latrines etc.

quotidiennes. En effet, la salutation est le premier critère de sociabilité dans la famille et entre les voisins et sert d'espace pour se donner des informations mais également renforce le lien social.

Dans son aspect moderne ou institutionnalisé notamment dans le domaine de la production, les exploitants voisins dans une dynamique réciprocaire, s'entraident dans les travaux champêtres surtout pour les semis, la récolte et le transport du riz, l'entretien des réseaux d'eau. La chaîne de solidarité basée sur le voisinage crée entre les voisins une dette sociale dont le paiement réciproque consolide la concorde et la paix sociale.

Les modes d'organisations populaires fondés à partir des relations de proximité et de résidence sont les groupements de femmes, la société coopérative, le groupement d'intérêt économique mais surtout les tons villageois et les associations villageoises (AV). Dans la zone de production de Niono, chaque village possède soit son AV soit son ton qui regroupe en général tous les habitants du village autour des pratiques collectives suivantes : la gestion du crédit agricole, les activités de battage et de décorticage du riz à partir d'équipements collectifs (batteuse et décortiqueuse), la gestion des semences, la vente collective ou groupée, la gestion de magasin communautaire, la transformation des produits, la gestion des terres aménagées, la lutte contre la désertification, l'accès aux services de santé (centre de santé communautaire) et d'éducation (école communautaire), l'électrification rurale, la réalisation des points d'eau et la représentation du village auprès des autorités. Les tons villageois et les associations villageoises fondés sur l'appartenance territoriale (de vie et de production notamment le voisinage des parcelles) reposent sur les principes de la coopération, de la collaboration et de la participation.

4.5.2. Le ressort professionnel de solidarité

Créée dans le sillage des ressorts de la solidarité traditionnelle, la dynamique professionnelle de solidarité elle est la forme la mieux structurée aboutissant parfois à des formes d'organisations qui disposent de personnalité juridique notamment les sociétés coopératives, les groupements d'intérêt économique et les syndicats. Elle consiste pour les paysans à partir de l'exercice du même travail (activités agricoles) à s'organiser dans l'une de ces organisations solidaires pour non seulement la sécurisation et l'amélioration de leurs conditions de vie individuelle mais aussi pour la construction et la mise en œuvre du projet d'avenir collectif de leurs membres et de leurs villages. Dans la zone de l'Office du Niger, ces organisations socio économiques dans une dynamique d'autopromotion développent des pratiques consistant à :

- défendre les intérêts matériels et moraux des producteurs devant l'Office, l'administration et les commerçants ;
- acquérir des équipements collectifs (batteuse, décortiqueuse, magasin de stockage) ;
- bénéficier de crédits collectifs de campagne ;
- accéder aux intrants ;
- procéder à la vente groupée des produits
- veiller sur le respect des tours d'eau ;

- mieux commercialiser les produits à des prix favorables (vente collective) ;
- réaliser des pistes rurales ;
- entretenir le réseau d'eau (confection de diguettes) etc.

Les organisations solidaires liées à l'exercice du travail agricole émergent des dynamiques endogènes mais parfois des dynamiques exogènes (ONG, Etat). En général, elles regroupent l'ensemble des producteurs du même village partageant les mêmes intérêts ou difficultés. Cependant, on note de plus en plus des organisations inter-villageoises ou concernant l'ensemble de la zone afin de donner plus de poids et de visibilité au mouvement paysan. Aussi, on remarque des rapprochements entre ces organisations et celles de la zone cotonnière du pays et des groupements naam du Burkina Faso. En outre, certaines de ces organisations sont membres d'autres réseaux comme le réseau des organisations paysannes du cercle et de la région (assemblées locale et permanente des chambres de l'agriculture), de l'ONG Franfasi so (outil de conseil économique, financier et juridique des organisations paysannes de la zone de l'Office du Niger).

A la suite de ce tour d'horizon des ressorts de solidarité dans la zone de l'ON, nous résumons comme suit dans un tableau les formes d'organisations populaires et les pratiques collectives qu'elles développent.

Tableau 1.3. Organisations populaires et leurs pratiques dans la zone de l'ON

Types d'organisation	Pratiques
Ton villageois et association villageoise	• la gestion du crédit agricole ; • la gestion des semences ; • le battage et le décorticage du riz à partir d'équipements collectifs (batteuse et décortiqueuse) ; • la vente collective ; • la gestion de magasin collectif ou villageois ; • la transformation des produits ; • la gestion des terres aménagées ; • la lutte contre la désertification ; • l'accès aux services de santé (centre de santé communautaire) et d'éducation (école communautaire) ; • l'alphabétisation ; • l'électrification rurale ; • la réalisation des points d'eau ; • la construction des diguettes ; • le partenariat avec la mairie ; • la médiation sociale.

Groupement d'intérêt économique	• la recherche et la gestion du crédit agricole ; • l'accès aux intrants notamment l'engrais ; • le battage et le décortiquage du riz à partir d'équipements collectifs (batteuse et décortiqueuse) ; • la vente collective du riz et des produits maraîchers ; • la transformation des produits ; • la réalisation et la gestion de magasins de stockage collectif ou villageois ; • la défense des intérêts matériels et moraux des producteurs devant l'Office, l'administration et les commerçants ; • l'enlèvement des plantes aquatiques.
Société coopérative	• l'acquisition et l'exploitation des équipements collectifs (batteuse, décortiqueuse) ; • la recherche et la gestion de crédits de campagne ; • l'accès aux intrants notamment l'engrais ; • la surveillance du respect des tours d'eau ; • la vente collective du riz et des produits maraîchers ; • la réalisation et la gestion de magasins de stockage • la réalisation de pistes rurales ; • l'entretien du réseau d'eau (confection de diguettes). • la défense des intérêts matériels et moraux des producteurs devant l'Office, l'administration et les commerçants ;
Association/ communautaire de santé et d'éducation	• la création et la gestion d'écoles communautaires (construction de salles et de clôture, prise en charge du personnel) ; • la mise en place et la gestion des centres de santé communautaire ; • l'information et la sensibilisation des populations en matière de santé ;
Groupement de micro crédit auprès des IMF	• la recherche et la gestion de crédit de campagne auprès des IMF ; • l'accès aux intrants notamment l'engrais ; • la vente collective du riz et des produits maraîchers ; • les prestations de service dans les activités de repiquage ;
Groupe autogéré d'épargne et de crédit solidaire (tontine)	• l'épargne et l'octroi de crédit sur fonds propre ; • la recherche de micro crédits auprès des IMF ; • l'assistance et secours dans la gestion des événements sociaux (baptême, mariage, décès etc.) ; • l'accès aux intrants agricoles ;

	• les prestations de service dans les activités de repiquage ; • la mise en place et la gestion des magasins de conservation ; • la vente collective des produits ; • l'hygiène et l'assainissement du cadre de vie.
Organisation sociocommunautaire	• la recherche de micro crédits auprès des IMF ; • l'organisation des travaux collectifs rotatifs ; • l'assistance et secours dans la gestion des évènements ; sociaux (baptême, mariage, décès etc.) ; • l'organisation des activités culturelles ; • la médiation sociale.
Association syndicale	• la défense des intérêts matériels et moraux des producteurs devant l'Office, l'administration et les commerçants ; • la médiation sociale ;

Dans la troisième partie de notre recherche, nous analyserons par des études de cas, les pratiques développées par chaque type d'organisation populaire. A ce niveau, nous essayerons de voir comment celles-ci sont réalisées et en quoi elles contribuent au développement local de la zone de Niono.

Au cours de ce chapitre, nous avons retenu que le Mali est un pays essentiellement agricole. L'agriculture fait occuper plus de 80% de la population. Dans cette agriculture, l'Office du Niger joue un rôle prépondérant à travers les unités familiales de production autour du riz et du maraîchage. Cette unité hydro agricole est à l'origine de la plus grande concentration d'exploitants agricoles du Mali dans la zone de Niono. Depuis sa création (1932) à nos jours, elle a toujours développé avec des résultats mitigés des politiques de promotion des organisations populaires comme unité de production économique mais aussi comme prestataires de services publics sociaux locaux. Au cours du chapitre, nous avons également observé que les formes de solidarité traditionnelle continuent de jouer un important rôle dans les dynamiques organisationnelles même si elles connaissent un effritement. En outre, nous avons aussi retenu que même si les paysans s'organisent par nécessité pour non seulement améliorer leur productivité mais aussi leurs conditions de vie face à un environnement de plus en plus difficile, leurs organisations sont généralement restées sous le contrôle et aux mains des agents de l'ON. Malgré tout, les organisations populaires demeurent des outils de développement pour les paysans car elles continuent d'assurer des services à leurs membres ou à la communauté. Le retrait de l'Office à travers le PAS de certaines activités notamment l'accès aux facteurs de production (crédits agricoles, intrants, équipements), la commercialisation et surtout les activités sociales de développement villageois (alphabétisation, construction d'écoles et de centres de santé etc.) replace ces organisations dans l'arène du développement de la zone. Celles-ci avec l'instauration de la démocratie avec

l'affirmation de la liberté d'association connaissent de nouvelles formes d'organisations et de vitalité en matière de développement local à travers des services socioéconomiques et sociopolitiques collectifs aux membres et aux communautés. Leurs actions touchent tous les aspects de la vie du village qui devient le principal centre d'intérêt. Enfin, comme formes d'organisations populaires, nous retenons : le ton villageois, l'association villageoise, le groupement d'intérêt économique, la société coopérative, l'association de santé communautaire et d'école communautaire, le groupe autogéré d'épargne et de microcrédits, le groupe de crédits auprès des institutions de micro finance, les organisations socioculturelles, l'association/organisation syndicale des producteurs. Ces organisations que nous appellerons dans notre recherche Organisation d'Economie Populaire (OEP) à la suite de Razeto, Nyssens, Fall, Favreau, au-delà de la stratégie de survie constituent une riposte de sécurisation des conditions de vie qui mise sur la valorisation du facteur travail et de l'homme.

Notre recherche entend questionner justement ces organisations comme outils de sécurisation des conditions de vie mais aussi comme levier du développement local. Ce faisant, le chapitre ci-dessous nous sert de dresser un cadre d'analyse des concepts autour desquels elle s'articule.

Chapitre 2 : Cadre théorique et conceptuel de la recherche

Le présent chapitre a pour objet de doter notre recherche d'un cadre d'analyse des concepts qui constituent sa charpente. Il s'agit pour nous, à partir de débats théoriques, de définir les perspectives dans lesquelles nous les appréhendons. Le chapitre est constitué de deux sous chapitres. Le premier sous chapitre questionne les esquisses de définitions des approches de l'économie solidaire et de l'économie populaire et ses différentes composantes notamment les organisations de l'économie populaire qui constituent l'objet de notre étude. Le deuxième sous chapitre aborde les théories de développement en lien avec la question du territoire mais surtout les différentes approches de définition de la pratique du développement local notamment l'approche sociologique dans laquelle nous nous situons. Il apporte aussi un éclairage sur les concepts de territoire et de local très utilisés dans l'approche du développement local.

1. De l'économie solidaire à l'économie populaire de solidarité

En abordant ce sous chapitre, nous nous plaçons dans une vision qui perçoit les pratiques populaires de solidarité comme une composante émergente de l'économie sociale et solidaire. En effet, notre recherche s'intéresse à une catégorie de l'économie populaire qui regroupe les initiatives socio-économiques collectives ou associatives portées par des groupes dont les biens et les services sont destinés à un nombre relativement important de personnes ou une collectivité plus large¹²³. Comme Assogba, nous pensons que c'est cette catégorie d'organisations d'économie populaire en Afrique qui s'apparente à l'économie sociale et solidaire dans son acception et ses pratiques contemporaines. Cette catégorie d'organisations développe des pratiques solidaires qui s'enracinent dans des socles socioculturels spécifiques et qui ne peuvent être adéquatement appréhendées qu'à travers ces socles¹²⁴.

Dans ce sous chapitre, notre propos consiste donc à cerner les contours de l'économie populaire notamment l'économie populaire de solidarité à partir de l'économie solidaire dont elle est une composante. Cette posture nous permet de mettre l'accent sur les pratiques, dynamiques et logiques d'acteurs sur le chantier du développement socioéconomique et sociopolitique. Il s'agit là aussi pour nous de nous approprier de l'approche centrée sur les pratiques et stratégies d'acteurs afin de rendre compte de la place et du rôle des dynamiques populaires des paysans de l'Office du Niger dans le développement local en abordant à la fois les dimensions socioéconomiques et sociopolitiques. Dans cette perspective, nous questionnons les approches de définition de l'économie solidaire et de l'économie populaire de solidarité à la suite de différentes théories afin d'avoir un cadre d'analyse. Ainsi, successivement, nous :

¹²³ Yao ASSOGBA (2000), *op. cit.*, p. 14.

¹²⁴ Yao ASSOGBA (2000), *op. cit.*, p. 14.

- abordons le tiers secteur, la sphère qui regroupe les activités qui échappent aux secteurs de l'Etat et du privé afin de positionner notre recherche dans ce secteur car nous travaillons sur des pratiques d'acteurs sociaux en lien ou à côtés des deux premiers acteurs cités ;
- questionnons l'approche de définition de l'économie solidaire. Sur ce point, nous exploiterons les travaux de J L Laville qui nous permettent de mettre l'accent sur les pratiques et dynamiques associatives d'acteurs sur le chantier du développement par rapport à la dimension socioéconomique et sociopolitique ;
- définissons les contours de l'économie populaire notamment l'économie populaire de solidarité. A ce niveau nous mettons l'accent sur les Organisations de l'Economie Populaire (OEP). Nous nous inspirons de l'abondante littérature sud-américaine beaucoup plus proche des réalités africaines, complétée par certains auteurs d'Afrique et du Nord dont le combat est la reconnaissance des pratiques populaires africaines notamment collectives ou de solidarité comme une réalité incontournable du champ du développement ;
- développons deux analyses comparatives entre l'économie solidaire et l'économie populaire, d'une part, et entre l'économie informelle et l'économie populaire, d'autre part, afin d'expliquer pourquoi nous avons opté pour l'approche économie populaire dans le contexte malien ;
- analysons le contexte historique africain des pratiques populaires comme instrument de modernisation et de participation populaire des populations au développement rural et local ;
- terminons ce sous chapitre par situer les enjeux de l'économie populaire au Mali.

1.1. Les pratiques populaires de solidarité comme composante du tiers secteur

Depuis quelques décennies, la grande majorité des théoriciens et praticiens reconnaissent l'économie sociale et solidaire et toutes les pratiques qui lui sont apparentées en occurrence les pratiques populaires solidaires comme le troisième secteur de développement à côté des deux secteurs traditionnels à savoir le secteur privé et le secteur public¹²⁵. Aujourd'hui l'enjeu pour l'économie sociale et solidaire est de constituer valablement ce tiers secteur dans un monde de faillite de l'Etat et du marché globalisant avec l'émergence de plus en plus remarquée des acteurs populaires dans des organisations multiformes qui interviennent dans l'espace public notamment local afin de satisfaire leurs besoins réellement ressentis dans leur milieu de vie à partir de leurs propres initiatives donc en tant qu'acteurs dominants et bénéficiaires.

Selon Sybille Mertens à la suite de Gui, le troisième secteur se distingue du secteur capitaliste parce qu'il est composé d'organisations « où une catégorie d'agents, autres que les investisseurs (actionnaires), se voit attribuer la qualité de bénéficiaires explicites, intentionnels de l'activité économique ». Il se distingue de la sphère étatique parce qu'il rassemble des organisations qui échappent dans une certaine mesure à l'autorité publique,

¹²⁵ Jacques, DEFOURNY, Patrick, DEVELTERE, Bénédicte FONTENEAU, *L'économie sociale du Nord au Sud*, 2^e édition, Bruxelles, De Boeck Université, 2006, p. 25.

c'est-à-dire au sein desquelles une catégorie d'agents autre que les pouvoirs publics (Etat ou pouvoirs locaux) se voit attribuer la qualité de catégorie dominante.¹²⁶

Notre recherche chemine dans cette logique en se focalisant sur des stratégies et pratiques d'acteurs (en tant que catégorie dominante et bénéficiaire) qui mettent surtout l'économie au service du renforcement des liens sociaux. Il s'agit de prendre en compte des pratiques qui échappent aux secteurs traditionnels (marché-ETAT) mais aussi parfois oubliées comme une des composantes du tiers secteur.

En effet, l'Afrique a tout le temps développé des modes de production des biens et services à partir des solidarités socioculturelles ou ethniques au service de la reproduction économique et sociale mais aussi politique. Les pratiques africaines se caractérisaient par l'esprit communautaire et coopératif fondé sur « des valeurs éthiques et morales, des consensus dans les échanges de travail, des systèmes de transmission des connaissances, des reflexes d'entraide et de défense¹²⁷ ». C'est dans ce contexte que certaines organisations comme les naam au Burkina Faso, les samarya au Niger et les tons au Mali ont vu le jour pour donner sens au vivre ensemble sur des territoires bien définis. Ces organisations sont chargées de répondre aux besoins ressentis par les membres en matière de production, commercialisation, financement, logement, éducation et formation, santé, sécurité alimentaire, protection et de conservation des ressources naturelles.

En plus des pratiques traditionnelles, on a assisté à partir des années 1980 à l'émergence d'autres pratiques comme riposte à la précarisation des conditions de vie suite au programme d'ajustement structurel. En effet, cette période marquée par une paupérisation des populations a connu une véritable explosion d'organisations d'économie populaire de type mutualiste, associatif et coopératif qui garantissent des fonctions de production économique, de médiation sociale et politique¹²⁸ aux côtés de l'Etat affaibli et du secteur privé en chantier. Cependant, la place des pratiques populaires à travers des organisations ancrées territorialement dans le développement a été longtemps ignorée par beaucoup de spécialistes du développement notamment de l'école de la modernisation. De nos jours nous assistons à une reconnaissance de ces pratiques comme levier de développement en Afrique. Cela relance du coup « la quête de l'acteur économique qui pourra remplacer l'Etat disqualifié¹²⁹ ». C'est qu'a compris la société civile qui devient de plus en plus pressante en remettant en cause la politique de « libéralisme sauvage » imposé par le programme d'ajustement structurel et surtout en montrant qu'il y a une autre alternative au développement globalisant que les acteurs d'en bas ne sont pas dépourvus de logiques de développement. A ce propos F Lapeyre, nous signale que les « porteurs de valeurs traditionnelles qui seraient autant d'obstacles à la modernisation, des pauvres passifs et ignorants en attente d'aide extérieure qu'il faut absolument aider à

¹²⁶ Sybille MERTENS, « Clarification conceptuelle : vers un consensus sur l'usage des termes », dans : Université de Liège – Centre d'Economie sociale, Katholieke Universiteit Leuven – Hoger voor de Arbeid, Université Catholique de Louvain - CERISIS, IRES, ANSON, *Economie sociale : Enjeux conceptuels, insertion par le travail et service de proximité*, Bruxelles, De Boeck Université, 2001, p. 19.

¹²⁷ Jean-Philippe PEEMANS (2004), *op. cit.*, p. 23.

¹²⁸ Yao ASSOGBA (2000), *op. cit.*, p. 14.

¹²⁹ Claude GIRARD, « Politique publiques de coopérations au développement et organisations paysannes africaines : l'exemple des communautés européennes », dans : J P JACOP et Ph L DELVILLE, *les associations paysannes en Afrique : Organisation et dynamiques*, APAD – Karthala - IUED, Paris, édition Karthala, 1994, p. 236.

sortir de la misère ne sont pas des ‘non acteurs¹³⁰’. Pour lui, « Les acteurs populaires ne sont en rien passifs mais au contraire activement engagés dans la définition permanente de leur rapport à la nature et de leur mode de vie, afin de sécuriser leurs conditions de vie sur un territoire donné¹³¹ ». Aussi pour E Andrianjafy-Andriamanindrisoa, les acteurs populaires développent des pratiques de formalisation et d’incorporation dans la logique des pratiques de vie relativement autonomes, et que l’on ne peut seulement réduire au rang de pauvres cherchant les offrandes d’ambitieux programmes de lutte contre la pauvreté¹³².

Ce nouveau regard sur les pratiques populaires africaines comme champ de développement continue de s’imposer comme une réalité incontournable. Nous inscrivons notre recherche dans cette dynamique. Il s’agit donc de nous situer, au delà de toute polémique concernant l’appellation des pratiques africaines de production des biens et services par l’économie sociale et solidaire, l’économie populaire ou l’économie informelle, dans une dynamique d’analyse des initiatives et pratiques d’entraide et de solidarité de production et de distribution des biens et services autant individuels et collectifs. Ces pratiques d’œuvrer ensemble relèvent d’une reproduction de types traditionnels puisque les activités adoptées sont souvent celles déjà pratiquées par les aînés ou les grands parents, donc en continuité. Mais en même temps, elles s’adaptent aux mutations par l’acculturation et se modernisent¹³³. Ainsi, elles concourent à travers « des réseaux de réciprocité et de redistribution¹³⁴ » à assurer la satisfaction des besoins socioéconomiques et sociopolitiques ressentis par les populations, besoins malheureusement ignorés ou peu pris en compte par l’Etat et le marché.

1.2. L’approche économie solidaire : articuler sphères économique et politique des pratiques d’acteurs

Dans ce travail comme nous l’avons dit tantôt, nous partons de l’idée que certaines composantes de l’économie populaire notamment les organisations populaires de solidarité intègrent l’économie solidaire, ce positionnement nous oblige à nous interroger sur le concept de l’économie solidaire, ses approches théoriques ainsi que les domaines qu’elle renferme. Ce point nous paraît très important car il nous permet non seulement de faire la connexion entre l’économie populaire et l’économie solidaire mais aussi de nous approprier l’approche sur laquelle elle se repose à savoir l’approche centrée sur l’analyse des dimensions socioéconomiques (modes de production et de distribution des biens et services selon les principes de la solidarité) et surtout sociopolitiques (construction de l’espace public local

¹³⁰ Frédéric LAPEYRE, « Mondialisation, néo-modernisation et « devenir » : un autre regard sur les pratiques populaires », dans : G FROGER, *La mondialisation contre le développement durable ?*, Paris, PIE Peter Lang, collection Ecopolis, 2006, p. 152.

¹³¹ *Ibid.*, p. 152.

¹³² Emmanuelle ANDRIANJAFY-ANDRIAMANINDRISOA, *Economie populaire, territoires et développement à Madagascar : les dimensions historiques, économiques et socioculturelles du fokonolona. Études de cas : la commune rurale de Masindray et la commune urbaine d’Anosibe*, thèse de doctorat, UCL, 2004, p.8.

¹³³ Emmanuelle ANDRIANJAFY-ANDRIAMANINDRISOA, *op. cit.*, p. 23.

¹³⁴ Kilondo Kuya DIDIER, *Territoire produit par l’industrie minière et rupture de filiation ouvrière, Dynamique populaire et territoriale dans les cités minières de la Gécamines (RDC)*, thèse de doctorat, UCL, 2010, p. 57.

notamment l'accès au services sociaux de base, la coordination locale) des pratiques et dynamiques d'acteurs.

Contrairement à l'économie sociale, le concept d'économie solidaire est assez récent dans la littérature. Sur le chantier de définir l'économie solidaire nous distinguons à la suite de E Dacheux et D Goujon s'inspirant des travaux de J L Laville deux approches théoriques : l'économie solidaire, une composante de l'économie plurielle et l'économie solidaire une résistance politique au capitalisme¹³⁵.

Pour la première approche, l'économie solidaire est avancée comme un secteur économique entre le marché et l'Etat cherchant à se développer comme troisième secteur.

Pour la deuxième, l'économie solidaire est perçue à la fois comme le fruit du capitalisme et une solution alternative à ce système¹³⁶.

Dans le cadre de notre étude nous nous situons à cheval entre les deux approches afin d'avoir une vision beaucoup plus large du concept de l'économie solidaire.

Selon J Defourny et P Develtere, l'économie solidaire désigne le plus souvent les émergences nouvelles de l'économie sociale ou ses caractères les plus novateurs. En ce sens, elle est plutôt synonyme de « nouvelle économie sociale » et ne peut qu'enrichir la compréhension du troisième secteur¹³⁷. Quant à J L Laville, dans son analyse, il va plus loin en rendant compte des spécificités qui caractérisent cette économie à la suite des travaux de Polanyi. En effet, selon lui l'approche de l'économie solidaire met l'accent sur l'hybridation entre trois pôles de l'économie :

- l'économie marchande qui correspond à l'économie dans laquelle la distribution des biens et services est confiée prioritairement au marché ;
- l'économie non marchande qui correspond à l'économie dans laquelle la distribution des biens et services est confiée prioritairement à la redistribution organisée sous la tutelle de l'État social ;
- l'économie non monétaire qui correspond à l'économie dans laquelle la distribution des biens et services est confiée prioritairement à la réciprocité et à l'administration domestique¹³⁸.

A travers cette hybridation, elle fait référence à trois principes : marché, redistribution et réciprocité. Par ces principes, elle s'inscrit dans l'économie et dans la démocratie contemporaine¹³⁹. Dans ce sens, sa visée est celle d'une intégration sociale des individus soucieux d'un être ensemble à construire à partir d'activités économiques maîtrisées de manière démocratique. Par là elle « privilégie l'idée de solidarité par rapport à l'individualisme compétitif qui caractérise le comportement économique dominant dans les sociétés capitalistes¹⁴⁰ » en mettant fondamentalement l'accent sur :

¹³⁵ Eric DACHEUX, Daniel GOUJON, *Principes d'économie solidaire*, Paris, ellipses, 2011, p.16.

¹³⁶ *Ibid.*, pp. 16-19.

¹³⁷ Jacques DEFOURNY, Patrick DEVELTERE et Bénédicte FONTENEAU, *op. cit.*, p. 44.

¹³⁸ Jean-Louis LAVILLE, *L'économie sociale et solidaire en Europe, Les notes de l'Institut Karl Polanyi*, Impatiences démocratiques éditeur, 2000, p.10. www.karlpolanyi.org consulté le 23/09/2009

¹³⁹ *Ibid.*, p. 10.

¹⁴⁰ Paul SINGER, « Economie solidaire », dans : Jean Louis LAVILLE et Antonio David CATTANI, *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer, 2006, p. 290.

- la parfaite égalité des droits entre les membres ;
- le droit de propriété réparti de manière égalitaire entre tous les associés ;
- la prédominance initiale de la réciprocité et de l'engagement mutuel.¹⁴¹

Pour B Eme qui abonde dans le même sens que J-L Laville, l'économie solidaire peut être définie comme l'ensemble des activités économiques soumis à la volonté d'un agir démocratique où les rapports sociaux de solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel ; elle contribue ainsi à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens¹⁴².

Par cette définition, l'économie solidaire renferme deux dimensions :

- une dimension socioéconomique qui est animée par une visée de production des biens et services soumis à l'arbitrage démocratique. Cette dimension rend compte principalement de la prédominance initiale de la réciprocité et de l'engagement mutuel entre les acteurs autour de pratiques économiques dont la consolidation passe par l'hybridation de trois types de ressources comme indiqué précédemment. La logique de ces pratiques réside dans un projet politique dont l'objectif vise l'intégration sociale des individus soucieux d'un ensemble à bâtir à partir d'activités économiques maîtrisées de manière démocratique.
- une dimension sociopolitique qui s'enracine également dans la réciprocité et la construction d'espaces publics. Ici, le défi réside dans le maintien d'une possibilité d'espaces publics¹⁴³. A ce propos, selon Eric Dacheux et Daniel Goujon, l'économie solidaire dynamise l'espace public et le développement local. Ils soulignent en effet que par les initiatives solidaires l'espace public évolue en :
 - un espace de coconstruction de l'offre et de la demande des services relationnels ;
 - un espace de concertation où peuvent tomber les préjugés ;
 - un espace de médiation entre les services publics, les activités économiques et les citoyens ;
 - un lieu de reconnaissance qui donne aux exclus la possibilité d'accéder à l'espace public pour la valorisation des individus¹⁴⁴.

A travers ces dimensions, l'économie solidaire se propose d'articuler la sphère économique et la sphère politique. Ce faisant, généralement, les initiatives d'économie solidaire répondent à des raisons d'être suivantes :

- l'inscription dans la mouvance historique d'une culture associative pour la défense et l'amélioration des conditions de vie des ouvriers, artisans paysans et habitants des quartiers populaires urbains ;
- les stratégies collectives de survie et de subsistance ;
- la réinsertion socio professionnelle ;
- la recherche d'une qualité de vie (services de proximité, conditions environnementales, aspects socioculturels) ;

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 290.

¹⁴² Bernard EME et Jean-Louis LAVILLE, « Economie solidaire », dans : Jean Louis LAVILLE, Antonio David CATTANI, *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer, 2006, p. 303.

¹⁴³ *Ibid.*, pp. 304 -305.

¹⁴⁴ Eric DACHEUX, Daniel GOUJON, *op. cit.*, pp. 104-106.

- l'insertion dans la gouvernance du développement local ;
- les options citoyennes et d'opposition politique.¹⁴⁵

Selon E Dacheux et D Goujon, les initiatives d'économie solidaire se répartissent dans quatre familles :

- les services de proximité : Il s'agit d'initiatives locales de citoyens visant à assurer une meilleure vie quotidienne dans un territoire donné : comme le cas des associations d'entraide dont les associations villageoises et les tons villageois pour le cas de notre étude dans l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, hydraulique rurale, électrification rurale etc.) .
- le commerce équitable : Il vise à permettre aux producteurs de vivre décemment de leur travail. A titre d'exemple dans le contexte de notre recherche, on peut citer à travers les sociétés coopératives la vente collective du riz, de l'échalote et la mise en place des infrastructures et équipements collectifs de battage, décorticage et de stockage du riz.
- le microcrédit : Il cherche à permettre aux plus pauvres d'accéder aux prêts pour créer des activités contribuant au développement local. Comme exemple, nous citons les groupes autogérés de femmes autour du crédit solidaire constitué sur fonds propre avec ou sans intérêt et de crédit à travers les institutions de micro finance. Aussi, on peut citer le cas des caisses associatives villageoises d'épargne et de crédits autogérés.
- les monnaies sociales : leur création permet à ceux qui n'ont pas d'argent d'échanger des biens et services¹⁴⁶.

L'ensemble de ces quatre familles sont aujourd'hui des domaines investis par les organisations de l'économie populaire notamment de la zone de l'Office du Niger.

1.3. L'approche de l'économie populaire

Définir le concept de l'économie populaire n'est pas une chose aisée, d'autant plus qu'il est très souvent interchangeable ou confondu avec d'autres concepts notamment l'économie informelle. En Afrique, longtemps peu utilisé ou étudié au profit d'abord de l'économie sociale et solidaire ensuite de l'économie informelle, le concept est de plus en plus fréquent dans les débats et discours pour rendre compte de la participation des nombreuses pratiques quotidiennes autant individuelles que collectives des populations dans le développement socioéconomique et sociopolitique du territoire.

Sur le chantier de cerner les contours de cette économie qui est plus qu'une réalité aujourd'hui dans les pays du Sud notamment en Afrique, plusieurs esquisses de définitions ont été développées. Dans notre recherche, nous nous sommes focalisés sur les approches de définitions basées sur les pratiques et stratégies d'acteurs dans le cadre de la sécurisation économique des conditions de vie mais aussi comme un projet social et politique de construction de l'espace public local. Ainsi nous nous s'inspirons de la littérature sud-américaine plus proche des réalités africaines, complétée par certains auteurs d'Afrique et du

¹⁴⁵ Frédéric DEBUYST, « Limites et complémentarité d'une socio-économie associative », dans : Claude AUROI et Isabel YEPEZ DEL CASTILLO, *Economie solidaire et commerce équitable : Acteurs et actrices d'Europe et d'Amérique Latine*, UCL, Presses universitaires de Louvain, IUED, 2006, p. 17.

¹⁴⁶ Eric DACHEUX, Daniel GOUJON, *op. cit.*, p. 32.

Nord dont le combat est la reconnaissance des pratiques populaires africaines notamment de solidarité comme une réalité incontournable du champ du développement notamment local.

1.3.1. L'économie populaire : une pratique qui vise la valorisation du facteur travail et de l'homme

Comme avancé précédemment, les premières ébauches de définition de l'économie populaire sont à l'actif des auteurs sud américains. Parmi ceux ci, Ana Mercedes Sarria Icasa et Lia Tiriba ont grandement contribué à appréhender les différentes dimensions de l'économie populaire en mettant l'accent sur l'élément fondamental différenciateur à savoir la fonction travail (économie de travail) plutôt que le facteur capital. En effet, dans leur démarche, elles nous apprennent que l'économie populaire représente l'ensemble des activités économiques et des pratiques sociales développées par les groupes populaires afin d'assurer par l'utilisation de leur propre force de travail et des ressources disponibles, la satisfaction des besoins de base, matériels autant qu'immatériels¹⁴⁷. Dans cette perspective, elle se révèle, comme une forme de production des biens et services qui a pour horizon la satisfaction des valeurs d'usage, la valorisation du travail et la valorisation de l'homme. Ainsi, elle permet aux hommes et aux femmes qui ne vivent pas de l'exploitation de la force de travail d'assurer leur être au monde, tantôt dans l'unité domestique, tantôt dans l'espace plus large du quartier, de la ville, du pays¹⁴⁸. Définie comme telle l'économie populaire renferme deux questions fondamentales :

- d'abord, elle fait référence à une dimension de l'économie : Les acteurs de l'économie populaire à travers des relations sociales ancrées dans des valeurs de réciprocité et de coopération, développent des stratégies de survie. Celles-ci cherchent non seulement l'obtention de gains monétaires et d'excédents échangeables sur le marché, mais la production de conditions qui puissent assurer l'accès à des éléments fondamentaux dans le processus de formation humaine, comme la socialisation du savoir ou de la culture, la santé et l'habitation.
- ensuite, le concept fait référence à un ensemble de pratiques qui se développent entre les groupes populaires en prenant différentes formes au cours de l'histoire. On distingue deux dimensions de cette économie :
 - la manière dont les acteurs populaires produisent et reproduisent au jour le jour leur existence ;
 - le sens que l'économie populaire assume dans chaque espace et chaque période¹⁴⁹.

Dans son approche, J-P Peemans lie l'émergence des pratiques populaires notamment africaines, non seulement à la sécurisation séculaire des conditions de vie mais aussi à leur précarisation suite au PAS. C'est pourquoi il dit que le monde paysan africain doit être appréhendé en termes d'acteurs dont les stratégies sont mues à la fois par des valeurs culturelles et par une volonté de s'adapter à des contraintes de plus en plus pesantes et

¹⁴⁷ Ana Mercedes Sarria ICASA, et Lia TIRIBA, « Economie populaire », dans : Jean Louis LAVILLE, Antonio David CATTANI, *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer, 2006, p. 259.

¹⁴⁸ Paul SINGER, *op. cit.*, p. 261.

¹⁴⁹ Ana Mercedes Sarria ICASA, et Lia TIRIBA, *op. cit.*, p. 260.

envahissantes¹⁵⁰. Dans ce contexte, il rappelle qu'au Sud, le retrait de l'Etat à travers le programme d'ajustement structurel a entraîné une paupérisation d'une partie croissante de la population, combinée à des phénomènes massifs de marginalisation, d'exclusion et d'inégalités criantes. C'est dans cette situation que les populations ont développé des initiatives au niveau local, la plupart du temps dans les villages des campagnes en déshérence dans des quartiers des mégapoles apparemment déstructurés. Ces initiatives expriment bien des pratiques séculaires (demande sociale de développement local) que les politiques de modernisation avaient exclues de leurs modes d'intervention et d'interprétation. Ces pratiques fortement liées au contexte combinent en même temps des stratégies individuelles, des formations de réseaux et des constructions associatives plus ou moins élaborées¹⁵¹.

Dans l'analyse de J-P Peemans, ce qui est essentiel à appréhender, c'est que les formes de liens sociaux de solidarité, d'organisation communautaire de réciprocité combinées avec des rapports de clientélisme, d'échange à l'intérieur des réseaux souvent géographiquement étendues sont le produit de l'adaptation des « acteurs de bas » à leur vécu de la modernisation depuis des siècles, et non le résidu de la tradition¹⁵². C'est dans cette logique qu'il déclare que les organisations populaires sont capables d'inventer d'autres manières de gérer l'espace ou encore d'instaurer de nouveaux liens sociaux. En effet, selon lui, on rencontre dans l'économie populaire de multiples pratiques associatives, informelles ou plus organisées, qui vont des pratiques de résistance, de survie, de coopération, de solidarité, de protection à des initiatives réelles pour améliorer durablement les conditions de vie d'une population dans un milieu donné. Dans ce contexte, le développement local repose sur l'élaboration d'une autre manière de vivre au village ou dans le quartier urbain. Il s'enracine essentiellement sur l'invention d'un nouveau lien social au village et à la ville. Selon Peemans, l'analyse de ces réalités a réactivé la prise en compte du patrimoine organisationnel particulièrement en Afrique¹⁵³.

Enfin, les initiatives d'économie populaire fonctionnent à la fois comme agents économiques sur le marché et comme acteurs sociaux dans un milieu de vie¹⁵⁴. C'est pourquoi, il dit que le marché a été toujours présent dans l'économie populaire, il est encasté au sens de Polanyi dans les relations sociales qui font que la vie économique ne peut être séparée de l'ensemble de la vie sociale¹⁵⁵. En somme, il retient que le terme d'économie populaire est utilisé pour indiquer l'apparition et l'expansion de nombreuses petites activités productives et commerciales qui se développent selon une autre logique que celle du monde capitaliste même si elles sont encerclées par ce dernier : travail indépendant, micro-entreprises familiales, coopératives, artisans organisés etc.¹⁵⁶

¹⁵⁰ Jean-Philippe PEEMANS (2004), *op. cit.*, p. 24.

¹⁵¹ Jean-Philippe PEEMANS (2004), *op. cit.*, p. 19.

¹⁵² PEEMANS Jean-Philippe, *Le développement des peuples face à la modernisation du monde. Les théories du développement face aux histoires du développement «réel» dans la seconde moitié du XXe siècle*, Collection Population et Développement n°10, Académia-Bruylant/L'Harmattan), 2002, p. 432.

¹⁵³ Jean-Philippe PEEMANS (2004), *op. cit.*, p. 22-30.

¹⁵⁴ Jean-Philippe PEEMANS, *Crise de la modernisation et des pratiques populaires au Zaïre et en Afrique*, Paris/Montréal, L'Harmattan, 1997, p. 111.

¹⁵⁵ PEEMANS Jean-Philippe (2002), *op. cit.*, p. 430.

¹⁵⁶ Jean-Philippe PEEMANS (1997), *op. cit.*, p. 117.

Sambou Ndiaye, quant à lui, parlant du contexte africain, souligne l'ancrage socio-traditionnel de l'économie populaire. En effet, il présente cette économie comme un mode de production économique qui s'inscrit dans le tissu productif de la société traditionnelle africaine et qui a été remise sur scelle à la suite des phénomènes relatifs au mal développement et à la mal gouvernance. C'est pourquoi, selon lui, l'économie populaire est l'économie réelle de l'Afrique, elle se place comme partie intégrante de cette Afrique qui se reconstruit¹⁵⁷. A la suite de Nyssens, Peemans et Assogba, il essaye de rendre compte de la logique sociale et du caractère autogestionnaire de l'économie populaire qu'il retient comme « une dynamique d'autopromotion socioéconomique portée par une diversité d'acteurs populaires, souvent en situation de vulnérabilité et qui, tout en combinant préoccupation d'insertion socioéconomique et visée de satisfaction des besoins, s'investissent dans le système de production/distribution de biens et de services à travers une logique éco sociale à la fois productive, redistributive et régulatrice¹⁵⁸ ». C'est dans ce contexte que K N Didier, soutient que cette économie tient au fait qu'elle utilise les ressources culturelles, environnementales et économiques disponibles qu'elle entretient avec la société et sa culture une relation étroite¹⁵⁹.

A la suite de tous ces propos, nous retenons que l'économie populaire est une économie des classes et groupes populaires autour des pratiques combinant visées économique et sociale. Le caractère populaire de cette économie désigne un ensemble très large de la population sans distinction de groupe et sans tenir compte de l'existence de la hiérarchie sociale fortement distincte. Il indique ce qui appartient au peuple, qui concerne le peuple, issu du peuple et s'adresse à un public hétérogène le plus nombreux¹⁶⁰. Aussi, ce type d'économie regorge plusieurs activités hétérogènes : les organisations de l'économie populaire, les micro-entreprises familiales, les initiatives individuelles, les stratégies d'assistance, les activités illégales¹⁶¹. Celles-ci, de façon générale, font appel aux relations interpersonnelles d'entraide et de solidarité pour leur développement.

Ainsi, dans le cadre de notre étude, nous cernons l'économie populaire comme *les pratiques socio-économiques et sociopolitiques collectives ou associatives portées par des groupes dont les biens et les services sont destinés à l'amélioration des conditions de vie d'un nombre relativement important de personnes, d'une collectivité plus large¹⁶² ou d'un territoire donné.*

Ces pratiques s'inscrivent dans la recherche de la sécurisation, de la résistance et de l'innovation au service de la communauté ou du territoire : sécurisation par ce qu'elles reposent sur une diversification élevée que possible assurant dans des contextes changeants, une sécurisation des conditions de vie ; résistance car elles revendiquent de pouvoir vivre au

¹⁵⁷ Sambou NDIAYE (2010), *op. cit.*, p. 9.

¹⁵⁸ Sambou NDIAYE, Situation de l'économie populaire en contexte de précarité. L'expérience sénégalaise, *Série : Documentation et Diffusion*, numéro 16, Université du Québec en Outaouais (UQO), 2010, p. 2.

¹⁵⁹ Kilondo, Nguya DIDIER, *op. cit.*, p. 57.

¹⁶⁰ Emmanuelle ANDRIANJAFY-ANDRIAMANINDRISOA, *op. cit.*, p. 26.

¹⁶¹ Ignacio LARRAECHEA, Marthe Nyssens, *op. cit.*, pp.190-191.

¹⁶² Yao ASSOGBA, Gouvernance, économie sociale et développement durable en Afrique, *Cahiers de la Chaire de recherche en développement communautaire (CRDDC)*, Série Recherche n° 16, Université du Québec à Hull, 2000, p. 14.

quotidien sur la base des normes vécues de manière endogène au groupe ; enfin innovation parce qu'elles reposent sur de nouvelles manières entre autres d'exploiter les ressources naturelles, d'organiser le travail au sein de l'exploitation agricole, de valoriser les ressources, les partager et les distribuer au sein de la famille ou de la communauté, prendre des décisions « au nom de » ou « par »¹⁶³.

Notre recherche entend étudier ces anciennes et nouvelles manières populaires de faire tant sociale, politique et qu'économique notamment développées par les structures associatives dans la réalisation du développement local.

1.3.2. Les Organisations de l'Economie Populaire (OEP) pour construire les bases d'un projet socioéconomique et sociopolitique par des pratiques d'acteurs

Les initiatives d'économie populaire, comptant avec l'appui des réseaux primaires et communautaires du vivre ensemble, peuvent émerger des dynamiques individuelles, familiales ou associatives, ces dernières pouvant être nommées groupe de production communautaire, production associée, association coopérative¹⁶⁴ ou tout simplement Organisation de l'Economie Populaire (OEP) qui fait objet de notre étude.

Pour L Favreau, les Organisations de l'Economie Populaire (OEP) doivent être comprises comme s'inscrivant dans un processus de mobilisation sociale avant d'être étudiées. Selon lui, ces organisations revêtent des formes diverses, mais la logique à l'œuvre est commune à toutes ces formes : quel que soit le continent, quelle que soit la culture, quelle que soit la dénomination adoptée, l'économie populaire est une économie de travail (et non de capital) qui vise à répondre à des besoins socioéconomiques de base, en tant que production d'un bien ou d'un service mettant à contribution les acteurs populaires. En outre, elles sont caractérisées par la grande diversité des créneaux d'intervention et sont souvent issues des pratiques traditionnelles (marchandes et non marchandes) qui peuvent concerner l'ensemble d'un village ou d'un quartier ou seulement un groupe spécifique comme les femmes, les jeunes, les commerçants, les agriculteurs, les artisans etc.¹⁶⁵

L Favreau à la suite de Fonteneau, Nyssens et Fall avance que les OEP peuvent avoir un statut d'association, de mutuelle, ou de coopérative mais la plupart, elles n'en ont pas. Elles sont constituées par ceux ou celles qui apportent la fonction travail (plutôt que le facteur capital) et s'investissent en groupe en misant sur la coopération entre les parties prenantes. C'est pourquoi selon lui, l'économie populaire participe, comme l'économie sociale et solidaire, d'une stratégie d'organisation collective¹⁶⁶.

Pour L Favreau, contrairement aux coopératives étatiques développées dans les années 1950, 60 et 70, ces organisations sont généralement des initiatives locales populaires qui, au départ, sont de petite taille. Elles sont souvent relativement homogènes, du point de vue de la situation socioéconomique de leurs membres. Elles répondent à un besoin ressenti par les

¹⁶³ Jean Marie Wautelet, *op. cit.*, p. 41-42.

¹⁶⁴ Ana Mercedes Sarria ICASA, et Lia TIRIBA, *op. cit.*, p. 259.

¹⁶⁵ Louis FAVREAU, Théories et stratégies de développement au Sud : itinéraire de 1960 à aujourd'hui, *Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités*, Série Recherche no 32, Université du Québec en Outaouais, Janvier 2004. p. 18.

¹⁶⁶ Abdou Salam FALL et Louis FAVREAU, *op. cit.*, p. 7.

membres (production, financement, logement, éducation et formation, soins de santé primaires, alimentation, etc.)¹⁶⁷. Aussi, les initiatives des organisations populaires de création de richesse s'inscrivent dans le « local », lequel est un nouveau « local ». Il ne s'agit ni d'un développement local par le haut (issu de l'aide internationale ou des États nationaux), ni d'un développement par le bas de type alternatif. C'est un « local » de concertation qui met à contribution des acteurs différents répondant à des logiques d'actions diverses mais convergentes autour de certains enjeux. Ainsi, l'économie populaire obéit surtout à une logique mixte plutôt qu'à une logique strictement économique, 'l'économique est enchâssé dans le social''¹⁶⁸.

Dans les analyses des organisations de l'économie populaire, celle de M Nyssens et I Larraechea nous paraît particulièrement pertinente du fait qu'elle souligne leur caractère fortement relationnel et aborde leurs différentes dimensions : économie du travail et de la solidarité, coopération, participation. En effet, ils situent l'économie populaire dans le pôle relationnel où les entreprises sont organisées par des facteurs humains (facteur de travail ou usagers), où la relation ou le lien social est mis en valeur pour lui-même (relation de réciprocité), où les formes de propriété sont communautaires. Ce pôle relationnel s'engage dans la satisfaction des besoins. Dans cette visée, la logique du groupe est mise au dessus de l'intérêt direct de chaque personne indépendante¹⁶⁹. Ainsi, dans leur approche, ils montrent que de façon générale, le groupe ou l'organisation précède l'existence de l'initiative économique et la solidarité est recherchée comme l'une des finalités de l'organisation. En effet, à travers les activités « des liens d'aide mutuelle, de coopération, de solidarité se manifestent non pas comme un élément accessoire ou purement utilitaire, comme inhérent à la manière dont on cherche à affronter les problèmes, à satisfaire les besoins, à développer l'organisation.¹⁷⁰ ». C'est pourquoi dans les organisations de l'économie populaire, les stratégies collectives sont favorisées afin de lier la croissance des activités à la valorisation des personnes et des communautés : l'amélioration des revenus, le renforcement des capacités, la création et le maintien de l'emploi. A ce titre, l'économie populaire participe donc dans l'ensemble du développement local et communautaire. Elle utilise des facteurs non valorisés, exclus par les autres sphères de l'économie¹⁷¹.

O Nunez abonde dans le même ordre cependant en mettant l'accent sur le caractère autogestionnaire des pratiques populaires notamment collectives comme instrument d'affranchissement. Il parle en termes « d'économie populaire associative et autogestionnaire » dont les activités économiques s'inscrivent dans le champ de la production marchande et dont les travailleurs s'orientent vers une stratégie associative et autogestionnaire pour affronter l'exclusivité de la logique capitaliste et pour construire les bases d'un projet

¹⁶⁷ Louis FAVREAU (2004), *op. cit.*, p. 22.

¹⁶⁸ Abdou Salam FALL et Louis FAVREAU, *op. cit.*, p. 11.

¹⁶⁹ Ignacio LARRAECHEA, Marthe Nyssens, *op. cit.*, pp. 211-213.

¹⁷⁰ Ignacio LARRAECHEA, Marthe NYSENS, *op. cit.*, p. 198.

¹⁷¹ Ignacio LARRAECHEA, Marthe NYSENS, *op. cit.*, pp. 197-202.

d'émancipation¹⁷² comme par exemple le cas des associations villageoises de développement dans la zone de l'Office du Niger.

Toujours dans le cadre de cerner les OEP, l'approche de Razeto part de l'économie solidaire pour appréhender sa composante populaire solidaire ou de solidarité qui est objet de notre étude. Elle permet de rendre compte de façon plus précise les organisations populaires collectives ou de solidarité notamment en soulignant le principe de solidarité. Pour Razeto, l'économie populaire est présente en général dans les unités économiques dirigées individuellement, familialement ou en groupe sans que les acteurs puissent s'appuyer sur du capital : « son unique richesse est la force de travail et, surtout l'anxiété de vivre¹⁷³ ». Quant aux unités économiques de famille ou de groupe qu'il appelle Organisations d'Economie Populaire (OEP) qu'il définit comme des petits groupes qui cherchent, en association ou de manière solidaire, la façon d'affronter leurs problèmes immédiats, qu'ils soient économiques, sociaux ou culturels. Pour autant, il pense que toute l'économie solidaire n'est pas de l'économie populaire. Aussi toute l'économie populaire n'est pas de l'économie solidaire vu que dans la première le « facteur C » (lettre qui renvoie à la coopération, communauté, collectivité, collaboration) n'est pas toujours présent. Selon Razeto, les qualificatifs d'économie populaire solidaire ou d'économie populaire solidarité renvoient fondamentalement aux expériences qui font partie de l'économie populaire et se caractérisent par des références explicites à des formes collectives de fonctionnement et à la solidarité en tant que projet politique. Cela montre que les OEP appartenant à « l'économie populaire solidaire » représentent le pôle le plus avancé de l'économie populaire en ce sens que le potentiel de l'économie populaire consiste à transformer progressivement la stratégie défensive de survie en option sociale économique et politique¹⁷⁴.

A la suite de tous ces propos notamment ceux de L Favreau et M Nyssens, dans le cadre de notre recherche doctorale, nous retenons comme organisations d'économie, *les organisations qui peuvent avoir le statut d'association, de mutuelle ou de coopérative mais la plupart du temps elles n'en n'ont pas. Elles sont constituées par ceux ou celles qui apportent la fonction travail (plutôt que le facteur capital)*¹⁷⁵. Dans ces organisations, le groupe ou l'organisation précède l'existence de l'initiative économique et la solidarité est recherchée comme l'une des finalités de l'organisation. Elles développent des pratiques et stratégies collectives afin de lier la croissance des activités à la valorisation des personnes et des communautés¹⁷⁶ sur un territoire déterminé.

¹⁷² Ana Mercedes Sarria ICASA, et Lia TIRIBA, *op. cit.*, p. 265.

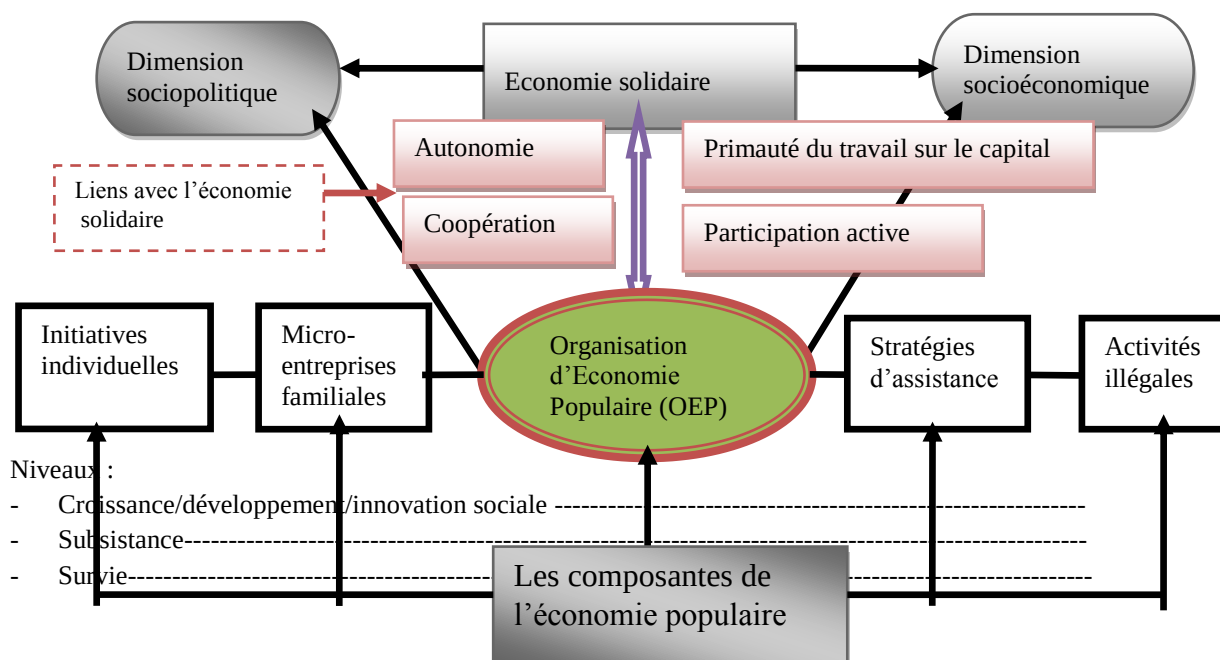
¹⁷³ Ana Mercedes Sarria ICASA et Lia TIRIBA, *op. cit.*, pp. 264-265.

¹⁷⁴ Ana Mercedes Sarria ICASA et Lia TIRIBA, *op. cit.*, p. 265.

¹⁷⁵ Abdou Salam FALL et Louis FAVREAU, *op. cit.*, p. 7.

¹⁷⁶ Ignacio LARRAECHEA, Marthe Nyssens, *op. cit.*, pp. 197-199.

Schéma 2.1. Les composantes de l'économie populaire et leurs liens avec l'économie solidaire



Source : construit par nous même à partir des théories de Razeto, Nyssens, Laville.

1.4. Liens entre l'économie populaire de solidarité et l'économie solidaire

A la suite des définitions ci-dessus esquissées, nous relevons que l'économie populaire a certains liens avec l'économie solidaire. A ce propos, les travaux de M Nyssens nous édifient fortement et rejoignent Razeto dans son analyse. Comme lui, elle affirme que « identifier l'ensemble de l'économie populaire à l'économie solidaire serait bien sur abusif ; par contre, ses approches incitent à reconnaître que certaines organisations populaires basées sur l'entraide mutuelle développent des comportements en phase avec la conception normative de l'économie sociale¹⁷⁷ ». Ainsi, selon elle, les deux types de pratiques d'économie ont les points communs suivants :

Premièrement : L'entreprise d'économie populaire avant de se placer dans une allure d'accumulation de type capitaliste, est amorcée pour répondre aux besoins de ses membres via la régénération de revenu et via les biens et les services répondant aux demandes des populations. Pour elle, ce rôle central du facteur travail est à mettre en parallèle avec une particularité de l'économie sociale, à savoir la primauté du travail sur le capital dans l'organisation socio-économique.

Deuxièmement : Dans les organisations de l'économie populaire, la coopération entre les parties prenantes est vue comme inhérente à la manière dont les problèmes sont abordés et résolus. Cette cohésion provient du lien qui unit les membres entre eux, le groupe étant, fréquemment préexistant à l'initiative économique et à un territoire bien défini.

¹⁷⁷ Marthe NYSENS (2004), *op. cit.*, p. 135.

Troisièmement : Bien que fondamentalement centrées sur l'aspect économique, les organisations de l'économie populaire se fixent des objectifs qui vont au delà de celui-ci : la recherche de consolidation d'une identité populaire, de participation active à des processus de changement des structures politiques et sociales, est donc, en général, inscrite explicitement ou implicitement dans les objectifs de ces organisations d'économie populaire¹⁷⁸.

Quatrièmement : La grande majorité des dynamiques collectives ancrées au sein de l'économie populaire reste tout à fait autonome. L'autonomie fait ressortir le caractère fondamentalement indépendant des organisations d'économie populaire tant par rapport aux pouvoirs publics qu'au secteur privé lucratif¹⁷⁹.

Compte tenu de ces proximités, pour L. Favreau, l'économie populaire (cet ensemble d'entreprises qui misent sur la coopération du travail) doit être étudiée en lien avec la famille de dynamiques socio-économiques (économie sociale et solidaire) et de dynamiques sociopolitiques (gouvernance locale et démocratie participative), cela, jusqu'à maintenant, a peu été fait par les théories du développement¹⁸⁰. Notre recherche s'inscrit dans cette dynamique à travers le questionnement de la participation des organisations populaires maliennes dans le développement local. Il s'agit pour nous, dans le contexte malien de se placer au-delà de l'économie solidaire même si c'est ce concept qui est utilisé dans les discours officiels pour désigner ces organisations. Nous convenons que l'utilisation de ce concept masque les réalités des pratiques populaires et exclut la majorité des organisations populaires de l'analyse car ne répondant pas tout à fait aux critères normatifs et juridictionnels de définition de l'économie solidaire. D'ailleurs, M. Nyssens, A. S. Fall et L. Favreau nous soulignent que les OEP peuvent avoir un statut d'association, de mutuelle, ou de coopérative mais la plupart, elles n'en ont pas, même si elles participent, comme l'économie sociale et solidaire, d'une stratégie d'organisation collective¹⁸¹. Ainsi, pour cerner l'ensemble des organisations qui font l'objet de notre recherche, il est nécessaire pour nous de nous situer dans l'approche de l'économie populaire.

1.5. L'économie populaire et l'économie informelle : une question de sémantique ou d'approche ?

De nos jours plusieurs concepts apparentés à l'économie populaire sont couramment utilisés dans les discours et théories notamment quand il est question de caractériser les pratiques des acteurs africains. Parmi ces concepts nous avons l'économie informelle.

Qu'est ce qui différencie l'économie populaire de celle-ci ? La réponse à cette question est déjà fournie par les différentes définitions ci-dessus développées autour du concept. Néanmoins, nous essayerons ici de faire ressortir ces différences afin d'expliquer pourquoi dans notre étude nous avons choisi l'économie populaire plutôt que l'économie informelle

¹⁷⁸ Bénédicte FONTENEAU, Marthe NYSENS *et al.*, (...), « Le secteur informel : creuset des pratiques d'économie populaire » dans : Jacques de DEFOURNY, Patrick DEVELTERE *et al.*, (...), *L'économie sociale du Nord au Sud*, 2^e édition, Bruxelles, De Boeck, 2006, pp. 168-169.

¹⁷⁹ Marthe NYSENS (2004), *op. cit.*, p. 134.

¹⁸⁰ Abdou Salam FALL et Louis FAVREAU, *op. cit.*, p. 8.

¹⁸¹ Abdou Salam FALL et Louis FAVREAU, *op. cit.*, p. 7.

dans le contexte malien. Mais auparavant, nous tenterons d'éclaircir le concept d'économie informelle.

De façon générale, l'économie informelle se définit par son caractère non formel c'est-à-dire non structuré. En ce sens que c'est une économie qui se caractérise par : peu de barrières à l'entrée, ration capital peu élevé, technique de production simple, niveau de qualification (formelle) peu élevé, petite échelle d'activité, faible capacité d'accumulation, propriété familiale, rapports sociaux non salariaux, opération à la marge de la loi, faible protection du travail etc.¹⁸² C'est pourquoi Bruno Lautier la définit comme le domaine regroupant des activités économiques à petite échelle, respectant peu ou pas du tout le droit et n'étant pas animé par une logique d'accumulation¹⁸³. Pour John O Igue, l'informel est le résultat de l'impossibilité pour une couche de la population à s'insérer dans les structures économiques gérées par le système politique du moment¹⁸⁴. Selon lui, en Afrique, l'économie informelle regroupe les activités suivantes :

- l'agriculture traditionnelle d'autosubsistance largement pratiquée par la population et autre agriculture de type urbain pourvoyeuse de légumes frais à la ville ;
- les petits métiers tant urbains que ruraux (artisanat traditionnel, petite production artisanale....) ;
- les échanges non enregistrés : marchés périodiques, commerce frontalier..... ;
- les activités de service comme les restaurations populaires, les métiers de culture, de coiffure ou les transports urbains...;
- la sous-traitance industrielle par les petits artisans pour la fabrication des pièces détachées ou autres biens nécessaires au montage industriel¹⁸⁵ ;
- A ceux-ci s'ajoute le petit commerce qui occupe une large part de la population urbaine.

Sur le plan comparatif, d'une manière générale, l'économie populaire se distingue des autres secteurs de l'économie par la négation de l'emploi de la force de travail comme une marchandise qui est la seule force capable de produire plus de valeur que la valeur investie par le capitaliste¹⁸⁶. Aussi, pour Coraggio, la logique de la « reproduction élargie de la vie » est le principal élément qui différencie l'économie populaire des autres secteurs de l'économie¹⁸⁷.

Par ailleurs, l'économie populaire qui regroupe les mêmes réalités que l'économie informelle, se différencie spécifiquement de cette forme d'économie par le fait que même si celle-ci a pour caractéristique « l'absence de lien salarial » cela n'implique pas nécessairement que le travailleur n'ait pas de « patron ». Dans l'économie populaire « l'absence de lien employeur-employé » découle d'une rationalité interne qui présuppose la négation de la relation

¹⁸² Bénédicte FONTENEAU, Marthe NYSENS *et al.*, (...), *op. cit.*, pp. 163-164.

¹⁸³ Bruno LAUTIER, « Economie informelle », dans : Jean Louis LAVILLE et Antonio David CATTANI, *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer, 2006, p. 211.

¹⁸⁴ John O IGUE, *Le territoire et l'Etat en Afrique : Les dimensions spatiales du développement*, Paris, Karthala, 1995, pp. 225.

¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 224.

¹⁸⁶ Ana Mercedes Sarria ICASA, et Lia TIRIBA, *op. cit.*, p. 262.

¹⁸⁷ Ana Mercedes Sarria ICASA, et Lia TIRIBA, *op. cit.*, p. 263.

employeur-employé et aide à problématiser l'analyse des frontières entre l'économie populaire et l'économie informelle¹⁸⁸.

Selon A S Fall et L Favreau l'approche par l'analyse de la dynamique des acteurs amène à délaisser la notion d'économie informelle qui est trop réductrice au bénéfice de celle d'économie populaire. Cette économie populaire se différencie alors d'une partie de l'économie informelle qui intègre généralement des activités inscrites dans une logique d'assistance et d'autres qui sont des activités économiques criminalisées¹⁸⁹. Dans la même perspective, M Nyssens souligne que le concept de secteur informel est abandonné au profit du concept de l'économie populaire afin de mettre en avant les protagonistes de ces activités¹⁹⁰. Aussi, pour E A Andriamanandrisoa, avec l'abandon de la grille purement économique pour analyser le secteur informel, il est beaucoup plus approprié de parler du concept d'économie populaire qui combine à la fois une grande diversité de pratiques économiques avec une dimension originale de pratiques sociales¹⁹¹.

Nous faisons notre cette lecture afin de nous focaliser sur les pratiques populaires notamment à travers les organisations des paysans dans le cadre de la sécurisation des conditions de vie et de l'innovation sociale en matière de développement local. Aussi, l'approche économie populaire convient mieux à l'analyse des pratiques rurales collectives relevant plus ou moins de l'agriculture familiales que l'approche de l'économie informelle beaucoup adaptée aux activités non formelles urbaines ou périurbaines.

1.6. Analyse de la construction des organisations populaires à caractère communautaire et coopératif en Afrique comme instrument de modernisation et de participation populaire au développement rural et local

En Afrique, les pratiques communautaires et solidaires souscrivant leurs actions dans le cadre d'une meilleure intégration économique et sociale des populations, remontent à l'époque précoloniale. En effet, l'Afrique traditionnelle se caractérisait par un mode coopératif de production et de gestion des biens et services au profit de la communauté. Le mode de distribution ou de partage des biens était réciprocaire ou domestique en d'autres termes fondé sur la coopération au sein du village ou des groupes de même lignage.

Pendant la période coloniale, les colonisateurs ont voulu organiser le monde rural à partir de cet esprit coopératif et communautaire. Dans les discours, le « développement communautaire » à travers les coopératives et mutuelles était avancé comme la clé d'un développement rural à la fois techniquement efficace et politiquement légitime¹⁹². Les colonisateurs mettaient en avant que la mise en œuvre de la coopération serait facile du fait de l'existence des formes traditionnelles d'organisations populaires solidaires. Pour moderniser l'agriculture, il fallait substituer les structures coopératives aux organisations traditionnelles d'entraide et de solidarité. Les propos de Margaret Digby citée par P Develtere soulignent suffisamment cette thèse de l'époque selon laquelle la preuve de la valeur de la coopération se

¹⁸⁸ Ana Mercedes Sarria ICASA, et Lia TIRIBA, *op. cit.*, pp. 262-263.

¹⁸⁹ Abdou Salam FALL et Louis FAVREAU, *op. cit.*, pp. 6 -7.

¹⁹⁰ Marthe NYSENS (2004), *op. cit.*, p. 135.

¹⁹¹ ¹⁹¹ Emmanuelle ANDRIANJAFY-ANDRIAMANINDRISOA, *op. cit.*, p. 24.

¹⁹² Thomas BIERSCHEK, Jean-Pierre CHAUVEAU et *al.*, (...), *Courtiers en développement : Les villages africains en quête de projets*, Paris, Edition Karthala, 2000, p. 35.

située dans la transition que celle-ci permet de faire entre les mondes sociaux et économiques primitif et moderne, ce qui évite une coupure brutale.¹⁹³ Dans le même sens, selon Soulama « *dans les pays francophones d'Afrique de l'Ouest, dès avant les indépendances et plus encore après, le mouvement coopératif et pré coopératif a été considéré comme un des meilleurs moyens pour favoriser la mobilisation des ressources humaines et financières, accroître la productivité agricole et améliorer de manière significative le niveau de vie de la population rurale* ». ¹⁹⁴

C'est dans ce contexte que l'on assista à une instrumentalisation des populations indigènes que l'on jugeait incapables d'amorcer le développement sans l'ingénierie sociale coloniale chargée d'organiser, de planifier, de guider, de contrôler le traditionnel, le rural vers la modernité qui n'était autre chose que l'intégration à l'économie mondiale. Les colonisateurs se fondaient sur la théorie de l'école de modernisation selon laquelle, le développement est un processus universel caractérisé par une série d'étapes par lesquelles doivent nécessairement passer toutes les nations et sociétés. Les pays sous développés le sont parce qu'ils restent caractérisés par la prédominance du secteur traditionnel. Par conséquent, il leur faut une ingénierie sociale extérieure pour amorcer le développement.

C'est dans cet esprit que les premières organisations populaires à caractère communautaire et coopératif ont été créées au Sud par les différentes administrations coloniales et cela selon des schémas différents.

En Afrique francophone, la stratégie adoptée en vue de promouvoir la participation populaire communautaire à l'effort de développement modernisateur du traditionnel a été l'animation rurale. Selon Yao Assogba, l'animation rurale était perçue comme une action éducative visant une participation communautaire tout en l'associant aux opérations administratives en vue du développement¹⁹⁵. Cette animation rurale permettait ainsi aux français d'organiser le monde rural mais surtout de le contrôler par l'introduction pure et simple des « structures centralisées unifonctionnelles » à caractère coopératif qui n'avaient pas de liens avec les structures traditionnelles existantes dira P Develtere¹⁹⁶.

Dans cette visée, la première structure à caractère coopératif créée par l'administration coloniale française a été « le grenier villageois », en 1902, dont la mission principale était la constitution des stocks céréaliers¹⁹⁷. Les greniers villageois connaîtront une autre forme institutionnelle en 1910 sous l'appellation de Sociétés Indigènes de Prévoyance (SIP) qui avaient pour missions de maintenir le stock de biens sélectionnés, d'approvisionner les installations agricoles, de traiter les produits agricoles et d'accorder les prêts. Au début,

¹⁹³ Patrick DEVELTERE : *Economie sociale et développement : Les coopératives, mutuelles et associations dans les pays en développement*, Bruxelles, De Boeck Université, 1998, p. 66.

¹⁹⁴ Soulama SOULEYMANE, « Le groupement villageois au Burkina Faso : une organisation d'économie solidaire ? » dans : Sophie CHARLIER, Marthe NYSENS, et al., (...), *Une solidarité en actes : Gouvernance locale, économie sociale, pratiques populaires face à la globalisation*, UCL, Presses universitaires de Louvain, 2004, p.149.

¹⁹⁵ Yao ASSOGBA, « L'organisation communautaire avec des communautés locales en Afrique », dans : Laval DOUCET, Louis FAVREAU, *Théorie et pratiques en organisation communautaire*, Presse de l'Université du Québec, 1997, p. 397.

¹⁹⁶ Patrick DEVELTERE., *op. cit.*, p. 76.

¹⁹⁷ MALI, Ministère du développement social de la solidarité et des personnes âgées, *Etude diagnostique du mouvement coopératif et mutualiste du Mali*, septembre 2007, p. 4.

l'adhésion était libre et vu le désintérêt des autochtones, elle devient obligatoire en 1915¹⁹⁸. En juillet 1932, les SIP seront remplacées par les Associations Agricoles Indigènes (AAI¹⁹⁹) notamment dans la zone Office du Niger au Mali²⁰⁰. Chaque village avait l'obligation de fonder une AAI dont chaque famille devenait à leur tour obligatoirement membre²⁰¹. Dans les années 1950 précisément en 1953, c'était la mise en place des Sociétés Mutuelles de Production Rurale dans toute l'Afrique occidentale française qui avaient les mêmes missions que les structures antérieures avec cependant la recherche de la participation communautaire qui tardait à s'obtenir. Ainsi, l'administration française changea les modes de désignation et d'élection des responsables autochtones et décida d'alléger sa présence aux instances administratives.

En 1956, les Sociétés Mutuelles de Développement Rural remplacèrent les SMPR. L'avènement des SMDR fut marqué par la création des secteurs de l'écoulement, de l'amélioration de la production et de la coopération dans le cadre de l'élargissement des possibilités d'action²⁰².

En Afrique anglophone, la démarche choisie afin de favoriser la pleine participation des populations aux différents programmes coloniaux vers la modernité a été le développement communautaire. Contrairement à l'animation rurale, la démarche de développement communautaire qui avait des objectifs économiques et socio-éducatifs consistait à organiser, contrôler les paysans dans des structures coopératives et communautaires plus moins autonomes. La formule coopérative proposée par les britanniques était : « une agriculture meilleure, une entreprise meilleure, une vie meilleure » » revue en « une vie meilleure »²⁰³. A cet effet, les coopératives menaient comme activités : le crédit, la commercialisation, le logement, l'artisanat, la pêche et la distribution des biens de consommation.

Dans les colonies anglaises dans les années 1950, précisément en 1959, on comptait plus de 10 000 coopératives avec plus de 1 000 000 de membres et dix ans après ce chiffre était de quelques millions de coopérateurs en Afrique.²⁰⁴ Les chiffres fournis par P Develtere à partir des estimations de Orizet et de Desroche confirment cette tendance : pour les années 1951-1952, 6.637 coopératives ; 7.342 coopératives en 1966 ; pour les années 1951-52-53, 1.271.229 membres ; 1.819.578 en 1966²⁰⁵.

S'agissant de l'expérience belge, elle était proche de la politique anglaise et les coopératives étaient perçues comme des outils de modernisation des sociétés traditionnelles sans entraîner de grande rupture : combinaison d'objectifs sociaux et économiques. Les coopératives créées

¹⁹⁸ Jean SERREAU, *Le développement à la base au Dahomey et au Sénégal*, tome ii, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1966, p. 159.

¹⁹⁹ AAI : Association Agricole Indigène selon le décret du 26 juillet 1931 du gouverneur général à Dakar. Elle avait pour mission d'améliorer le niveau de vie, les méthodes de production, et de fournir l'équipement

²⁰⁰ Cheïbane COULIBALY, syndicalisme paysan et démocratie : la renaissance du syndicalisme paysan au Mali, édition N° 08, *Revue trimestrielle de l'Université Mandé Boukari*, le Cauri d'Or, 2007, p. 15.

²⁰¹ Emile SCHREYGER (1984), *op. cit.*, p. 88.

²⁰² Jean SERREAU, *op. cit.*, p. 162.

²⁰³ Patrick DEVELTERE, *op. cit.*, p. 74.

²⁰⁴ Jacques DEFOURNY, Patrick DEVELTERE et Bénédicte FONTENEAU, *op. cit.*, p. 48.

²⁰⁵ Patrick DEVELTERE, *op. cit.*, p.107.

avaient une double mission de générer des ressources pour les structures administratives tribales et de produire des bénéfices pour les populations. Elles intervenaient dans l'agriculture, dans l'industrie tribale (huilerie, poterie et vannerie) et diverses activités communes²⁰⁶. Par cette politique de l'organisation du paysannat, les belges entendaient assurer la transition d'une société traditionnelle à une société moderne.

A l'accession à l'indépendance dans les années 1960, les structures coloniales bien que maintenues dans un premier temps ne résisteront pas au nationalisme africain qui était animé de la volonté d'organiser le monde rural comme la base du développement économique et social. Au discours de modernisation, succède celui du nationalisme autour des concepts de "développement accéléré, autocentré, endogène, à la base" en vue de corriger cela qui n'était aux yeux des dirigeants africains qu'une pure aliénation économique et sociale. Il fallait donc désormais partir réellement des organisations traditionnelles populaires pour bâtir de nouvelles formes d'organisations économiques et sociales à même d'aboutir au développement endogène et autocentré. Il s'agissait de mettre en place une approche de développement s'appuyant d'abord sur la capacité interne de mobilisation des ressources locales. Il était question à l'époque d'éviter une voie de développement mimétique par rapport au modèle occidental de développement. Dans cette logique, Mamadou Dia déclarait : « Notre construction communautaire pour promouvoir le bien commun se fait à la lumière des enseignements de notre structure sociologique qui abonde en formules de communautés fortes. Sur la base de ces communautés seront suscitées des coopératives²⁰⁷ ».

C'est dans ce cadre que par exemple les Groupements Ruraux de Production et de Secours Mutuel verront le jour au Mali autour de la collectivisation des moyens de production dans le cadre du socialisme d'Etat. Au Sénégal, c'était l'émergence de la « coopérative de développement²⁰⁸ » avec l'appui des centres régionaux d'assistance pour le développement. Dans ce pays, la coopérative était avancée comme « pôle de la cellule économique de base de la société socialiste en voie de se faire²⁰⁹ ». Ces types d'organisations populaires à caractère pré coopératif et coopératif ont existé un peu partout en Afrique avec cependant des formes diverses jusque dans les années 1970 avec l'expérience célèbre du socialisme de Nyerere autour du village Ujamaa qui reposait sur les principes suivants :

- les gens vivent ensemble dans les villages ;
- les moyens de production sont possédés collectivement ;
- les gens travaillent ensemble ;
- ils partagent les fruits de leur travail²¹⁰.

En réalité, la stratégie de développement par les organisations populaires paysannes notamment par la coopération prônée par les nationalistes s'est révélée dans la pratique à l'instar de celles développées par les colonisateurs comme un instrument de mobilisation des

²⁰⁶ Patrick DEVELTERE, *op. cit.*, pp. 79-80.

²⁰⁷ Jean SERREAU, *op. cit.*, p. 78.

²⁰⁸ Jean SERREAU, *op. cit.*, p. 166.

²⁰⁹ Jean SERREAU, *op. cit.*, p. 159.

²¹⁰ Patrick DEVELTERE, *op. cit.*, p. 102.

populations autour des idéaux de l'heure. Les interventions étaient aussi verticales que celles des français, britanniques et belges et se sont soldées par les mêmes échecs par le manque de dynamisme interne et d'autonomie. A ce propos, P Develtere essaye de caractériser les discours populistes nationalistes par cinq traits spécifiques :

- l'intensification et l'élargissement du champ d'action de l'interférence gouvernementale dans le développement coopératif ;
- la toute confiance des gouvernements au secteur coopératif pour sa contribution au socialisme, à une meilleure productivité et une plus grande efficacité de l'agriculture ;
- une politique de coercition plus ou moins forte ;
- les structures coopératives encouragées et contrôlées comme instruments de contrôle social ;
- la diversification du secteur coopératif²¹¹.

Dans la même lignée, les années 1970 ont été également marquées par l'émergence d'un autre type d'organisations populaires à caractère pré coopératif et coopératif et communautaire en milieu rural notamment au niveau des villages. Au Burkina Faso, on parle de groupement villageois ou naam, au Mali d'association villageoise et de ton villageois, au Sénégal d'association villageoise, en Côte d'Ivoire de groupement villageois à vocation coopérative²¹². Ces organisations servaient à assoir le développement local suite à une sécheresse qui a fortement touché les ressources locales. Par exemple au Mali, les AV avaient pour objectif de centraliser toutes les activités économiques et sociales, c'est-à-dire marchandes et non marchandes et de définir les axes de développement du village.²¹³ Il s'agissait de les mobiliser et les impliquer à l'identification, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de développement local.

Il faut reconnaître que ces formes d'organisation jusqu'à présent expérimentées ne jouissaient pas de l'autonomie car elles n'étaient pas en fait une réelle émanation des populations. Mais leur création était exogène car suscitée et parfois imposée par l'administration à travers l'approche « top down » au nom de l'organisation du monde rural ou de l'animation rurale pour le développement endogène ou à la base.

Cependant, la forme d'association populaire villageoise à caractère coopératif ou communautaire va continuer jusque dans les années 1980 avec l'avènement du Programme d'Ajustement Structurel dont les conséquences seront très néfastes sur les pays africains :

- le retrait de l'Etat des secteurs de production, transformation et commercialisation par la fermeture des entreprises et des services publics avec comme corollaire le chômage ;
- la baisse des dépenses de développement rural qui accentua la paupérisation des paysans ;
- l'accélération de la détérioration des termes d'échange des produits de base occasionnant une baisse des recettes de l'Etat.

Ce sinistre du néo libéralisme tout en occasionnant le développement d'une économie informelle va pousser les populations fragilisées, appuyées par certains milieux intellectuels à

²¹¹ Patrick DEVELTERE, *op. cit.*, pp. 98-99.

²¹² Soulama SOULEYMANE, *op. cit.*, p. 149.

²¹³ Cheibane COULIBALY (2006), *op. cit.*, p. 28.

plus de prise de conscience et par conséquent à plus de professionnalisme organisationnel sans l'Etat, auparavant omniprésent. Cette dynamique sera accélérée avec la démocratisation précisément dans les années 1990 par l'affirmation de la liberté de regroupement ou d'association rendue possible par l'élaboration de politiques favorisant cette dynamique. Désormais, on assiste dans toute l'Afrique à l'émergence de groupements formels ou non formels, des associations, des ONG, des sociétés coopératives, des mutuelles de santé et des caisses associatives d'épargne et de crédit sous l'impulsion de la société civile autour de toutes les questions de développement dans le contexte de l'échec des politiques de développement globalisant. Comme le dit L Favreau « la crise a aussi libéré un espace inédit pour l'innovation sociale, notamment dans la zone où le “social” et l’“économique” se superposent, ce qui est le cas de l'économie sociale et solidaire.... »²¹⁴. Aujourd'hui en Afrique, des milliers d'organisations populaires associatives, coopératives et mutualisées œuvrent sur cet espace en vue d'assurer de meilleures conditions de vie à des populations de plus en plus confrontées à la grande paupérisation.

1.7. L'économie populaire au Mali : quels enjeux ?

Au Mali, comme dans tous les pays en voie de développement, les pratiques populaires, revêtent un enjeu majeur dans le contexte d'un monde de plus en plus globalisé caractérisé par la paupérisation, l'exclusion et les inégalités sociales. Le néo libéralisme qui est censé mettre en branle une économie mondiale profitable à tous laisse des millions de populations à l'arrière cour du développement c'est-à-dire du mieux être. Au lieu d'un nivellement de vie par le haut, on assiste à un nivellement par le bas dans les PED suite à l'affaiblissement de l'Etat. Cette banqueroute du capitalisme néo libéral, qui fait suite aux échecs des différents programmes de développement (notamment le PAS dans les années 1980) et de lutte contre la pauvreté (aujourd'hui le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le Développement) en Afrique, a laissé un nouvel espace d'expression aux initiatives populaires endogènes comme riposte de sécurisation au néolibéralisme globalisateur et à la faillite de l'Etat.

Dans ce point notre propos est d'analyser les enjeux majeurs des pratiques populaires pour le Mali. Nous cherchons à situer les défis que l'économie populaire devait relever pour revendiquer sa place.

1.7.1. Un enjeu est de constituer un outil de lutte contre la pauvreté

Les acteurs exclus du développement globalisant en quête de meilleures conditions de vie, développent des pratiques économiques locales à côté du secteur privé (moins développé) et du secteur public (affaibli) qui n'arrivent pas à répondre à leurs besoins. Ces pratiques considérées comme obsolètes, réémergent, s'amplifient et se reconstruisent. La recherche d'une autre voie de développement économique et social s'affirme de plus en plus par les acteurs d'en bas dans des réseaux sociaux populaires, refusant à leur manière la logique d'exploitation économique sur la base de rapports inégaux. Cette autre voie de développement

²¹⁴ Louis FAVREAU (2004), *op. cit.*, p. 7.

par le bas à travers des mouvements sociaux d'entraide et de solidarité, désignée sous l'appellation économie populaire, de solidarité constitue aujourd'hui un boulevard d'expression de l'ingénierie économique et sociale des acteurs d'en bas au développement globalisant. La volonté de s'adapter à des contraintes de plus en plus pesantes et envahissantes²¹⁵ se traduit un peu partout, en plus des pratiques informelles, par des pratiques associatives sur la base d'un nouveau contrat social fondé sur la primauté du travail, et de service aux membres ou à la communauté. Ce nouveau contrat social est la résultante d'une dynamique de l'émergence de l'économie populaire qui, selon Claude Martin, entend établir un nouveau compromis entre économie monétaire et non monétaire sans oublier que le travail ou l'activité demeure le grand intégrateur²¹⁶. Cette idée se justifie dans le contexte africain où les initiatives solidaires et associatives intègrent à la fois les composantes économiques et sociales en vue de mieux maîtriser la gestion du territoire commun²¹⁷. Aussi, selon Momar Coumba Diop, les populations qui s'organisent, envisagent surtout améliorer leurs conditions de vie, particulièrement en empruntant 'l'autre sentier', celui non balisé par l'Etat²¹⁸. Le Bureau International du Travail (BIT) avance dans le même sens dans l'une de ses conclusions notamment à travers la recommandation 173 en 2000 sur la place et le rôle des dynamiques coopératives dans le développement économique et social, la distribution plus équitable des bénéfices de la mondialisation, la promotion du développement durable, le combat contre l'exclusion sociale, la création d'emplois décents et de mobilisation des ressources pour la création de revenus²¹⁹.

Dès lors l'enjeu majeur de l'émergence de l'économie populaire associative au Mali et en Afrique partant de leur ancrage territorial et social est de permettre un développement local durable des populations. Il s'agit donc de lutter contre la pauvreté pour un développement local participatif territorialisé permettant de donner des réponses sociales locales, d'améliorer les conditions de vie.²²⁰ Ainsi, la visée des organisations d'économie populaire c'est d'être de plus en plus, au delà de la survie, des instruments réels de développement local permettant la participation des populations aux actions de développement à partir de la prise en compte et promotion de leurs initiatives locales. Cela a l'avantage d'intégrer le local au global sans l'étouffer. Sur ce point, nous paraphrasons, Claude Martin en affirmant que l'un des projets de l'économie populaire est justement de contrecarrer les inégalités fondées sur l'appartenance à des réseaux relationnels primaires par le développement d'espaces micro

²¹⁵ Jean-Phillipe PEEMANS (2004), *op. cit.*, p. 30.

²¹⁶ Claude MARTIN, « Entre Etat et famille – providence », dans : Jean Louis LAVILLE, *L'économie solidaire : Une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994, p. 247.

²¹⁷ Jean-Phillipe PEEMANS (2004), *op. cit.*, p. 43.

²¹⁸ Momar-Coumba DIOP et Jean BENOIST, *op. cit.*, p. 26.

²¹⁹ Nathalie MCSWEEN et Louis FAVREAU, *L'économie sociale et la mondialisation : L'OIT, une « alliée de choix » de la mouvance altermondialiste?*, L'Organisation Internationale du Travail, Série Comparaisons internationales N° 9, Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC), Québec, Mai 2004, p. 21.

²²⁰ Isabel YEPEZ, Sophie CHARLIER, « Introduction à l'atelier 4 », dans : Sophie CHARLIER, Marthe NYSENS et al (...), *Une solidarité en actes : Gouvernance locale, économie sociale, pratiques populaires face à la globalisation*, UCL, Presses universitaires de Louvain, 2004, p. 303.

publics procédant de deux dynamiques : l'auto organisation des usagers d'une part, une nouvelle orientation des interventions des professionnels de l'action sociale, d'autre part²²¹.

Malgré tout le bien que l'on pense des pratiques populaires de solidarité au Mali comme moyen de sécurisation contre la précarisation, de développement des populations, il convient de se poser la question comment relever le défi, comment combler l'attente des populations et de la coopération au développement d'autant plus que cette reconnaissance des pratiques organisationnelles populaires ne date pas de maintenant même si le contexte a changé ? En effet, depuis l'époque coloniale, la forme coopérative populaire avait été avancée comme un instrument de modernisation des paysans vers le progrès économique. A l'accession à l'indépendance, le pouvoir nationaliste d'alors l'a également perçue comme un instrument fort de participation à l'édification du développement. Les politiques élaborées dans cette perspective n'ont pas répondu aux attentes car les dynamiques solidaires n'ont pas été envisagées comme sujet de développement mais plutôt comme objet de développement.

Les organismes de coopération au développement quant à eux, ont développé des stratégies de promotion des organisations communautaires (associations, comités de développement villageois ou de quartier, groupements féminins ou de jeunes etc.) pour amorcer un développement local participatif à partir de la valorisation des initiatives locales avec aussi des résultats mitigés. D'où toute la question aujourd'hui comment amener les organisations de l'économie populaire à jouer ce rôle sous l'impulsion de ses acteurs réels c'est-à-dire les populations porteuses d'initiatives solidaires. Comment le mouvement des acteurs populaires maliens saura-t-il durablement assumer certaines missions délaissées par l'Etat « dans la nouvelle répartition des rôles²²² ».

1.7.2. Un deuxième enjeu est de constituer un réel mouvement social autonome

Au Mali, pour l'économie populaire notamment associative, relever le défi d'être un instrument de développement local au delà de la survie ou de la subsistance, appelle un autre enjeu celui de constituer un réel mouvement social à même de se faire entendre ou de revendiquer la place qui est la sienne. En effet, malgré l'émergence de la société civile dans le pays, on ne note pas encore de vraie organisation des acteurs populaires en mouvement initié et mu par les acteurs réels de l'économie populaire. Les 'mouvements' constatés ça et là sont en général à l'actif des tenants des ONG et « élites du terroir²²³ » qui jouent « les fonctions et activités d'intermédiation ou de courtage²²⁴ » et de l'Etat au nom de sa mission régaliennne d'organisation des acteurs de l'économie populaire soucieux plutôt d'occuper l'arène du développement²²⁵. A titre d'exemple, le réseau national de l'économie sociale et solidaire est piloté par les ONG en lieu et place de la grande majorité des acteurs populaires locaux (paysans, artisans et autres catégories socio professionnelles) qui sont sans voix. En outre, le mouvement alter mondialiste qui est très dynamique dans le pays est plutôt animé par

²²¹ Claude MARTIN, *op. cit.*, p. 43.

²²² Momar-Coumba DIOP et Jean BENOIST, *op. cit.*, p. 27.

²²³ Momar-Coumba DIOP et Jean BENOIST, *op. cit.*, p. 27.

²²⁴ Thomas BIERSCHEK, Jean-Pierre CHAUVEAU et *al.*, (...), *op. cit.*, p. 5.

²²⁵ Thomas BIERSCHEK, Jean-Pierre CHAUVEAU et *al.*, (...), *op. cit.*, p. 7.

des intellectuels érigés en défenseurs des “sans voix” ou des victimes de la mondialisation comme le témoigne l’organisation du forum mondial des altermondialistes tenu à Bamako en janvier 2006. Le monde des ONG et l’Etat n’ont pas les mêmes logiques que les acteurs populaires de la base. Cela pose du coup un enjeu de sauvegarde de l’autonomie du secteur de l’économie populaire, le risque étant que le mouvement ne soit pris en otage par les promoteurs d’ONG qui ne sont que des prolongements des organismes d’aides ou internationaux ou par l’Etat. L’un des objectifs des organisations de l’économie populaire à court terme est de constituer un vaste mouvement tout en essayant de créer la synergie d’actions des logiques plurielles de l’ensemble des acteurs concernés à savoir les populations porteuses d’initiatives solidaires, les ONG et les diverses associations. Comment créer un réel réseau des organisations populaires reste un défi majeur à relever or on sait que l’autonomie ne se décrète pas elle s’acquière. Les acteurs et parties prenantes auront ils « la conscience de l’intérêt, le déclencheur de l’action collective ? ²²⁶ ».

1.7.3. Un troisième enjeu est de donner une lisibilité aux pratiques de l’économie populaire

Aujourd’hui même si le concept de l’économie populaire commence à être audible dans les discours, son intelligibilité par les Maliens malgré des pratiques solidaires traditionnelles fortement ancrées en milieu rural ou urbain reste à faire. En effet, la majorité des Maliens ne savent pas qu’est ce que l’économie populaire quand bien même nombre de leurs dynamiques de recherche de bien être relève de ce secteur. Paradoxalement beaucoup connaissent les associations à but non lucratif, les sociétés coopératives populaires, les tontines, les associations villageoises, les différentes formes de ton ou de groupement d’entraide qui ont rythmé la vie sociale, mais ils ne savent pas qu’elles sont des composantes de l’économie populaire. Les acteurs de l’économie populaire n’ont pas conscience qu’ils font de l’économie populaire. Même en milieu intellectuel le concept paraît nouveau. Le plus souvent, l’économie populaire est assimilée à l’économie informelle qui a commencé à émerger dans les années 1980 suite aux travaux du Bureau International Travail (BIT). Cette difficile intelligibilité malgré l’émergence des pratiques solidaires populaires est en grande partie due d’une part à l’utilisation assez récente du concept dans le vocabulaire familial et d’autre part à un manque de données réelles sur le poids du secteur.

Justement, le poids réel du tiers secteur dans l’économie malienne souffre de visibilité car il existe très peu de statistiques même si les acteurs de l’économie populaire occupent de plus en plus l’espace de développement par des pratiques multiformes. En effet, aujourd’hui, ils œuvrent dans tous les créneaux porteurs. Par cette occasion ils créent des services sociaux de proximité (écoles communautaires, centres de santé communautaire), s’investissent dans les activités de production (agriculture, élevage, pêche et artisanat) et dans la micro finance (crédit solidaire). Toutes ces pratiques contribuent à créer des milliers d’emplois, à mobiliser une masse d’argent non négligeable. Tout le monde s’accorde à dire que cet apport n’est pas négligeable bien qu’on dispose très de peu de données chiffrées afin de déterminer le poids économique et social réel des pratiques populaires collectives dans l’amélioration des

²²⁶ Philippe BERNOUX, *op. cit.*, p. 57.

conditions de vie des populations. Les services techniques publics sensés élaborés les statistiques manquent cruellement de moyens pour assurer cette mission. Quand les données existent, elles manquent de crédibilité car le plus souvent sont à l'actif des ONG comme un fonds de commerce dans le cadre de la captation des ressources.

A travers ces quelques lignes, on s'aperçoit que l'économie populaire suscite des enjeux. La question est de savoir comment faire face à ces enjeux notamment celui du développement local en plus des questions de survie et de subsistance ? Le mouvement naissant des organisations de l'économie solidaire en général saura t-il jouer le rôle de baromètre de la demande sociale selon les propos de Develtere paraphrasant Melucci qui affirment que les mouvements sociaux donnent des aperçus de futurs possibles et sont à certains égards, les véhicules de leur réalisation²²⁷.

Au terme de ce sous chapitre, nous retenons principalement que l'économie solidaire cherche à articuler sphères économique et politique des pratiques d'acteurs à travers l'hybridation entre trois pôles de l'économie : l'économie marchande, l'économie non marchande et l'économie non monétaire. Quant à l'économie populaire, nous l'avons avancée à la suite de différents auteurs comme une riposte de sécurisation des conditions de vie et d'innovation sociale qui mise sur la valorisation du facteur travail et de l'homme. Nous avons relevé que l'économie populaire compte plusieurs composantes dont les Organisations de l'Economie Populaires (OEP) qui intègrent aussi l'économie solidaire. Nous avons souligné que les OEP peuvent avoir un statut d'association, de mutuelle, ou de coopérative mais la plupart, elles n'ont pas de statut²²⁸. Elles visent à répondre à des besoins socioéconomiques et politiques de développement des membres et des collectivités. Dans cette visée elles établissent selon M Nyssens des liens avec l'économie solidaire notamment la primauté du travail sur le capital dans l'organisation socio-économique, l'autonomie de gestion qui fait ressortir le caractère fondamentalement indépendant des organisations de l'économie populaire tant par rapport aux pouvoirs publics qu'au secteur privé lucratif²²⁹. Dans le sous chapitre nous avons également expliqué notre intérêt sur l'économie populaire par rapport à l'économie informelle qui comprend des activités inscrites dans une logique d'assistance et surtout des activités économiques criminalisées. Donc l'analyse des dynamiques d'acteurs comme nous l'indiquent L Favreau A S Fall et M Nyssens nous conduit à utiliser le concept de l'économie populaire en lieu et place de l'économie informelle. Enfin, nous avons relevé que l'économie populaire est confrontée à des défis à savoir celui d'être un réel outil de lutte contre la pauvreté, de constituer un réel mouvement social autonome et donner une lisibilité et visibilité aux pratiques qu'elle développe.

²²⁷ Patrick DEVELTERE, *op. cit.*, p. 41.

²²⁸ Abdou Salam FALL et Louis FAVREAU, *op. cit.*, p. 7.

²²⁹ Marthe NYSENS (2004), *op. cit.*, p. 134.

2. L'approche du développement local

En Afrique à travers la décentralisation, le développement local est de plus en plus avancé comme un moyen de responsabilisation des populations locales des questions de développement à travers l'exercice de la démocratie de proximité. C'est pourquoi, depuis les années 1990, on assiste à un vaste mouvement de décentralisation initié par les Etats sous la pression de la Banque Mondiale dans tout le continent. Ainsi, dans le contexte de la faillite de l'Etat développeur, il est question de confier aux collectivités territoriales les missions de développement délaissées par ledit Etat d'où le terme de développement local ou de développement territorialisé. Il s'agit donc dans une dynamique de décentralisation, de nouvelle régulation politique de rapprocher les décideurs des populations et de leurs aspirations afin de libérer les initiatives dans le cadre du développement local. A ce propos, Paul Houée affirme : « Le développement local, c'est diffuser le pouvoir, décentraliser, démultiplier les sources de décision jusqu'au niveau compatible avec l'efficacité recherchée²³⁰ ».

Dans ce sous chapitre, notre propos dans un premier temps est de questionner les différentes théories de développement en lien avec l'espace. Il s'agit pour nous de souligner les antécédents théorique et conceptuel du développement local. Nous partons de l'idée que le développement local n'est pas un courant de pensée de développement mais plutôt une pratique qui essaye de capitaliser les expériences des théories participatives de développement en lien avec l'espace ou la question de territoire. Dans un deuxième temps, nous analysons les conditions de l'émergence de la pratique du développement local tant au Nord qu'au Sud avant d'interroger les différentes approches de définition du développement local, les notions de territoire et de local afin de bien cerner la stratégie de développement local à travers les concepts sur lesquels elle se fonde. Comme nous l'avons indiqué au début de cette première partie, tout en portant un regard croisé sur les différentes approches, nous nous situons dans la vision sociologique qui a l'avantage de nous permettre de souligner la place des organisations populaires à travers des réseaux sociaux dans le développement local qui est perçu non pas seulement comme un moyen de ressouder le tissu économique mais aussi le tissu socioculturel. Enfin nous terminons par une synthèse des principes fondamentaux de l'approche du développement local.

2.1. Esquisse des antécédents théoriques de l'approche du développement local

Dans l'histoire de la pensée de l'économie du développement, on considère le discours de l'ancien Président américain H Truman prononcé le 20 janvier 1949 sur l'état de l'union comme le point de départ de l'ère du développement. Depuis lors, le concept de développement continue d'alimenter les débats tant le paradigme revêt à la fois une question idéologique, politique et académique de première importance pour une humanité de plus en plus confrontée à la pauvreté. Ici, notre propos est de revisiter le cheminement de ce concept,

²³⁰ Martine Théveniaut-MULLER, *Le développement local : Une réponse politique à la mondialisation*, Paris, Deslée de Brouwer, 1999, p. 126.

son évolution dynamique afin de mieux saisir les fondements de la notion de développement local dans le contexte de l'évolution des politiques et théories de développement. Il s'agit de questionner la place qu'occupe l'espace, le développement local dans ces théories et politiques de développement, d'interroger les explications fournies par diverses théories sur la problématique du développement inégal des territoires. Nous nous basons principalement sur les travaux de J-P Peemans quant à la caractérisation des courants ou pensées sur le développement.

2.1.1. Le courant de la modernisation : le développement est avant tout un processus de rattrapage pour les sociétés traditionnelles par rapport à la société moderne

Le courant de la modernisation voyait le développement comme un processus universel caractérisé par une série d'étapes par lesquelles toutes les nations et sociétés doivent nécessairement passer. Dans cette optique le développement est avant tout un processus de rattrapage pour les sociétés traditionnelles par rapport à la société américaine un modèle achevé de modernisation. Cette vision dualiste de la société traditionnelle (espace traditionnel) et de société moderne (espace moderne) symbole du développement était formellement un principe important de la construction théorique de la modernisation²³¹. Dans la perspective de cette vision dualiste, la société moderne s'entendait comme une société ouverte et flexible, caractérisée notamment par des institutions démocratiques, le pluralisme des opinions et des partis, un degré élevé de différenciation et de complexité des relations sociales, une croissance économique soutenue par un taux et un rythme élevé d'investissement et de progrès technique, stimulé par les progrès du marché²³².

Sur le plan analytique, on peut caractériser la théorie de la modernisation comme un processus de transition et de rattrapage basé sur une approche tripartite : le point de départ (le pré moderne), le processus de modernisation, et le point d'arrivée (la modernité)²³³ qui renforcera le bien être culturel, matériel et social des populations. Elle se situe dans une vision globale, macro sans différenciation territoriale. Donc, ici il n'y a pas de territoire et la notion de l'espace s'adressait principalement à l'échelle nationale de l'Etat-nation, et de l'échelle régionale dans un mouvement d'homogénéisation. Quant à l'échelon local, très peu pris en compte, il était considéré comme hostile au développement car caractérisé par l'ignorance, la tradition et la résistance au progrès.

Justement, ces principes fondateurs de la théorie de la modernisation ont constitué les cibles de différents théoriciens d'autant plus que le modèle de développement qu'elle prône avait conduit beaucoup de pays dans l'impasse donc dans une situation de crise. Les différentes analyses de cette situation de crise ont permis de renouveler le débat sur les politiques et théories de développement et cela a légitimé l'émergence d'autres courants de pensée sur le développement qui marqueront à leur tour les principes fondateurs du développement local.

Ainsi à la fin des années 1960, une autre tendance, cette fois ci européenne, appelée modernisation pragmatique se singularisait par l'idée selon laquelle "la croissance laissée à

²³¹ Jean Philippe PEEMANS (2002), *op. cit.*, p. 46.

²³² Jean Philippe PEEMANS (2002), *op. cit.*, p. 46.

²³³ Jean Philippe PEEMANS (2002), *op. cit.*, p. 47.

elle-même ne pouvait pas résoudre les grands problèmes structurels des sociétés''. Le courant est dit pragmatique parce qu'il avance que le développement doit affronter les grands problèmes structurels que la croissance ne peut résoudre et même qu'elle peut aggraver. En outre, il avait comme idée centrale de prendre en compte le contexte spécifique des pays en développement pour pouvoir comprendre les problèmes structurels tels que : la pauvreté de masse, les inégalités dans la distribution des revenus, l'urbanisation incontrôlée, l'utilisation des technologies inappropriées aggravant le sous emploi massif. Ce courant à travers l'ouvrage d'E J Mishan est arrivé à la conclusion que la croissance ne pouvait être confondue avec le développement. Au contraire, la poursuite effrénée de la croissance pouvait provoquer une diminution importante de la qualité de la vie ce que Mishan appelait notamment ''la déréliction de la ville moderne²³⁴''.

La tendance de la modernisation pragmatique a fortement contribué à expliquer les réalités contrastées de la pauvreté rurale, de l'emploi et du chômage urbain donc du développement inégal des territoires. En somme, il a entre autres participé à :

- établir une relation endogène entre changement de structures socio économiques et changement de structures démographiques ;
- faire émerger le concept de « secteur informel » comme réalité dans la production des biens et services dans les pays d'Asie, d'Amérique Latine et d'Afrique grâce aux travaux du BIT ;
- donner une plus grande importance à la question des besoins fondamentaux et de la lutte contre la pauvreté sous l'impulsion de Mac Namara ;
- enfin, intégrer aussi la question environnementale à travers l'analyse des impacts négatifs de la croissance économique sur l'environnement.

2.1.2. Théorie de la dépendance : opposition des espaces « uniformes » : centre versus périphérie, Nord versus Sud et rural versus urbain

Apparue à la fin des années 1970 avec des auteurs comme Paul Baran, Furtado, Frank, Dos Santos, Cardoso etc..., cette école perçoit le sous développement comme le résultat d'un processus historique pluri-séculaire d'exploitation du Sud par le Nord ou encore de la périphérie par le centre²³⁵ dans le cadre du développement d'un système capitaliste mondial asymétrique. Cette école qui voit le système économique mondial en deux pôles le centre (espace Nord) et la périphérie (espace Sud) définissait la dépendance comme la situation où une économie n'est que le reflet des économies dominantes et n'a pas de possibilité de développement autonome car son surplus est transféré à l'extérieur, ou gaspillé sur place par les classes dirigeantes²³⁶. Du fait que la périphérie était privée de son surplus que le centre utilisait pour son propre développement, le développement du centre impliquait d'une certaine façon le sous développement de la périphérie. Selon cette logique le développement et le sous développement pouvaient être envisagés comme deux aspects d'un même processus global. Toutes les régions participant à ce processus global devaient être considérées comme

²³⁴ Jean-Philippe PEEMANS (2002), *op. cit.*, pp. 94-99.

²³⁵ Jean-Philippe PEEMANS (2002), *op. cit.*, p. 86.

²³⁶ Jacques BRASSEUL, *Introduction à l'économie du développement*, Paris, Armand colin, 1989, p. 270.

capitalistes même si l'on devait distinguer entre capitalisme central et capitalisme périphérique.

Donc, selon ses théoriciens, dans le processus de modernisation globalisante puisque la périphérie était condamnée au sous développement à cause de ses liens inégaux avec le centre, il était nécessaire de briser ces liens et cela signifiait pour ces pays de se dissocier du marché mondial, de casser les mécanismes d'expropriation du surplus et de promouvoir une stratégie nationale basée sur ses propres ressources. Pour eux, la seule chose qu'il peut y avoir dans ce cadre c'est le « développement du sous-développement » ou le « sous-développement du développement ». En effet, 'la relation centre périphérie qui était essentiellement économique mettait l'accent sur les aspects qui à la fois créaient les conditions d'un échange inégal entre le Sud et le Nord et bloquaient l'émergence d'une industrie moderne au Sud',²³⁷. Ainsi selon eux, le développement du capitalisme est à l'origine des fléaux du tiers monde et dans le cadre du système capitaliste mondial, il n'y a pas de possibilité de développement, les échanges ne peuvent que renforcer les inégalités entre les pays : « Le développement du sous développement²³⁸ ».

Il faut souligner que le courant de la dépendance inscrivait son action dans le cadre de l'affirmation collective des pays du Sud qui formaient le mouvement des non alignés ou encore le groupe des 77. Son dessein était d'adopter une stratégie collective visant à reformer et à mettre fin à l'échange inégal c'est-à-dire de l'ordre économique international à travers un vaste programme de négociation dans le cadre des Nations Unies. Ce courant était surtout marqué par une vision dynamique d'un nationalisme et populisme modernisateur comme mouvement d'émancipation, d'autonomisation pour un développement autocentré présenté comme une stratégie tournée vers l'intérieur, vers la satisfaction prioritaire des nécessités domestiques²³⁹. C'est pourquoi, il était primordial pour les pays du Tiers monde de prendre en main leurs ressources naturelles via la nationalisation.

De façon générale, l'école de la dépendance a joué un rôle de précurseur aux stratégies de développement local en ce sens qu'elle a permis la reconnaissance du développement inégal dans l'espace (centre et périphérie), les disparités entre les régions et les nations. Elle s'est forgée également autour d'une vision dynamique du développement qui laisse entrevoir d'autres possibilités de développement autre que le modèle américain basé sur l'exploitation de la périphérie d'où la mise en avant des concepts comme le développement autocentré, le développement national ou nationaliste et le développement autonome notamment autour de la question des ressources locales.

²³⁷ Jean-Philippe PEEMANS (2002), *op. cit.*, p. 86.

²³⁸ Jacques BRASSEUL, *op. cit.*, p. 265.

²³⁹ Jacques BRASSEUL, *op. cit.*, p. 260.

2.1.3. L'approche écologiste ou écodéveloppement : replacer l'économie dans le système écologique pour une meilleure prise en compte des réalités socio culturelles et environnementales locales

Cette pensée à commencer à émerger dans les années 1970, précisément en 1972 sous l'impulsion du secrétaire général de la conférence de Stockholm Ignacy Sachs autour du thème « Une stratégie de développement fondée sur l'utilisation judicieuse des ressources locales et du savoir-faire paysan applicable aux zones rurales isolées du tiers-Monde²⁴⁰ ». Ainsi, I SACHS avance le concept 'd'éco développement' comme un style de développement qui dans chaque économie région appelle des solutions spécifiques aux problèmes particuliers de la région à la lumière de ses caractères culturels et écologiques et de ses besoins immédiats et à long terme²⁴¹.

La pensée écologiste qui rejetait le développement universaliste, voyait la croissance comme une menace majeure sur l'environnement naturel. Pour illustrer cette thèse, N Georgescu-Roegen, à l'image de certains auteurs, a cherché à appliquer la loi de la thermodynamique dite loi d'entropie à la croissance économique. Le point central de son argument, c'est que la production de biens est inséparable de la production de déchets qui par ailleurs ne peuvent pas être entièrement recyclés ; l'activité économique tire de l'énergie et de la matière de basse entropie dans l'environnement et la convertit après usage en matière et énergie à forte entropie²⁴².

D'une manière générale, le courant écologiste a abouti à la conclusion que la croissance au lieu d'être la solution aux problèmes du sous développement devient une partie du problème parce qu'elle menace la stabilité écologique d'où la nécessité de replacer l'économie dans le système écologique pour une meilleure prise en compte des réalités socio culturelles et environnementales locales. Ainsi, l'enjeu du courant de l'éco développement est de « trouver des modalités et des usages de la croissance qui rendent compatibles le progrès social, et la gestion saine des ressources et du milieu²⁴³ » d'où l'intérêt de cette approche qui a hissé l'environnement, c'est-à-dire le milieu de vie et de manière plus étroite encore le « local », comme une dimension du développement, internalisée à tous les niveaux de décisions. Les travaux de ce courant présentent l'intérêt de redéfinir la notion d'environnement en rapport avec l'habitat et l'urbanisme, les styles de vie et la culture, la relation de l'espace urbain et de l'espace rural.

2.1.4. L'école d'un autre développement : chaque société doit définir son propre chemin de développement en fonction de ses valeurs et de sa vision de l'avenir

Le principe économique de base de cette école était d'utiliser toutes les potentialités offertes par les facteurs locaux et la créativité locale afin de produire pour la consommation locale, cela supposait l'abandon des modes de consommation mimétiques adoptés par les couches

²⁴⁰ Pierre-Noël DENIEUIL, Houda LAROUSSI, *Le développement social local : Origines et filiations - Tome 1* Laboratoire de Sociologie du Changement des Institutions IRESCO – Paris, N° d'étude 69, p. 20.

²⁴¹ Jean-Philippe PEEMANS (2002), *op. cit.*, p. 97.

²⁴² Jean-Philippe PEEMANS (2002), *op. cit.*, p. 92.

²⁴³ Pierre-Noël DENIEUIL, Houda LAROUSSI, *op. cit.*, p. 20.

sociales privilégiées au détriment du reste de la population. Dans son schéma, le développement ne doit pas avoir comme objectif l'accumulation mais la satisfaction des besoins essentiels de l'homme d'où l'idée d'un autre développement. Dans cette perspective « un autre développement » était défini de la manière suivante :

- orienté vers les besoins matériels et immatériels ;
- endogène, c'est à dire que chaque société doit définir son propre chemin de développement en fonction de ses valeurs, de sa vision de l'avenir et de ses besoins ; il n'y a pas de voie universelle ;
- autonome : chaque société doit baser son projet de développement sur ses propres ressources et à partir de son environnement naturel et culturel ;
- écologiquement viable : c'est-à-dire utiliser les ressources de la biosphère en respectant les équilibres des écosystèmes locaux et les limites globales et locales imposées aux générations présentes et futures²⁴⁴.

La contribution de l'école « autre développement » a été de mettre l'accent sur l'importance d'autres acteurs (société civile) dans le développement autres que ceux qui étaient généralement pris en considération auparavant c'est-à-dire l'Etat et les entreprises, d'une part, et de la nécessité de la satisfaction de leurs besoins par leur implication, d'autre part. Dans cette logique, le concept clé d'un « autre développement » était bien celui de « self reliance » (d'autonomie), qui faisait référence à la possibilité d'une définition autonome des styles de développement et de vie²⁴⁵. La condition nécessaire à cette fin devait être alors la décentralisation du pouvoir au niveau local et la participation des masses. Pour ce courant, le renforcement du pouvoir des groupes locaux démocratiques qui, en acquérant le pouvoir de définir leurs besoins, et par conséquent leur cadre de lutte, contribuent à affirmer les intérêts des masses sur ceux des élites. La pratique de la démocratie directe devait permettre en particulier la prise de conscience des masses de leur situation et des obstacles à la satisfaction de leurs besoins essentiels.

A la sortie de cette revisite des théories et courants de développement, nous nous rendons compte que la construction de l'approche du développement local ou en lien avec l'espace est la résultante d'une longue marche. En effet, le développement local qui s'affirme beaucoup plus comme une pratique, une approche et même une alternative essaye d'intégrer de façon générale les préoccupations ou les questions soulevées par différentes théories de développement. Il représente une sorte de synthèse des connaissances, de capitalisation des expériences de ces approches et théories de développement. C'est pourquoi il se veut une approche participative, dynamique, endogène, globale, partenariale et multisectorielle.

2.2. L'émergence de l'approche du développement local au Nord et au Sud

Ici, notre propos est de situer et comprendre les enjeux du développement local dès à l'origine, cela a l'avantage de permettre une meilleure compréhension des différentes

²⁴⁴ Jean-Philippe PEEMANS (2002), *op. cit.*, p. 110.

²⁴⁵ Jean-Philippe PEEMANS (2002), *op. cit.*, p. 110.

approches de définitions formulées jusque là, qui on le sait reflètent le contexte dans lequel le développement local est né.

2.2.1. Au Nord : l'approche du développement local émerge de trois logiques

Selon différents écrits, l'approche du développement local est née dans les années 1960 en Europe dans une situation de crise économique et de l'insuffisance des politiques de l'aménagement du territoire. A l'origine, il était surtout question de gérer les conséquences de cette crise économique qui avaient entraîné une situation de marginalisation et de paupérisation de certains territoires notamment en milieu rural. C'est dans ce contexte qu'entre 1965 et 1970, les premières expériences de développement local ont été engagées dans les régions et territoires confrontés aux difficultés de développement²⁴⁶ ou en perte de vitesse avec l'idée de rattrapage²⁴⁷.

Le développement local commence à s'affirmer réellement comme approche à partir des années 1970 pour connaître la reconnaissance dans les années 1980. En effet, devant la persistance des déséquilibres créés par la disparition des activités économiques traditionnelles, de l'exode des forces actives vers les centres urbains, du chômage, de la paupérisation et du retrait de l'Etat, certains responsables locaux notamment les élus, les militants associatifs et les chefs d'entreprises vont tenter de trouver localement des réponses originales pour combattre ces phénomènes. Il était surtout question d'éviter tout fatalisme devant ces phénomènes et de développer de nouvelles stratégies intégrées et fédératrices des forces et initiatives en vue de valoriser et de dynamiser le territoire qui est à la fois un espace de vie et de développement.

D'intéressants travaux ont essayé de rendre compte de cette origine de la pratique du développement local. On en retient que l'approche du développement local émerge de plusieurs logiques comme nous expliquent Paul Prévost et Pierre Teissenrec. Pour le premier, le développement local en tant que concept et pratique est la résultante de trois logiques à savoir :

- la politique de l'aménagement du territoire (logique d'Etat) ;
- la mise en œuvre pour corriger les déséquilibres géographiques et socio-économiques (logique de marché) ;
- ces logiques trouvent leur pleine efficacité en s'appuyant sur une organisation des volontés locales (logique de territoire)²⁴⁸.

Pour le second qui abonde aussi dans le même sens, trois hypothèses sont avancées pour rendre compte de l'émergence des politiques de développement local :

²⁴⁶ Pierre-Noël DENIEUIL, Houda LAROUSSI, *op. cit.*, p. 55.

²⁴⁷ Jacqueline MENGIN, « Le développement local basé sur l'économie sociale : origine et perspective » dans : Danièle DEMOUSTIER, *Economie sociale et développement local*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 19.

²⁴⁸ Paul PREVOST, Les dimensions et processus du développement des collectivités locales, *Cahiers de recherche IREC 01-05*, Institut de recherche et d'enseignement pour les coopératives de l'Université de Sherbrooke (IRECUS), 2001, p. 3.

- la première hypothèse de nature économique est liée à l'environnement socio-économique marqué par un vaste mouvement de restructuration de l'économie, de réorganisation de l'outil de production et de repositionnement des espaces économiques.
- la deuxième hypothèse explique l'émergence des politiques de développement local par la transformation que connaît le système politique administratif local sous l'effet des changements induits par les politiques de l'Etat.
- la troisième hypothèse privilégie les conditions sociales, culturelles et politiques locales qui facilitent l'émergence des politiques de développement local sans occulter la crise que traversent les territoires et sans négliger les transformations que connaît le système institutionnel²⁴⁹.

A la suite de l'analyse de ces deux auteurs, nous retenons qu'au Nord, l'approche ou la pratique du développement territorial émerge en général des questions d'ordre : économique, politique et social.

2.2.2. En Afrique : le développement local, un moyen de responsabiliser les populations des questions de développement de leurs localités

Concernant spécifiquement le continent africain, l'avènement du développement local en tant que pratique remonte avant la période coloniale. En effet, l'Afrique avant cette période était organisée autour d'un mode de gestion communautaire et territorial des questions de développement à partir des ressources naturelles. Toute l'organisation politique, économique sociale et culturelle de l'Afrique traditionnelle reposait essentiellement sur l'exploitation et la valorisation des ressources locales dont la porte d'accès était le territoire géré de façon coutumière.

A l'époque coloniale, il était beaucoup plus question de la participation des populations rurales à la mise en œuvre des programmes de développement. Deux approches coexistaient : l'approche de l'animation rurale ou développement rural et l'approche de développement communautaire qui consistaient toutes les deux à promouvoir la participation des communautés aux actions de développement par la prise en compte de leurs besoins sur une base à la fois territoriale et communautaire. A cet effet, les autorités d'alors ont fait appel aux structures coopératives et mutualistes de type exogène afin d'organiser les populations autour des programmes coloniaux.

Dans les années 1960, d'autres approches participatives liées à l'espace feront leur apparition. Il s'agit notamment du développement à la base, du développement endogène, de l'aménagement ou gestion du territoire, du développement intégré et du développement local qui visaient tous un même objectif à savoir la responsabilisation des populations aux questions de développement de leur territoire par une démarche qui consiste à :

- aider les populations à exprimer leurs besoins à partir de leurs propres expériences et élargir leurs connaissances et leurs possibilités d'analyse à partir de diverses formes d'information (visites, formations, ...) ;

²⁴⁹ Pierre TEISSERENC, *Les politiques de développement local*, 2^e édition, Paris, Economica, 2002, pp. 5-7.

- faire émerger des structures représentatives à même de gérer les ressources locales ;
- responsabiliser les porteurs de projets dans toutes les étapes de la démarche²⁵⁰.

De son côté, l'avènement des ONG en Afrique dans les années 1970 a beaucoup favorisé l'émergence de ces approches qui cependant il faut le reconnaître ont eu des résultats mitigés.

Quant aux années 1980, marquées par le programme d'ajustement structurel avec le retrait de l'Etat du secteur de la production et de la commercialisation, elles verront un changement de cap avec la décentralisation naissante qui fait plus de place aux questions de développement local à travers la démocratie de proximité. Cette dynamique sera renforcée dans les années 1990 et début 2000 par un vaste programme de décentralisation dans presque toute l'Afrique avec la mise en place des collectivités dirigées par voie de démocratie directe. Désormais, l'approche du développement local ne cesse d'être sollicitée en Afrique comme un instrument essentiel de construction du développement participatif territorialisé face au recul de l'Etat.

Sur le continent, notamment en milieu rural, les pratiques de développement local tournent en général autour :

- des activités productives marchandes : les champs collectifs, l'approvisionnement en intrants et équipements agricoles, la commercialisation des produits agricoles des membres, la gestion du crédit, de l'épargne, de la micro-assurance, ou encore, la gestion d'unités productives tels les banques de céréales, les moulins, les boutiques, les ateliers de soudure, les unités de transformation des produits alimentaires, le maraîchage, la production de bois, les produits artisanaux, les pharmacies villageoises, etc.
- des activités non marchandes : aménagement du cadre de vie et sauvegarde de l'environnement (mise en place d'ouvrages antiérosifs, confection de diguettes, reboisement etc.), réalisation d'infrastructures sanitaires et scolaires, des pistes rurales, l'électrification rurale²⁵¹, renforcement des capacités des acteurs locaux à travers des formations, etc.

Dans notre recherche, nous analyserons par des études de cas à travers une grille d'analyse, les pratiques menées par les organisations populaires dans les différents domaines cités ci-dessus.

2.3. Définition de l'approche du développement local

Comme nous l'avons dit plus tôt, le développement local est beaucoup plus une pratique qu'un modèle de développement. Sur le terrain de rendre compte de cette pratique, nous rencontrons trois approches d'interprétation : l'approche institutionnelle ou politique, l'approche économique et l'approche sociologique.

Le présent sous chapitre cherche à développer chacune de ces approches afin de définir la perspective théorique dans laquelle se situe notre recherche par rapport à cette pratique du

²⁵⁰ Benoît LISCH, Patrick NEANT, *Regards parallèles sur le développement local*, Association française des volontaires du progrès, mars 1995, p. 11.

²⁵¹ Eglio DANSER, Enrico LUZZATI, Sidy Mohamed SECK, *Organisation paysanne et développement local : leçon à partir du cas du delta du fleuve Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 315.

développement local. A cet effet, il apportera d'abord un éclairage sur les concepts de territoire et de local avant d'esquisser les différentes approches de définition de la pratique du développement local.

2.3.1. Aperçu du concept de territoire

Sur ce point, notre visée est d'interroger les différentes tentatives de définition des concepts de territoire et de local afin de bien appréhender l'approche de développement local à travers les termes sur lesquels elle se fonde. En effet l'approche ou la stratégie de développement local ou territorial repose sur des termes de territoire et local qui sont des termes différemment utilisés. Il s'agira de s'interroger sur le contenu de ces termes c'est-à-dire qu'est ce qu'on entend par territoire et par local ? Comment se construisent les territoires en d'autres termes quelles sont leurs dynamiques de construction ? Quelles sont les différentes échelles de mesure du territoire ? Quelles sont les approches économiques du territoire et qu'est ce qui les différencie ?

Dans l'approche du développement local, le concept territoire revêt d'une importance capitale c'est pourquoi plusieurs théoriciens et praticiens ont tenté de le clarifier. D'une manière générale, la notion de territoire est envisagée dans deux sens : un espace de vie sociale, politique et culturel et un espace économique.

Pour André Joyal et Paul Cary à la suite de P Claval, le territoire désigne une vision de la région qui est « organisée par la vie économique et sociale qui s'y déroule » mais surtout qui n'est plus isolable du reste du monde, puisqu'elle s'en nourrit autant qu'elle irrigue²⁵².

Dans leur analyse, Fabienne Leloup, Laurence Moyart et Bernard Pecqueur²⁵³ mettent en évidence le caractère dynamique de la construction sociale du territoire. Selon eux, le territoire est tout d'abord une forme d'organisation inscrite dans l'espace et construite socialement par les interactions entre les acteurs locaux : économiques, sociaux, institutionnels. En d'autres termes, il peut être appréhendé comme une construction sociale d'un groupe composite (organisations, associations, collectivités territoriales et institutions diverses) voire provisoire structuré autour des ressources partagées, celles-ci étant le plus souvent liées (ou issu de) à un espace physique défini. Dans cette logique, le territoire n'est pas un espace prédéfini de type politico-administratif telles que les collectivités territoriales, mais il est une dynamique de coordination d'acteurs à un moment donné, destiné à résoudre un (ou des) problème(s) productif(s) particulier(s) ou à réaliser un projet de développement qui résulte de deux processus :

- un processus de discrimination : un repoussoir des acteurs qui ne viennent pas de l'intérieur ;
- un processus non naturel et non permanent des synergies de coopération entre acteurs.

²⁵² Paul CARY, André JOYAL, *Penser les territoires*, en hommage à George Benko, Presses de l'université du Québec, 2010, p. 6.

²⁵³ Fabienne LELOUP, Laurence MOYART, Bernard PECQUEUR, Le développement local en Afrique de l'Ouest : quelle(s) réalité(s) possible(s) ?, *Mondes en Développement* Vol.31-2003/4-n°124, pp. 103-104.

On retient de ces processus dynamiques que le territoire n'est pas donné, mais construit c'est-à-dire un espace de construction identitaire, d'appropriation, de coopération et d'interdépendance qui s'alimente de l'interaction de sa population et de son histoire.

Quant à Menard²⁵⁴, il définit le territoire par ses fonctions qui selon lui sont de deux types correspondant à deux découpages possibles du territoire : le territoire « espace d'équivalence » qui est associé à une action institutionnelle et susceptible d'être découpé », et le « territoire localité », « support d'une vie sociale, économique et politique aux composantes et interactions multiples, dont les habitants peuvent souhaiter des descriptions synthétiques informant des actions variées », approche plutôt pratiquée dans les années de la décentralisation. Ainsi de son avis, « le territoire, synonyme auparavant d'une zone de couverture administrative, est à présent identifié comme un lieu de vie concentrant un ensemble d'usages sociaux, un espace économique et politique. Jadis lieu de problèmes et de discrimination, le territoire devient aussi porteur de potentialités, lieu d'expression des besoins, d'une mise en place de réponses élaborées dans le cadre d'un projet partenarial de développement ».

Dans la vision de Gèneviève Besson, le terme territoire renferme quatre sens :

- le spatio social c'est-à-dire la communauté enracinée dans un espace particulier, ce territoire étant générateur de sentiment d'appartenance, d'identité culturelle et vecteur de lien social (espace quelque peu mythique) ;
- l'espace flux qui est un espace fonctionnel et impersonnel voué aux échanges économiques sans prise en compte du facteur humain ;
- l'espace du politique qui indique le lieu d'exercice de la démocratie représentative et des représentations collectives du « vivre ensemble », le territoire de l'intégration ;
- l'espace des compétences qui symbolise plutôt le périmètre des diverses interventions administratives dans le respect des règles établies et dans une recherche de rationalité et d'efficacité²⁵⁵.

Selon le géographe, Roger Brunet, le territoire est une œuvre humaine, un espace approprié. Il est la base géographique de l'existence sociale. Toute société a du territoire et produit du territoire et cela fait qu'elle a en général plusieurs territoires, voire une multitude : pour habiter, pour travailler, pour recréer et même pour rêver : des espaces vécus et des espaces subis, des cellules locales et des réseaux ramifiés²⁵⁶.

Pour les économistes régionaux dont André Joyal et Bernard Pecqueur, « le territoire en même temps qu'un système d'acteurs, est aussi un espace : l'espace où vit une population, à ce titre, il est objet d'aménagement pour le mieux être de cette population et d'investissement à la recherche de plus-value ; un espace porteur d'attributs qui constituent à la fois des ressources et des contraintes ; enfin un espace métaphysique lié aux représentations sociales,

²⁵⁴ François. MENARD, « Quelques réflexions et questions autour du rapport des politiques sociales et du territoire », dans, *Recherche sociale*, n° 141, janvier-mars 1997 p. 49-50.

²⁵⁵ Gèneviève BESSON, *Le développement social local, Signification, complexité et exigence*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 50.

²⁵⁶ Marthine Théveniaut-MULLER, *op. cit.*, p. 25.

culturelles, idéologiques ou scientifiques que s'en font les acteurs »²⁵⁷. Dans cette perspective, le territoire se présente à la fois comme un espace de vie et de développement pour une population et comme un ensemble de lieux dotés d'attributs séparés par une distance et diversement attractifs. Il constitue un système ouvert inscrit dans un jeu de plus en plus concurrentiel²⁵⁸.

Il ressort des définitions que le territoire à l'image du développement local se construit permanemment il va au-delà de simple découpage géographique ou administratif d'où l'expression : « Le territoire n'est jamais définitivement construit²⁵⁹ ». Pour qu'il y ait territoire, il faut qu'il y ait appropriation c'est à dire un espace socialement construit par les acteurs locaux (associatifs, élus, Etat, secteur privé, ONG) capables de rénover son organisation et ses dimensions. En d'autres termes, le développement socio-économique d'un territoire est lié fondamentalement à la capacité de mobilisation des ressources internes et externes de ses acteurs : le territoire vit de l'interaction entre le milieu socio-économique local et l'environnement extérieur.

S'agissant du terme de local, généralement associé au mot développement, il fait allusion au lieu, à l'échelle de constitution individuelle et collective à partir duquel nous construisons le monde. Le niveau local s'applique à l'échelle à laquelle on fait référence pour la mise en œuvre des actions et la mobilisation des acteurs de l'espace de proximité concerné qui parfois va au-delà de tout découpage politico-administratif. Enfin, comme le territoire, le local est à géométrie variable, il peut signifier à la fois plusieurs échelles : régionale, interrégionale, communale, intercommunale etc.

2.3.2. Aperçu théorique de l'approche du développement local

L'approche du développement local, depuis son émergence dans les années 1960 à nos jours, continue d'alimenter les débats. En effet, elle ne cesse de susciter un intérêt particulier dû au fait qu'elle demeure toujours une question d'actualité pour un monde de plus en plus confronté aux conséquences de la crise économique mondiale et du défi de la mondialisation. Avancé tantôt pour corriger le développement inégal des territoires, le développement local a été diversement défini par les théoriciens et praticiens qui cependant le présentent en général beaucoup plus comme une pratique, une approche, un processus plutôt qu'une théorie, un modèle, une pensée ou idéologie de développement comme affirme clairement B Pecqueur : « Ni mode, ni modèle, le développement local est un constat et une pratique²⁶⁰ ».

Nous reconnaissons d'ores et déjà qu'il est très difficile de trouver une définition qui fait l'unanimité lié au fait que l'approche du développement en lien avec le territoire est à la croisée des champs de plusieurs disciplines. Les différentes propositions de définition formulées intègrent le plus souvent à la fois les traits caractéristiques de plusieurs théories et approches notamment l'approche politico-institutionnelle, l'approche économique et

²⁵⁷ Pierre TEISSERENC, *op. cit.*, p. 113.

²⁵⁸ Pierre TEISSERENC, *op. cit.*, p. 114.

²⁵⁹ Pierre TEISSERENC, *op. cit.*, p. 114.

²⁶⁰ Bernard PECQUEUR, *Le développement local : mode ou modèle ?*, Paris, Syros/Alternatives, 1989, p. 137.

l'approche sociologique. Dans la première approche, l'accent est principalement mis sur la dynamique volontaire institutionnelle, politique et partenariale des acteurs concernés en occurrence l'Etat, les collectivités, le secteur privé et la société civile autour d'un projet politique d'avenir d'un territoire. Quant à la deuxième, elle se focalise sur les contributions, les fonctions économiques et les objectifs d'amélioration de la croissance par le développement économique local. Elle met surtout en avant la valorisation des ressources et des potentialités socio-économiques, naturelles et culturelles locales du territoire pour revivifier le tissu économique. Enfin, s'agissant de la troisième approche, elle met surtout l'accent sur les dynamiques génératrices de changement social : les rapports d'échanges, les interactions entre les acteurs en matière de mobilisation et de participation, le processus d'apprentissage collectif, les identités collectives et la promotion de la solidarité²⁶¹. Dans notre recherche, nous nous plaçons dans la perspective de cette approche afin de cerner les dynamiques, les jeux d'acteurs autour des pratiques populaires collectives comme levier de développement local.

Dans ce point, nous abordons d'abord l'analyse de chacune des approches définies ci-dessus qui s'influencent et se confondent souvent afin d'expliquer, d'une part, les raisons du choix de notre approche théorique, et d'autre part, de formuler notre définition du développement local comme cadre d'analyse. Ensuite, nous terminons par dégager quelques principes sur lesquels se fonde la pratique du développement local.

a. L'approche politique : le développement local est un projet politique des pouvoirs publics ou de certains acteurs locaux

Née dans la mouvance d'une dénonciation du développement inégal des territoires notamment en milieu rural (les territoires qui ne veulent pas mourir) et du « droit à la différence » (le retour au pays), cette approche perçoit le développement local sous la régulation politique et dans une dynamique de concertation et de coordination entre les acteurs autour d'un projet fédérateur. En effet, elle met surtout en avant la construction institutionnelle et politique du territoire par l'Etat et les élus locaux comme une dynamique visant à solutionner les problèmes de développement économique et social des territoires notamment ceux en retard. Dans sa vision, le développement local est avancé comme un projet pouvant naître non seulement de la volonté des élus locaux de ne pas laisser l'Etat et les acteurs économiques comme seuls maîtres des questions économiques mais aussi et surtout de celle du même Etat à venir en aide aux régions marginalisées²⁶². En d'autres termes, le développement local repose à la fois sur des initiatives locales volontaristes (élus et parfois des associations) mais aussi sur l'action publique portée par un projet qui implique une certaine organisation institutionnelle et politique. Cette organisation institutionnelle et politique fait appel notamment à travers la décentralisation administrative, à une démarche de coordination (gouvernance) entre les différents acteurs : Etat, élus, secteur privé, collectivités, société civile et populations en vue de construire ensemble de façon durable un projet qui accorde « priorité à 'l'utilité sociale' des biens et services fournis, tout en assurant la 'viabilité économique' »

²⁶¹ Pierre TEISSENREC, *op. cit.*, p. 37.

²⁶² Pierre-Noël DENIEUIL, Houda LAROUSSI, *op. cit.*, p. 121.

des activités réalisées²⁶³ » ce que Bernard Pecqueur appelle une logique de développement²⁶⁴. Dans cette perspective, le développement local est la résultante des dynamiques partenariales politiques qui s'appuient sur une large participation de l'ensemble des acteurs à travers un processus de concertation et de dialogue pour la prise en compte des demandes et aspirations des groupes locaux et associations des acteurs afin que le territoire puisse répondre aux besoins des populations. Généralement, ces aspirations et initiatives locales ou projets d'avenir s'orientent vers :

- la création d'emplois et d'entreprises à l'échelle locale ;
- l'accroissement de la capacité de travail de la population ;
- l'aménagement du territoire ;
- le renforcement d'une sociabilité par la valorisation de l'identification locale, du sentiment d'appartenance ou encore la valorisation de la conscience collective (responsabilité) des acteurs en place et de la communauté en général²⁶⁵.

b. L'approche économique : le développement local comme un processus de valorisation des ressources et potentialités locales et une autre façon de faire de la mondialisation

Cette approche qui relève d'une nouvelle culture économique renonce à la séparation nette entre l'économique et le local²⁶⁶ par conséquent appréhende le développement local comme un moyen de revivifier le tissu économique local (création d'entreprises, d'emplois et de sources de revenu). Elle s'attache à mettre en lien le développement local et le processus de dialogue entre les entreprises et le territoire. Dans cette optique, l'explication du développement local est principalement articulée par des mécanismes économiques et financiers c'est-à-dire la fonction de revitalisation économique du territoire. Ici, l'accent est donc mis sur la disposition du territoire à participer au développement des activités économiques donc à la croissance.

Dans cette approche économique, nous pouvons dégager deux visions qui ne s'opposent pas mais qui se complètent car développées par les mêmes auteurs : une vision basée sur la valorisation des ressources et potentialités du territoire et l'autre qui perçoit le développement local comme une autre façon de faire de la mondialisation économique par le bas.

- Le développement local, un moyen de valoriser les ressources et potentialités du territoire

Dans le cadre de notre recherche, la valorisation des ressources locales et potentialités locales par des pratiques populaires est une question centrale. En effet, la zone de l'Office du Niger est un vaste domaine hydro-agricole basé principalement sur l'exploitation des ressources foncières, halieutiques et hydriques. C'est pourquoi, nous essayons ici d'aborder la vision de

²⁶³ Jacques L BOUCHER et Louis FAVREAU, *Développement local, organisation communautaire et économie sociale : Une recension des écrits*, Co publication du Crises et de la Chaire de recherche en développement communautaire (CRDC), juillet 2001, p. 10.

²⁶⁴ Bernard PECQUEUR, *op. cit.*, p. 56.

²⁶⁵ Jean-Marc FONTAN Andrée LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 33.

²⁶⁶ Bernard PECQUEUR, *op. cit.*, p. 69.

valorisation des ressources locales comme facteur de développement local notamment économique.

Cette vision que l'on peut qualifier d'économico-fonctionnaliste privilégie surtout le principe de la valorisation des ressources humaines, matérielles/immatérielles et financières d'un territoire donné. Selon ses défenseurs, le développement local a pour objet fondamental de mettre en valeur les différentes ressources et potentialités d'un territoire au service de l'amélioration de la situation économique. Il s'agit de partir de celles-ci pour amorcer le développement économique de l'espace local concerné, toute chose qui n'a pas été possible avec le modèle de développement dominant. Selon cette vision, la mobilisation des ressources locales comme facteur de développement a l'avantage de créer une sorte de synergie, de dynamique partenariale voire de solidarité par la prise de conscience des interdépendances entre les différents acteurs concernés, la priorité étant la création de plus d'emplois, de services, d'infrastructures de façon durable au bénéfice de la croissance économique locale. Dans cette perspective, le développement local s'affirme beaucoup plus comme une pratique, une démarche de revitalisation socio-économique des territoires à partir de ceux qu'ils ont comme moyens et possibilités propres d'où son caractère de développement endogène. En cela il permet de renforcer les capacités d'intervention des acteurs locaux par la prise en main de leur destin commun rejetant du coup un développement reposant sur des forces extérieures. Concernant les ressources, nous retenons à la suite de F Leloup, L Moyart et B Pecqueur qu'elles ne sont pas pareillement réparties dans l'espace mais tous les espaces ont potentiellement du moins des ressources à faire émerger et à valoriser²⁶⁷. Ainsi, nous avons trois types de ressources à savoir :

- les ressources standards ou génériques dont la valeur et la potentialité ne sont liées à leur participation, à un processus de production. Elles ont un coût transportable ;
- les ressources spécifiques, elles résultent directement de la dynamique territoriale. Leur valeur dépend des conditions de leur usage. Elles ont un prix plus ou moins élevé dû à leur coût irrécouvrable ;
- les ressources latentes, elles sont non valorisées mais peuvent le devenir par le jeu d'effets de proximité, par la création de dynamiques internes²⁶⁸.

- **Le développement local, c'est aborder autrement la mondialisation**

Cette vision inscrit le développement local dans le cadre des grands ensembles socio-économiques, donc de la mondialisation. Loin de vivre en vase clos, le développement local vise à aborder autrement la mondialisation, cette fois ci par le bas tout en tissant des relations d'interdépendance avec le global et l'universel. L'intérêt de cette vision, c'est tenter donc de positionner les enjeux du développement local dans une perspective plus globale en termes d'échelle.

Dans son approche, Paul Houée s'exerce à nous rappeler cette autre facette du développement local. C'est ainsi qu'il retient que le développement local est une démarche globale de mise en mouvement et en synergie des acteurs locaux pour la mise en valeur des ressources humaines

²⁶⁷ Fabienne LELOUP *et al.*, *op. cit.*, p. 11.

²⁶⁸ Fabienne LELOUP *et al.*, *op. cit.*, p. 12.

et matérielles d'un territoire donné, en relation négociée avec les acteurs de décision des ensembles économiques, sociaux, culturels et politiques dans lesquels ils s'inscrivent²⁶⁹. Dans ce sens, « penser global et agir local » se ramène à concilier l'enracinement dans un territoire et l'ouverture à l'universel, replacer les urgences du présent dans l'épaisseur d'une histoire, les représentations d'une culture et les valeurs de dépassement d'une civilisation²⁷⁰.

En somme, le développement local vit de l'échange, replié sur lui-même, il s'étirole rapidement, sombre dans l'insignifiance ou est facilement récupéré par les pressions et les rouages du système dominant d'où l'enjeu de « arrimer le local et l'universel » c'est-à-dire le micro et le macro.²⁷¹ Toutefois, P Houée reconnaît qu'il est très difficile de relever le défi « d'arrimer le local au global²⁷² ».

Abonde dans le même sens B Pecqueur pour qui, le développement local n'est pas « localiste », seulement il offre une grille de lecture du développement qui appelle à embrasser sous une même vision l'organisation des hommes en vue de produire et de répartir des biens matériels dans une perspective d'évolution mondiale, sans s'enfermer dans l'examen à la loupe des microéconomies²⁷³. Selon lui, « le local et le mondial sont les deux facettes d'un même mouvement d'ajustement²⁷⁴ ».

Nous convenons avec les deux auteurs que le développement local doit faire sien l'environnement économique mondial, qu'il doit s'ouvrir pour mieux atteindre l'objectif d'amélioration des conditions de vie socioéconomiques et sociopolitiques des populations locales. A ce propos, le géographe B Kayser disait : « le développement local, ne peut fonctionner sans intervention extérieure, mais il ne peut démarrer et se poursuivre sans volonté et initiatives locales²⁷⁵ ». Cependant, nous pensons que les deux phénomènes sont opposés par certaines de leurs logiques fondatrices au-delà de toute question d'échelle. En effet, la mondialisation dans sa logique première se définit comme la diffusion spatiale, voire mondiale d'une situation, d'un état, d'un résultat ; l'espace de desserte d'un produit (bien ou service), de transfert d'une technique, d'une innovation, d'un brevet, d'un savoir, d'un savoir faire ; ou encore l'espace de mobilité d'un facteur comme le travail par exemple²⁷⁶. Elle se traduit par des phénomènes de délocalisation et relocalisation, de déterritorialisation et de reterritorialisation de certains facteurs et activités pour des fins purement économiques. Cela a pour conséquence la paupérisation et la marginalisation des territoires, une pratique contre laquelle s'érige le développement local qui tout en restant ouvert à l'extérieur cherche d'abord à développer de façon durable le territoire. Aussi, le développement local se construit autour d'une logique de valorisation des ressources locales à travers un projet d'avenir global d'amélioration de conditions de vie des populations locales (plus de création et de maintien d'emplois, plus de services sociaux, plus d'espaces de loisir.....) donc une logique de

²⁶⁹ Paul HOUÉE, *op. cit.*, p. 108.

²⁷⁰ Paul HOUÉE, *op. cit.*, pp. 13-14.

²⁷¹ Paul HOUÉE, *op. cit.*, p. 193.

²⁷² Paul HOUÉE, *op. cit.*, p. 193.

²⁷³ Bernard PECQUEUR, *op. cit.*, p. 45.

²⁷⁴ Bernard PECQUEUR, *op. cit.*, p. 138.

²⁷⁵ Pierre TEISSERENC, *Les politiques de développement local*, 2ème édition, Paris, Economica, 2002, p. 8.

²⁷⁶ Jacques DELCOURT, Philippe DE WOOT, *Les défis de la globalisation : Babel ou Pentecôte ?*, Louvain La Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2001, p. 16.

développement (lier l'économique au social) ; par contre la mondialisation fait sienne une logique capitaliste d'exploitation des ressources locales, le plus souvent au bénéfice des entreprises transnationales donc au détriment des populations locales. En outre, la mondialisation est fortement centralisatrice de moyens et de pouvoirs, donc monopolisatrice et dominatrice alors que le développement local se fonde sur un principe de partenariat, de décentralisation du pouvoir et des ressources.

c. L'approche sociologique : un processus amorcé par les acteurs locaux notamment communautaires ou populaires afin de construire le tissu socioéconomique et sociopolitique du territoire

Elle conçoit le développement local comme un processus de mutation et de changement socio-économique et sociopolitique que connaît un territoire. Dans sa démarche d'appréhender le développement local, elle met surtout l'accent sur les dynamiques génératrices de changement social : les rapports d'échanges, les interactions entre les acteurs en matière de mobilisation et de participation, le processus d'apprentissage collectif, les identités collectives, la promotion de la solidarité²⁷⁷. Sans occulter l'aspect économique, le l'approche sociologique, cherche à expliquer le développement local par son enjeu socioculturel territorial, par sa fonction à ressouder le tissu social à travers la gestion des effets sociaux de la crise économique : l'exclusion sociale, l'inégalité, la précarisation des situations, le chômage, la délinquance, l'exode des populations (urbanisation) l'insuffisance des services sociaux etc... Cette approche que certains qualifient de développement solidaire a donné naissance à d'autres approches participatives de développement local telles que : le développement social local, le développement social urbain, le développement communautaire notamment dans le monde anglo-saxon et l'Afrique (fin des années 1970).

Sur le chantier de la clarification de la pratique du développement local dans une perspective sociologique, l'approche de L Favreau semble intéressante dans la mesure où il essaye de nous faire découvrir cette autre facette sociale du développement local. En effet, selon lui, l'approche du développement local tout en étant globale, intersectorielle et participative est une stratégie d'organisation qui vise à aider les populations locales en voie de marginalisation sociale à s'intégrer dans les villes considérées comme des pôles obligés de développement²⁷⁸. Spécifiquement, il s'agit de :

- favoriser la résolution des problèmes sociaux par l'auto développement économique et social des communautés locales ;
- faire porter l'attention des autorités locales, régionales sur les problèmes les plus criants liés à l'emploi, au manque d'infrastructures économiques et de services sociaux ;
- soutenir la mise sur pied d'entreprises communautaires, de coopératives et de groupes d'entraide dans les principaux secteurs de la vie des communautés concernées ;
- travailler en partenariat avec les principaux acteurs de la communauté locale ;
- construire des stratégies autonomes à partir d'un effort local soutenu financièrement au moins en partie par l'Etat, les sources privées et volontaires²⁷⁹.

²⁷⁷ Pierre TEISSENREC, *op. cit.*, p. 37.

²⁷⁸ Louis FAVREAU, *op. cit.*, p. 75.

²⁷⁹ Louis FAVREAU, *op. cit.*, p.78.

A travers cette visée, il conclut que la pratique du développement local se déploie, pour l'essentiel, autour de trois axes soit le développement de compétences des populations résidentes (l'insertion socioprofessionnelle) ; l'intervention active sur le bassin d'emplois (les entreprises) ; le soutien à la recomposition du tissu social notamment à travers les associations et les groupes d'entraide²⁸⁰ qui, il est opportun de souligner, font l'objet de notre étude.

Dans la même mouvance, J-P Peemans à partir de l'analyse sur les caractéristiques des pratiques et des demandes de développement met l'accent sur le bien être, le lien social, l'identité et le mode de vie, les jeux d'acteurs. Ainsi, il nous apprend que le développement local peut être vu comme un processus durable de construction et de gestion d'un territoire, à travers lequel la population de ce territoire définit, au moyen d'un pacte sociopolitique et la mise en place d'un cadre institutionnel approprié au contexte, son rapport à la nature et son mode de vie, consolide les liens sociaux, améliore son bien-être et construit une identité culturelle qui a sa base matérielle dans la construction de ce territoire²⁸¹. Dans cette perspective, il repose sur l'élaboration d'une autre manière de vivre au village ou dans le quartier urbain, s'enracine essentiellement sur l'invention d'un nouveau lien social au village ou à la ville²⁸².

Dans la même grille de lecture, selon J-M Fontan et B Levesque, le développement local peut être défini pour désigner un changement social caractérisé par la montée du partenariat, l'émergence d'acteurs différents (les «nouveaux» élus, les «nouveaux» entrepreneurs, les «nouveaux» intervenants), la recherche de solutions alternatives à celles des appareils macro-économiques (États, grands groupes), l'introduction de critères sociaux et culturels à côté de rationalités purement économiques où par «nouveau» il est entendu soit une nouvelle génération d'intervenants, soit une nouvelle conception de développement²⁸³.

Pour B Vachon, l'espace économique étant enchevêtré au système social, pour redynamiser et développer le domaine économique, il apparaît nécessaire de recourir à des mesures d'ordre social, culturel et environnemental bien identifiées au territoire, car les actions appliquées aux seuls facteurs de production ne concernent qu'un volet de la dynamique territoriale susceptible de générer et de porter le développement. A cet effet, pour lui, l'analyse doit accorder un rôle tout aussi important aux facteurs non économiques tels que la qualification individuelle et collective, la transmission des savoirs et savoir-faire traditionnels et actuels, le cadre de vie, la perméabilité à l'innovation, la vitalité communautaire, l'ouverture à la concertation et au partenariat, la mise en réseau des petites et moyennes entreprises.

Au terme de cette clarification sur les différentes approches de définition de la pratique du développement local, il ressort qu'il est difficile de trouver une définition consensuelle intégrant toutes les visions (politique, économique et sociologique) comme cadre d'analyse.

²⁸⁰ Jacques L BOUCHER et Louis FAVREAU, *op. cit.*, p. 10.

²⁸¹ Jean-Phillipe PEEMANS (2002), *op. cit.*, pp. 477 -478.

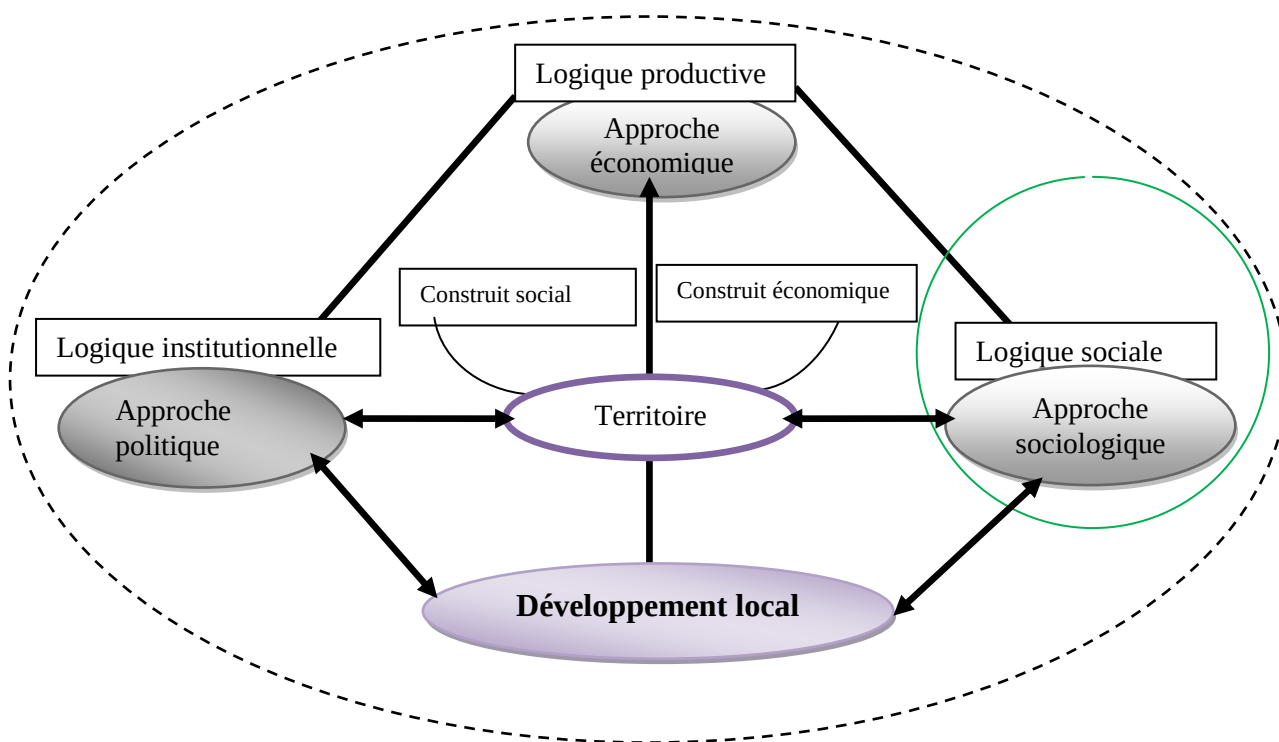
²⁸² Jean-Phillipe PEEMANS (2004), *op. cit.*, p. 28.

²⁸³ Jean-Marc FONTAN Andrée LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 29.

Dans notre recherche doctorale, tout en portant un regard croisé sur l'ensemble des approches ici ébauchées, nous nous situons dans une perspective sociologique qui a l'avantage de nous permettre d'envisager le développement local comme, un processus social, un changement social, une mutation sociale mais surtout de souligner et d'interroger la place et le rôle des organisations, des groupements et des associations, bref des acteurs solidaires dans la satisfaction des besoins des populations locales sur les plans économique, social et politique. Dans cette perspective, nous comprenons le développement local *comme l'ensemble des initiatives socioéconomiques et sociopolitiques amorcées par les acteurs locaux privés, publics et associatifs ou communautaires, parallèlement ou dans une dynamique de partenariat voire de solidarité en vue de construire globalement (revitalisation économique, sociale, politique, culturelle et écologique) un territoire donné à travers la valorisation de ses ressources humaines, matérielles/immatérielles et financières*. A travers cette lecture du développement local, notre recherche se focalise surtout sur les pratiques et dynamiques émanant des acteurs des réseaux populaires associatifs comme un moyen de sécurisation et d'amélioration des conditions de vie des populations d'un territoire de vie donné.

Dans le schéma ci-dessous nous essayons de faire ressortir l'ensemble des points développés par rapport à l'approche du développement local.

Schéma 2.2. La pratique du développement local



Source : construit par nous même

2.3.3. Les principes généraux partagés par les approches du développement local

Le tour d'horizon des différentes tentatives de définition ci-dessus ébauchées nous révèle que l'approche de développement local repose sur des postulats qui renvoient en fait à ses différentes caractéristiques. Comme nous l'avons indiqué plus tôt, tout en nous situant dans l'approche sociologique, nous avons une vision beaucoup plus large de la pratique du développement local. Ainsi, le développement local dont nous faisons référence, repose sur quelques principes :

a. Le développement local est endogène

Même si « le développement local est un dépassement des théories endogènes »²⁸⁴, il se veut endogène car il repose sur la valorisation et sur l'utilisation pertinente des facteurs de production au sein du territoire. Il s'agit de promouvoir le système productif local à partir des réalités locales au service de l'amélioration des conditions de vie des populations d'un territoire donné. Dans cette perspective, les facteurs de développement doivent être ancrés dans les réalités endogènes au territoire. En effet, il est question d'un développement impulsé à l'interne qui s'appuie sur la capacité des populations locales à transformer positivement une situation de sous-développement à partir de leurs propres ressources vers une situation souhaitée, sa visée étant d'amorcer une dynamique interne de gestion de l'espace sociopolitique et économique selon l'idée « chaque site est producteur de son propre développement »²⁸⁵ et chaque développement est fonction de la manière dont les ressources endogènes sont administrées et produites. De ces ressources, la ressource humaine constitue la force motrice du développement à travers les groupes locaux, les réseaux sociaux-économiques et culturels de voisinage et de parenté.

Dans le cadre de notre étude, comme nous le verrons au chapitre neuf, l'une des vocations des organisations populaires de la zone de Niono est la valorisation des ressources locales notamment la force de travail des paysans à travers des unités familiales ou à caractère coopératif de production. Aussi, l'exploitation des ressources naturelles (terre rizicole, l'eau...) est au cœur de toutes les activités socioéconomiques de ces organisations de la zone.

b. Il est durable car prend en compte les équilibres écologiques du territoire

Ce principe généralement mis en avant par la société civile se fonde sur la protection et la valorisation des ressources locales en lieu et place de leur exploitation effrénée pour des fins purement économiques par les multinationales. Sa visée est de construire un développement local qui prend en compte l'équilibre environnemental du territoire sans que la satisfaction des besoins des générations actuelles n'entrave pas celle des générations futures²⁸⁶. A cet effet, le développement local, se propose d'intégrer dans l'espace et le temps de manière adéquate les questions économiques, sociales, politiques et surtout environnementales.

²⁸⁴ Bernard PECQUEUR, « Fondements théoriques et conceptuels du développement local et de la gouvernance territoriale », dans : Amadou DIOP, *Développement local, gouvernance territoriale : Enjeux et perspectives*, Paris, Karthala, 2008, p. 11.

²⁸⁵ Pierre-Noël DENIEUIL, Houda LAROUESSI, *op. cit.*, p. 81.

²⁸⁶ Jean-Marc FONTAN, Andrée LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 36.

Par ailleurs, le développement local s'appuie sur les savoir-faire locaux, prend en compte le respect et la valorisation du patrimoine et de l'identité culturelle de la société en question ceux-ci lui confèrent un caractère beaucoup plus durable.

Pour la zone de l'Office du Niger, ce principe se révèle surtout dans les formes traditionnelles d'organisations populaires longtemps mises en avant comme moyen de prendre en compte les spécificités, les réalités locales afin de garantir la participation des paysans à l'édification de la zone de l'Office de façon durable d'où une série de politiques volontaristes de promotion des organisations notamment les tons et les groupements villageois d'entraide.

c. Il repose sur une logique de décentralisation

Dans cette visée, le développement local s'appuie sur une dynamique de participation des acteurs locaux qui s'inscrit dans une logique de décentralisation axée sur la démocratie locale. A ce propos P Houée affirme : « Le développement local, c'est diffuser le pouvoir, décentraliser, démultiplier les sources de décision jusqu'au niveau compatible avec l'efficacité recherchée²⁸⁷ ».

Compris dans ce sens, le développement local et la décentralisation établissent des relations d'interdépendance, certains diront que la décentralisation est au service du développement local dans un monde qui connaît l'affaiblissement du rôle de l'Etat développeur. En effet, la décentralisation se présente comme un moyen de responsabiliser les collectivités territoriales pour l'initiation et la mise en œuvre des projets locaux de développement c'est-à-dire d'amélioration des conditions de vie qui est l'objectif fondamental visé par le développement local. Celui-ci se fonde sur des principes tels que le partenariat et la concertation entre les différents acteurs qui ne peuvent s'obtenir que par la décentralisation des centres de décisions et la responsabilisation des territoires concernant le développement de proximité. A cet effet, la décentralisation constitue un boulevard de participation des élus municipaux et régionaux, des services techniques, des communautés villageoises et de la société civile à la planification locale, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des priorités de développement. A ce propos, la Banque Mondiale déclare : « Les programmes publics donnent de meilleurs résultats lorsqu'ils sont exécutés avec la participation des bénéficiaires et lorsqu'ils exploitent le potentiel associatif de la collectivité²⁸⁸ ». Ici, on s'aperçoit qu'il y a une relation de cause à effet entre la décentralisation et le développement local c'est pourquoi le continent africain a entamé un grand processus de décentralisation suite à la faillite de l'Etat centralisateur développeur et des politiques "top down" de participation des populations aux actions de développement les concernant. Désormais, il s'agit donc de faire des collectivités décentralisées notamment les communes, en rapport avec les autres acteurs locaux, les actrices essentielles du développement territorialisé à travers la démocratie représentative de proximité.

²⁸⁷ Martine Théveniaut-MULLER, *op. cit.*, p. 126.

²⁸⁸ Banque Mondiale, *op. cit.*, p. 11.

d. Il est un projet fédérateur et global fondé sur la dynamique de construction d'un espace de coordination

Ce principe se base sur la mobilisation et la participation de l'ensemble des acteurs pour la réalisation d'un projet du territoire qui se veut global et multi sectoriel. Il s'agit dans une dynamique partenariale de concertation sur la base des compromis mais pas de compromission de planifier, contrôler et orienter mais surtout de coordonner de façon horizontale²⁸⁹ le devenir socio-politico-économique du territoire par la prise en compte des demandes et aspirations des groupes locaux, associations des différents acteurs : Etat, élus locaux, secteur privé, troisième secteur et société civile. Cette dynamique partenariale repose à la fois sur une approche ascendante et descendante du développement du territoire c'est-à-dire un développement qui n'est pas à l'initiative des groupes dominants mais de la conjugaison des efforts des acteurs « d'en bas » et ceux d'en haut d'où l'idée de rapprocher dynamiques ascendante et descendante. A cet effet : « chacun s'engage dans la mesure de ses moyens et de ses compétences. Chacun reconnaît la compétence de l'autre. Tous sont solidaires pour réaliser un même objectif qu'ils partagent²⁹⁰ ». En effet, la coordination et la négociation nécessaires pour faire évoluer le territoire vers les objectifs souhaités amènent à créer de nouveaux lieux de concertation entre acteurs locaux notamment entre les collectivités territoriales et les associations, de nouvelles techniques d'action et de décision, de nouveaux processus²⁹¹ comme cadre de gouvernance territoriale.

Par ailleurs, le développement local porte sur un projet global car il s'agit d'un processus local qui se veut intégral c'est-à-dire un développement qui assure sur un territoire donné la revitalisation économique, sociale, politique, culturelle et écologique en d'autres termes, l'intervention, le projet doit concerner tous les aspects possibles de la vie collective. A cet effet, le développement local se veut intégrateur, multidimensionnel, multisectoriel dans sa démarche de revitalisation du territoire. C'est pourquoi, dans notre recherche, nous abordons à la fois les dimensions économique, sociale, et politique des pratiques des organisations de l'économie populaire comme outil de développement local.

Au cours de ce sous chapitre, nous avons porté un regard sur les antécédents théoriques et conceptuels de l'approche du développement local. Cela nous a permis de comprendre les explications fournies par diverses théories sur la problématique du développement inégal des territoires. Nous avons alors retenu que le développement local ne repose pas sur un corpus théorique solide et consensuel. De ce fait, nous avons soutenu que l'approche du développement local s'affirme beaucoup plus comme une pratique et même une alternative qui essaye de prendre en compte de façon générale les préoccupations ou les questions soulevées par différentes théories de développement notamment participatif et territorialisé. C'est pourquoi elle se veut une approche dynamique territoriale, endogène, partenariale, globale et multi dimensionnelle. Cependant, l'approche du développement local n'est pas une panacée, elle peut aussi aggraver les inégalités entre les territoires et en leur sein.

²⁸⁹ Fabienne LELOUP *et al.*, (2003), *op. cit.*, p. 13.

²⁹⁰ Pierre-Noël DENIEUIL, Houda LAROUSSI, *op. cit.*, p. 115.

²⁹¹ Fabienne LELOUP *et al.*, (2005), *op. cit.*, p. 11.

Quant à la notion même de développement local, nous avons porté un regard croisé sur trois approches de définition à savoir l'approche politico-institutionnelle, l'approche économique et l'approche sociologique ou socio-géographe. Nous nous sommes situés dans la dernière approche citée car celle-ci nous permet de comprendre le développement local comme l'ensemble des initiatives socioéconomiques et sociopolitiques amorcées par les acteurs locaux privés, publics, notamment associatifs ou communautaires, parallèlement ou dans une dynamique de partenariat voire de solidarité en vue de construire globalement un territoire donné à travers la valorisation de ses ressources humaines, matérielles/immatérielles et financières. Ce positionnement conceptuel comme cadre d'analyse nous donne l'occasion de souligner surtout la place des acteurs sociaux à travers les réseaux associatifs dans le développement local qui est perçu comme un processus de mutation, de changement social. Au delà de ce positionnement théorique, nous avons développé les principes sur lesquels se base la pratique du développement local à savoir une démarche endogène, globale, fédérative et partenariale.

Par rapport à la notion de territoire, nous avons retenu que le territoire est envisagé de deux façons : une perception sociale (espace de vie) et une perception économique (espace économique). Dans l'une ou l'autre, le territoire reste un système d'acteurs, un espace de construction identitaire, d'appropriation, de coopération et d'interdépendance qui s'alimente de l'interaction de sa population et de son histoire²⁹².

²⁹² Fabienne LELOUP, Laurence MOYART, Bernard PECQUEUR, *op. cit.*, pp. 103-104.

Deuxième partie : Organisations populaires et modèles de développement au Mali

Au Mali, les pratiques populaires communautaires fondées sur la solidarité socioculturelle ont longtemps été perçues comme leviers du développement participatif par les différentes autorités nationales. Dans cette partie, nous tentons donc dans une approche historico-systémique de souligner l'évolution de la place et du rôle de ces pratiques populaires dans les modèles de développement prônés par les deux premières républiques qui avaient fondé leurs politiques de développement d'abord rural ensuite local sur la promotion des structures associatives, communautaires et coopératives. Nous cherchons donc à savoir en quoi ces structures ont contribué à la réalisation de ces modèles de développement.

Dans un premier temps, nous procédons à l'analyse des pratiques traditionnelles d'entraide et de solidarité en milieu rural afin d'appréhender le patrimoine organisationnel servant de support pour les pratiques populaires actuelles. Dans un deuxième temps, nous portons un regard critique sur les modèles de développement rural et local articulés autour des organisations populaires. Dans ce cadre, nous étudions la place de la coopération au sens des coopératives populaires dans « le développement rural à la base ou autocentré » dans la zone de l'Office du Niger pendant la première république (1960-1968). Dans un troisième temps, nous examinons la politique de promotion des associations villageoises et des villageois comme cellule de développement à la base et du développement local pendant la deuxième république (1968-1991). Enfin nous développons le processus de la décentralisation au Mali de l'indépendance à nos jours afin de mettre en lumière les différentes politiques de responsabilisation des collectivités territoriales des questions de développement local à travers des organes élus. A ce niveau, nous mettons l'accent sur le caractère inachevé de la décentralisation en vue du développement local, ceci replace les organisations populaires déjà ancrées socialement et territorialement dans le débat sur la réalisation du développement local comme production des acteurs locaux.

Chapitre 3 : Des pratiques populaires traditionnelles paysannes dont les valeurs servent encore de modèle

Ce chapitre a pour objet l'analyse des pratiques populaires traditionnelles collectives qui ont servi de référence aux différentes autorités dans la mise en place des politiques de promotion des organisations comme outil de développement. L'analyse de ces pratiques qui sont valables pour les milieux agricoles comme la zone de l'Office du Niger permet d'appréhender le socle socio culturel et le patrimoine organisationnel tant vantés pour expliquer le communautarisme malien c'est-à-dire la primauté du groupe sur l'individu, de la propriété collective sur la propriété individuelle à travers l'entraide et la solidarité, le ciment de la cohésion sociale. Ce faisant, nous cherchons à interroger l'opérationnalisation des pratiques traditionnelles d'organisations dans le contexte de « boom d'associations et de groupements » souvent calquées sur des modèles exogènes. Comment peuvent-elles servir d'instrument de développement local durable dans un autre contexte ? Comment sont-elles perfectibles ? En quoi elles peuvent servir de support aux nouvelles formes d'organisations de l'économie populaire dans le cadre de la production des biens et services collectifs ?

1. Portrait des pratiques traditionnelles solidaires paysannes

Nous essayons ici de faire le portrait des pratiques traditionnelles solidaires en parallèle avec quelques critères définissant les pratiques solidaires au Nord notamment la forme, l'utilité de service aux membres ou à la communauté, la gouvernance (processus de prise de décision), l'autonomie de gestion, le mode de répartition des excédents et la participation. Il ne s'agit pas de chercher à comprendre ces pratiques selon une vision extérieure mais de les tester avec certains critères qui permettent d'appréhender la place d'une dynamique associative dans la vie d'une collectivité ou communauté donnée.

Tableau 3.1. Description des pratiques populaires traditionnelles paysannes au Mali

	Champ collectif ou grenier villageois	Travaux agricoles collectif à tour de rôle	Ton d'entraide et de crédit solidaire (groupe d'entraide)
Forme	Pratique villageoise et communautaire de solidarité et d'entraide basée sur la redistribution, elle regroupe généralement les habitants d'un même village ou d'un même clan autour de l'exploitation d'un champ collectif. Dans cette pratique, l'apport principal est la force de travail de l'ensemble du village ou clan pour assurer certains biens et services collectifs. La pratique de champ collectif servant à financer les activités socioéducatives ou culturelles se présente sous la forme d'association communautaire à but non lucratif généralement appelée ton, le vocable qui accompagne toute forme d'organisation dans la langue bambara. Par exemple, Dugu ka ton (organisation villageoise), tchikè ton (groupe de travaux agricoles), malo tourou ton (groupe de repiquage du riz) etc.	Pratique communautaire de coopération et de réciprocité relevant du patrimoine organisationnel, elle consiste à travailler collectivement à tour de rôle pendant un ou deux jours dans les champs familiaux des membres sur demande ou pour venir en aide à une personne victime de maladies ou d'autres empêchements. Dans ce cas ci, l'apport principal est également la force de travail mais au service des intérêts directs familiaux. La pratique est à but non lucratif même s'il s'agit d'une activité qui s'inscrit dans la reproduction économique. Cependant, il existe une forme marchande de travaux agricoles collectifs consistant à faire des prestations payables en espèce ou en nature. Cette forme qui est généralement pratiquée par les tons des jeunes sera abordée plus en détails par le chapitre cinq.	Pratique populaire chez toutes les catégories sociales mais plus généralement chez les femmes dans des regroupements non formels mais parfois très bien organisés, elle est une forme d'associations d'entraide lors des événements sociaux consistant à faire des dons aux membres. Aussi, c'est une pratique d'épargne et de micro crédits solidaires sous forme de tontine ou de caisse d'épargne. Ici l'apport peut être matériel ou financier. Le ton d'entraide a à la fois une visée sociale et économique. Sa forme d'organisation varie selon la taille et l'objectif recherché.

Mode de gestion	Il est basé sur l'autogestion communautaire car l'initiative du village par le village pour le village est animée par des responsables désignés à cet effet. Les règles et normes sont définies généralement par le groupe avec des organes de gestion distincts mis en place pour la circonstance notamment ceux qui sont chargés de l'organisation matérielle, de la gestion des récoltes et les revenus générés de leurs utilisations.	Les travaux agricoles collectifs à tour de rôle relèvent de l'autogestion villageoise c'est-à-dire organisés et animés par le village notamment les jeunes sans apport extérieur. Les règles sont définies généralement par le groupe avec des responsabilités confiées à certains membres pour sa bonne marche. Ici, le rôle de l'autorité du chef de village ou de clan assisté des sages conseillers est très important dans la mise en route de cette pratique de renforcement de la cohésion sociale. Le ton kuntigi (leader) des jeunes est chargé de l'organisation matérielle de l'assistance (main-d'œuvre gratuite).	Le ton d'entraide et de solidarité est une pratique qui relève d'un groupe autogéré. Les membres sont liés par affinités et jouissent de l'autonomie de gestion sous la conduite d'un leader accepté par tous. L'adhésion au groupe se fait selon les relations de parenté, de voisinage, professionnelle, religieuse, de provenance (ressortissants d'un même coin) etc. Les règles sont définies par le groupe lui-même et parfois par le leader surtout si c'est ce dernier qui est le fondateur de la structure. De façon générale, toutes les ressources du ton sont confiées au chef du ton ou groupe. Dans certains cas, on vote pour désigner le'' ton kuntigi'' (chef du ton) selon des qualités humaines dont l'honnêteté et l'esprit de réconciliation.
Processus de prise de décision (coopération, concertation consensus)	Les décisions sont prises de façon collective en assemblée générale après des concertations formelles entre les composantes du village. Les votes sont très rares, les rapports de force entre les différents groupes d'âge et même les sexes n'étant pas égaux. La négociation est privilégiée	Les décisions sont prises également de façon collective par concertation notamment entre les jeunes valides pour organiser l'activité. Ceux-ci consultent à leur tour les sages pour entériner la décision. De façon générale, le consensus et la coopération emportent, l'objectif	Les décisions sont prises : - parfois par le leader car généralement le regroupement se fait autour de sa personnalité ; - par l'assemblée des membres ; - par tirage au sort pour définir l'ordre de prise de la mise pour le cas de crédit solidaire à partir de l'épargne

	au vote et à la confrontation. De façon générale, le consensus et la coopération l'emportent, l'objectif étant le renforcement de la cohésion sociale. Cependant, cela ne veut pas dire absence de conflit d'intérêts ou de positions sociales.	étant aussi le renforcement de la cohésion sociale. Cependant, cela ne veut pas dire absence de conflit d'intérêts ou de positions sociales. Parce qu'il peut avoir derrière cette pratique une rivalité économique entre les paysans.	du groupe ; - parfois par négociation entre les membres pour changer l'ordre de prise de la mise.
finalité de services aux membres ou à la communauté	Le service est non marchand et est exclusivement rendu à la communauté. Il consiste à travailler un champ collectif dont les produits sont vendus pour être investis dans des objectifs socio économiques et culturels du village.	Le service est rendu aux membres à tour de rôle dans les activités de production agricole notamment le désherbage, la récolte. Le service est non marchand. Il consiste à aller travailler en groupe dans le champ d'une famille à sa demande. Parfois, il s'agit de venir en aide à un membre qui n'a pas de bras valides pour les travaux agricoles.	En ce qui concerne, l'assistance lors des événements sociaux, les membres font des dons généralement à la personne concernée afin de lui permettre de faire face aux différentes charges et de ne pas se sentir abandonnée ou sans soutien social. Pour la pratique de micro crédit sous forme de tontine, le service est rendu individuellement à tour de rôle à tous les membres selon l'apport. L'épargne de tout le groupe est accordée comme prêt sans intérêt à un ou plusieurs membres selon leur mise.
Mode de répartition des revenus ou des excédents	Dans cette pratique, il n'y a pas de redistribution d'excédents aux membres, mais réinvestissement dans les activités socio économiques et culturelles : reboisement, creusement de puits, contribution du village pour	Ici pas d'excédent à redistribuer, c'est plutôt un service gratuit, l'apport en force de travail pour augmenter la production agricole que le groupe rend à un membre dans le cadre de la réciprocité et de	Pas de redistribution de profit. Ici, le gain c'est un prêt solidaire remboursable par tranche sans intérêt sur la valeur de la mise parfois. En effet, le montant du prêt est fonction du montant et du nombre de la mise.

	la construction d'une infrastructure, réception d'une autorité, les fêtes du village. La récolte faite du champ collectif sert aussi à mettre en place le grenier villageois comme fonds de réserve pour la soudure et la famine. Le grenier accorde des prêts en nature sans intérêt aux membres remboursables après la récolte.	l'assistance à une personne sans soutien. L'activité ne dépasse pas généralement un jour afin que chacun puisse en bénéficier rapidement au bon moment. L'apport du bénéficiaire est la prise en charge alimentaire du groupe durant l'activité et même là il bénéficie de la solidarité des autres notamment de son clan afin de faire face à cette charge.	Les fonds sont très généralement utilisés dans le financement de projet économique ou social individuel. Chez les femmes on relève d'autres formes de tontine en nature : sel, beurre de karité, cotonnades/pagnes, savon etc. autour de certains événements sociaux tels que le baptême et le mariage etc. Dans ce cas, la quantité et la qualité des matériels bénéficiés par une femme rehaussent son image et lui donnent du prestige dans son entourage.
Principe de la participation	La pratique peut émerger d'une dynamique territoriale ou communautaire. La participation repose surtout sur le travail des jeunes valides. Cependant les sages (les vieux) supervisent toute l'activité qui est sensée renforcer les liens sociaux à travers la gestion collective du développement du village. Aussi, l'aspect festif de la pratique sert de réjouissance populaire villageoise et inter villageoise.	Participation effective de toutes les franges de la communauté ou du village : - Jeunes pour les travaux champêtres ; - Femmes pour préparer à manger pour le grand groupe. Ici, la participation est physique et matérielle car chacun vient travailler avec ses outils. Elle suscite parfois une véritable compétition entre les jeunes garçons pour les filles, le bon garçon étant celui qui connaît la daba (houe).	La participation est beaucoup plus financière pour le crédit solidaire. Cependant, les réunions entre les membres participent au renforcement des liens sociaux, elles servent d'espace social pour se voir et se prendre des nouvelles, donc de tisser un réseau de relation, une toile d'araignée sociale. Par exemple dans les groupes autogérés des femmes du village de Sériwala, la présence physique des membres est exigée et personne n'est appelé pour en être membre. Toute absence non motivée est soumise à une sanction. En ce qui concerne les dons en nature

			lors des évènements sociaux, la présence physique est beaucoup plus importante que ce que l'on donne. Cette pratique connaît aujourd'hui une forte déviation dans les milieux urbains voire ruraux.
--	--	--	---

2. Analyse des pratiques populaires traditionnelles

De l'analyse des éléments de notre tableau ci-dessus, des constats s'imposent.

Par rapport à la forme de production des biens et services, les pratiques ici développées qui émergeaient des dynamiques communautaires et territoriales étaient basées sur la réciprocité et la redistribution. Elles consistaient en général à mettre en commun les forces de travail et cela à tour de rôle pour produire dans des unités agricoles familiales et collectives d'un territoire ou d'une communauté donnée. Il s'agissait aussi des pratiques collectives qui relevaient du patrimoine organisationnel donc des pratiques séculaires. Ainsi, elles s'ancraient socio-territorialement et socio économiquement. Cet ancrage leur conférait une reconnaissance sociale et une identité culturelle à défaut d'avoir de formes normatives à l'occidentale (statut juridique), le plus important étant pour ces pratiques de s'inscrire dans une dynamique collective d'amélioration des conditions de vie et de renforcement de la cohésion sociale. Par rapport à cette dimension collective, ces pratiques concernaient un clan, un sous groupe, un réseau d'alliance, une communauté entière, un village, un groupe de villages.

Concernant le mode de gestion et de prise de décisions c'est-à-dire la coordination, l'un des fondements des pratiques traditionnelles associatives étant la cohésion sociale, à cet effet, la concertation et la recherche de consensus prévalaient en général à travers le dialogue sous l'arbre à palabre. Cependant, cela n'excluait pas forcément de contradictions internes. En effet, le consensus prôné ne résolvait pas toujours les problèmes, il consistait le plus souvent à trouver des compromis à travers parfois la pression sociale sans pourtant les toucher du doigt. De façon générale, les modes de gestion étaient l'émanation de toute la communauté ou du sous groupe avec des organes de gestion bien autonomes distincts ou parfois confondus avec les autres institutions du village ou de la communauté. Cependant, dans la prise de décision, on notait une discrimination entre les classes d'âge (vieux et jeunes) et les sexes. En effet, le respect de la séniorité était l'une des règles principales, celle-ci exigeait des jeunes l'acceptation des décisions émanant des anciens. Aussi, la pression sociale obligeait les femmes à ne pas prendre part directement à la prise de décision dans les organisations mixtes.

S'agissant de l'utilité de services aux membres ou à la collectivité, ces pratiques jouaient fondamentalement les rôles d'institution sociale de reproduction des biens et services collectifs et de construction de liens sociaux dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie pour l'ensemble des membres de la communauté. Les modes de partage des biens et services des champs collectifs et des tons qui pouvaient être marchands et non marchands étaient basés sur la redistribution par l'autorité communautaire et la réciprocité donc sur le 'paiement social'²⁹³. Tout concourait à combattre l'individualisme et l'exclusion sociale, à ressouder l'esprit de groupe. A ce propos Mamadou Dia affirme : « L'Afrique ne connaît pas l'individu, notion exclusive, abstraite, mais la personne, pôle personnalisé de la force vitale,

²⁹³Roger A. Tsafack NANFOSSO, *Economie solidaire dans les pays en développement*, Paris, L'harmattan, octobre 2007, p. 43.

inséré dans un complexe de groupe et lié aux autres pôles de ce groupe par les liens de dialogue²⁹⁴ ».

Du point de vue de la participation, les pratiques développées répondaient aux préoccupations de la communauté, c'est pourquoi leur mise en œuvre était en général l'affaire de toutes ses franges même si c'est à des degrés différents. En effet, on relevait parfois de petites contradictions internes ou conflits d'intérêts entre les différentes composantes sociales (clans, lignées, groupes d'âge). Il faut admettre que dans les jeux d'acteurs dans toute organisation associative souvent fondée sur une appartenance ethnique ou lignagère, les intérêts ne convergent pas forcément dans le même sens. En effet, les conflits maîtrisés ou pas entre les intérêts personnels, les intérêts de groupes ou de clans avoués ou inavoués sont communs à toutes les organisations sociales. De son analyse sur les organisations, P Bernoux aboutit au même constat que les conflits entre groupes, internes à toute organisation, sont des faits très courants et qu'ils constituent la preuve des difficultés d'une action collective à travers la mise en route d'actions concrètes de coopération²⁹⁵.

En plus des conflits internes, les pratiques traditionnelles présentent d'autres limites :

- Elles avaient un caractère parfois trop identitaire et local car visant surtout à sauvegarder l'identité culturelle d'un territoire bien donné ou d'une communauté, cela excluait leur ouverture sur l'extérieur. C'est pour cette raison que ces pratiques changeaient de forme d'une localité ou d'une communauté à l'autre d'où une hétérogénéité.
- Elles participaient parfois de l'exclusion et de l'inégalité sociales au sein de la communauté ou du village sur fonds de concurrence entre les clans ou même en leur sein. Par exemple dans le cas de l'entraide dans les travaux champêtres, c'est généralement les parents directs ou les amis qui répondaient présents. Par contre, toute personne ou groupe rival donc ne voulant pas la réussite du demandeur ne ferait jamais le déplacement. Aussi, la pratique servait pour les paysans riches à bénéficier gratuitement de la main-d'œuvre des paysans pauvres. Les premiers par l'étendue de leurs champs avaient plus besoin d'appui à des moments cruciaux (désherbage, récolte) que les seconds qui en plus d'avoir de petits champs, n'avaient pas parfois le nécessaire pour la prise en charge alimentaire des bénévoles durant la journée de culture.
- Leur caractère consensualiste n'évitait pas les conflits d'intérêts car les arrangements ne profitaient pas à tous au même degré. Ils avaient tendance à favoriser la position des dominants. Aussi, dans le consensus, on ne résolvait pas forcément le problème (généralement venant de ceux qui se sentaient lésés) mais il s'agissait de l'éviter par des compromis à travers la pression sociale.
- Elles s'inscrivaient souvent dans le cadre de la subsistance et cela limitait leur portée.
- La participation pouvait relever beaucoup plus de la forme (la pression sociale) qu'un engagement réel dans le travail collectif.

Malgré les limites citées ci dessus, les pratiques traditionnelles populaires continuent d'être prises comme des modèles compte tenu des valeurs sur lesquelles elles se reposaient ou elles

²⁹⁴ Jean SERREAU, *op. cit.*, , p. 78.

²⁹⁵ Philippe BERNOUX, « De la sociologie des organisations à la sociologie des associations », dans : Christian HOARAU et Jean-Louis LAVILLE, *La gouvernance des associations*, Toulouse, Edition érès 2008, p.57.

essayaient de promouvoir dans la société. Aujourd'hui, l'échec du transfert du modèle organisationnel (coopérative) importé replace encore les organisations traditionnelles populaires dans le débat sur le développement à partir d'initiatives et dynamiques locales. La question est de savoir comment les faire porter l'habillage de la modernité sans les détruire ou affaiblir, le rôle de ces organisations comme instrument de construction du développement par le bas étant reconnu. Comment exploiter le patrimoine organisationnel local dont le fil conducteur est la solidarité ? Comment créer des structures autonomes durables auxquelles s'identifient culturellement et territorialement les populations, à même de propulser le développement local ? Dans les points qui suivent, nous essayons de démontrer comment ce patrimoine organisationnel a été exploité pour asseoir les politiques de développement participatif.

Chapitre 4 : La coopération populaire comme support du développement rural à la base et du développement autocentré dans le cadre du socialisme (la première république, 1960-1968)

Ce chapitre se propose d'analyser la politique de coopération populaire esquissée par les premières autorités maliennes en vue de la collectivisation des moyens de production dans le cadre du socialisme. Il convient d'interroger cette ambitieuse politique qui fait des organisations à caractère mutualiste et coopératif la clé de voûte du développement à la base ou autocentré afin de mettre en lumière de façon systémique ses points de réussite et d'échec et les différents facteurs d'explication. Donc il s'agit de tirer le bilan de cette politique afin de voir en quoi elle a contribué au développement rural à partir de la base. Dans cette optique, nous portons d'abord un regard sur l'option socialiste de développement pendant cette république (1960-1968) afin de cerner le contexte de création des organisations populaires coopératives et mutualistes. Ensuite, nous développons la politique de la coopération populaire comme clé de voûte du développement rural à la base. Après, nous décrivons le schéma de mise en place des structures populaires de coopération sur le territoire national et dans la zone de l'Office du Niger. Enfin, nous terminons par l'analyse systémique des acquis et limites de cette politique de coopération populaire pour le développement autocentré.

1. Aperçu sur l'option socialiste de développement pendant la première république

Le Mali, à l'accession à l'indépendance en septembre 1960, a opté pour une voie de développement socialiste. Il s'agissait pour les autorités de l'époque de se démarquer vite de l'empire colonial français. Le choix de l'option socialiste s'expliquait par la volonté du régime d'asseoir une économie indépendante et planifiée dont le secteur d'entraînement était l'agriculture qui occupait plus de 95% de la population²⁹⁶. Comme tout régime socialiste, celui du Mali reposait sur le centralisme et le monopole de l'Etat dans tous les secteurs. C'est dans ce contexte que le régime a vite entrepris certaines mesures dites de souverainetés nationales dont entre autres :

- la création de la monnaie nationale le franc malien en 1962 afin de remettre l'économie dans les mains des nationaux en mettant fin à la domination des grandes maisons coloniales ;
- la mise en place d'une politique d'industrialisation avec la création des sociétés et entreprises d'Etat ;
- le monopole de l'Etat sur le commerce import et export à travers la création de la Société Malienne d'Importation et d'Exportation (SOMIEX) ;
- la nationalisation de l'Office du Niger en 1962 appelé à devenir le grenier céréaliier du Mali et de l'Afrique de l'ouest²⁹⁷ dans le cadre de l'indépendance alimentaire.

²⁹⁶ Youssouf Gaye KEBE, « L'agriculture malienne, le paysan, sa terre et l'Etat », dans : Pierre JACQUEMOT, *MALI, le paysan et l'état*, Paris, L'Harmattan, 1981, p. 32.

²⁹⁷ *Ibid.*, pp. 11-15.

Ce monopole de l'Etat dans tous les secteurs notamment l'agriculture visait « le développement autocentré ou auto propulsif qui consistait comme l'indiquent les mesures présentées ci-dessus à partir des potentialités et ressources internes pour amorcer le développement national. Cette politique qui était basée sur la coercition a été mal vécue par la paysannerie malienne. En effet, en plus de l'imposition des travaux d'investissement humain, les paysans notamment de la zone de l'Office du Niger étaient soumis à un régime de colonat où l'Etat organisait toutes les opérations de production et de commercialisation à travers une police économique. Aussi, la zone de l'Office, à l'instar de l'ensemble du secteur rural malien, devait s'organiser dans des structures coopératives populaires ''dites décentralisées'' avec l'adhésion automatique pour tous les chefs de famille. Cette forme d'organisation populaire du milieu rural comme nous le verrons ci-dessous s'est traduite par un échec.

2. La coopération populaire comme clé de voûte du développement rural à la base

Comme nous venons de le signaler, le Mali, à l'accession à l'indépendance en 1960, avait opté pour une voie de développement socialiste basée sur une économie dirigée dont le levier était l'agriculture. A cet effet, il fallait organiser le monde rural, et le régime d'alors, avec le slogan « un pour tous, tous pour un », avait vu dans la structure coopérative, figure emblématique de l'économie sociale, le moyen d'assurer « le développement autocentré ». Ainsi, le gouvernement en retenant la « coopération comme clé de voûte de l'organisation du secteur rural²⁹⁸ » entendait rétablir la communauté traditionnelle et l'esprit communautaire dans ses traits fondamentaux sous la forme coopérative²⁹⁹. Dans le schéma, la coopérative villageoise visait à amener les paysans à la vente collective de leurs produits, à l'achat en commun des produits dont ils ont besoin et à l'entraide et la solidarité dans tous les domaines³⁰⁰. Cette perspective cherchait à répondre non seulement aux impératifs d'accroissement de la production, de l'organisation des circuits intérieurs de commercialisation, de distribution du crédit agricole mais aussi de :

- lier l'intérêt individuel à l'intérêt collectif par des méthodes d'organisation rationnelle du travail et de la répartition des revenus ;
- de faire prendre conscience aux citoyens de leur participation réelle et active à la vie économique de la nation toute entière, de les préparer à la vraie démocratie et à la gestion des affaires publiques, de développer en eux le sens de la responsabilité, l'amour du travail et du prochain, l'esprit civique, d'en faire des citoyens conscients des problèmes économiques et sociaux du pays³⁰¹.

Pour ce faire, la coopération populaire se fondait sur l'idée d'union et de solidarité et obéissait aux principes :

- socialisme : « un pour tous, tous pour un » ;
- égalité : elle doit être dirigée de façon démocratique. Dans le vote, un homme égal une voix quel que soit son apport ;
- liberté : l'adhésion est volontaire et tout membre peut quitter la coopérative quand il le désire ;

²⁹⁸ Abdoulaye SALL, *L'organisation du Monde Rural au Mali de 1910 à 1988 : Evolution, Perspectives, Principaux Textes Organiques*, Tunis, Alpha Editeur, 1989, p. 28.

²⁹⁹ Emile SCHREYGER (1984), *op. cit.*, p. 228.

³⁰⁰ Emile SCHREYGER (1984), *op. cit.*, p. 228.

³⁰¹ Abdoulaye SALL, *op. cit.*, p. 30.

- équité : la distribution des excédents est faite en fonction du travail ou des opérations effectuées par les membres³⁰².

Pour son fonctionnement, le régime socialiste a élaboré un schéma d'organisation que nous décrivons ci dessous.

2.1. Description du schéma de mise en place des structures populaires de coopération sur le territoire national et dans la zone de l'Office du Niger

Afin d'avoir l'adhésion et la participation populaires sur le terrain, l'action coopérative populaire s'établissait selon un schéma qui va de la base au sommet sur toute l'étendue du territoire national mais avec une mention spéciale pour la zone de l'Office du Niger, le grenier du pays. Il est utile de souligner que sur le plan administratif, la république du Mali était divisée en régions, les régions en cercles, les cercles en communes ou arrondissements, les arrondissements ou communes en villages/fractions et quartiers. Bamako, la capitale était divisée en communes. Le schéma de mise en place des structures populaires dans ces circonscriptions administratives s'articulait comme suit.

2.1.1. A l'échelon du village : le Groupement Rural de Production et de Secours Mutuels (GRPSM)

Dans le schéma, le village forme la cellule de base de l'organisation pré coopérative. Au Mali, le village est défini comme un ensemble de concessions regroupées sur un espace donné et abritant des ménages dépendant d'une même autorité locale ou chefferie³⁰³. A son niveau, intervient le Groupement Rural de Production et de Secours Mutuels. Selon la loi N°60-9 AL-RS du 9 juin 1960, le GRPSM est un établissement d'utilité publique à caractère coopératif et mutualiste constitué dans chaque village et fraction de la république dans le but d'organiser en commun les travaux d'intérêt collectif et de promouvoir la coopération et la mutualité villageoises sous tous les aspects et dans tous les domaines³⁰⁴. Il est composé de l'ensemble des populations d'un même village et dirigé par un conseil d'administration présidé par le chef de village.

Le GRPSM avait pour missions spécifiques :

- l'équipement individuel et collectif pour l'obtention des prêts de crédits agricoles ;
- la réalisation d'actions communes (champs collectifs, champs d'expérimentation) qui sont appelées à jouer un grand rôle dans les domaines de l'éducation du paysan, de l'augmentation de la production et d'un début de collectivisation en milieu rural, du traitement et commercialisation des récoltes, d'amélioration foncière et de réalisation d'ordre social³⁰⁵.

³⁰² Mali, Loi N°63/21 du 25 janvier 1963 portant sur le statut général de coopération au Mali

³⁰³ Abdoulaye SALL, *op. cit.*, p. 29.

³⁰⁴ Mali, Loi N°60-9 AL-RS du 9 juin 1960 portant sur statut des GRSPM, GRA et SMDR au Mali

³⁰⁵ Mali, Loi N°60-9 AL-RS du 9 juin 1960 portant sur statut des GRSPM, GRA et SMDR au Mali

Concernant son fonctionnement, le GRPSM avait comme organes l'Assemblée Générale (AG), le Conseil d'Administration (CA). Quant au premier organe, son rôle était de définir les axes de développement du GRPSM mais aussi de désigner les membres du conseil d'administration et les délégués devant siéger dans des structures d'échelon supérieur. S'agissant du deuxième organe, à savoir le CA, sa mission était d'exécuter les décisions prises au nom du GRPSM du village. Aussi, le CA était chargé de définir les parts sociales et les modalités de son recouvrement. Il se composait des membres du conseil de village à leur tête le chef de village. La clé de répartition du nombre de conseillers selon la taille du village s'établissait comme suit : 5 conseillers pour un village de 501 à 1501 habitants contre 9 pour un village de 1501 à 2500 habitants et 11 dans un village de plus de 2500 habitants³⁰⁶. Quant à l'administration, elle jouait le rôle d'encadrement et de contrôle de ces organes de gestion.

2.1.2. A l'échelon du groupe de villages : le Groupement Rural Associé (GRA)

Pour coordonner les actions des GRPSM à l'échelle de plusieurs villages, le schéma prévoyait la mise en place des Groupements Ruraux Associés. Les GRA ou encore Fédérations Primaires (pour le niveau arrondissement) étaient constitués de groupes de villages partageant les mêmes intérêts et cela à la majorité absolue par les habitants de chaque village membre œuvrant dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage ou de l'artisanat. Ils visaient les mêmes objectifs que les GRPSM mais touchaient surtout aux questions intéressant en même temps un ensemble de villages afin de donner plus de cohésion à l'organisation pré coopérative constituée par les GRPSM³⁰⁷.

Les GRA étaient administrés par un conseil d'administration composé de deux représentants de chaque GRPSM dirigé par le chef d'arrondissement. Leur capital social était constitué au moyen des parts souscrites par chaque groupement rural adhérent.

Au niveau de l'Office du Niger, les GRA qui unissaient 200 à 300 familles étaient chargés d'organiser la vente à plus grande échelle des produits de leurs GRPSM et alimenter ceux-ci en produits industriels³⁰⁸.

2.1.3. A l'échelon du cercle : les Sociétés Mutuelles de Développement Rural (SMDR)

Structure coopérative intervenant au niveau du cercle, ensemble de communes et d'arrondissements, les SMDR sont des établissements d'utilité publique à caractère coopératif et mutualiste dotés de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, elles ont pour missions entre autres de :

- coordonner à l'échelle du cercle l'action coopérative des GRA ;
- diffuser les directives du gouvernement auprès de ces organismes ;
- favoriser les constructions d'intérêt public, l'assainissement et l'embellissement du cadre villageois et d'une façon générale toute action collective en vue de l'amélioration des conditions de vie des adhérents³⁰⁹.

³⁰⁶ Abdoulaye SALL., *op. cit.*, p. 29.

³⁰⁷ Abdoulaye SALL., *op. cit.*, p. 30.

³⁰⁸ Emile SCHREYGER (1984), *op. cit.*, p. 230.

Concernant leur fonctionnement, les SMDR étaient administrées et gérées par les travailleurs pour exercer à leur avantage, charge et risque les fonctions économiques répondant à leurs besoins communs³¹⁰. Dans la pratique, les SMDR étaient dirigées par l'autorité administrative notamment le commandant de cercle qui détenait toutes les ressources. Le conseil d'administration bien que composé des représentants des populations était plutôt un instrument de cautionnement des actions de développement initiées par l'Etat depuis la capitale au non des populations locales.

Tableau 4.1. Les types d'organisations populaires à caractère coopératif et mutualiste au niveau des circonscriptions administratives pendant la première république (1960-1968)

Echelon	Organisation	Compétences
Cercle	Société Mutuelle de Développement Rural	- coordonner à l'échelle du cercle l'action coopérative des GRA ; - diffuser les directives du gouvernement auprès de ces organismes ; - favoriser les constructions d'intérêt public ; l'assainissement et l'embellissement du cadre villageois et d'une façon générale toute action collective en vue de l'amélioration des conditions de vie des adhérents.
Arrondissement	Groupe Rural Associé	Ils visaient les mêmes objectifs que les GRPSM mais touchaient surtout aux questions intéressant en même temps un ensemble de villages afin de donner plus de cohésion à l'organisation pré coopérative constituée par les GRPSM.
Village	Groupe Rural de Production et de Secours Mutuels	Compétence générale : organiser en commun les travaux d'intérêt collectif et promouvoir la coopération et la mutualité villageoise sous tous les aspects et dans tous les domaines Compétences spécifiques : - l'équipement individuel et collectif pour l'obtention des prêts de crédits agricoles ; - la réalisation d'actions destinées à améliorer l'exploitation ; - des actions communes (champs collectifs) qui sont appelées à jouer un grand rôle dans les domaines de l'éducation du paysan, de l'augmentation de la production et d'un début de collectivisation en milieu rural, du traitement et commercialisation des récoltes, d'amélioration foncière et de réalisation d'ordre social.

Source : Tableau établi par nous-mêmes à partir de la Loi N°60-9 AL-RS du 9 juin 1960 portant sur statut des GRSPM, GRA et SMDR au Mali

³⁰⁹ MALI, Loi N°60-8 AL-RS du 9 juin 1960 portant sur statut des SMDR au Mali

³¹⁰ MALI, Loi n° 63-21 du 25 janvier 1963 fixant le statut général de la coopération au Mali

3. Analyse systémique de la politique de coopération populaire pour le développement rural à la base et autocentré

Comme nous l'avons dit au début de ce chapitre, la politique de coopération populaire initiée par le régime socialiste a été un échec. Déjà, lors du séminaire national organisé sur la coopération en juin 1968, les constats d'un tel échec avaient été établis. Il s'agit entre autres :

- de la prolifération de fausses coopératives irrespectueuses des principes ;
- de la création sur papier d'un grand nombre d'organisations sans vie ;
- du désintéressement quasi-total des membres des conseils de village ;
- du manque d'animation et de coordination de leurs activités ;
- de la mauvaise gestion consécutive au manque de contrôle ;
- du contrôle direct du pouvoir politique³¹¹.

Ici, nous tentons de décrire dans un premier temps les différents facteurs de ce revers sur les plans institutionnel, économique et social. Dans un deuxième temps, nous analysons de façon systémique les interactions entre les différentes causes de l'échec de la politique de promotion de la coopération populaire.

3.1. Sur le plan institutionnel : les organisations sous le contrôle des autorités

A ce niveau, la première remarque est le fait de placer les organisations pré et coopératives sous le contrôle du pouvoir politique et administratif. Cela a ôté à ces organisations leur autonomie, toute dynamique interne nécessaire à leur bon fonctionnement. Dans la pratique, les populations ne se sont pas reconnues dans ces structures exogènes qui en réalité cherchaient plutôt à jouer un rôle de service d'utilité publique avec la participation des acteurs locaux poussés au rôle de spectateurs et de simples bénéficiaires. Aussi, le caractère obligatoire de la coopération a constitué un véritable frein au fonctionnement des GRPSM, GRA, SMDR. En effet, par exemple tous les chefs de famille étaient obligatoirement membres du GRPSM de leur village et étaient tenus de payer les parts sociales proportionnellement au nombre d'imposables redevables de l'impôt minimum capital, recensé dans le groupe familial. Le sociétaire qui ne s'acquittait pas était considéré comme débiteur, un adhérent de mauvaise foi passible de poursuite devant les tribunaux de droit local³¹². Ce caractère obligatoire qui jure avec les principes et valeurs du milieu et de démocratie ou de consensus, amenait les agents d'encadrement et l'administration à utiliser des méthodes coercitives qui ont fini par désespérer les populations.

Aussi, le dispositif institutionnel de participation partant de la base au sommet avec le triptyque GRPSM-GRA-SMDR, était mal perçu par les populations qui les voyaient comme des organismes venus de l'extérieur pour casser l'organisation traditionnelle d'entraide et de solidarité mais aussi les exproprier de leurs ressources. Cela se comprend dans la mesure où la forme coopérative prônée était le fruit d'une visite d'études des autorités d'alors dans certains pays socialistes sur les pratiques coopératives.

³¹¹ Abdoulaye SALL, *op. cit.*, pp. 32-34.

³¹² MALI, Loi N°60-9 AL-RS du 9 juin 1960 portant sur statut des GRSPM, GRA et SMDR au Mali

Par ailleurs, les missions assignées au triptyque pré et coopératif allaient au-delà des objectifs habituels socio économiques visés par les organisations à caractère coopératif. En plus des missions régaliennes, elles étaient chargées des missions éminemment politiques telles que la diffusion de la propagande de conscientisation socialiste. Par exemple, les coopératives devaient donner à leurs membres une éducation socialiste et patriotique car il fallait discipliner les paysans³¹³. Cela explique la prolifération des structures coopératives politiques au détriment de tout besoin ressenti de création émanant de la volonté locale d'où le désintéressement quasi-total des membres et le manque de coordination et d'animation des activités³¹⁴. La démarcation entre les organisations populaires et les structures du parti unique n'était pas nette car les secondes utilisaient les premières comme relai.

Concernant le mode de gouvernance, on relève l'intrusion de l'administration dans le fonctionnement des structures coopératives. En effet, les organes de gestion étaient généralement pilotés par les chefs d'arrondissement, les commandants de cercle qui géraient toutes les ressources en lieu et place des vrais acteurs qui se demandaient où allaient leurs ressources, qu'est ce qu'ils gagnaient dans cette affaire ? Aussi, les décisions et les normes qui régulaient la vie de ces organisations venaient des autorités qui jugeaient les paysans incapables de prendre les meilleures décisions allant dans le sens du développement. Ainsi, au niveau des jeux d'acteurs, des conflits d'intérêts se sont vus naître, d'une part entre l'administration et les pouvoirs traditionnels, et d'autre part, entre chefs coutumiers et paysans pauvres.

Dans le premier cas, le conflit d'intérêts ou de logiques s'expliquait par la volonté de l'administration de moderniser les pratiques socioculturelles y compris le mode de désignation lignagère des représentants des populations locales notamment dans les structures prévues par l'Etat. Cela remettait en cause le mode de choix lignager ou clanique. En outre, le mode de vie communautaire basé sur l'entraide donc sur la logique sociale de partage et de complémentarité n'était pas bien apprécié par l'administration qui le trouvait dilapidateur de biens et ressources d'où la présence à l'époque de la police économique pour recadrer les paysans.

Dans le second cas, au lieu de bouleverser l'ordre social établi, les représentants de l'Etat s'appuyaient sur les autorités coutumières plutôt préoccupées à perpétuer leur pouvoir de domination. L'accaparement des structures préconisées par l'Etat était un moyen d'arriver à cette fin. Quant aux paysans pauvres, ils ont développé deux types de jeu à savoir le boycott et l'opposition. Le boycott consistait à boudier systématiquement les structures coopératives et cela a favorisé leur accaparement par les autorités coutumières. S'agissant de l'opposition, elle se traduisait par la diffusion des contre informations dénigrant l'option socialiste de développement assimilée à l'exploitation sociale et économique des populations à travers le monopole de l'Etat sur les moyens de production. Ce courant bénéficiait d'une grande adhésion des populations (qui se sentaient insécurisées économiquement, socialement et culturellement) même si elle n'était pas ouvertement exprimée par la crainte de la répression

³¹³ MALI, Loi n°63/21 du 25 janvier 1963 portant statut général de la coopération

³¹⁴ MALI, Rapport du séminaire national sur la coopération en milieu rural, Bamako, du 27 au 30 Mai 1968

de l'administration qui tolérerait mal la résistance notamment à l'option socialiste qui avait pour levier les organisations à caractère pré coopératif et coopératif.

3.2. Sur le plan économique : conflit de logiques entre l'Office et les paysans

En matière d'accès aux facteurs de production et d'amélioration de revenu, les GRPSM, les GRA, et les SMDR ont eu très peu d'effets. Ils ont plutôt servi à mobiliser les paysans dans le cadre de la politique de financement du développement national par le surplus de l'agriculture.

Au niveau de l'Office du Niger qui était par ailleurs considéré comme un eldorado, les paysans ont connu très peu d'amélioration de leur revenu par conséquent de leurs conditions de vie. La situation de l'endettement des colons à l'époque en dit long. En effet, le montant des dettes non payées s'élevaient de 1962 à 1968 entre 350 et 500 millions franc malien³¹⁵. C'est pourquoi l'Office du Niger a enregistré d'importants départs de populations dans les années 1960 contre moins d'arrivées. Par exemple, dans les années 1965-1969, 5077 colons quittèrent contre 2620 arrivées³¹⁶. Aussi, par rapport au mode de production et de commercialisation, nous relevons un conflit de logiques entre l'Etat représenté par l'Office et les paysans plutôt dans une logique d'administration domestique de la production et de partage (par envoi après chaque récolte d'importantes quantités) avec les parents restés au village d'origine. Pour l'ON, il fallait d'abord recouvrer la redevance eau, ensuite les crédits de campagne engagés auprès des paysans d'où le monopole de tout le processus de la commercialisation notamment avec la police économique pour l'organisation du travail de production sur une base rationnelle et moderne³¹⁷.

3.3. Sur le plan social : les services sociaux collectifs n'ont pas connu d'amélioration

Par rapport à l'accès aux services sociaux de base et de réalisation d'infrastructures, les attentes n'ont pas non plus été comblées. En effet, les réalisations des structures pré et coopératives dans ces domaines sont presque nulles. Les constructions d'écoles, de centres de santé, de pistes rurales constatées ça et là sont à l'actif de l'administration qui avait le pouvoir de faire participer les populations de gré ou de force. Le seul avantage pour la zone Office du Niger était la qualité des infrastructures de santé et du plateau technique hérités de l'époque coloniale qui a vu la mise en place d'un service de santé performant pour mieux suivre la santé des paysans.

A travers ce bilan de la politique de développement à la base par la coopération populaire, nous nous rendons compte que la planification du développement à la base à partir du haut par l'Etat développeur dans les années 1960 a été une déception. La volonté de lier la production à la consommation est restée un slogan. En outre, l'objectif de favoriser les constructions d'intérêt public, l'assainissement et l'embellissement du cadre villageois et d'une façon générale toute action collective en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations

³¹⁵ Emile SCHREYGER (1984), *op. cit.*, p. 253.

³¹⁶ Emile SCHREYGER (1984), *op. cit.*, p. 254.

³¹⁷ Emile SCHREYGER, *op. cit.*, pp. 317-318.

locales n'a pas été atteint³¹⁸. Plusieurs facteurs expliquent cet échec : Le non respect dans la pratique des principes et valeurs de la coopération, la coordination non démocratique, la priorité de service à la nation plutôt qu'aux membres à leurs collectivités ou l'intérêt public primait sur celui des paysans et l'approche de participation ascendante qui occulte les logiques des paysans, les dimensions socio culturelles locales.

- **Le non respect dans la pratique des principes et valeurs de la coopération**

Même si les autorités de la première république du Mali, ne parlaient pas de l'économie populaire à l'époque dans leurs discours, le fait de faire référence à la coopération populaire comme levier du développement à la base montrait leur confiance à ce mode de production et distribution des biens et services. Dans la pratique, les organisations populaires pré coopératives et communautaires mises en place juraient avec les valeurs édictées par la coopération et la pratique du développement local, cela a entraîné beaucoup de disfonctionnements et de détournements d'objectifs de développement au profit d'objectifs politiques. En effet, ces structures ne jouissaient d'aucune autonomie de gestion car toujours instrumentalisées par le pouvoir politique et administratif. A titre d'exemple toutes les ressources étaient gérées par les représentants locaux de l'Etat (acteurs dominant) et les populations locales (acteurs dominés pas forcément bénéficiaires) n'avaient aucun moyen de contrôler leur gestion quand bien même l'autonomie de gestion constitue une dynamique associative qui permet au secteur de l'économie populaire de se spécifier de celui du pouvoir public.

- **La coordination non démocratique**

Les modes de prise de décision n'étaient ni consensualistes ni démocratiques car le principe un membre une voix bien qu'écrit dans les statuts n'était pas observé. Comme nous l'avons déjà signalé, les décisions prises émanaient des autorités. Il était surtout question de mobiliser les populations pour leur mise en œuvre. Les assemblées au lieu d'être des tribunes d'expression des besoins ressentis des populations locales servaient plutôt à conscientiser les paysans vers la voie du socialisme, cela explique leur désintérêt. Aussi, comme indiqué ci haut, les chefs coutumiers jouissaient parfois plus de droit de décisions que les paysans pauvres qui ont brillé par le boycott.

- **La priorité de services à la nation plutôt qu'aux membres, à leurs collectivités**

La finalité de services des structures mises en place n'était pas prioritairement réservée aux membres ou à la collectivité locale. En effet, les services qu'elles rendaient ne répondaient pas directement aux préoccupations des acteurs locaux mais concouraient plutôt à un effort de développement national. Les opérations de financement à travers l'octroi de crédits et d'équipements directement rendues aux adhérents participaient à cela. La principale préoccupation des autorités d'alors était d'amorcer le développement national à travers la mobilisation des acteurs locaux notamment les producteurs agricoles qui représentaient plus de 95% de la population et d'amener les différents échelons (le village, l'arrondissement, la commune, le cercle) à contribuer à l'effort de l'édification nationale. Tout le dispositif

³¹⁸MALI, Loi N°60-8 AL-RS du 9 juin 1960 portant sur statut des SMDR au Mali

institutionnel de structures pré et coopératives concourait à organiser le monde rural en vue de faire de l'agriculture la principale source de financement de l'industrialisation qui était avancée comme la voie rapide de développement dirigé et autocentré pour un pays sans débouché sur la mer qu'est le Mali. Cette option d'économie dirigée et planifiée comme on le constate se faisait au détriment des populations locales car elle leur demandait plus qu'elle leur donnait. C'est pourquoi on a vite observé leur faible intéressement à cette politique dont l'objectif final était la collectivisation des moyens de production tant redoutée par ces mêmes populations car comprise comme une spoliation.

- **L'approche de participation ascendante qui occulte les logiques des paysans, les dimensions socio culturelles locales**

L'un des grands reproches que l'on peut faire aux autorités de la première république a été d'imposer aux populations des formes d'organisation venues d'ailleurs notamment du monde socialiste où elles ont effectué des voyages d'étude. Le pouvoir socialiste n'a pas bien tenu compte de l'attachement des paysans aux valeurs culturelles organisationnelles locales. Il pensait que partout le dispositif institutionnel allait fonctionner, ceci montre que non seulement les autorités de l'époque ont occulté les réalités locales mais leur projet entraînait en contradiction avec les logiques des paysans. En effet, l'objectif desdites autorités était de démystifier les zones rurales de l'autorité spirituelle des anciens et de lutter contre le conservatisme. Il fallait donc conduire '*le paysan à adopter une attitude socialiste envers le travail et envers les propriétés*'³¹⁹. Cela fait qu'aucun mécanisme de réadaptation à la situation locale par les encadrateurs ou l'autorité administrative n'était prévu. C'est pourquoi ils recouraient à la coercition, à la force pour recadrer les populations défiées car il n'y avait qu'une seule issue : se mettre dans le mouvement même s'il faut faire semblant, donc utiliser la ruse pour développer la résistance.

En conclusion, nous disons qu'au regard de tout ce qui précède, les organisations populaires à caractère coopératif et mutualiste installées de manière exogène par l'Etat développeur socialiste répondaient peu aux besoins de développement des populations rurales, c'est pour cette raison qu'elles n'ont pas bien fonctionné. Les autorités d'alors croyaient à la coopération comme levier de développement, cependant elles n'ont pas su adopter une démarche consistant à partir des dynamiques endogènes pour construire des structures réellement participatives à même de valoriser les initiatives locales de développement. Le patrimoine organisationnel ou le communautarisme villageois, tant vanté, comme rampe de lancement des GRPSM, des GRA, et des SMDR, a plutôt développé de la résistance face à ce qui est venu d'ailleurs (coopérative version socialisme). Par ailleurs, les structures d'encadrement au lieu d'être des accompagnatrices, ont brillé par la coercition et l'instrumentalisation de ces organisations. Ainsi, les logiques des paysans et les dimensions socioculturelles ont été occultées cela a fait que les organisations dites populaires ne répondaient pas aux besoins réellement ressentis des populations locales.

³¹⁹Kary DEMBELE, « La dimension politique du développement rural », dans : Pierre JACQUEMOT, *MALI, le paysan et l'état*, Paris, L'Harmattan, 1981, pp. 107-108.

Par rapport à la production des biens et services collectifs et communautaires, les organisations populaires ne disposaient pas de ressources humaines, matérielles et financières nécessaires afin de produire suffisamment pour alimenter l'économie nationale. Concernant ces ressources, le principal bailleur et gestionnaire était l'Etat à travers ses services techniques et cela a non seulement exclu les acteurs sociaux de la gestion mais a facilité la mauvaise gestion et le clientélisme notamment politique. Dans ces conditions le développement rural à la base ou autocentré dans le cadre du socialisme proposé par les autorités de l'époque ne pouvait être qu'utopie.

CHAPITRE 5 : Les associations villageoises et tons villageois comme cellules de développement à la base et du développement local (sous la deuxième république de 1968 à 1991)

Dans ce chapitre, il est question d'analyser pendant la deuxième république la place et le rôle de deux organisations villageoises à savoir les associations et les tons villageois comme cellule de développement à la base et du développement local. En effet, pendant cette période, la politique de coopération populaire a consisté à promouvoir l'émergence du ton, une organisation traditionnelle populaire en milieu agricole bambara qui jouait dans le village le rôle de collectivité publique de production des biens et services autant individuels que collectifs. Les autorités de l'époque ont voulu redynamiser cette organisation séculaire afin d'en faire le fer de lance de l'option de développement participatif à la base notamment de développement local villageois. Cela explique, dans les années 1980, la mise en place sur toute l'étendue du territoire national des tons villageois et associations villageoises, structures transitoires vers le ton. Ce chapitre se propose donc d'interroger la contribution de ces associations et tons villageois au développement local au niveau national en général et au niveau de la zone de l'Office du Niger en particulier. Dans cette perspective, premièrement, nous faisons un rappel historique sur l'origine du ton afin de montrer l'importance qu'avait cette organisation dans la vie économique, sociale et culturelle dans nos sociétés. Ainsi, nous cherchons à expliquer et comprendre pourquoi les autorités maliennes se sont inspirées du ton. Deuxièmement, nous abordons la stratégie de mise en place des tons villageois et associations villageoises sur le territoire national en général et dans la zone de l'Office du Niger en particulier. A ce niveau, nous soulignons le caractère d'utilité publique des tons et associations. Troisièmement, nous finissons par questionner dans différents domaines, en termes de bilan, la participation des associations villageoises et tons villageois au développement local dans la zone de l'Office du Niger.

Malgré l'échec de la politique de coopération amorcée par le régime socialiste, le pouvoir militaire arrivé à la tête du pays par un coup d'Etat en 1968, fondait également un espoir sur la coopération comme levier de développement. Ainsi, le programme triennal de redressement économique et financier (1970-1973) élaboré par le nouveau régime s'articulait essentiellement autour de l'animation rurale à la base axée sur les organisations à caractère coopératif comme prestataires de services publics de proximité pour soutenir le développement national. Les changements que les nouvelles autorités ont apportés à travers ce programme ont été :

- la mise en place au niveau du village du Groupement Rural (GR) comme association à vocation coopérative et mutualiste d'utilité publique ayant pour objet d'organiser et de promouvoir la coopération et la mutualité villageoises dans tous les aspects et dans tous les domaines économique, social et culturel de la vie rurale. Le GR avait également pour mission d'aider ses membres dans toutes les entreprises d'intérêt collectif comme

l'amélioration de l'habitat et de l'urbanisme rural, l'entretien des bâtiments publics, l'aménagement agricole, voie d'accès etc.³²⁰

- la création des Centrales Coopératives d'Approvisionnement et de Commercialisation (COOPAC) à l'échelle inter-villageoise dont la fonction était l'achat et la revente des céréales locales ou voisines afin d'assurer l'autosuffisance alimentaire. Les centrales concernaient un regroupement de 3 à 11 villages. Il existait en 1983 dans tout le pays 655 COOPAC³²¹.
- les Fédérations de Groupements Ruraux à l'échelle arrondissement pour coordonner les actions des GR à l'échelle inter villageoise³²².

Dans son deuxième plan quinquennal de développement économique et social (1974-1978), le pouvoir militaire qui a constaté un déséquilibre entre les différents secteurs de développement a opté pour le Développement Rural Intégrée (DRI) par les Opérations Développement Rural (ODR³²³). Les ODR qui étaient généralement spécialisées dans une culture de rente devaient s'occuper du développement intégré de leur région d'implantation. De ce fait, chaque opération avait pour mission de fournir un effort de développement basé sur l'agriculture tout en prenant en compte d'autres aspects du développement rural : l'aménagement des pistes rurales, l'alphabétisation fonctionnelle, l'approvisionnement des villages en intrants et équipements, la prise en charge de la santé humaine et animale, la production simultanée de cultures de rente et vivrières, la promotion d'autres activités de la région³²⁴.

Dans les années 1980, suite aux constats d'échec du séminaire national sur les organisations à caractère coopératif, les Opérations de Développement Rural et l'exode rural tenu en juin 1981, le pouvoir militaire a opté pour la mise en place systématique des associations villageoises et tons villageois comme cellule de base du développement sur toute l'étendue du territoire. Cette généralisation systématique faisait suite à une expérience probante de mise en place de « L'action association villageoise » d'autopromotion paysanne engagée par la Compagnie Malienne de Développement Textile (CMDT) au cours de la campagne agricole 1974-1975. Cette expérience de responsabilisation des paysans dans certaines activités avait permis entre autres :

- l'amélioration du rendement agricole ;
- l'amélioration de la gestion du crédit ;
- le développement de l'utilisation des intrants ;
- l'acquisition de bonnes habitudes de production ;
- le renforcement de la volonté des paysans de s'organiser afin de prendre leurs propres affaires en main³²⁵.

³²⁰ MALI, Statuts types des Groupements Ruraux,

³²¹ Abdoulaye SALL, *op. cit.*, p. 36.

³²² Abdoulaye SALL, *op. cit.*, p. 36.

³²³ Créées par l'ordonnance CMLN du 24 mars 1972, les ODR étaient des organismes publics à caractère technique, dotés de l'autonomie financière et de gestion, chargés de coordonner et d'utiliser rationnellement les moyens nécessaires à l'exécution des programmes de développement rural.

³²⁴ Kary DEMBELE, *op. cit.*, p. 111.

³²⁵ Abdoulaye SALL., *op. cit.*, p. 38.

Ces différents résultats expliquent le grand intérêt des autorités de l'époque de faire des tons villageois le fer de lance de l'option de développement participatif à la base incliné dans le plan quinquennal de développement économique social et culturel pour la période 1981-1985.

1. Le ton villageois : une adaptation du ton traditionnel aux objectifs de développement économique, social et culturel du pays

Le ton, terme bambara qui signifie en français groupe, association, union ou communauté est l'un des fondements de l'organisation de la société traditionnelle malienne notamment chez les Bambara, l'ethnie majoritaire de la zone. Institution ancestrale, le ton est une association des différentes classes d'âge fondée sur la base de l'entraide, de la solidarité et de la fraternité nouées au cours des pratiques d'initiation dans un même village. Il s'agit donc des groupes de secours mutuels, des coopératives de travail dont les membres sont liés par des liens sacrés, chargés de mener à la fois des activités de production agricole, d'amélioration du cadre de vie, de loisir, de civisme et de culture³²⁶.

Organisation séculaire, le ton était administré par un chef de ton. Généralement, il s'agissait de l'aîné le plus ancien membre ; il était assisté d'un adjoint. Les décisions se prenaient avec tous les membres du groupe généralement par consensus, à défaut, on procédait au vote. Cependant, le ton, surtout lorsqu'il s'agissait de celui des jeunes, demandait généralement l'avis des aînés (les sages) selon la formule " tout acte social a besoin de la bénédiction des aînés pour sa réussite".

Concernant les activités, pendant l'hivernage, les membres du ton notamment les jeunes faisaient des prestations de service auprès des villageois qui demandaient de l'appui pour les travaux de sarclage, récolte et autres. Ces prestations étaient rémunérées en nature : céréales, moutons, chèvres... Ceux-ci étaient ensuite vendus pour financer les activités du ton. Mais le plus souvent les ressources du ton étaient mises à profit pour organiser chaque année la fête du village qui au delà de l'aspect festif ou folklorique servait à renforcer les liens sociaux entre les membres d'un même ton et ceux d'autres tons (ton des femmes, des adultes, des sages), à éduquer les jeunes, à les inciter à plus de civisme et plus d'ardeur dans le travail.

Cette organisation traditionnelle d'entraide et de solidarité dans laquelle se reconnaissaient très généralement l'ensemble des populations rurales en milieu Bambara a inspiré les dirigeants militaires de l'époque qui à travers le plan quinquennal de développement économique, social et culturel de 1981-1986 ont voulu bâtir une politique de développement rural local centré sur la coopération dont le levier est le ton villageois. Cette option, selon l'Union Démocratique du Peuple Malien (UDPM³²⁷) visait « à coller ses actions aux réalités de notre pays et rejetant tout éclectisme, l'UDPM fondera sa politique de coopération sur le ton villageois qui n'est autre que le ton traditionnel vivifié et adapté aux objectifs de développement économique social et culturel du Mali³²⁸ ». Elle ajoute : « Le retour au ton, mais ce retour à la tradition ne signifie nullement "un refuge" stérile dans le passé ou une

³²⁶ Kary DEMBELE, *op. cit.*, p. 125.

³²⁷ Le parti unique d'Etat du pouvoir militaire à l'époque

³²⁸ Kary DEMBELE, *op. cit.*, p. 126.

détermination terrible aveugle et suicidaire à œuvrer à contre courant du progrès. Il s'agit plutôt, ce faisant, de prendre appui sur nos réalités pour bâtir patiemment et sûrement une nouvelle société conforme à notre culture et en parfait accord avec notre passé.....³²⁹ ». Tels sont les mots fondateurs de la politique de développement local villageois à partir des organisations à l'ancrage séculaire et local. Cette politique, comme nous le verrons ci-dessous a remis sur scelle les tons et les associations villageois. Désormais, ceux-ci deviennent le levier du développement rural local par la production et distribution de biens et services collectifs.

2. La mise en place des tons villageois et associations villageoises comme instruments de promotion du développement intégré à la base et du développement local

L'option de promotion des associations villageoises et tons villageois en matière d'organisation du monde rural visait à construire « un développement intégré à la base » fondé sur la prise en charge du développement par les populations organisées en ton villageois en vue d'assurer l'autosuffisance alimentaire, atténuer les effets négatifs de l'écart entre les campagnes et les villes³³⁰. Afin d'asseoir cette politique, le pouvoir militaire a élaboré un ensemble de textes législatifs et réglementaires. Ainsi, selon la loi N°88-62 AN-RM du 10 juin 1988 réorganisant le mouvement coopératif au Mali, le ton villageois était défini comme une structure pré-coopérative agréée par l'autorité administrative qui rassemble différentes associations villageoises. A ce titre, il constituait une association d'utilité publique jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière, la structure opérationnelle locale qui gère le développement économique, social et culturel du terroir villageois. Dans cette optique, le ton était chargé de l'élaboration, l'exécution et l'évaluation d'actions et de projets de développement local de concert avec les sociétés d'Etat, les offices ou opérations de développement rural, les établissements publics, notamment en matière d'aménagement hydraulique, de lutte contre la sécheresse et la désertification, d'autosuffisance alimentaire, de promotion des femmes et des jeunes ruraux, d'alphabétisation fonctionnelle, d'amélioration de la santé et du bien être individuel et collectif, de construction et d'entretien des établissements d'intérêt public tels que : dispensaire, maternité, foyer récréatif et culturel³³¹.

À propos des associations villageoises, créées par la même loi 88-62 AN-RM, elles étaient des organisations pré coopératives à caractère transitoire dont la finalité était de se transformer en tons villageois. C'est pourquoi les associations villageoises pouvaient exercer toutes les activités répondant aux besoins de leurs membres dans le but d'assurer leur évolution vers le ton villageois. Dans le schéma, elles constituaient la cellule primaire du mouvement coopératif en milieu rural destinée à sensibiliser les populations sur l'aspect économique de leurs problèmes, à leur permettre l'apprentissage des principes et des

³²⁹ Kary DEMBELE, *op. cit.*, p. 127.

³³⁰ Abdoulaye SALL, *op. cit.*, p. 36.

³³¹ MALI, Loi AN-RM régissant le mouvement coopératif, adoptée par le conseil des ministres le 21 octobre 1987.

méthodes de la coopération et à développer la confiance en soi par une ou des réalisations concrètes assumées par elles-mêmes³³².

Concernant les modalités de mise en place, l'existence ou la création d'une association et d'un ton villageois obéissait à quelques critères à savoir le volontariat des membres, la cohésion sociale, la solidarité, l'existence de centre d'intérêt dans le village, un certain niveau d'alphabétisation, l'existence d'une certaine superficie aménagée³³³. A cet effet, l'intention de création devait être déclarée à l'autorité compétente et faisait l'objet d'un procès verbal d'assemblée générale des villageois qui établissait l'adhésion de la majorité des habitants du village. Il était ensuite authentifié par les représentants de l'administration qui vérifiaient le respect des critères ci-dessus cités en plus de l'existence d'activités économiques viables.

Dans la pratique, le ton villageois était investi des missions suivantes :

- aménager, protéger et exploiter les terrains villageois par une participation personnelle des membres et gérer les biens et services mis en commun par le ton ;
- organiser avec les producteurs concernés les campagnes de production, de transformation et de commercialisation à l'échelle locale des activités villageoises par une mobilisation des agents économiques en vue de satisfaire prioritairement les besoins et aspirations des membres ;
- organiser au profit des membres et des usagers des opérations d'appropriation ou d'utilisation des biens de production (bœufs de labour, charrues et charrettes, semences), de consommation direct (céréales, denrées, articles de consommation courante) et des prestations de service ;
- distribuer les crédits : crédit d'investissement et crédit de campagne et mobiliser l'épargne rurale ;
- améliorer le revenu et le mieux être des membres : distribution des ristournes, amélioration de l'habitat, de la santé et de l'éducation ;
- organiser l'accumulation en vue d'une reproduction accélérée des activités du ton en tant qu'entreprise ;
- identifier et exécuter les projets de développement rural³³⁴.

Comme on le voit, ces multiples missions expriment les caractères multifonctionnel, dimensionnel et public des tons et traduisent le grand dessein des autorités d'alors d'asseoir un développement intégré à la base.

Pour mobiliser les populations autour de ce dessein, l'administration des tons reposait sur un système de décentralisation administrative et de gestion démocratique. A cet effet, le ton villageois s'identifiait aux intérêts collectifs et individuels des membres et se réalisait sur un engagement de chaque adhérent dans la décision, l'exécution et le contrôle de la vie de l'entreprise³³⁵ dont les organes de gestion devaient être l'émanation de la base à savoir :

- l'assemblée générale : elle regroupait tous les membres du ton et se réunissait au moins une fois par an ;
- le comité de gestion : il était élu pour deux ans renouvelables et composé de cinq membres chargés de la mise en œuvre des programmes d'activités annuelles ;

³³² MALI, Loi AN-RM adoptée par le conseil des ministres le 21 octobre 1987

³³³ Abdoulaye SALL, *op. cit.*, p. 49.

³³⁴ MALI, Décret N°53 PG-RM portant statut type des tons villageois du 27 février 1982

³³⁵ MALI, Décret N°53 PG-RM portant statut type des tons villageois du 27 février 1982

- le conseil des commissaires aux comptes : il était chargé du contrôle des dépenses et des recettes, de la vérification des comptes, de l'appréciation de la régularité et la sincérité des inventaires et comptes d'exploitation³³⁶.

Concernant les ressources du ton, elles provenaient : des apports des membres (contribution en nature, contribution en numéraire, contribution du fonds d'accumulation) dons, legs, subventions, prêts d'institutions financières, prêts du fonds national de promotion coopérative³³⁷. Aussi, pour soutenir financièrement le développement local à partir de la mobilisation des ressources locales, il a été mis en place le Fonds de Développement Local.

3. Le Fonds de Développement Régional et Local (FDRL) pour soutenir les initiatives de développement local

En vue de soutenir les initiatives de développement local à travers les organisations populaires de base notamment les AV et les TV, le pouvoir militaire a mis en place un dispositif d'accompagnement et de financement des projets de développement économique et social initiés à l'échelle locale. C'est dans ce contexte que la Taxe de Développement Régional et Local (TDRL) et le FDRL ont été institués en février 1988.

Dans le schéma, le produit de la TDRL servait à alimenter le FDRL. Il faut noter que la TDRL était payée par l'ensemble de la population imposable. En fait, la TDRL marque la réunification de plusieurs taxes et cotisations (taxe de développement, cotisation ex-Société Mutuelle de Développement Rural, cotisation d'association de parents d'élèves et cotisation pour le parti UDPM).

La mise en place du FDRL visait spécifiquement à :

- soutenir la politique de développement entreprise par le gouvernement ;
- simplifier et harmoniser les procédures administratives relatives aux projets de développement économique et social initiés à la base ;
- tendre vers l'équilibre des budgets régionaux³³⁸.

La gestion du FDRL était confiée aux représentants locaux de l'Etat qui opéraient les dépenses et arrêtaient les montants à engager pour financer les projets et actions de développement retenus pour les TV et les AV.

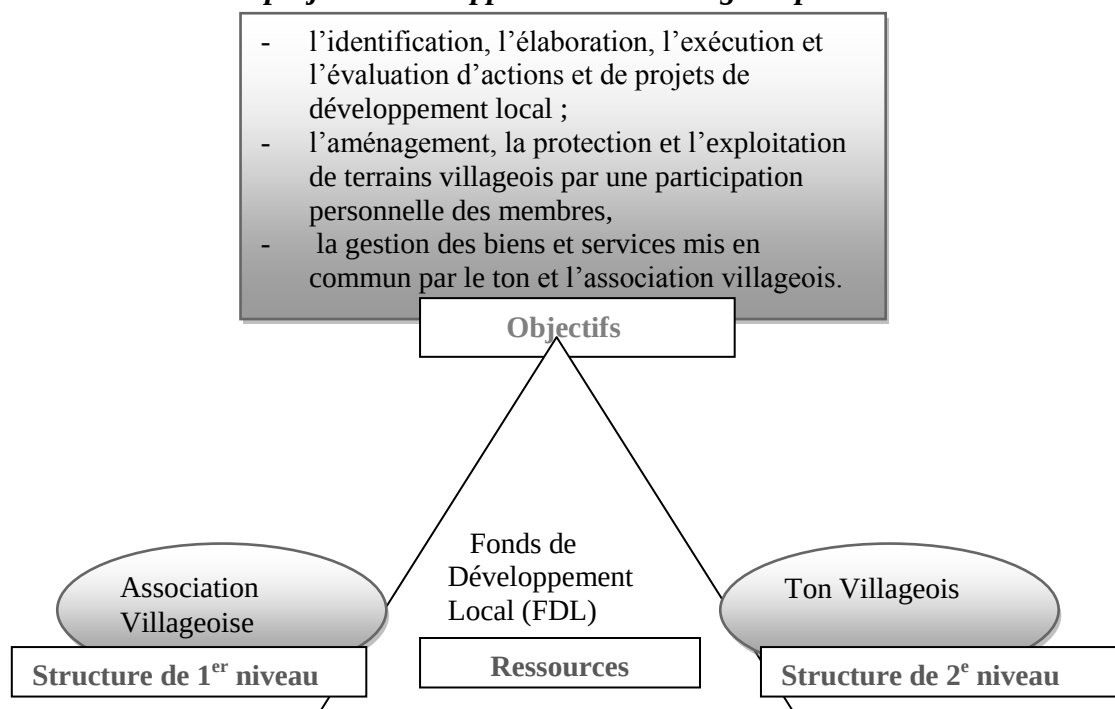
L'ensemble du dispositif de développement de local à partir des TV et AV peut se schématiser comme suit.

³³⁶ MALI, Décret N°53 PG-RM portant statut type des tons villageois du 27 février 1982

³³⁷ MALI, Décret N°53 PG-RM portant statut type des tons villageois du 27 février 1982

³³⁸ MALI, loi AN-RM du 25 février 1988 portant ouverture au budget de l'Etat d'un fonds de développement local et régional en république du Mali

Schéma 5.1. Le projet de développement local villageois par les TV et les AV



4. La mise en place et la promotion des associations villageoises et des tons villageois dans la zone Office du Niger (années 1980 et début 1990)

Il est utile de rappeler que la mise en place systématique des tons et associations villageois dans la zone de l'Office du Niger a été précédée dans les années 1970 d'une politique de regroupement des villages en unités coopératives de production. Fondées selon les statuts de la coopération au Mali sur les principes d'union, de solidarité et d'entraide mutuelle "un pour tous, tous pour un" hérités des traditions et traits dominant de l'humanisme africain, les unités coopératives de production, avaient pour objectif l'organisation du travail de production sur une base rationnelle et moderne³³⁹.

Ainsi, dans les années 1970, les villages de la zone de l'Office ont été répartis en unités coopératives de production. En 1981, la zone comptait 36 unités pour 140 villages³⁴⁰. Par rapport au fonctionnement, les unités coopératives étaient dotées des organes suivants :

- le conseil de section qui jouait le rôle de l'assemblée générale à raison d'un délégué pour dix chefs de famille ;
- le conseil d'administration comme organe d'exécution des décisions du conseil de section ;
- le comité de surveillance pour le contrôle de la gestion interne du conseil d'administration.³⁴¹

En ce qui concerne le financement des activités, chaque nouvel exploitant rizicole payait pendant trois ans sa part sociale en nature soit 20 kg de riz par an. Le reste des charges revenait à l'Office du Niger³⁴².

³³⁹ Emile SCHREYGER, *op. cit.*, pp. 317-318.

³⁴⁰ Emile SCHREYGER, *op. cit.*, p. 237.

³⁴¹ Emile SCHREYGER, *op. cit.*, pp.317-318.

En termes de bilan, la politique de promotion des unités coopératives de production dans la zone de l'Office du Niger a été un revers. En effet, avec un encadrement très coercitif, les paysans n'ont jamais pu avoir la liberté d'action, ni l'autonomie de gestion. Les années 1970 symbolisent dans la zone de l'Office du Niger, les multiples abus auxquels les paysans étaient soumis à travers l'omniprésence des agents de l'Office dans ces organisations. La décennie 1980 sera celle de remise en cause de ces abus à travers une redéfinition des missions de l'Office et des organisations des paysans.

A partir des années 1980, l'option de développement participatif à la base a conduit au niveau de l'Office du Niger, à l'image de la zone cotonnière, à la création des associations villageoises pour le transfert de certaines activités agricoles : le battage, la collecte primaire, la gestion de la sacherie et des semences, le transport du paddy etc..... Ainsi, avec l'appui de la coopération néerlandaise à travers le Projet d'Appui à la Riziculture Paysanne à l'Office du Niger (ARPON), chaque village rizicole de l'ON a été érigé en association villageoise et tous les riziculteurs du même village devenaient automatiquement membres.

Ensuite, chaque association villageoise a été dotée de batteuse à raison d'une batteuse pour une superficie de cent hectares³⁴³ pour générer des ressources destinées au développement des localités. Cette stratégie d'autopromotion rurale villageoise qui a fait l'objet d'un plan de responsabilisation en 1984 et qui a abouti à la mise en place de 140 associations villageoises en 1985 sur un total de 148 prévues et de 9 tons villageois³⁴⁴ dans la zone Office s'explique également par la structuration de l'Office du Niger dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel Agricole (PASA). De ce fait, l'ON était appelé à se retirer de beaucoup d'activités généralement non rentables au profit des organisations paysannes notamment les associations villageoises. Aussi, on relevait un ras le bol des paysans face à l'encadrement des agents de l'Office jugé trop musclé et peu orthodoxe. En effet, ceux-ci se plaignaient de plus en plus des abus de la police économique et de la conduite indécente de certains agents encadreurs par conséquent il fallait accorder plus d'autonomie, de responsabilité aux organisations paysannes.

4.1. La participation des associations villageoises et tons villageois dans la réalisation du développement local dans la zone de l'Office du Niger

Dans la zone de l'Office du Niger, les associations et tons villageois avaient commencé à donner de nouveaux visages à leurs villages. Ici, nous essayerons d'étudier quelques résultats qu'ils ont réalisés afin de démontrer comment et en quoi ils ont contribué au développement local c'est-à-dire à l'autopromotion villageoise et pourquoi ces résultats n'ont pas pu s'inscrire dans la durée.

³⁴² Emile SCHREYGER, *op. cit.*, p. 318.

³⁴³ Jean-Bernard SPINAT, Bakary TRAORE, Anne-Sophie SAYWELL, Appui et conseil aux organisations paysannes en zone Office du Niger : Du projet centre de prestations de services aux « Faranfasi So », *Traverses* N°16 février 2006, p. 4.

³⁴⁴ Abdoulaye SALL, *op. cit.*, pp. 47 et 49.

Comme nous venons de l'indiquer, la politique de promotion des tons et associations villageois a au début été un succès. En effet, ils ont permis aux populations d'accéder à des équipements et infrastructures collectifs de production des biens et services individuels et collectifs qui ont permis d'améliorer leurs conditions de vie. De la création de l'Office du Niger dans les années 1930 jusqu'à 1984 jamais les organisations n'ont généré autant de fonds gérés de façon autonome. Les tableaux ci-dessous dressent les différentes réalisations des tons et associations villageois dans les cinq zones de l'Office du Niger.

Tableau 5.1. Equipements collectifs des tons et associations villageois (1985-1990) ³⁴⁵

Zones	Batteuses	Décortiqueuses	Groupes électrogènes	Bascules	Moulins	Motoculteurs	Mobylettes
Macina	129	37	3	26	-	1	3
Niono	104	2	1	60	-	-	5
Molodo	25	52	15	26	-	-	-
NDébougou	113	5	-	25	-	-	-
Kouroumari	126	6	2	34	2	12	4
Total	492	102	20	171	2	13	12

Tableau 5.2. Infrastructures et aménagements réalisés par les tons et associations villageoises (1985-1990) ³⁴⁶

Zones	Magasins	Salles d'alphabétisation	Parcs de vaccination	Maisons de jeunes	Ecoles Medersa	Forages	Puits	Mosquées /Eglises	Centres de santé	Pistes (Km)	Ponts	Bibliothèques villageoises	Electrification
Macina	55	21	9	42	7	54	54	53	2	8	21	1	6
Niono	60	32	2	-	17	10	13	26	1	-	-	4	-
Molodo	29	17	5	14	11	-	-	23	2	-	-	2	-
Ndebougou	50	36	-	15	15	-	2	32	3	-	-	2	-
Kouroumari	65	25	-	-	8	4	4	-	-	-	1	3	-
Total	319	131	22	71	58	68	73	134	8	8	22	12	6

³⁴⁵ Office du Niger, *Forum sur les organisations paysannes à l'Office du Niger*, février 2003, p. 13.

³⁴⁶ Office du Niger, *Forum sur les organisations paysannes à l'Office du Niger*, février 2003, p. 13.

Dans ces tableaux, on s'aperçoit que les organisations paysannes de l'Office du Niger à travers la responsabilisation des AV et des TV ont pu acquérir un nombre important de moyens de production qui ont non seulement amélioré la productivité agricole mais aussi contribué à l'auto promotion villageoise.

Concernant les conditions de production, l'acquisition des batteuses, des décortiqueuses, des motoculteurs, des bascules et autres a sans nul doute diminué la corvée des producteurs qui désormais pouvaient s'adonner à d'autres activités lucratives comme le maraîchage. Cette acquisition a également contribué à améliorer la situation économique des AV qui, pour une fois, disposaient de ressources propres et importantes.

Par rapport à l'amélioration des conditions de vie, les équipements et infrastructures ont permis de générer des ressources financières importantes qui ont été investies dans les actions de développement comme la construction des classes et des centres de santé, la réalisation de l'éclairage public, des puits, des forages, des ponts, des pistes etc. qui ont certainement amélioré la qualité de vie des populations locales. En outre, sur le plan individuel, on relève une nette amélioration des revenus suite à l'accroissement de la productivité, à une bonne commercialisation et à l'exercice de nouvelles activités génératrices de revenu notamment le maraîchage.

A titre d'illustration, nous nous attardons sur une expérience de développement local dans le village de Sériwala km 30 situé à quatre km de la ville de Niono. Erigé en association villageoise en septembre 1984 autour d'une population de 1 250 habitants, Sériwala grâce à une bonne organisation de son AV a réalisé des actions de développement qui ont servi d'exemples imitables dans la zone de l'Office du Niger.

L'AV de Sériwala à partir des activités de battage, décorticage et de la commercialisation du riz, de la vente du mil au moment de la soudure, de la production et la vente des semences générait par an (de 1985 à 1990) un bénéfice net d'exploitation de plus de vingt millions (30 490 euros) de francs CFA directement investis dans l'édification du village. A cet effet des organes de discussion, de gestion et de contrôle ont été mis en place. Ainsi, chaque action de développement participait à la satisfaction des besoins réellement ressentis dans le village. Les investissements effectués pour la période par l'AV de Sériwala dans le village sont évalués à plus de 250 millions³⁴⁷ de francs CFA soit 381 126 euros. Ces investissements ont permis non seulement de réaliser des infrastructures de développement villageois mais également d'acquérir des équipements agricoles collectifs comme le montre le tableau ci-dessous.

³⁴⁷ Bakary TRAORE, *op. cit.*, p. 8.

Tableau 5.3. Infrastructures et équipements collectifs de développement au compte de l'AV de Sériwala

Réalisations	Montant (millier de franc CFA)
6 magasins de stockage	10 800
1 caisse locale villageoise	1000
1 bureau + hangar	1500
1 salle d'alphabétisation	600
3 Bascules	2100
1 décortiqueuse électrique	2300
1 école communautaire	33000
1 clôture de l'école	1074
50 tables et bancs	2 225
2 puits améliorés	400
3 batteuses Twifan + motoculteur	16 245
électrification du village	4 500
2 batteuses Votex 2 000	2000
1 chambre de passage	1500
1 machine manuelle de grillage	900
1 digue de ceinture hors casier	3500
1 logement pour le gardien de l'école	1500
assainissement village	3200

Source : Bakary Traoré, Organisations paysannes, systèmes financiers décentralisés et communes : une nécessaire clarification, Exemple de la zone Office du Niger Mali, N° 21, SOCODEVI, 2006, p .12.
 Cette source a été complétée par les données recueillies lors de nos entretiens avec les membres de l'AV du village les 16 et 18 septembre 2011.

L'ensemble de ces réalisations ont non seulement permis de booster les activités économiques par la mise en place d'une mini rizerie industrielle, mais aussi d'améliorer le cadre de vie dans le village. A ce propos, Pierre Bonneval, un spécialiste en communication pour le développement disait en 2001 du village de Sériwala qu'il « est un petit bijou parmi tous les villages des rizières, dont l'équipement n'a rien en envier à celui de Niono, au contraire : électrification générale et éclairage public, puits de grand diamètre, et même toilette publique et tout à l'égout souterrain que la capitale du riz n'a pas encore, les rues du village sont comme les allées publiques d'un grand jardin³⁴⁸ ». Le village de Sériwala présentait d'autres commodités comme la mise en place d'une salle de télé avec antenne parabolitique, la construction d'une grande case de passage dotée de tout confort climatisé comprenant 5 chambres³⁴⁹.

L'expérience de développement local villageois de Sériwala même si elle appartient un peu au passé a fait tache d'huile dans la zone. En effet, certains villages voisins notamment Foabougou se sont s'inspirés de cette expérience. De nos jours, ce village à travers son AV

³⁴⁸ Pierre BONNEVAL, *op. cit.*, p. 48.

³⁴⁹ Pierre BONNEVAL, *op. cit.*, p. 48.

continue de développer d'intéressantes pratiques de développement local que nous étudierons dans la troisième partie de notre recherche.

4.2. Analyse du bilan de la politique de promotion des tons et AV comme outils de développement local

En termes de bilan, la politique de développement à la base et de développement local à travers les tons et les associations villageois peut s'analyser sur plusieurs plans à savoir : le renforcement de la dynamique organisationnelle et de représentation des paysans, le développement économique local, l'accès aux services sociaux de base et la réalisation d'infrastructures et d'équipements collectifs.

4.2.1. Le renforcement de la dynamique organisationnelle et de représentation des paysans

La mise en place des associations villageoises et tons villageois, contrairement aux organisations pré et coopératives précédentes à savoir les GRPSM, GRA et SMDR a suscité plus d'intérêt auprès des paysans. En effet, au-delà de la pression politique exercée par les autorités d'alors sur les populations rurales, on note une réelle adhésion de celles-ci à la création des tons et associations villageois. Cela s'explique par le fait que pour l'une des rares fois, les autorités se sont inspirées de l'expérience du ton traditionnel villageois, un patrimoine socio-organisationnel dans lequel se reconnaît une bonne majorité des populations rurales. Cette identification des populations à cette formule est due également au fait que le ton et l'association font référence à l'appartenance à un territoire villageois, c'est-à-dire s'identifie à un village. Les expressions de propriété "le ton de notre village, notre association villageoise" sont désormais utilisées par les populations pour désigner le duo AV et TV. La prise en compte de cette dimension socio culturelle a conféré à ces deux structures au départ de création exogène (suscitée voire imposée par le pouvoir car pour prétendre à tout appui, le village devait s'organiser d'abord et la formule indiquée était l'AV et le TV) un caractère endogène (sur l'initiative expresse des populations locales).

L'identification des populations aux structures coopératives initiées par les autorités a permis une meilleure représentation et responsabilisation des paysans sur l'arène du développement. En effet, les AV et les TV nantis de l'adhésion des populations, vont bénéficier de plus de poids et d'autonomie singulièrement dans la zone de l'Office du Niger par rapport à la négociation et à la mise en œuvre des actions et projets de développement les concernant notamment avec les coopérations au développement néerlandaise³⁵⁰ et française. C'est dans ces conditions qu'ils se sont engagés davantage sur le terrain syndical pour disposer plus de représentation au sein des instances de décision de l'Office du Niger qui à travers la restructuration avait commencé à se retirer de certaines activités. Ainsi, ce rôle d'interface avec le pouvoir public et les partenaires les a conduits d'une part, à siéger dans les organisations paritaires pour la gestion des terres et pour l'entretien de réseau secondaire :

³⁵⁰ La coopération néerlandaise a surtout financé le projet d'Appui à la Riziculture Paysanne à l'Office du Niger (ARPON) qui intervenait directement dans le financement des actions des tons et AV sans passer par aucune autorité politique et administrative.

Comité Paritaire de Gestion des Terres et Comité Paritaire de Gestion des Fonds d'Entretien du Réseau Secondaire³⁵¹, et d'autre part, à bénéficier directement des appuis matériels et financiers comme la dotation en batteuses et décortiqueuses de riz dans le cadre du renforcement des capacités d'actions des organisations paysannes.

4.2.2. Le développement économique à deux vitesses

Le bilan économique des AV et TV à l'Office du Niger est à deux vitesses. En effet, les deux structures à leur création ont permis d'améliorer immédiatement les revenus des organisations paysannes pour ensuite se retrouver quelques années plus tard dans une situation d'endettement donc de perte de crédibilité auprès des membres et des partenaires.

En termes d'amélioration de revenus collectifs des AV et TV, l'activité de battage du riz représentait la première et la principale source de revenu. En effet, en 1984 la coopération néerlandaise en dotant chaque AV de batteuse de riz cherchait à rendre les exploitants agricoles acteurs de leur propre développement. Il s'agissait tout simplement de renforcer les capacités institutionnelles et financières des AV et TV afin de leur permettre d'assurer l'autopromotion villageoise³⁵².

L'activité de battage consistait à faire un prélèvement variant de 10 à 12 % de la production battue de chaque paysan. Les produits étaient ensuite vendus et investis dans l'achat des équipements, la réalisation des infrastructures (voir tableaux 5.1 et 5.2), l'entretien des batteuses et des actions de développement. Par rapport aux statistiques même si les données varient d'une source à l'autre, on peut estimer les fonds générés par cette activité à près de 2 milliards de francs³⁵³ (3 053 000 euros) par saison de culture, cela est beaucoup par rapport au revenu des paysans.

En plus du battage, les AV et les TV avaient pour mission d'assurer d'autres activités économiques notamment la commercialisation du riz, le crédit agricole et l'approvisionnement en intrants agricoles. Cependant, après une première phase, les AV et les TV n'étaient plus en mesure d'assurer ces services car les ressources générées ont été dilapidées ou détournées. Ainsi, par la suite, ils se sont retrouvés endettés et incapables de rembourser les différents crédits de campagne qu'ils ont bénéficié et de renouveler les équipements.

4.2.3. L'accès aux services sociaux de base et la réalisation d'infrastructures et d'équipements collectifs

Comme précédemment indiqué, les revenus générés par les AV et les TV ont servi à financer les actions de développement notamment l'accès aux services sociaux de base, la réalisation d'infrastructures collectives, la mise en place d'équipements collectifs.

³⁵¹ Office du Niger, *Forum sur les organisations paysannes à l'Office du Niger*, février 2003, p. 8.

³⁵² Bakary TRAORE, *Organisations paysannes, systèmes financiers décentralisés et communes : une nécessaire clarification*, Exemple de la zone Office du Niger, Mali, *Traverses* N° 21, mai 2006 p. 6.

³⁵³ Office du Niger, *Forum sur les organisations paysannes à l'Office du Niger*, février 2003, p. 7.

Concernant les services sociaux de base, nous notons d'importantes réalisations comme le montre le tableau 6.2. Ces réalisations portent entre autres sur la construction et l'équipement des écoles et medersas, la construction des centres d'alphabétisation et la construction et l'équipement des centres de santé.

Par rapport aux infrastructures collectives, nous enregistrons la réalisation de points d'eau, de magasins d'approvisionnement et de stockage (par exemple 40 AV ont construit chacune un magasin d'approvisionnement et de stockage), des mosquées, des bois villageois, des pharmacies vétérinaires villageoises³⁵⁴.

S'agissant des équipements, nous notons la mise en place des décortiqueuses, des groupes électrogènes, des motoculteurs et l'achat de nouveaux matériels agricoles.

Comme on le constate, les AV au niveau de l'Office du Niger ont à leur début secrété d'importantes ressources financières collectives qui ont permis de réaliser beaucoup d'actions de développement local villageois. Elles ont joué un rôle déterminant dans l'accès aux financements, aux intrants et équipements, dans la commercialisation et dans la réalisation des infrastructures socio-économiques. Cependant cette dynamique de développement local a commencé à s'essouffler sérieusement au milieu des années 1990 marqué par un fort appauvrissement et endettement des AV. En effet, les AV et les TV de la zone Office du Niger devaient en 1994 plus de 2,8 milliards de francs CFA (soit 4 274 000 euros) à leurs créanciers au titre des crédits agricoles et du paiement de la redevance eau. Cette situation faisait que dans la même année plus de 80 % des organisations paysannes n'étaient plus éligibles aux crédits des institutions financières³⁵⁵.

Plusieurs raisons expliquent l'appauvrissement des TV et AV. En dehors des problèmes structurels comme la détérioration des termes de l'échange des produits agricoles, le Programme d'Ajustement Structurel Agricole (PASA) qui ont entraîné une baisse des revenus, d'autres facteurs expliquent l'appauvrissement des AV : la mauvaise coordination, la gestion peu orthodoxe des ressources, la primauté du développement local sur le développement agricole, la faible capacité d'autofinancement.

- La mauvaise coordination

En effet, les organes de décision et de gestion des AV ne fonctionnaient pas normalement car les réunions statutaires n'étaient pas tenues régulièrement et les comptes rendus qui étaient l'occasion d'informer les membres et discuter des problèmes n'étaient plus effectués. En somme, les AV étaient confrontées à un problème de coordination qui a fini par les paralyser puisqu'elles ne répondaient plus aux aspirations des membres. Cette mauvaise gouvernance est due en partie au flou qui entourait le statut juridique des AV contrairement aux tons villageois. En effet, l'AV ne jouissait d'aucune reconnaissance juridique mais avait une simple reconnaissance de l'administration qui prenait acte de sa création à travers la délivrance d'un récépissé. Cette faiblesse juridique a laissé la porte ouverte à beaucoup de

³⁵⁴ Office du Niger, *Forum sur les organisations paysannes à l'Office du Niger*, février 2003, p. 7.

³⁵⁵ Bakary TRAORE, *op. cit.*, pp. 4- 9.

pratiques peu orthodoxes car les règles n'étaient pas clairement définies entre les acteurs et parties prenantes.

- La gestion peu orthodoxe des ressources

Cette situation se traduisait par des cas de détournement, de mauvaise utilisation des fonds pour des actions inopportunes. Malgré la mise en place des supports de gestion par les encadreurs, parfois les fonds disparaissaient sans laisser de trace. Ici, la mauvaise gestion et le détournement sont dus au fait que les paysans n'ont pas été préparés en amont à gérer collectivement d'importantes ressources financières et matérielles. Ils sont liés aussi au fait que les AV avaient été responsabilisées en même temps pour des activités de production (collecte primaire, stockage, battage, crédit agricole, distribution des intrants etc.) et des actions de développement villageois ou pour l'autopromotion villageoise quand bien même elles n'avaient pas toutes les compétences nécessaires par rapport à ces missions.

- La primauté du développement local sur le développement agricole

Pour les associations villageoises, le développement socio collectif importait sur le développement économique. Cela a fait que l'essentiel de leurs ressources était investi dans les activités non marchandes (construction de classes, de centres de santé etc.) au détriment des activités agricoles réellement marchandes. A ce propos J-P Jacop et P-L Delville affirmaient en 1994 que « le désir bien compréhensible des paysans d'investir dans le social tous les surplus économiques rend presque impossible le développement d'activités économiques condamnées à se reproduire à l'identique³⁵⁶ ».

- La faible capacité d'autofinancement

Cela est un peu paradoxal, quand on sait que les organisations de l'économie populaire sont constituées à partir des apports des membres. En effet, comme signalé précédemment, les AV de l'Office du Niger sont parties de l'appui de la coopération néerlandaise (dotation en batteuse) en lieu en place de l'apport propre et des cotisations des adhérents qui étaient d'ailleurs dérisoires pour constituer un réel fonds de départ. Le manque de ressources propres des AV pose dès le début le problème de durabilité et de soutenabilité des actions de la politique de promotion du développement local villageois par des structures qui n'ont aucune autonomie financière.

Le Fonds de Développement Régional et Local mis en place à partir des TDRL payées par les populations pour appuyer les initiatives de développement local des AV et TV n'a pas répondu aux attentes car il est resté aux seules mains des autorités administratives locales qui étaient les seuls décideurs, cela a par ailleurs joué de façon négative sur son taux de mobilisation.

Afin de résoudre le problème d'insolvabilité et d'accès des AV et des TV au financement, les partenaires financiers en collaboration avec la Banque Malienne de Développement Agricole (BNDA) et l'Office du Niger ont mis en place une nouvelle démarche de financement des activités agricoles à savoir les caisses villageoises de proximité. C'est dans ce contexte que se

³⁵⁶ Jean –Pierre JACOP et Philippe Lavigne DELVILLE, *Les associations paysannes en Afrique : Organisation et dynamiques*, Paris, APAD-Karthala-IUED, 1994, p. 10.

sont implantés dans la zone Office du Niger la Fédération des Caisses Rurales Mutuelles du Delta (FCRMD), le réseau mutualiste Nyesygi so avec l'appui du réseau Desjardins, les Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogérées (CVECA) soutenues par la BNDA³⁵⁷. Nous traiterons dans la troisième partie les actions menées par ces caisses.

Au regard de tout ce qui précède, la politique de promotion des associations et des villageois comme instrument du développement local dans la zone de l'Office du Niger nous permet de tirer certaines leçons.

La durabilité et la dimension des actions de développement sont fonction de la capacité d'autofinancement des organisations donc de partir de leurs propres ressources mais aussi de leurs capacités de gestion d'importantes ressources. En effet, l'expérience des associations a démontré en général que malgré un appui financier et matériel très important de la coopération néerlandaise au départ, les organisations se sont vite retrouvées sans sous car elles n'ont pas initié de stratégies de mobilisation des ressources internes des membres pour le financement de leurs activités à long terme.

La primauté des objectifs sociaux sur les objectifs économiques ne permet pas aux organisations à caractère coopératif d'être de réel instrument de développement économique. En effet, l'essentiel des financements partait dans les activités sociales plutôt que les activités économiques à même d'améliorer la productivité et par ricocher les revenus.

La bonne marche des structures de l'économie populaire dépend de leur ancrage social, de l'identification des populations à ces structures mais surtout à une meilleure gouvernance. Aussi, si les principes de gestion démocratique ou consensuelle, de services aux membres ou à la collectivité sont respectés, les associations villageoises sont à même d'asseoir le développement local dans une situation de retrait de l'Etat. En effet, les actions de développement réalisées dans la zone notamment dans le village de Sériwala ont montré que les structures de l'économie populaire si elles jouissent de l'autonomie de gestion sont de véritables leviers de développement. La relative réussite de l'AV de Sériwala km 30 prouve que les populations locales sont à même de se développer. En effet, chaque action de développement était discutée en assemblée générale qui responsabilisait à son tour un comité pour la mise en œuvre et le suivi de l'action en question. La responsabilisation des structures de l'économie populaire notamment par la coopération qui s'inspire des valeurs traditionnelles locales dans la production et la réalisation des services sociaux de base est une approche qui permet de mobiliser les populations, de garantir leur participation, un élément nécessaire pour la réussite des initiatives et le développement des innovations de façon durable. Par contre la faible autonomie des organisations vis-à-vis de l'Etat du point de vue institutionnel, matériel et financier ne leur permet pas d'être de réel instrument durable de développement.

³⁵⁷ Bakary TRAORE, *op. cit.*, p. 10.

Chapitre 6 : La décentralisation au Mali, un processus qui peine à amorcer le développement local

Le Mali, à la faveur de l'instauration de la démocratie par le multipartisme intégral, s'est engagé depuis 1992 dans un vaste processus de décentralisation. L'objectif majeur de cette réforme politique et administrative est d'impliquer les citoyens dans la gouvernance de leur territoire afin d'amorcer le développement local. Depuis l'époque coloniale au début des années 1990, le pays a été administré dans une logique de centralisme d'Etat avec parfois quelques réformes de création de collectivités mais jamais dirigées par voix de démocratie (organes élus par les populations) et dotées des compétences et ressources nécessaires à leur exercice. Cela fait que l'implication des populations est restée dans l'impasse faute d'une réelle volonté politique de transfert de pouvoirs et de mauvaises pratiques des gouvernants rendant très difficiles leurs relations avec les administrés. Ce constat de fait a été constant depuis l'époque coloniale où il a pris racine, jusqu'à l'avènement de la démocratie (à partir de 1992).

Dans ce présent chapitre, nous nous proposons, dans une approche diachronique d'analyser depuis l'époque coloniale à nos jours les différentes réformes engagées en matière de décentralisation afin de comprendre leurs enjeux par rapport aux questions de la territorialisation du développement et de la participation des populations au projet de développement de leurs localités. Dans cette perspective, dans un premier temps, nous essayons de faire une brève clarification du concept de la décentralisation et de ses enjeux en matière de développement sur le plan international et national. Dans un deuxième temps, nous étudions la politique coloniale de création et d'administration des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales. Dans un troisième temps, nous interrogeons successivement la première république (1960-1968) et la deuxième république (1968-1991) en matière de politiques de décentralisation et de déconcentration. Dans un quatrième temps, nous analysons sous la troisième république (1992 à nos jours) le vaste processus de mise en place des collectivités actuelles (703 communes, 49 cercles, 8 régions plus le district de Bamako) en vue du développement local. Dans un cinquième temps, nous étudions à titre illustratif le processus de création de la commune de Niono qui est notre zone d'étude. Enfin, nous terminons par mener une réflexion sur les difficultés auxquelles les collectivités naissantes sont confrontées au Mali. A ce niveau, nous mettons l'accent sur le caractère inachevé du processus de la décentralisation face à l'enjeu de développement donc nous centrons notre analyse sur les collectivités territoriales qui peinent à répondre aux aspirations des populations locales d'où l'émergence d'autres acteurs locaux notamment les organisations pour combler le vide.

1. La décentralisation : brève clarification conceptuelle et enjeux de développement

La clarification du concept de décentralisation a longtemps alimenté les débats entre milieux académique, économique, politique, juridique et développementaliste qui chacun en fonction de son centre d'intérêt tente de lui donner un contenu. Ces débats interrogent à la fois les explications conceptuelles, les enjeux et les principes.

Concernant la définition du concept de décentralisation, nous retenons à la suite de certains auteurs notamment Eisenmann, cité par Jacques Baguenard, qu' « on ne peut parler de décentralisation que si et dans la mesure où les autorités locales ou organes non centraux reçoivent le pouvoir de poser des règles ou des normes d'espèce avec la liberté que leur laisse la législation, sans être soumise à aucune volonté d'une autorité administrative d'Etat³⁵⁸ ». Ainsi, selon J Baguenard, la décentralisation renvoie à l'idée de « gouvernement local » donc de « l'auto administration ».³⁵⁹

Pour A Sall, la décentralisation se définit comme un système d'administration consistant à permettre à une collectivité humaine (décentralisation territoriale) ou à un service (décentralisation technique) de s'auto administrer sous le contrôle de l'Etat, en la dotant de la personnalité juridique, d'autorités propres et des ressources nécessaires³⁶⁰.

Selon Vedel cité par Pascal Mahon, « elle consiste à remettre des pouvoirs de décision à des organes autres que de simples agents du pouvoir central non soumis au devoir d'obéissance hiérarchique et qui sont souvent élus par des citoyens intéressés³⁶¹ ».

Abonde dans le même sens J-B Auby, pour qui, la décentralisation apparaît à partir de l'existence des autorités locales consacrant leur action à un territoire local jouissant d'une certaine liberté d'action et normalement issues de l'élection³⁶².

De son côté C N Nbach, l'appréhende comme « un concept politique, un instrument idéologique. Elle prône la prise, par les populations d'une collectivité, de la gestion des affaires publiques qui touchent directement à leur vie quotidienne. Cette maîtrise commence par la désignation endogène des autorités chargées de présenter la collectivité³⁶³ ».

Pour la Banque Mondiale, la décentralisation s'entend d'un transfert d'autorité de la capitale nationale vers la périphérie, soit par déconcentration, soit par dévolution de pouvoirs aux autorités locales ou à d'autres organes locaux³⁶⁴.

Au Mali, selon le ministère de l'administration territoriale et des collectivités locales, la décentralisation « consiste à doter de la personnalité morale et de l'autonomie financière une communauté sociale intra-étatique ayant pour assise une portion du territoire national et pour lien une identité collective locale reconnue, appelée collectivité territoriale³⁶⁵ ».

³⁵⁸ Jacques BAGUENARD, *La décentralisation territoriale*, Paris, 7^e édition, Que sait je ?, PUF, 2006, p. 14.

³⁵⁹ *Ibid.*, p. 9.

³⁶⁰ Abdoulaye SALL, *Le Pari de la décentralisation au Mali*, Tome 1, Bamako, SIDIFI, 2000, p. 16.

³⁶¹ Pascal MAHON, *La décentralisation administrative : étude de droit public français, allemand et suisse*, Genève, Librairie Droz, 1985, p. 50.

³⁶² Jean-Bernard AUBY, *la décentralisation et le droit*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence (L.G.D.J), 2006, p. 11.

³⁶³ Charles Nach NBACK, *Démocratisation et décentralisation : Genèse et dynamiques comparés des processus de décentralisation en Afrique subsaharienne*, Paris Karthala-PDM, 2003, p. 35.

³⁶⁴ ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Programme d'assistance technique, *Décentralisation en vue du développement national et local*, New York, 1964, p. 3.

³⁶⁵ MALI, Ministère de l'administration territoriale et des collectivités locales, *Guide pratique du maire et des conseillers communaux*, Bamako, 2003, p.10.

A la lecture de ces différentes esquisses de définition, il ressort deux formes de décentralisation à savoir d'une part, la décentralisation territoriale ou la décentralisation par l'administration locale ou encore la décentralisation politique qui consiste à mettre en place des collectivités territoriales (pour le cas du Mali nous avons les régions, les cercles et les communes), dotées d'autonomie, de compétences (pouvoirs) et de ressources, qui sont administrées librement par un choix démocratique endogène des organes. D'autre part, « la décentralisation géographique des services publics administratifs³⁶⁶ » ou fonctionnelle ou encore la déconcentration qui vise à rapprocher géographiquement les services des populations locales. Cette approche qui accorde une place de choix à la fonction économique envisage les collectivités comme des lieux où les échanges marchands peuvent se développer, donc des espaces favorables à la structuration du marché³⁶⁷.

Dans le cas de notre recherche, nous nous plaçons dans la perspective de la décentralisation territoriale ou politique à l'effet de questionner les collectivités territoriales émergentes en lien avec les organisations populaires dans le processus du développement local. Cette forme de décentralisation repose sur quelques principes généraux :

- la mise en place de collectivités territoriales ;
- le transfert de pouvoirs (compétences au Mali) dans différents domaines de production des biens et services et de ressources nécessaires à ces collectivités ;
- l'autonomie juridique et financière de ceux-ci ;
- le libre choix démocratique des organes de gestion des collectivités par leurs populations locales ;
- le contrôle de la tutelle.

Par rapport aux enjeux notamment dans le contexte des pays en voie de développement, la décentralisation est surtout avancée comme une voie de sortie du sous développement³⁶⁸ donc de la pauvreté. Pour F Leloup et S Verger : « La décentralisation en Afrique de l'Ouest francophone s'inscrit dans une impulsion conjuguée des Etats et des organisations internationales. Elle se justifie au nom d'une "démocratie par le bas", incluant la société civile dans le processus de décision ; elle correspond à une redistribution du pouvoir à des instances locales élues³⁶⁹ ».

A propos de l'implication de la société civile, la Banque Mondiale affirmait que « les programmes publics donnent de meilleurs résultats lorsqu'ils sont exécutés avec la participation des bénéficiaires et lorsqu'ils exploitent le potentiel associatif de la collectivité. Cela facilite leur exécution, se traduit par des résultats plus durables et permet une meilleure information en retour³⁷⁰ ». Cette participation des acteurs et pouvoirs locaux doit passer par une refondation de l'Etat symbolisé par la centralisation des pouvoirs de décisions, la lourdeur administrative, la corruption et la mauvaise gestion des ressources. Sur ce sujet T Bierschenk et J-P Olivier de Sardan, nous signalent que « les projets de décentralisation en Afrique

³⁶⁶ Jacques BAGUNENARD, *op. cit.*, p. 11.

³⁶⁷ Jean-Bernard AUBY, *op. cit.*, p. 134.

³⁶⁸ BANQUE MONDIALE, Rapport sur le développement dans le monde, *L'Etat dans un monde en mutation*, New York, 1997, p. 11.

³⁶⁹ Fabienne LELOUP et Solange VERGER, « *L'acteur public à la frontière de l'Etat* », dans : Fabienne Leloup et al, *L'Etat acteur du développement*, Paris Karthalla, 2011, p. 254.

³⁷⁰ *Ibid.*, p. 11.

reposent en règle générale sur le présupposé explicite que la trop grande centralisation des décisions politiques au sommet de l'Etat étouffe les initiatives politiques et économiques locales³⁷¹ ». Ainsi, la refondation de l'Etat permettrait de corriger cette situation et le rendant plus capable et efficace pour non seulement répondre à la demande des biens collectifs mais aussi inciter la croissance comme martèle encore la Banque Mondiale : « Les pouvoirs publics sont plus efficaces s'ils sont à l'écoute des acteurs de la vie économique et des citoyens, et s'ils les associent à l'élaboration et à l'application des politiques³⁷² ».

Cette nouvelle approche de la Banque Mondiale soutenue par d'autres organisations internationales qui est perçue en Afrique comme un « ajustement politique » avec l'apparition de nouvelles conditionnalités en termes de « démocratie » et de « bonne gouvernance »³⁷³ a ouvert sur le continent à partir des années 1990 un vaste programme de décentralisation dont R-A Sawadogo situe les enjeux comme suit :

- une condition nécessaire pour l'amélioration de la planification et la mise en œuvre du développement en rapprochant les autorités du gouvernement des citoyens ;
- un mécanisme de promotion de la participation locale dans la planification et la mise en œuvre des projets de développement ;
- un moyen pour mobiliser les ressources locales pour les objectifs de développement ;
- un moyen pour une meilleure coordination, un meilleur système de supervision et de contrôle par les populations elles mêmes ;
- un moyen qui mène à une plus grande responsabilité du gouvernement ;
- un moyen de contribuer à l'équité en améliorant le sort des pauvres ;
- un moyen de stabilité politique avec une meilleure représentation de tous les groupes sociaux dans l'expression de leurs besoins³⁷⁴.

Sur le plan national, le Mali a fait de la décentralisation un projet politique de renforcement de la démocratie et d'implication des populations aux questions de développement. A ce propos, l'Observatoire du Développement Humain Durable (ODHD) du Mali nous indique que l'un des objectifs attendus de la décentralisation est que les collectivités territoriales décentralisées réussissent mieux et plus rapidement à améliorer les conditions de vie de leurs populations grâce à une meilleure gestion des ressources désormais administrées par des organes élus à la base. Aussi, pour le niveau commune en tant que collectivité territoriale décentralisée de base, l'ODHD résume les enjeux :

- à la mise à disposition d'équipements collectifs en adéquation avec la problématique de peuplement pour l'épanouissement des populations ;
- à l'électrification en vue de promouvoir le développement des activités économiques ;
- à la mobilisation des ressources et l'exploitation judicieuse du potentiel disponible³⁷⁵.

³⁷¹ Thomas BIERSCHEK, Jean-Pierre Olivier de SARDAN, *Les pouvoirs au village, Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, Paris, Karthala, p. 12.

³⁷² Banque Mondiale, *op. cit.*, p. 11.

³⁷³ Marc TOTTE, Tarik DAHOU, René BILLAZ, *La décentralisation en Afrique de l'Ouest : Entre politique et développement*, COTA-Karthala-ENDA-GRAF, 2003, p. 21.

³⁷⁴ Raogo Antoine SAWADOGO, *L'Etat africain face à la décentralisation*, pp. 202-203.

³⁷⁵ MALI, Ministère du développement social de la solidarité et des personnes âgées, Observatoire de Développement Humain Durable (ODHD), Programme des Nations Unies pour le Développement, *Profil de pauvreté des communes du Mali*, Novembre 2006, p. 14.

Pour le ministère de l'administration territoriale du Mali, les enjeux principaux de la décentralisation consistent à :

- prolonger le processus de démocratisation à la base ;
- restituer le pouvoir de gestion locale aux populations elles-mêmes ;
- créer le cadre propice à la promotion des initiatives locales³⁷⁶.

De son côté B Kassibo, situe l'enjeu de la décentralisation selon l'expression des paysans en bambara « Ka mara la segi so » ce qui veut dire « retour du pouvoir ou de l'autorité à la maison ou au niveau local³⁷⁷ ». C'est pourquoi, selon lui, les autorités maliennes ont avancé la décentralisation comme « une réponse à une demande formulée par la population soucieuse de prendre en main son destin en se soustrayant de la tutelle pesante d'une administration néocoloniale ataviquement coercitive et prédatrice³⁷⁸ ». Le point ci-dessous nous permet de cerner davantage tous les enjeux de la décentralisation au Mali notamment l'amélioration du rapport entre l'administration et l'administré.

2. Analyse diachronique du processus de décentralisation et de déconcentration au Mali : des circonscriptions administratives centralisées aux collectivités territoriales décentralisées avec des organes élus

La décentralisation au Mali a connu un long processus qui prend ses racines pendant la période coloniale marquée par la concentration des pouvoirs dans les mains de l'administration coloniale. A l'accession du pays à l'indépendance, les différents pouvoirs qui se sont succédé, malgré quelques velléités de mise en place des collectivités, ont brillé à leur tour par la centralisation des pouvoirs qui ne commencent à être réellement transférés aux collectivités librement gérées par des organes élus qu'à partir de fin 1990. Les lignes ci-après essaient de mettre en évidence le difficile avènement de la décentralisation dans le pays.

2.1. Pendant l'époque coloniale (1890-1960) : entre communes mixtes et communes de plein exercice

Comme nous l'avons indiqué tantôt, l'administration des territoires sous formes de circonscriptions et de collectivités (communes) au Mali, remonte à l'époque coloniale. En effet malgré la politique de centralisme rigide qui prévalait, l'administration coloniale française afin d'organiser les populations pour leur meilleure participation à l'exploitation des ressources locales par la métropole a procédé à des découpages administratifs. C'est dans ce contexte que des communes mixtes ont été créées notamment Bamako et Kayes par l'arrêté général du 20 décembre 1918. Les communes mixtes étaient administrées par un collège français et un collège indigène à leur tête un maire nommé par l'administration coloniale. Celle-ci a créé plus tard en 1953 deux autres communes mixtes à savoir celles de Ségou et de Mopti. Deux ans après, par la loi N° 55 149 du 18 Novembre 1955, les premières communes

³⁷⁶ MALI, Ministère de l'administration territoriale et des collectivités locales, Direction nationale des collectivités locales, *La décentralisation au Mali : Etat des lieux et perspectives*, août 2002, p. 2.

³⁷⁷ Bréhima KASSIBO, « Mali : une décentralisation à double vitesse », dans : Claude FAYE, Yaouga Félix KONE, Cathérine QUIMINAL, *Décentralisation et pouvoirs en Afrique : En contrepoint, modèles territoriaux français*, Paris IRD, 2006, p. 67.

³⁷⁸ *Ibid.*, p. 71.

furent transformées en commune de plein exercice avec des organes de gestion élus. A partir de 1958, de nouvelles communes mixtes ont vu le jour. Il s'agit des communes de Kita, Kati, Koutiala, Koulikoro, San, Tombouctou, Gao, Nioro et Sikasso. Au total sous le régime colonial, le pays comptait 13 communes³⁷⁹. Celles-ci avaient des compétences limitées aux questions administratives à savoir l'état civil, le recensement, les archives et la documentation, les questions de l'hygiène et de l'assainissement. Les autres compétences notamment économiques et politiques relevaient du gouverneur général français.

2.2. Sous la première république (1960-1968) : la centralisation des pouvoirs pour l'édification d'un Etat-nation

Le fait le plus marquant sous la première république a été de prendre en compte dans la constitution la mise en place de collectivités de libre exercice par des élus³⁸⁰. Mais dans la pratique cela n'a jamais été effectif. En effet, le Mali en accédant à l'indépendance a opté pour une voie de développement socialiste qui reposait sur un Etat très centralisé autour d'une économie dirigée à travers un plan quinquennal. Cela explique la concentration de tous les pouvoirs dans les mains de l'administration avec une forte instrumentalisation des populations locales pour la cause nationale. Les autorités étaient beaucoup plus préoccupées par la construction d'un Etat-nation et le transfert de réels pouvoirs aux collectivités était perçu comme un risque de développement de velléités sécessionnistes. A l'époque, comme circonscriptions administratives, on notait 6 régions (Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti, Gao et Tombouctou) 42 cercles, 205 arrondissements et 13 communes³⁸¹ toutes urbaines avec une normalisation des communes mixtes en communes de plein exercice dont les maires étaient encore nommés même si les textes prévoyaient leur élection. Aussi, les activités de ces communes se limitaient aux compétences administratives : état civil, recensement, hygiène et assainissement, archives et documentation.

2.3. Sous la deuxième république (1968-1991) : les circonscriptions administratives sous commandement du pouvoir central militaire

La politique de décentralisation développée sous cette république fut pratiquement la même que celle qui l'a précédée à savoir le centralisme d'Etat avec des administrateurs (gouverneurs, commandants de cercle et chefs d'arrondissement parfois militaires) nommés par l'Etat pour diriger les circonscriptions et les collectivités (communes). Comme mesures administratives, nous notons l'adoption de l'ordonnance N° 77-44/CMLN du 12 juillet 1977 organisant le pays en circonscriptions administratives et collectivités territoriales (communes) et surtout avec Bamako capitale organisée en district comprenant six communes. A travers ce texte, le découpage administratif comprenait : les régions, les cercles, les arrondissements, les communes, les villages et les fractions pour le milieu nomade. Le pendant de ce découpage

³⁷⁹ MALI, Ministère du développement social, Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté (ODHD), *Décentralisation et réduction de la pauvreté*, Rapport national, 2003, p. 9.

³⁸⁰ Loi N° 60-3 AL-RS du 7 juin 1960 portant organisations des régions et des Assemblées régionales au Mali

³⁸¹ Bréhima BERIDOGO, « Processus de Décentralisation au Mali et Couches Sociales Marginalisées », dans : *Le bulletin de l'APAD*, n° 14, *La décentralisation au Mali : état des lieux*, [En ligne], mis en ligne le : 26 janvier 2007. URL : <http://apad.revues.org/document581.html>. Consulté le 24 mai 2012.

administratif a été l'élaboration d'une politique de développement local notamment à travers les tons villageois et les associations villageoises. En effet, sur le plan de la participation des populations aux questions de développement, notamment le développement à la base ensuite le développement local, l'autorité militaire mue en parti unique d'Etat a lancé sa politique de promotion des tons et associations villageois comme cellule du développement local. Ainsi, comme nous l'avons développé au chapitre quatre, il revenait désormais aux associations et tons des villages d'assurer le développement local sous la conduite de l'administration dans les circonscriptions administratives.

Dans la foulée, afin de coordonner les actions de développement local, il a été créé des comités locaux de développement aux niveaux cercle et arrondissement et des comités régionaux de développement au niveau des régions. Pour doter ces structures de ressources notamment financières, il a été mis en place le fonds de développement local et régional. Ces CLD et CRD, qui comprenaient les populations locales, les responsables politiques aux pouvoirs étendus et les autorités administratives qui d'ailleurs pilotaient ces structures, n'ont pas réellement fonctionné car ne prenaient pas en compte les préoccupations des populations locales.

2.4. Sous la troisième république (depuis 1992) : la décentralisation pour un meilleur développement régional et local à travers la démocratie participative

Le Mali, à travers l'instauration de la démocratie suite à un mouvement populaire révolutionnaire en 1991, s'est doté d'une nouvelle constitution qui consacre la création des collectivités territoriales dirigées par voie de démocratie directe. En effet, lors de la conférence nationale qui a réuni toutes les forces vives du pays, l'une des principales demandes des populations notamment rurales a été la décentralisation comprise comme le « retour du pouvoir au terroir ou à la maison »³⁸². C'est pourquoi le processus a suscité tant d'engouement chez les populations.

Le premier régime démocratiquement élu en 1992, s'est lancé dans la mise en œuvre de cette volonté populaire avec la mise en place de la mission de décentralisation en 1993, l'organe d'exécution de cette réforme politique et administrative. Au-delà de cette volonté politique et de la demande sociale, il faut noter que cette décentralisation s'inscrit également dans le cadre des politiques internationales de développement notamment avec la Banque Mondiale qui en fait une des conditionnalités en matière d'aide aux pays en voie de développement. Donc, elle est le fruit des conjonctions nationales et internationales. Dans le cas du Mali, la décentralisation cherche à :

- prolonger le processus de démocratisation à la base ;
- redonner le pouvoir de gestion locale aux populations elles-mêmes ;
- créer le cadre propice à la promotion des initiatives locales³⁸³.

Par rapport au processus de mise en route, la mission de décentralisation en tant que maître d'œuvre, afin d'impliquer les populations locales, a mis en place des Groupes Régionaux d'Etude et de Mobilisation (GREM) et des Groupes Locaux d'Etudes et de Mobilisation

³⁸² Bréhima KASSIBO, *op. cit.*, p. 67.

³⁸³ MALI, Ministère de l'administration territoriale et des collectivités locales, Direction nationale des collectivités locales, *La décentralisation au Mali : Etat des lieux et perspectives*, août 2002, p. 2.

(GLEM) pour le niveau local. Ces structures locales de relai étaient composées de personnes ressources (représentatives de l'ensemble des composantes sociales) choisies sur place et chargées de l'information, de la sensibilisation et de la mobilisation de leurs concitoyens notamment sur l'objectif visé par la décentralisation et surtout les critères de création c'est-à-dire de délimitation des frontières des communes à savoir :

- les critères socioculturels : les solidarités communautaires, les affinités sociales et culturelles etc. ;
- les critères démographiques : une commune devait compter entre 5.000 à 10. 000 habitants ;
- les critères de distance et d'accessibilité se rapportant au chef-lieu de commune ;
- les critères de viabilité économique : les ressources naturelles agricoles, présence d'une foire, de projet de développement ou d'ONG ;
- les critères géographiques et spatiaux : une commune doit constituer un territoire cohérent et unitaire³⁸⁴.

Pour la bonne marche des GREM et GLEM, leurs membres qui étaient tous des volontaires ont été formés par rapport à leurs missions et rôles. Avec cette approche participative, conformément à loi n° 93-008 du 11 Février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales, les collectivités suivantes dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière ont été créées : les régions qui se subdivisent en cercles, les cercles en communes urbaines ou rurales et les communes en quartiers pour les premières et en villages ou fractions pour les secondes³⁸⁵. Le tableau ci-dessous dresse la situation des collectivités et leurs organes de gestion au Mali.

Tableau 6.1. Les collectivités et les organes de gestion

Collectivités territoriales		Organes délibérants et exécutifs élus	Nombre
les régions		assemblée régionale	8
le district de Bamako		conseil du district	1
les cercles		conseil de cercle	49
les communes	urbaine	conseil communal élu et piloté par un bureau communal	96
	Rurale		607
	Total		703

Source : construit par nos enquêtes

En ce qui concerne le transfert des compétences aux collectivités, selon la loi n° 96-059 du 04 novembre 1996, celles-ci ont principalement pour mission de mettre en œuvre les actions de développement économique, social, culturel d'intérêt régional ou local. Dans la pratique,

³⁸⁴ Soli KONE, « La Décentralisation Face à l'Ordre Ancien », dans : *Le bulletin de l'APAD*, n° 14, *La décentralisation au Mali : état des lieux*, mis en ligne le : 29 janvier 2007. URL : <http://apad.revues.org/document586.html> , consulté 17/06/2012

³⁸⁵ Bréhima KASSIBO, «La Décentralisation au Mali : État des Lieux», dans : *Le bulletin de l'APAD*, n° 14, *La décentralisation au Mali : état des lieux*, [En ligne], mis en ligne le : 26 janvier 2007. URL : <http://apad.revues.org/document579.html> , consulté le 6 janvier 2009.

l'Etat procéda dans un premier temps en 1996 avec la création des communes par un transfert automatique des compétences administratives à savoir l'état civil, le recensement, l'hygiène et l'assainissement, les archives et la documentation.

Dans un deuxième temps, à partir de juin 2002, les compétences suivantes ont été transférées :

- la conception, la programmation, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de développement économique, social et culturel d'intérêt régional ou local notamment en matière de santé, d'éducation et d'hydraulique rurale;
- la gestion domaniale et foncière ;
- la protection de l'environnement ;
- l'institution de taxes rémunératoires des prestations et des redevances ;
- la réglementation en matière de police administrative ;
- la réglementation de l'activité économique dans les secteurs du développement rural, de l'artisanat et du tourisme ;
- la mise en cohérence des stratégies de développement et d'aménagement du territoire³⁸⁶.

Sur le plan opérationnel, toutes les actions et stratégies de développement au niveau communal sont portées dans un Plan de Développement Social Economique et Culturel (PDSEC) dont l'élaboration demande l'implication de l'ensemble des acteurs (élus, acteurs sociaux et économiques locaux, services techniques d'appui, partenaires au développement/ ONG). Aussi, des cadres de concertation entre les acteurs à travers le Comité Local d'Orientation (CLO) pour le niveau cercle et le Comité Régional d'Orientation (CRO) ont été prévus pour l'adoption des orientations et la coordination des appuis.

En matière de transfert des ressources, selon la loi N° 96-056 du 16 octobre 1996, chaque collectivité dispose d'un budget et de ressources propres. Celles ci comprennent :

- les ressources humaines : les agents de l'Etat en position de détachement, les agents relevant du statut du personnel des collectivités et les agents contractuels³⁸⁷.
- les ressources financières à savoir :
 - les impôts et taxes qu'elle est autorisée à percevoir,
 - les subventions de l'Etat,
 - les taxes rémunératoires sur les services rendus ;
 - les revenus de son domaine ;
 - les emprunts ;
 - les dons et legs³⁸⁸.
- les ressources domaniales : les immeubles publics, le foncier (le lotissement, l'octroi de lettres de notification et d'attribution de terres, les permis d'occupation et d'exploitation) et la gestion des ressources naturelles.

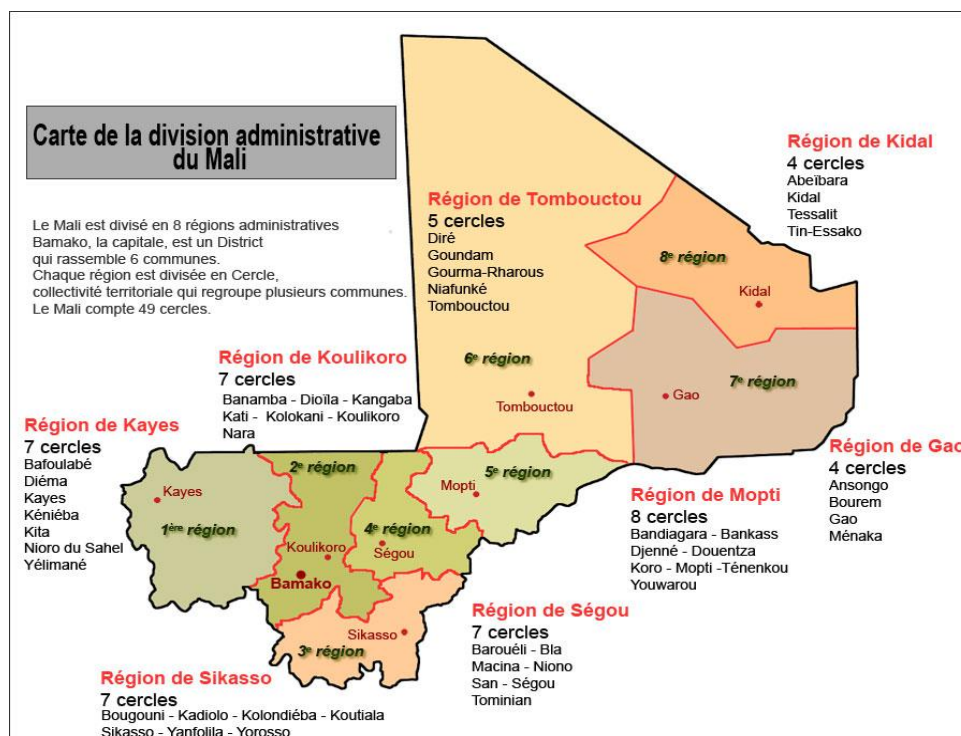
³⁸⁶ MALI, Ministère du développement social de la solidarité et des personnes âgées, Observatoire de Développement Humain Durable (ODHD), Programme des Nations Unies pour le Développement, *Profil de pauvreté des communes du Mali*, novembre 2006, p. 14.

³⁸⁷ MALI, *Guide pratique du maire et des conseillers communaux*, Bamako, 2003, p. 12.

³⁸⁸ MALI, Présidence de la république, Loi N-93-008/déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales, modifiée par la Loi 96-056 du 16 octobre 1996

Dans la même loi, il est stipulé que tout transfert de compétences à une collectivité doit être accompagné du transfert concomitant par l'Etat à celle-ci des ressources et moyens nécessaires à l'exercice normal de ces compétences. Une disposition qui jusqu'à présent n'a pas été entièrement respectée, cela fait dire à certains élus que l'Etat leur a transféré les problèmes sans leur donner les moyens de les résoudre. Depuis le démarrage du processus, les discussions sont en cours entre l'Etat, les collectivités et les partenaires pour rendre effectif le transfert des ressources. Le principal goulot d'étranglement à ce transfert est l'unicité des caisses. En effet, faute de personnel, les ressources des collectivités passent par les caisses de l'Etat notamment le percepteur du cercle au niveau des communes.

Carte 6.1. Division administrative du Mali



Source : www.afrique-express.com, consulté le 18 janvier 2013

3 Historique de la commune de Niono

Dans cette section, il est question pour nous de retracer le processus de création de la commune de Niono notre zone d'étude. Comme nous l'avons indiqué au niveau du contexte de notre recherche, le cercle de Niono est divisé en douze communes dont la commune portant le même nom et dont relèvent nos quatre villages d'investigation. Dans notre rappel historique, nous cherchons à démontrer que la commune de Niono est une zone de développement agricole, une circonscription administrative de forte concentration de populations, en mutation depuis sa création dans les années 1930 à nos jours.

L'histoire de la commune de Niono qui tire son nom de "Gneni no" qui veut dire en bambara lieu bénis est liée à la création de l'Office du Niger en 1913. En effet, petit village fondé par les Bambara, elle a connu un agrandissement rapide avec l'installation des travailleurs de l'Office du Niger venus pour la réalisation de l'aménagement des terres. Ceux-ci ont été

rejoins plus tard par des colons recrutés pour l'exploitation des parcelles et par des artisans et commerçants. On retient que l'actuel Niono a été créé en 1934³⁸⁹ par l'Office du Niger d'abord comme campement. En effet, située en zone inondée, la ville a connu plusieurs déplacements et changements de statuts administratifs. D'abord subdivision rattachée au cercle de Ségou puis de Macina en 1942, Niono a été dressé en cercle à son tour en 1962. En 1998, il est érigé en commune urbaine dirigée par un conseil communal élu comprenant 23 conseillers à leur tête un maire³⁹⁰. La commune compte aujourd'hui 21 villages que reprend le tableau ci-dessous.

Tableau 6.2. Les villages de la commune de Niono

Villages	Population RACE³⁹¹ 2001
Niono-socoura	33 469
Km 26 Colonie	4 789
Sériwala km 30	1 853
Foabougou	2 063
Nango N3 Sahel	2 468
Koué Bamana	1 131
Kouyan-coura	2 133
Kouyan Péguéna	835
Kouyan N'golobala	1 579
Niégué km 23	1 276
Mouroudjah km 17	2 017
Mouroudjah coura	531
N'galamadjiancoro	525
Moussa-wèrè	1 634
Kolodougou coura	1 495
N'djicorobougou	911
N'dolla	644
Kala Nampala	1 162
Siguiné	706
Nioumanké km 20	1 220
Kolodougou coro	993

Source : Présidence de la République du Mali, Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), *Plan de sécurité alimentaire commune urbaine de Niono : 2007 – 2011*, juin 2007, pp. 3-4.

³⁸⁹ MALI, Ministère de l'économie et du plan, Programme de renforcement des capacités nationales pour une gestion stratégique du développement, *Avant projet de schéma d'aménagement et de développement de la commune urbaine de Niono*, PRCAGED, 2002, p. 3-4.

³⁹⁰ MALI, Ministère de l'économie et du plan, Programme de renforcement des capacités nationales pour une gestion stratégique du développement, *Avant projet de schéma d'aménagement et de développement de la commune urbaine de Niono*, PRCAGED, 2002, pp. 3-4.

³⁹¹ MALI, Ministère de l'administration territoriale et des collectivités locales, Recensement Administratif à Caractère Electoral (RACE), 2009.

Depuis l'instauration de la démocratie en 1992 et l'élection pour la première fois des organes des collectivités territoriales en 1999, la commune de Niono a connu trois maires sur trois élections. L'actuel maire est un indépendant, son mandat prend fin en 2014.

La commune de Niono, à l'instar des autres communes de la zone, malgré l'adoption de textes leur transférant la gestion des ressources notamment le foncier, ne dispose pas de terre dans les zones de l'Office du Niger où la terre appartient non pas aux collectivités mais à l'Etat représenté par l'ON qui la met en valeur et l'attribue aux exploitants à travers des contrats moyennant le paiement de la redevance eau. Donc, l'ON à cause de cette disposition particulière, tarde à faire le transfert aux collectivités. Celles ci demandent quand même de plus en plus leur implication dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'aménagement et de l'attribution des parcelles. Aussi, il est de plus en plus question du transfert des infrastructures socio-économiques aux collectivités territoriales, de l'élaboration de conventions particulières entre elles et l'ON et de la participation de celui-ci aux rencontres des comités locaux et régionaux d'orientation dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des PDSEC et des plans d'aménagement des communes³⁹².

En matière d'infrastructures socio-économiques, la commune de Niono, chef lieu du cercle de Niono, abrite aujourd'hui presque la totalité des services techniques, des unités commerciales, industrielles et financières du cercle (voir le chapitre un). Selon les données de l'observatoire du développement humain au Mali, notamment l'indice de pauvreté des communes (IPC)³⁹³, la commune de Niono se classe parmi les plus riches du pays. En effet, elle occupe la 1^{ère} place sur les 12 communes que compte le cercle, la 3^e place sur 118 au niveau régional et la 18^e position sur 703 communes au niveau national³⁹⁴.

Dans le chapitre qui suit nous essayerons d'interroger le développement local dans la commune de Niono en occurrence la place et le rôle des organisations populaires notamment par rapport aux autorités locales qui, il faut le souligner, s'occupaient des questions de développement local surtout villageois en lien avec l'ON avant l'avènement de la décentralisation.

4 Les difficultés auxquelles les collectivités actuelles sont confrontées

Malgré la mise en place de nombreux dispositifs institutionnels et administratifs et un long processus qui a tenté d'impliquer les populations au découpage territorial, la décentralisation au Mali connaît aujourd'hui beaucoup de difficultés d'ordre institutionnel, administratif, politique et économique. Plus de dix ans après l'élection des premiers maires des communes,

³⁹² MALI, Secrétariat d'Etat auprès du premier ministre chargé du développement intégré de la zone Office du Niger, *Evaluation à mi-parcours du contrat plan 2008-2012 Etat/Office du Niger/exploitants agricoles*, Rapport final, décembre 2010, p. 44-45.

³⁹³ Selon l'Observatoire de Développement Humain Durable (ODHD) du Mali, l'IPC est un indice composite à partir des données récoltées sur les communes afin de comparer leurs degrés de pauvreté. Il porte entre autres sur l'accès à : la santé, l'éducation, l'eau, l'électricité, aux loisirs, moyens de communication, structures de financement.

³⁹⁴ MALI, Ministère du développement social de la solidarité et des personnes âgées, Observatoire de Développement Humain Durable (ODHD), Programme des Nations Unies pour le Développement, *Profil de pauvreté des communes du Mali*, novembre 2006, p. 97.

présidents de conseil de cercle et présidents de l'assemblée régionale, le développement régional et local tant visé avec l'implication des populations locales dans la conception et la mise en œuvre des actions de leurs territoires demeure encore un objectif peu atteint. En effet, bon nombre de communes restent difficilement viables socio-économiquement, donc dépourvues de moyens pouvant servir de levier pour amorcer le développement local. Parmi, les goulots auxquels les collectivités sont aujourd'hui confrontées, à la suite de différents articles et rapports et sur la base de notre analyse, nous relevons entre autres : la cohabitation est parfois difficile entre les élus et l'administration chargée de la régularité de fonctionnement des collectivités, la création des communes n'a pas toujours respecté les critères établis, les découpages dans certaines communes ont été mis en cause, une rivalité et non l'intercommunalité persiste entre les communes autour des ressources, les compétences techniques au niveau des collectivités restent insuffisantes, le transfert des ressources aux collectivités reste difficile.

4.1. La cohabitation est parfois difficile entre les élus et l'administration

Dans la pratique, les cadres de l'administration des territoires qui doivent plutôt aider les élus à s'installer et à mieux exécuter leurs missions, ont continué parfois à détenir des pouvoirs qui n'étaient plus les leurs. Quant aux élus, mal préparés, parfois n'ayant pas la technicité nécessaire, pour comprendre leurs missions et les exercer, ils ont souvent développé une logique de contournement de l'administration car dans leur entendement, celle-ci devait complètement se retirer de la gouvernance locale des collectivités territoriales. Aussi, ils pensent être beaucoup plus légitimes que les représentants locaux de l'Etat car ils représentent la première autorité locale. C'est pourquoi, ils n'hésitent pas parfois à remettre en cause lors des cérémonies, l'ordre de préséance qui veut que l'autorité administrative préside devant celle politique la première étant la tutelle et la structure de contrôle de la légalité des actes de la première. On est comme dans une logique de coexistence de pouvoirs administratifs (gouverneurs, préfets et sous préfets) et de pouvoirs politiques (présidents d'assemblées régionales, présidents de conseil de cercle et maires de communes).

4.2. La création des communes n'a pas toujours respecté les critères établis

Après leur création, on s'est vite rendu compte que bon nombre des communes n'étaient pas économiquement viables. En effet, le critère économique qui devait être le principal critère afin d'amorcer le développement local a été le moins respecté des critères. En effet, la prise en compte du critère socioculturel et historique a créé beaucoup de blocages quant à la mise en place des communes qui ont de réels potentiels et ressources à même de servir à la promotion des activités socioéconomiques locales au profit de l'amélioration des conditions de vie. En outre, le jeu des acteurs politiques n'a pas non plus aidé la mise en place de communes viables car ceux-ci ont cherché à favoriser la constitution de leur localité en commune ou chef lieu de commune avec l'espoir d'en devenir le maire ou d'avoir la retombée économique dans le cadre de la captation des ressources. Cela a beaucoup compliqué la tâche à la commission d'arbitrage.

4.3. Les découpages dans certaines communes ont été mis en cause

Malgré un processus qui s'est voulu participatif, le découpage des collectivités continue d'être remis en cause par certains villages. En effet, beaucoup d'entre eux contestent soit le choix du chef lieu de commune, soit l'appartenance à telle commune ou parfois de faire la même commune qu'un village rival. A ce propos, Y- F Koné présente les cas de figures suivants :

- de villages « père » face à des villages « fils » qui en sont issus même si ces derniers prétendent s'ériger en chefs lieux de commune ;
- de villages autochtones face à de villages allochtones érigés en chefs lieux de commune ;
- de villages nobles face à de villages d'anciens captifs ;
- de villages « d'hommes de pouvoir » descendants des anciennes forces guerrières dominantes face à des villages « d'hommes de la terre » (d'agriculteurs)³⁹⁵.

Le ministère de l'administration territoriale depuis le découpage territorial des communes en 1996, ne parvient pas à trancher tous les litiges liés à ces considérations socioculturelles.

4.4. La rivalité et non l'intercommunalité persiste entre les communes autour des ressources

Comme nous venons de l'indiquer, beaucoup de communes restent non viables économiquement parce que dépourvues d'assez de ressources ou d'infrastructures socioéconomiques et cela fait que les rares ressources font l'objet de beaucoup de conflits car les communes notamment rurales ont compris la décentralisation comme de la compétition et non de la complémentarité entre elles. Il n'a pas été rare de voir des communes interdire l'accès de leurs ressources (terre, paille de brousse, bois de chauffage, arbre fruitier) aux ressortissants des communes voisines. Aussi, certaines communes au lieu de fédérer leurs efforts pour la mise en place des infrastructures et équipements socio collectifs (écoles, centres de santé communautaire etc.) ont cherché à aller seule quant bien même elles n'ont pas les moyens nécessaires pour les réaliser ou les faire fonctionner durablement.

4.5. Les compétences techniques au niveau des collectivités restent insuffisantes

Dans l'ensemble, les membres des organes de gestion élus, en occurrence en milieu rural, manquent de compétences techniques nécessaires. En effet, bon nombre des élus locaux n'ont aucun niveau d'instruction. Aussi, les collectivités naissantes manquent également d'agents techniques qualifiés pouvant leur permettre de faire face aux demandes de services collectifs de proximité. Les agents qualifiés préfèrent travailler dans la fonction publique d'Etat (elle aussi en manque) ou dans les communes urbaines au détriment des communes rurales car celles-ci ne sont pas en mesure d'assurer régulièrement le paiement des salaires.

³⁹⁵ Yaouga Félix KONE, « Le vestibule et/ou l'urne : Quelles légitimités pour l'exercice du pouvoir communal ? » dans : Claude FAYE, Yaouga Félix KONE et Cathérine QUIMINAL, *Décentralisation et pouvoirs en Afrique : En contrepoint, modèles territoriaux français*, Paris, IRD, 2006, p. 132.

4.6. Le transfert des ressources aux collectivités reste difficile

Depuis la mise en place des organes de gestion des communes en 1999 à nos jours, le transfert des ressources semble un serpent de mer. Le principal obstacle à ce transfert est le manque de ressources humaines qualifiées au niveau des collectivités à même de gérer les ressources financières qui, il faut le signaler, doivent venir de plusieurs secteurs donc relevant des programmes sectoriels notamment en matière de santé, d'éducation et d'hydraulique rurale. S'agissant des ressources humaines, aujourd'hui, les fonctionnaires de l'Etat ne nourrissent pas un intérêt pour les collectivités territoriales obligées de recruter de nouveaux agents, cela demande un temps d'adaptation et de formation. Aussi, le personnel recruté sous le nom de fonctionnaire des collectivités reste très volatil car il quitte dès qu'il a un emploi auprès de l'Etat où il y a plus d'avantages (avancement, formation, promotion à des postes de responsabilité).

S'agissant des ressources financières, l'administration à travers l'unicité des caisses notamment au niveau des communes, continue d'avoir la main mise sur les fonds en occurrence ceux de l'Etat. Comme nous l'avons indiqué tantôt, les fonds des programmes sectoriels (éducation, santé, et hydraulique) restent encore le monopole de leur département respectif même si ces derniers temps, on note beaucoup de concertations entre les acteurs (collectivités, services techniques, partenaires au développement) dans le but de rendre effectif le transfert des fonds aux collectivités. En attendant, nous pensons qu'il est important de trouver la réponse à certaines questions. Comment faire converger les logiques plurielles et divergentes des acteurs dans ce sens ? Comment faire en sorte que les collectivités ne tombent pas dans les mêmes pratiques de captation et de mauvaise gestion des ressources reprochées à l'administration ? Comment faire en sorte que les fonds puissent réellement servir aux actions prioritaires de développement ?

Au terme de ce chapitre, nous constatons que le processus de décentralisation au Mali bien qu'il ait été long et participatif reste inachevé. La mise en place des collectivités territoriales à partir de 1996 gérées par voie de démocratie de proximité est loin de répondre à l'attente d'asseoir le développement local et régional. En effet, nous avons vu que celles-ci sont confrontées à beaucoup de difficultés d'ordre institutionnel, socioculturel et financier les empêchant de jouer pleinement leur rôle celui d'améliorer les conditions de vie des populations locales, cette situation met en jeu d'autres acteurs de proximité notamment les organisations populaires déjà fortement ancrées territorialement et socialement et qui jouaient ou continuent de jouer le rôle de collectivité publique en matière de production de biens et services notamment collectifs. Dans le chapitre, nous avons observé qu'au Mali même si la décentralisation ne marque pas le pas, après plus d'une décennie de mise en œuvre, elle a besoin de l'accompagnement d'autres acteurs locaux pour relever le défi. Dans la partie qui suit, nous essayons de rendre compte du rôle d'un de ces acteurs à savoir les organisations populaires en lien ou à côté des collectivités dans le développement local qui, il est utile de souligner, n'est pas l'apanage des seules collectivités ou de l'Etat mais aussi des acteurs privés et sociaux comme nous l'avons développé au chapitre deux sur les approches du développement local qui peut être un processus déclenché par les acteurs locaux, notamment

communautaires ou populaires qui amorcent des initiatives en rapport ou à côté de celles portées par les collectivités, l'Etat, visant à promouvoir le développement socio-économique et socio politique³⁹⁶. La troisième partie de la thèse nous permettra à travers des études de cas de voir comment et en quoi les organisations populaires actuelles de la zone de Niono de l'Office du Niger contribuent au développement de cette localité.

³⁹⁶ Sambou NDIAYE (2011), *op. cit.*, pp. 212 - 233.

Troisième partie : Organisations populaires actuelles et le développement local dans la zone de production de Niono

Après avoir analysé dans une démarche diachronique et systémique l'évolution de la place et du rôle des organisations de l'économie populaire dans les modèles de développement au Mali pendant les premières républiques, nous tentons dans cette partie d'interroger la participation des pratiques actuelles développées par les organisations de l'économie populaire de la zone de production de Niono dans la réalisation du développement local. Il s'agit donc pour nous de chercher à savoir, par des études de cas, comment et en quoi les organisations populaires actuelles de ladite zone notamment des villages de Sériwala km 30, de Kolodougou coura, de Foabougou et de Nango contribuent au développement de leurs localités sur les plans économique, social et politique. En effet, au niveau de l'analyse contextuelle, nous avons souligné que la zone de l'Office du Niger est un creuset des organisations populaires. Celles-ci développent des pratiques qui touchent tous les aspects de la vie socio économique et socio politique de la zone. A présent, nous portons un regard analytique sur ces pratiques d'acteurs à travers une grille d'analyse afin de confirmer ou infirmer nos hypothèses de recherche. Faut il le rappeler, nous partons de l'idée que les dynamiques et pratiques des paysans dans des organisations socio-économiques populaires constituent un cadre de production de facteurs de développement local. Elles permettent de mettre en place des services sociaux, des activités productives économiques et un espace de coordination des actions de développement au sein du territoire en lien avec les collectivités territoriales en voie de se construire.

La présente partie a donc pour objet d'analyser la participation des organisations populaires dans le développement local à partir de notre enquête de terrain afin de répondre à nos questions et hypothèses de recherche. Elle comprend quatre chapitres (sept, huit, neuf et dix). Le chapitre sept présente notre démarche de terrain par rapport à la collecte et l'analyse des données. Le chapitre huit dresse le panorama des organisations populaires aussi bien de création endogène qu'exogène dans la zone de Niono. Le chapitre neuf examine les résultats de nos études de cas sur la base de notre grille d'analyse. Le chapitre dix présente une analyse comparative entre les organisations et leurs participations dans le développement local.

Chapitre 7 : Démarche de collecte et d'analyse des données sur le terrain

Comme nous l'avons indiqué au niveau de l'introduction générale de la présente recherche, notre démarche est centrée sur l'analyse systémique des pratiques d'acteurs populaires. Il s'agit d'une démarche analytique qui intègre à la fois les dimensions économique, sociale et politique autant locales que globales des pratiques d'acteurs. Ce faisant, nous avons défini une zone d'étude à savoir la zone de production de Niono à l'Office du Niger. Dans cette zone, nous avons dégagé un échantillon de quatre villages à savoir Sériwala, Foabougou, Nango et Kolodougou coura. Nous avons motivé le choix de ces villages par le fait qu'ils regroupent un important nombre et toutes les formes d'organisations de l'économie populaire rencontrées dans la zone. Dans ces villages, pour la collecte des données, nous avons utilisé comme techniques l'entretien semi directif en groupe et individuel, le récit de vie et l'observation participante. Dans l'introduction générale, nous avons développé les raisons du choix de ces techniques. Quant à l'analyse des données recueillies nous avons choisi l'analyse systémique de contenu. A cet effet, nous avons élaboré une grille d'analyse.

Le présent chapitre a pour objet de décrire cette démarche de recueil des données et les outils qui servent à les analyser.

1. La collecte des données

Elle est le fruit de trois enquêtes de terrain d'une durée moyenne de sept mois chacune auxquelles s'ajoutent de nombreux séjours que nous avons effectués auparavant dans la zone. Elle s'est déroulée comme suit.

Dans une phase exploratoire, nous avons noué des contacts préliminaires avec les autorités locales et les membres des organisations populaires afin de les informer des objectifs de notre recherche et ce que nous attendions d'eux pour sa réalisation d'une part, et afin de définir un échantillon de quatre villages, d'autre part. Ainsi, nous avons sillonné les vingt un villages de la commune de Niono pour avoir des informations précises sur la vie des organisations et les pratiques qu'elles développent. Sur la base de l'analyse des informations collectées au cours de cette phase exploratoire, nous avons choisi les villages de Nango N3, Sériwala km 30, Foabougou et Kolodougou coura car ils nous permettent d'avoir des données sur toutes les formes (traditionnelle et moderne) d'organisations populaires présentes dans la zone de Niono. Nous avons ensuite constitué le répertoire des organisations populaires de chacun de ces villages. Nous avons également identifié les personnes ressources, les structures administratives, techniques et d'accompagnement pour compléter les données recueillies auprès des organisations. Le tableau ci-dessous présente la situation des organisations répertoriées et enquêtées dans les quatre villages choisis.

Tableau 7.1. Situation des organisations enquêtées dans les villages choisis

	Population	Nombre d'OEP Rencontrées
Foabougou	2 063	14
Sériwala	1 853	17
Nango	2 468	16
Kolodougou coura	1 495	20
Total	7 879	67

Source : construit à partir de nos enquêtes

A signaler aussi que la phase préparatoire à la recueille des données, nous a permis, d'une part de choisir nos techniques de collecte d'informations à savoir l'entretien semi directif, le récit de vie et l'observation participative, et d'autre part, d'élaborer un guide.

En ce qui concerne la collecte des données par l'entretien, nous avons combiné l'entretien en groupe et l'entretien individuel. Dans le premier cas, nous avons discuté soit en assemblée générale ou en réunion des membres des organes de gestion des organisations répertoriées dans chaque village. Il a consisté à donner rendez-vous aux organisations ou à faire coïncider ces rencontres avec leurs réunions de bureau. Nous nous arrangions pour pouvoir bénéficier de la présence du plus grand nombre de membres et cela nous a valu des rencontres très matinales et nocturnes. Au total, une soixantaine d'entretiens semi dirigés ont été réalisés avec les organisations.

Dans le second cas, nous avons débattu individuellement avec quelques membres des organisations en fonction de leur disponibilité. En effet, parallèlement à l'entretien en groupe, nous avons choisi au hasard certains acteurs villageois soustraits de l'influence du groupe pour l'entretien individuel car nous avons observé que lors des entretiens en groupes certains membres se gênaient de parler en public.

Dans l'ensemble, les entretiens se sont déroulés dans la langue locale bambara, la langue parlée par plus de 95% de la population locale, une langue que nous parlons aussi. Ensuite nous avons traduit en français les données recueillies.

Dans la phase de l'entretien, nous signalons que nous nous sommes fait aider par deux agents du service de développement social et de l'économie solidaire de Niono pendant l'identification des organisations et la collecte de données. Aussi, ils nous ont aidés à organiser des assemblées avec les membres des organisations.

Pour donner plus de fiabilité à nos données, nous avons procédé par triangulation consistant à recouper les informations à travers la variation des interlocuteurs et des techniques de collecte. C'est ainsi que nous avons utilisé une autre variante de l'entretien à savoir le récit de vie qui a consisté à écouter quelques acteurs populaires raconter leurs histoires, leurs expériences en matière de participation aux organisations de l'économie populaire. Aussi, nous avons utilisé comme instrument de collecte l'observation participante qui a consisté à vivre parmi les villageois durant nos séjours afin de cerner de façon dynamique et profonde

les comportements (dynamiques et jeux) des acteurs au moment où ils se produisent³⁹⁷, les interactions entre les acteurs populaires au sein de leurs structures, les modes de vie, et l'organisation de leur société.

Comme supports de collecte de données, nous avons utilisé le dictaphone et les prises de notes.

Le tableau ci-dessous présente par village la liste des organisations populaires rencontrées au cours de nos différentes visites de terrain. Nous signalons que la liste prend en compte les organisations que nous avons clairement identifiées dans les villages. En effet, nous n'avons pas pu avoir les membres de certaines organisations figurant sur le répertoire établi par la direction de la zone de production de Niono.

³⁹⁷ Raymond QUIVY et Luc Van CAMPENHOUDT, *op. cit.*, p. 177.

Tableau 7.2. Organisations répertoriées et enquêtées par village

	Foabougou	Kolodougou coura	Nango	Sériwala	Total
Associations Villageoises (AV)	- AV de Foabougou		- AV de Nango	- AV de Sériwala	3
GIE d'hommes	- Saniya - Kinawati	- Balimaya ton - Baara	- Benkadi - Cocots Sahel SA - Yiriwasso - GIE Nango	- Djiguiya - Kotognontala - Traoréla - APS	12
GIE de femmes	- Baara - Layedou	- Benkadi - Hodila - Djèkabaara - Djantoyèrèla	- Dèmesso - Nango Sahel	- Benkaki - Djama jigi	10
Sociétés coopératives	- Jantoyèrèla - Coopérative des femmes de Foabougou	- Kalayiriwa - Miriya - Nièta - Sigida Yiriwa - Kala socoura Demba	- Tièssiri - Kokè - Bou Diarra N°1 - Yelen	- Djeka baara	12
Associations de santé communautaire	- C3	- Extension	- C 3	- C3	2
Comité de gestion d'école communautaire	- Du village de Foabougou			- Du village de Sériwala	2
Autres organisations (communautaire, socio culturel,	- jigièmè - Yiriwa so - Djaba ton - Groupe Sewa	- Fofasé - Benkadi 1 - Association allama Kono	- Association Tata Diarra - Association Bou Diarra N°2	- Yriwa - Sabali - Jigiya - Gnèssigi	25

groupe autogéré de crédit)	- Djakawili	- Association Yiriwa - Kadô ton - Traoré ton - Diarra ton - Association Yèrèdèmè - Association des femmes de Kolodougou Coura	- Danaya ton - Groupe Benso ba - Teriya ton	- Bozo ton Sabougnouma	
Total	12	21	17	14	65

Source : construit à partir de nos enquêtes

2. L'analyse des données

Nous avons privilégié l'analyse de contenu afin d'étudier de façon systématique le rapport, l'inter dépendance, l'inter action entre les pratiques populaires et le développement local dans la zone de l'Office du Niger. Il est bon de signaler que nos données sont essentiellement qualitatives. Ainsi, nous avons élaboré une grille d'analyse des pratiques des organisations populaires en matière de développement local. Dans cette grille, nous avons déterminé les domaines ou dimensions à étudier en matière de réalisation du développement local ainsi que les éléments qui servent à les analyser. Après ce travail préliminaire, au niveau de l'analyse des résultats, dans un premier temps, nous avons dressé le panorama des organisations populaires dans chacun des quatre villages et dans la zone de production de Niono. Dans un deuxième temps, nous avons fait des études de cas par type d'organisations de façon plus approfondie. Dans un troisième temps, nous avons procédé à une analyse générale par type d'organisations pour voir en quoi et comment chaque catégorie d'organisation participe à la réalisation du développement local. Le tableau ci-dessous a servi de support à ces différentes analyses.

Tableau 7.3. Grille d'analyse des pratiques des organisations populaires

Domaine/Dimension	Composantes
Identité de l'organisation	- Historique - statut - finalités - fonctionnement - domaines d'intervention - leadership et le membership
La coordination de l'organisation	- mode de prise de décisions - participation à la prise et à l'exécution des décisions - jeux et logiques des acteurs
Les pratiques de développement économique local développées par l'organisation	- type d'activités économiques - accès au financement (crédit solidaire, IMF) - accès à la terre - accès aux équipements et intrants agricoles - mise en place des infrastructures et équipements collectifs de production et de commercialisation (magasin villageois, chambre de conservation, batteuse, décortiqueuse etc.) - modes de production des biens et services - modes de distribution des biens et services (marchand, réciprocaire, redistributif) - commercialisation des produits - maintien et création de l'emploi - amélioration des revenus (individuel et collectif)

Les pratiques développées par l'organisation sur le plan social (rôles de service public de proximité en matière de santé et d'éducation))	- accès à la santé : cases de santé, mutuelles de santé, centres de santé communautaire - accès à l'éducation (alphabétisation, scolarisation des enfants, construction d'infrastructures scolaires) - sécurité alimentaire (banque de céréales, champ collectif) - réalisation des points d'eau potable - hygiène et assainissement - électrification rurale - la protection sociale (formes d'entraide et de solidarité) - la défense des intérêts matériels et financiers
Les pratiques développées par l'organisation sur le plan politique	- ancrage territorial - échelon d'implantation (secteur, village, commune, inter commune) - participation à la gouvernance du territoire (village, commune) - représentation dans les organes de gestion du village ou de la commune - construction d'espaces publics - options citoyennes et d'opposition politique
Les portées des pratiques de développement local	- impacts économiques sur le territoire villageois ou communal - impacts sociaux sur le territoire villageois ou communal - impacts politiques sur le territoire villageois ou communal
Le partenariat et l'interaction avec d'autres acteurs (collectivités, Etat, ONG), les fenêtres d'opportunité	- types de collaboration avec d'autres acteurs - réseautage (village, commune, cercle) entre acteurs locaux - rapports acteurs populaires et élus communaux - rapport avec les collectivités territoriales - rapport avec les services techniques - partenariat avec les partenaires extérieurs (ONG, coopération au développement)
Les difficultés rencontrées par l'organisation et les perspectives de solutions envisagées	- organisationnelle - socio-économique - sociopolitique - partenariale

Cette grille en plus de prendre en compte les dimensions économique, sociale et politique des pratiques des organisations dans l'atteinte du développement local, aborde aussi le contexte de création des organisations, leurs modes de coordination, le partenariat avec d'autres acteurs locaux (les fenêtres d'opportunités), les difficultés qu'elles rencontrent et les perspectives de solutions envisagées. Elle nous permet donc d'avoir des données sur la vie des organisations et les différentes pratiques qu'elles développent.

Chapitre 8 : Panorama des organisations de l'économie populaire dans la zone de production de Niono

« Dans toute relation est incluse une relation de pouvoir. Celle-ci est donc présente dans toute organisation y compris les associations³⁹⁸. »

Dans l'analyse contextuelle de notre recherche, nous avons souligné que la zone de l'Office du Niger est un creuset des organisations populaires à la fois traditionnelles et modernes. Le tableau 8.2 représente une parfaite illustration. En effet, non seulement il indique de façon précise l'important effectif des organisations populaires mais aussi les formes qu'elles revêtent. Dans le présent point, nous décrivons donc ces différentes formes d'organisations rencontrées dans la zone, leurs statuts (formel et informel), les dynamiques endogènes et exogènes qui soutiennent leur création, les principes et valeurs sur lesquels elles se reposent, les finalités poursuivies, les modes de coordination développés.

Construites à partir des relations de solidarité socio culturelle, professionnelle et de proximité géographique dans un contexte de libéralisme qui a vu le désengagement de l'Office du Niger à partir de 1994 de certaines activités notamment l'accès aux facteurs de production comme les engrais et les crédits agricoles, la commercialisation, les organisations populaires de la zone de Niono, se présentent sous plusieurs formes que l'on peut classer en deux catégories. La première catégorie concerne les organisations non formelles, généralement communautaires donc disposant d'un ancrage socioculturel fort mais qui n'ont pas d'existence juridique c'est-à-dire non régies par un texte. La deuxième catégorie porte sur les organisations formelles (association, groupement d'intérêt économique, société coopérative) donc qui sont administrativement ou juridiquement reconnues par les autorités (mairie, préfecture, services techniques).

1. Les organisations non formelles ou traditionnelles

Dans la zone de production de Niono, les organisations dites traditionnelles ou communautaires ont toujours animé les espaces communautaires de reproduction socio économique. Ces organisations fortement ancrées socialement et territorialement se particularisent surtout par leur informalité qui leur offre plusieurs modalités d'organisations à partir des relations beaucoup plus communautaires que professionnelles. En effet, ces organisations qui émergent de dynamiques endogènes n'ont pas de statut juridique et leurs modes d'organisation relèvent plutôt du patrimoine organisationnel du milieu et de

³⁹⁸ Christian Hoarau et Jean Louis Laville, *La gouvernance des associations : économie, sociologie, gestion*, Erès, 2008, p. 61.

l'ingéniosité sociale de leurs membres. Ce caractère informel ou traditionnel ne les empêche pas cependant de travailler avec des partenaires administratifs, techniques et financiers.

L'autre grande particularité des organisations non formelles dans la zone de l'Office du Niger est qu'elles sont beaucoup plus présentes dans les pratiques sociales qu'économiques même si elles connaissent une imbrication. Ainsi, les finalités poursuivies par ces organisations sont la sécurisation et la construction des liens sociaux, d'espace de sociabilité notamment pour des exploitants venus d'ailleurs. En effet, la zone de l'Office du Niger est un lieu de rencontre des populations autochtones, des paysans venus en groupes ethniques ou en communautés villageoises, de paysans individuels installés. Cette population hétérogène bien que guidée par la recherche d'enrichissement individuel développe des pratiques collectives de sécurisation dans un milieu où chacun pris individuellement a peu de chance de s'épanouir économiquement et socialement. L'éclosion des organisations communautaires s'inscrit dans cette logique. Il est question dans ces organisations de se mettre ensemble à partir du lien social si minime soit il pour affronter l'environnement socio économique. Dans cette catégorie d'organisations, nous rencontrons les groupes autogérés de femmes, les groupes de crédits, les associations socioculturelles ou communautaires.

1.1. Les groupes autogérés de femmes autour de l'épargne et du crédit

Ils émergent de dynamiques endogènes c'est à dire à partir de la solidarité socioculturelle et de proximité territoriale sur libre adhésion individuelle. Ils relèvent donc des pratiques traditionnelles d'entraide entre les femmes notamment par rapport à l'épargne et le crédit de type tontinier. Cependant, la particularité de ces groupes autogérés est qu'ils se modernisent tout en gardant leur caractère informel. En effet, ils ont emprunté certaines règles de l'autogestion dont la bonne marche repose sur l'implication et la participation de chacun avec des responsabilités bien définies. L'émergence de cette forme hybride d'organisation dans la zone de l'Office date du début des années 2000. Celle-ci rassemble librement des femmes qui mènent des activités agricoles et génératrices de revenu. Les membres sont égaux et jouissent des mêmes droits et devoirs. Généralement leur nombre se situe entre trente et quarante femmes. Ils sont dirigés par un bureau comprenant une présidente, deux adjointes, une trésorière, une secrétaire aux comptes choisies par consensus. Les groupes se réunissent une fois par semaine. Ils ne disposent d'aucun texte de reconnaissance administrative. Cependant, dans la pratique, ils s'imposent auprès des IMF et de certains partenaires par leurs capacités d'organisation et de mobilisation dues à une forte cohésion sociale, de mener des activités génératrices de revenu et de constituer des groupes de crédits autogérés.

En termes de finalités, ils se proposent de renforcer les liens d'entraide et de solidarité entre les membres afin de permettre aux femmes de faire face à leurs rôles de reproduction et de production par l'exercice d'activités marchandes et non marchandes. Ils cherchent précisément à promouvoir les activités économiques des membres et à construire des espaces de gestion des risques sociaux. Cela montre que dans ces groupes l'activité économique est encadrée dans les relations sociales. Précisément, ils combinent la pratique de l'épargne et de crédit et celle de renforcement des liens sociaux. La réussite de ces pratiques passe

nécessairement par l'implication et la participation pleines de l'ensemble des membres avec l'obligation de présence aux rencontres notamment hebdomadaires. Ainsi, les principes sur lesquels repose le fonctionnement de ces groupes sont la participation, la solidarité et la réciprocité.

Pour la participation, la présence physique des membres aux différentes rencontres et surtout aux événements sociaux qui est considérée comme un don de soi constitue la première qualité de membres. Cette qualité est agrémentée par les différentes contributions en nature et en espèce quant au fonctionnement de l'organisation et des mécanismes d'entraide et de solidarité.

A propos de la solidarité et de la réciprocité, les organisations communautaires, il faut le souligner, poursuivent en général une finalité sociale, précisément de construction de réseaux de sociabilité. A cet effet, ils amorcent des pratiques consistant à venir en aide financièrement et matériellement aux membres en difficulté ou à s'entraider à tour de rôle dans les travaux agricoles. Ces pratiques seront étudiées plus en détail dans les études de cas au chapitre neuf.

Par rapport à la coordination de l'organisation, la production des décisions et des règles régissant leur fonctionnement relève de l'ensemble des membres. En effet, le principe de base dans ces groupes est que tout ce qui concerne la vie de l'organisation doit se discuter en réunion de membres. *“La vie du groupe se discute au sein du groupe”*. (Entretien, Sériwala, 2012) Ainsi, même le bureau ne peut pas prendre une décision au nom de l'organisation, il faut toujours la participation des autres membres. Lors des réunions, chaque membre est appelé à se prononcer sur les décisions à prendre. Celles-ci portent en général sur l'organisation interne du groupe, l'utilisation des excédents générés, la négociation des prêts auprès des IMF, l'estimation des besoins en entrants, l'organisation de la commercialisation des produits, les modalités de gestion des événements sociaux, la participation à d'autres activités du village et des partenaires. Sur ces points, les accords se font à la majorité simple ou par consensus. Ce mode de coordination a l'avantage de trouver des points d'accord entre les membres même s'il ne résout pas forcément les problèmes ou ne met pas fin aux antagonismes qui traversent ce genre d'organisation ou cohabitent intérêts individuels et collectifs dans un environnement où existent aussi d'autres acteurs avec d'autres logiques notamment les commerçants grossistes de riz, les importateurs d'engrais, les IMF et les banques.

1.2. Les groupes de crédits auprès des institutions de micro finance (IMF)

A la différence des groupes autogérés d'épargne et de crédits, les groupes de crédits des IMF sont constitués fondamentalement pour accéder à des microcrédits. Ils font suite à l'installation dans la zone des institutions de micro finance au début des années 1992 pour occuper le terrain de crédits délaissé par l'Office du Niger. Il s'agit donc des groupes, très généralement de femmes qui existaient déjà sur la base des relations socioculturelles ou créés sous l'impulsion d'une dynamique exogène notamment émanant des animateurs des IMF ou des moniteurs de l'Office du Niger plutôt animés d'une logique de résultat (octroyer coûte

que coûte des crédits et les recouvrer à tout prix après) que d'une logique de développement c'est-à-dire d'amélioration des conditions de vie des femmes de façon durable par l'exercice d'activités génératrices de revenu.

Ces groupes qui n'ont pas un mode d'organisation tout à fait formel sont généralement constitués autour d'une femme influente c'est-à-dire ayant un réseau social bien développé et qui est en mesure d'exercer la pression sociale sur les membres pour le remboursement des prêts, un problème important pour les IMF. Donc, ils ne disposent pas d'organes de gestion, le rôle du leader étant prépondérant. L'adhésion à ces groupes est volontaire et individuelle et elle se fait exclusivement à partir des relations de parenté, d'amitié, de voisinage et religieuse. De façon générale, leurs réunions sont hebdomadaires et ont lieu chez la présidente qui joue pratiquement le rôle de cheftaine. Leurs activités durent en général de l'octroi du crédit de groupe à son remboursement soit six à sept mois.

La finalité poursuivie par les groupes de crédits comme leur nom l'indique est la recherche de crédits auprès des IMF qu'ils répartissent ensuite entre les membres qui s'engagent à les rembourser par tranche chaque semaine avec intérêt. Ces crédits servent à financer leurs activités économiques : maraîchage, petit commerce, artisanat. A la différence des groupes autogérés d'épargne et de crédits, la construction d'un espace de gestion des risques sociaux n'est pas une priorité, elle vient plutôt en appoint ou sert de créneau. Cela s'explique par le fait que ces groupes sont coachés par des animateurs des IMF guidés par une logique purement marchande, c'est-à-dire le remboursement des crédits et leurs intérêts.

Dans ces groupes, le pouvoir de décision revient généralement à la présidente car le regroupement se fait autour de sa personne. A son tour, ce pouvoir est fortement influencé par les moniteurs des IMF dont elle est la principale interlocutrice. En effet, nous avons constaté qu'à travers le système d'encadrement mis en place pour accompagner les microcrédits, les moniteurs interfèrent directement dans la vie de ces groupes dont une grande majorité a été créée ou redynamisée sur leur demande auprès des femmes vivant dans des réseaux sociaux.

1.3. Les organisations socioculturelles ou communautaires

Dans ces organisations le ferment communautaire est le facteur dominant car il s'agit de renforcer ou de reconstruire le tissu socioculturel. En général, il s'agit des organisations d'entraide et de travail à partir des relations de parenté et de proximité géographique. Le slogan est : « *Nous sommes porteurs d'une même identité ou valeur à entretenir au service de la communauté* ». Donc ici, le recrutement se fait exclusivement sur l'appartenance à la même ethnie (tons des Bozo, des Dogon, des Mossi etc.), au même patronyme (ton des Traoré, des Coulibaly etc.), à la même aire culturelle (l'association des ressortissants de Koutiala, de Bandiagara etc.), à la même région voire province pour les Burkinabé. A l'image des deux premiers groupes, les organisations socioculturelles sont très actives dans la construction de réseaux de sociabilité imbriqués à des visées économiques notamment l'accès aux microcrédits auprès des IMF, les appuis réciprocaires dans les travaux agricoles (repiquage, récolte etc.).

Les organisations communautaires présentent plusieurs modes d'organisation et de gestion. Quel que soit le cas, elles émergent d'une dynamique endogène tendant à sauvegarder l'identité socioculturelle des membres ou à créer un réseau social. Leur prolifération dans la zone comme nous l'avons indiqué tantôt s'explique par le fait que les populations viennent de différents horizons du pays et de certaines provinces du Burkina Faso. Ainsi, chaque communauté ou groupe socioculturel essaye de construire son réseau identitaire de sécurisation sociale et parfois économique. Dès lors, l'adhésion dans ces organisations se fait collectivement sur la base de l'esprit de groupe d'appartenance : « *Nous sommes les mêmes donc nous devons marcher ensemble* » ou encore « *Nous venons du même milieu donc nous sommes proches, nous sommes les mêmes.* » Ainsi, dans certains villages de la zone de production de Niono comme Kolodougou coura (village créé dans les années 1980), nous rencontrons des juxtapositions d'organisations communautaires développant les mêmes pratiques dans des réseaux plus concurrentiels que complémentaires.

En ce qui concerne, le mode de coordination, ces organisations ne disposent pas d'instances décisionnelles et de contrôle clairement définies. Le plus souvent, le regroupement se fait autour d'une forte personnalité respectée assistée de quelques membres qui fixe les règles directrices du groupe et les types d'activités à mener en son sein. De la sorte, le pouvoir de décisions dans ces groupes relève plutôt de la légitimité communautaire et économique (leaders communautaires, paysans riches). En effet, les leaders se situent généralement parmi les premiers arrivants dans la zone, les paysans qui ont assez de moyens économiques ou qui savent lire ou écrire ne ce reste que le niveau primaire. Tout compte fait, ces organisations jouissent de l'autonomie de gestion autour des principes et valeurs comme la participation, la solidarité et la réciprocité.

A ces formes d'organisations informelles ci-dessus esquissées, nous pouvons ajouter les comités de gestion des écoles communautaires. En effet, dans la zone nous rencontrons des écoles communautaires créées et entretenues par les populations. Ces écoles sont dotées d'un organe d'administration appelé comité de gestion de l'école communautaire mis en place par les habitants. Le comité a pour mission d'assurer le fonctionnement quotidien de l'école notamment le paiement des salaires du personnel par les cotisations mensuelles instituées par élève. Aussi, il entreprend toute initiative allant dans le sens du renforcement des infrastructures scolaires communautaires. Cependant, avec l'érection de plus en plus des écoles communautaires en écoles publiques (prises en charges par l'Etat et les collectivités), les organisations communautaires autour des écoles disparaissent petit à petit.

2. Les organisations formelles

Cette catégorie d'organisations que l'on peut qualifier de moderne ou institutionnelle se caractérise par le fait d'avoir une existence juridique et administrative qui n'atteste pas cependant de leur bonne organisation dans la pratique comparativement aux organisations informelles. En effet, nous observons que l'adoption d'une forme juridique reconnue à l'occidental répond beaucoup plus au souci de répondre aux critères de formalité exigés par l'Etat et certains partenaires par rapport à leurs appuis.

Les organisations formelles se caractérisent par la mise en place des organes de gestion (assemblée générale, conseil d'administration, comité de gestion, comité de contrôle) dont les membres en principe sont élus par vote pour un mandat bien défini. Elles jouissent d'une personnalité juridique et de l'autonomie de gestion. Dans la famille des organisations formelles au niveau de la zone de production de Niono, nous avons l'association villageoise (AV), le ton villageois, le groupement d'intérêt économique, la société coopérative. A celles-ci, nous ajoutons, les Organisations d'Entretien de Réseau Tertiaire (OERT), l'association de santé communautaire et l'organisation syndicale. Celles-ci ne font pas partie de nos études de cas car la première qui est une pure création de l'Office de façon verticale souffre de reconnaissance des exploitants et cela à juste titre, quant à la seconde, elle bénéficie seulement d'une simple délégation de pouvoir de la part des autorités pour gérer un centre de santé communautaire enfin, la troisième concerne l'ensemble des zones de production de l'Office du Niger et s'inscrit exclusivement dans la défense des intérêts des exploitants agricoles.

2.1. Les associations villageoises pour assurer des fonctions socioéconomiques suite à la restructuration de l'Office du Niger

La présence des associations villageoises dans la zone de l'Office du Niger remonte au milieu des années 1980 (début du PAS à l'Office). En effet, pendant cette période, l'option de développement local participatif prônée par les autorités nationales d'alors reposait sur les tons et les associations villageois comme structures de base. C'est ce choix politique qui explique leur création systématique sur l'ensemble du territoire national avec une mention spéciale pour la zone de l'Office du Niger. Celle-ci compte tenu de son rôle dans le développement agricole devait organiser les exploitants agricoles dans des structures capables non seulement de promouvoir le développement local villageois mais surtout de prendre en charge les activités délaissées par l'Office suite à sa structuration. Il s'agit entre autres du crédit agricole, de l'accès aux intrants et équipements agricoles, du transport du paddy, du battage et décorticage du riz, de la commercialisation. Ainsi, avec l'appui de la coopération néerlandaise à travers le projet d'Appui à la Riziculture Paysanne à l'Office du Niger (ARPON), chaque village rizicole de l'ON a été érigé en association villageoise multifonctionnelle et tous les riziculteurs du même village devenaient automatiquement membres pour réaliser l'action collective villageoise. Ensuite, chaque association villageoise a été dotée de batteuse à raison d'une batteuse pour une superficie de cent hectares pour générer des ressources destinées au développement des localités. C'est dans ce contexte que 185 AV ont été mises en place entre 1984 et 85.

Aujourd'hui, les AV en dehors de quelques villages connaissent des difficultés de fonctionnement suite à leur éclatement pour des problèmes de bonne gestion. En effet, elles ont au début indépendamment évolué en dehors de tout cadre de contrôle par la base. Cela a favorisé la gestion patrimoniale des ressources générées qui au lieu d'être investies dans des activités socioéconomiques de développement ont servi à des fins personnelles. Les AV actuelles dans la zone sont celles qui ont survécu à cette situation.

Du point de vue statut, les AV bien que formelles, ne sont pas aujourd'hui clairement réglementées par un texte. Elles évoluent entre le statut de simple association et celui d'une

société coopérative régie par la loi N° 01- 076 du 18 juillet 2001. Ce flou juridique explique aussi la diminution du nombre des AV dont un grand nombre s'est mué en sociétés coopératives. En effet, la loi N° 01- 076 fait obligation aux organisations à caractère coopératif au Mali de se transformer en société coopérative sous peine de perdre cette qualité. Malheureusement beaucoup d'AV ont compris que cette disposition leur demandait de s'ériger en coopérative ou de disparaître alors qu'elles auraient pu rester comme de simples associations régies par la loi n° 04 – 038 / du 5 août 2004.

S'agissant des finalités poursuivies, les AV qui sont multifonctionnelles s'investissent dans la promotion des activités économiques (gestion de crédit de campagne, accès aux intrants et équipements, commercialisation, construction de magasins, foire agricole etc.), sociales (réalisation d'écoles/centres d'alphabétisation, de centres de santé, de mosquées, d'églises, de points d'eau, d'électrification rurale etc.) et politiques (représentation des paysans dans les instances de décisions de l'Office, syndicalisme, action citoyenne). Dans le point suivant nous étudierons profondément toutes les pratiques développées par les AV tendant à atteindre les objectifs de développement local par la production de services d'intérêt général.

Par rapport au mode de coordination, les AV disposent des organes de prise de décisions à savoir l'assemblée générale, le conseil d'administration et le comité de gestion. Cependant, présentement ceux-ci n'ont pas de mandats et tâches clairement définis. Dans ces organes, les décisions se prennent de deux façons : selon les principes démocratiques³⁹⁹ et selon le mode communautaire ou consensualiste⁴⁰⁰ sous l'impulsion du groupe de membres dominant.

Pour le cas de la coordination selon les principes démocratiques qui n'est pas assez courant, les membres des instances de gestion sont élus par vote. Les grandes décisions et les règles qui régissent l'AV sont soumises à l'assemblée des chefs de famille habitant dans le village et nantis d'une parcelle. Les ouvriers agricoles et les paysans sans terre ne sont pas concernés. Aussi, il est utile de noter ici que les femmes bien que membres ne prennent généralement pas part aux prises de décisions même si elles participent à la mise en œuvre des activités. Malgré, l'inscription des principes démocratiques dans les statuts, les cas de vote des décisions sont rares car avec la négociation, les acteurs parviennent généralement au consensus. En effet, dans le milieu, l'on pense que le vote a plus tendance à diviser que d'unir d'où la méfiance. Il est le dernier recours. A titre d'exemple, nous citons le cas de l'AV de Sériwala qui ne concerne qu'une partie du village notamment les proches du chef de village qui ont été mis en minorité par vote, dès lors le village est divisé en deux camps, d'un côté ceux qui veulent une gestion démocratique des affaires qui par conséquent dénoncent la mauvaise gestion notamment patrimoniale, les cas de détournement, de déviation d'objectifs, et de l'autre côté, les partisans de la chefferie traditionnelle qui voudraient sauvegarder les rapports de domination et les privilèges liés à la gestion de la structure.

³⁹⁹ Par principes démocratiques, nous entendons, libre adhésion, un membre une voix dans les votes, même droit de participation dans les prises de décisions, fonctionnement distinct des organes.

⁴⁰⁰ Ce mode fonctionne à partir de l'implication des personnes socialement reconnues : chefs de famille, chefs de village, notables, leaders des jeunes, leaders des femmes, grands producteurs, paysans lettrés ou alphabétisés. Le choix consensuel est généralement recherché à travers des tractations.

Pour la coordination version communautaire ou consensualiste, les membres des organes de l'AV sont désignés par les notables. Aussi, la production des décisions et des normes relève du ressort du chef de village ou du président de l'AV qui se fait entourer par des conseillers, des leaders des jeunes et des femmes. Les décisions sont ensuite soumises aux chefs de familles. A défaut d'être démocratiques (un membre une voix), celles-ci bénéficient d'une légitimité communautaire assez large. D'ailleurs, nous avons constaté que les cas d'AV fonctionnelles rendant effectivement des services individuels et collectifs aux membres sont régis par ce mode de coordination participative et collective. La réussite de la gestion communautaire des AV s'explique par la cohésion sociale qui prévaut dans leurs villages et celle-ci facilite à son tour le respect des principes de participation, de coopération, d'autogestion gages d'un bon management. Le cas du village de Foabougou est une illustration où toutes les composantes communautaires notamment religieuses sont associées aux prises de décisions sous la supervision du chef de village, le garant moral. Dans les études de cas, nous reviendrons sur cet exemple qui continue de bien fonctionner en rendant des services individuels et collectifs aux paysans. Nous le comparerons aux AV des villages de Kolodougou coura et Nango où des problèmes de cohésion sociale se posent et qui entraînent parfois l'éclatement des AV par l'émergence d'une autre forme d'organisation à savoir les GIE.

2.2. Le ton villageois, une organisation en déclin

Créés par les mêmes textes qui régissent les AV dans les années 1980, les tons villageois connaissent aujourd'hui de sérieuses difficultés de survie dans la zone. En effet, nous n'en comptons que trois. Les tons villageois fonctionnent exactement comme les AV et poursuivent les mêmes finalités notamment de développement villageois à la seule différence que le ton concerne l'échelle du village tandis que l'AV concernait une composante sociale (jeune, quartier/secteur, femmes etc.) du village même si aujourd'hui, elle s'étend à l'échelle du village. Dans le schéma comme nous l'avons souligné dans le chapitre cinq, les AV d'un même village compte tenu de leur bonne évolution étaient appelées à former un ton villageois. Cela explique d'ailleurs leur petit nombre. Les tons villageois ont évolué comme la forme couronnée des AV, c'est pourquoi dans leurs pratiques, ils se démarquent difficilement d'elles et présentent les mêmes caractéristiques qu'elles. Ceci revient à dire que tout ce que nous avons dit à propos des AV est valable pour les tons villageois au niveau de la zone de production de Niono. Par conséquent, les tons villageois ne feront pas l'objet d'étude de cas.

2.3. Les groupements d'intérêt économique pour mieux prendre en compte les fonctions économiques

Cette forme d'organisation, à l'origine purement économique et régie par la loi N° 96. 002 portant code du commerce au Mali avec obligation de payer des taxes et impôts, évolue dans la zone de l'Office du Niger depuis la deuxième moitié des années 1990 sous le statut de simple association. C'est pourquoi, les GIE de la zone de l'Office du Niger, même s'ils gardent leur objectif purement marchand, ils n'ont pas un statut juridique clair. L'appellation GIE pour mettre l'accent sur leur caractère économique relève du discours des animateurs de

l'Office qui les classent en Groupement d'Intérêt Economique des Hommes (GIEH) et en Groupement d'Intérêt Economique des Femmes (GIEF). En effet, il a été reproché aux AV dans la décennie 1984 à 1994 de s'engager beaucoup plus dans les activités de développement social que celles de développement économique. Ainsi, les paysans animés de la volonté de mettre en place des entreprises agricoles collectives se sont dirigés vers cette forme d'organisation sans pour autant se conformer aux textes en la matière. C'est pour cette raison qu'ils ne disposent pas d'agrément comme l'exige la loi sur le commerce au Mali mais d'un simple récépissé prenant acte de leur existence et non de leur légalité juridique. Par conséquent, il convient donc de considérer les GIE au niveau de l'Office du Niger comme des associations économiques offrant des services marchands mais qui ne sont pas soumises aux règles qui régissent les entreprises commerciales. Il est utile de signaler aussi que l'émergence des GIE dans la zone est fortement liée à la déliquescence des AV dont un grand nombre s'est éclaté en GIE pour générer plus de ressources, donc faire des profits pour les membres et non pour le village. Cela explique leur rapport un peu compétitif avec les associations villageoises dont les membres sont issus.

Par rapport aux conditions de création, les GIE de la zone de production de Niono sont constitués en général sans capital c'est-à-dire sans pourtant mobiliser les ressources nécessaires pour entreprendre de réelles actions de développement économique. C'est pour cette raison que la zone connaît une floraison de GIE.

A l'image des autres organisations, l'adhésion au GIE est volontaire et individuelle et se fait à partir des relations d'affinité, d'appartenance territoriale et surtout professionnelle. Cependant, les GIE qui sont réellement fonctionnels et disposant des ressources propres sont très fermés. L'adhésion en leur sein est assez sélective et repose beaucoup plus sur la capacité financière des demandeurs. De ce fait, dans la zone de Niono, nous distinguons deux types de GIE en fonction des ressources : les GIE riches et les GIE moins riches, les premiers n'ont pas forcément besoin d'appui extérieur pour réaliser leurs activités et disposent des équipements marchands générateurs de revenu. Quant aux seconds, ils survivent grâce aux appuis des partenaires.

Les GIE comme nous venons de l'indiquer plus tôt s'investissent dans les activités purement marchandes et développent à cet effet, une logique économique. Le seul et unique objectif est l'amélioration des revenus individuels et collectifs des membres. Dans cette visée, les GIE de l'Office singulièrement ceux des hommes exploitent des équipements collectifs (batteuse, décortiqueuse, bascule, magasin de stockage) acquis sur ressources propres. Dans un premier temps, les équipements servent à rendre des services à des tarifs très bas aux membres. Dans un deuxième temps, ils font des prestations de services auprès d'autres paysans selon le prix du marché. Les revenus générés sont répartis entre les membres mais aussi servent à renouveler les équipements marchands. Quant aux GIE de femmes (GIEF), ils sont beaucoup plus actifs dans la conservation et la commercialisation des produits du maraîchage. Aussi, nous notons la présence des GIE spécialisés dans l'extraction des plantes aquatiques (la *salvinia molesta*, les tiffas, la jacinthe) qui obstruent les canaux d'irrigation. En effet, l'Office du Niger a mis en place un projet des travaux de Haute intensité de main-d'œuvre (Himo) pour l'enlèvement de ces plantes par les paysans regroupés à cet effet en GIE. Ceux-ci signent

des contrats avec l'Office autour de ces travaux répartis en lots sur l'ensemble des réseaux d'irrigation.

En termes de coordination des actions, les GIE qui jouissent de l'autonomie de gestion disposent d'organes de décision. Ce sont l'assemblée générale, le conseil d'administration et le comité de contrôle. Les décisions statutairement se prennent de façon démocratique mais dans la pratique nous avons observé que ce sont généralement les présidents et quelques membres influents qui détiennent le pouvoir de décision. C'est pourquoi, aujourd'hui, beaucoup de GIE malgré d'importants moyens matériels ou financiers connaissent les mêmes problèmes de fonctionnement que les AV dont ils sont généralement issus. L'analyse des pratiques sera détaillée dans le chapitre 10, section 2.4.

2.4. Les sociétés coopératives, une lente renaissance dans la zone

Forme d'organisation expérimentée dans la zone de l'Office du Niger dans les années 1960 par la loi N°63-21-ANRM du 25 janvier 1963 à travers la politique de coopération populaire que nous avons longuement développée dans le chapitre quatre, l'organisation coopérative ou l'unité coopérative, un moment abandonnée au profit des tons et associations villageois connaît une renaissance depuis l'adoption de la loi N° 01- 076 du 18 juillet 2001, régissant les sociétés coopératives. En effet, avec cette loi, les AV qui évoluaient comme des organisations à caractère coopératif, ne peuvent dorénavant se prévaloir de cette qualité. C'est pourquoi beaucoup d'entre elles se sont muées en sociétés coopératives pour avoir plus de légalité juridique auprès des partenaires.

Du point de vue juridique, les sociétés coopératives sont les organisations les plus structurées dans la zone. Elles ne peuvent fonctionner avant l'obtention du récépissé et n'ont donc pas d'existence légale avant leur enregistrement auprès de l'administration. Aussi, leur statut fait obligation aux membres de souscrire à des parts sociales, de tenir des documents comptables et d'établir le bilan annuel. Des obligations qui ne sont cependant pas respectées dans la zone par les paysans notamment la tenue des supports de gestion et l'établissement du bilan.

A propos des finalités poursuivies, les sociétés coopératives s'inscrivent dans une logique marchande même si elles sont à but non lucratif. Il est utile de souligner qu'elles ne font pas de profits mais produisent des excédents partageables entre les actionnaires et la structure pour son fonctionnement conformément à l'esprit de la loi régissant les sociétés coopératives au Mali. D'une manière générale, elles cherchent à développer les activités économiques des membres. Cela passe par l'amélioration de l'accès des membres aux facteurs de production à savoir les crédits agricoles, les intrants (semences, engrais chimiques) et les équipements (batteuses, décortiqueuses, motoculteurs) aussi par une meilleure commercialisation des produits (vente collective) et la formation des membres.

A côté des coopératives agricoles, nous enregistrons également les coopératives d'éleveurs et d'artisans. Pour le domaine de l'élevage, les activités portent sur l'accès à l'aliment bétail, la mise en place des parcs de vaccination et d'embarquement, l'embouche et la commercialisation. Rappelons que la zone de l'Office du Niger est une zone d'élevage par

excellence à cause de l'abondance du pâturage et des déchets du riz. Pour le domaine de l'artisanat, il s'agit surtout pour les forgerons de s'organiser autour de la fabrication et la réparation des équipements agricoles comme la charrue, la batteuse, la décortiqueuse. Avec l'encadrement de la coopération néerlandaise, tous les équipements cités sont produits sur place par la Coopérative des Forgerons de l'Office du Niger (CAFON). Cette coopérative couvre l'ensemble du cercle.

Par rapport à la coordination, les sociétés coopératives conformément aux textes sont dotées de trois instances de décisions à savoir l'assemblée générale, le conseil d'administration, le comité de surveillance. Dans ces organes, les décisions se prennent démocratiquement à la majorité simple mais à la majorité absolue pour les changements de textes. Chaque membre dispose d'une seule voix quel que soit le montant des parts sociales qu'il détient. Cependant, dans la pratique, nous avons observé que d'abord les réunions statutaires ne sont pas régulièrement tenues, ensuite très peu de membres participent aux réunions pourtant les textes font obligation aux adhérents de participer à la réalisation des buts de la société coopérative et au renforcement de son unité. Aussi, malgré le principe « un membre une voix », les rapports de force ou de pouvoir ne sont pas égaux. Cela s'explique par le fait que les regroupements dans la zone se font toujours autour des personnes influentes ou qui ont l'habileté de s'exprimer en public, de démarcher les partenaires, ceux-ci produisent plus les normes et les règles qui gouvernent l'organisation. Aussi, il nous a été donné de constater que ce sont les mêmes personnes qui s'imposent à la fois dans plusieurs organisations.

2.5. Les Organisations d'Entretien de Réseau Tertiaire (OERT)

Organisations mises en place au niveau des arroseurs, par l'Office du Niger afin de coordonner les actions d'entretien (surtout le curage des arroseurs) de l'ensemble des exploitants d'un même arroseur, les OERT ont un statut d'association et doivent en principe fonctionner à partir des cotisations des membres. Il est important de rappeler que les entretiens des réseaux d'irrigation sont répartis entre l'Office du Niger (réseaux principal et secondaire) et les exploitants (réseau tertiaire). Présentement, dans la zone, les OERT ne fonctionnent pas du tout car elles ont été mises en place de façon très verticale par les agents de l'Office sans une réelle participation des exploitants qui ignorent parfois leur existence et par conséquent leurs missions et modes de fonctionnement. C'est pourquoi, la zone compte un très important nombre d'OERT qui servent plutôt à alimenter les statistiques de l'Office qu'à organiser réellement les exploitants (qui ignorent leur existence) autour de l'entretien du réseau tertiaire. Selon, ces mêmes statistiques, nous enregistrons 2 808 OERT dans l'ensemble de l'Office contre 335⁴⁰¹ pour la zone de production de Niono.

Dans notre étude, nous nous limiterons seulement à leur présentation car nous ne les reconnaissons pas comme des organisations populaires mues par les exploitants pour les exploitants compte tenu de ce qui précède.

⁴⁰¹ MALI, Ministère de l'agriculture, Office du Niger, *Plan de campagne agricole 2013/2014*, janvier 2013, annexe 1, site web, www.office-du-niger.org.ml, mis en ligne janvier 2013, consulté 22 juillet 2013

2.6. Les associations de santé communautaire

Le 15 décembre 1990, le gouvernement de la République du Mali fit une déclaration de politique sectorielle de santé et de population prévoyant notamment la prise en charge par les populations de leurs problèmes de santé. En effet, l'Etat a décidé de ne plus être le prestataire de soins au premier niveau de la pyramide sanitaire et passe le relais aux communautés. Désormais, les populations sont organisées autour des structures sanitaires de premier niveau appelées Centre de Santé Communautaire (CSCoM). Il s'agit de favoriser la participation communautaire au financement des soins, accompagnée d'un droit de regard des usagers et de la communauté à travers un transfert de gestion des centres de santé à la communauté. La participation communautaire à la santé exige donc que les communautés participent aux efforts pour atteindre les buts et les objectifs des programmes de santé.

Pour la mise en place d'un CSCoM, certains critères ont été arrêtés dont le principal est la taille de la population qui doit être comprise entre 5 000 à 10 000 habitants dans un rayon de 0 à 15 Km (en milieu rural). Cela oblige les villages à se regrouper pour pouvoir prétendre à la mise en place d'un CSCoM. L'aire géographique couverte par le regroupement de villages est appelée "aire de santé" qui ne peut disposer que d'un CSCoM. Cette aire de santé est organisée autour d'une Association de Santé Communautaire (ASACO) démocratiquement élue qui est l'organe de gestion du CSCoM au nom des villages membres. Le découpage des villages en aires de santé est appelé la carte sanitaire du cercle qui est révisée tous les cinq ans et consignée dans le Plan de Développement Sanitaire et Social de Cercle (PDSSC).

C'est dans ce contexte que les vingt un villages de la commune de Niono ont été répartis entre trois centres de santé communautaire gérés chacun par une ASACO.

Comme nous l'avons indiqué, les ASACO sont constituées par les délégués des villages membres. Ceux-ci mettent en place les organes de gestion à savoir : le conseil d'administration, le comité de gestion et le comité de surveillance conformément à l'arrêté interministériel n° 94-5092/MSSPA-MATS-MF du 21 avril 1994 fixant les conditions de création des CSCoM et les modalités de gestion des services socio sanitaires de cercle, de commune, des CSCoM, modifié par l'arrêté n° 95-1262/MSSPA-MATS-MF du 13 juin 1995. Les organes sont responsables de la gestion des ressources mobilisées par les différents acteurs à savoir la mairie (paiement du salaire, équipement), l'Etat (ministère de la santé), la communauté (contribution à la construction et participation au fonctionnement) et les partenaires techniques et financiers. En outre, l'ASACO signe une convention d'assistance mutuelle avec l'Etat et la collectivité locale.

Par rapport à la coordination, l'ensemble des villages de l'aire de santé désigne des délégués qui siègent à l'assemblée générale qui de son côté met en place les organes de gestion cités ci-dessus. Les décisions se prennent à la majorité simple mais à la majorité absolue pour les changements de textes. La mairie, la sous préfecture, le directeur du CSCoM sont membres de droit à titre consultatif.

Dans la pratique, nous relevons des conflits d'intérêts entre les acteurs cités ci-dessus. En effet, pour la communauté (par ses délégués) c'est l'occasion de disposer des ressources par une gestion patrimoniale ou de se faire soigner sans frais. Alors que pour les autres, tout en

sauvegardant son caractère de service communautaire, le CSCom doit répondre à des normes de gestion garantissant sa fonctionnalité dans le long terme.

2.7. Les organisations syndicales

L'émergence des organisations syndicales tout à fait autonomes à l'Office du Niger date de la deuxième moitié des années 1990 avec notamment la création du Syndicat des Exploitants Agricoles de l'Office du Niger (SEXAGON). Dans la même foulée, le Syndicat des Agriculteurs du Delta Central du Fleuve Niger et Environ (SYNADEC) verra le jour. Cependant, il faut rappeler que la première organisation syndicale à voir le jour dans la zone de l'Office du Niger fût le syndicat des colons et agriculteurs de l'Office du Niger en 1954 qui disparaîtra par la suite.

D'une manière générale, les organisations syndicales s'inscrivent dans la défense des droits matériels et financiers des paysans notamment leur sécurisation foncière et leur représentation dans les instances de décisions de l'Office du Niger comme les comités paritaires, le comité de suivi du contrat plan. Leur champ d'action couvre l'ensemble des zones de production de l'Office du Niger.

Dans ce point, nous nous contentons de les décrire brièvement car ils n'entrent pas dans notre grille d'analyse des organisations de l'économie populaire au vu de leurs missions et compétences.

3. Répartition et ancrage des organisations populaires dans les quatre villages et la zone de production de Niono

Dans le tableau 8.2, déjà nous indiquions le nombre d'organisations qui évoluent dans les quatre villages sillonnés. Ici, nous essayons de dégager la situation par type d'organisations aussi bien dans les villages constituant notre échantillon que dans l'ensemble de la zone. Le tableau ci-dessous présente cette situation.

Tableau 8.1. La situation des formes d'organisations populaires par village en 2012

	Foabougou	Kolodougou coura	Nango	Sériwala	Total (4 villages)	Total zone de Niono
Association Villageoise (AV)	1	1	1	1	4	27
Tons villageois	0	0	0	0	0	3
GIE d'hommes	2	2	4	4	12	49
GIE de femmes	2	4	2	2	10	47
Société coopérative	2	3	3	1	9	26
Association de santé communautaire	1	1	1	1	2	3
Comité de gestion d'école communautaire	1	0	0	1	2	14
Organisation communautaire, socio culturelle, groupe autogéré de crédit	5	9	5	7	26	183
Total	14	20	16	17	65	352

Source : construit à partir de nos enquêtes

Dans ce tableau, nous observons que les organisations non formelles notamment à caractère communautaire ou socioculturel sont les plus nombreuses. Elles représentent plus de la moitié de l'effectif. Cela s'explique par l'esprit communautariste qui prévaut au sein des groupes sociaux hétérogènes de la zone de l'Office du Niger comprenant des populations autochtones et celles venues des différents horizons du pays et de la province du Yatenga au Burkina Faso. Aussi, le nombre élevé d'organisations communautaires est dû au fait qu'elles relèvent du patrimoine organisationnel des groupes communautaires donc des pratiques séculaires. En outre leur inscription dans une finalité sociale car cherchant à sécuriser socialement les membres sur une base identitaire est une autre explication à ce phénomène.

Par rapport aux organisations formelles, nous constatons que les GIE représentent également plus de la moitié de l'effectif de cette catégorie. Celle-ci comprend les GIEH au nombre de 47 contre 49 pour les GIEF. L'émergence des GIE qui remonte au début des années 1990 est liée à l'éclatement des AV suite à la volonté des paysans de s'engager beaucoup plus dans la promotion des activités économiques. Quant au GIEF, leur apparition s'explique par le fait que les formes d'organisations formelles notamment les unités coopératives, les associations villageoises ne prenaient pas compte la valorisation des pratiques économiques et les préoccupations des femmes. Aussi, au niveau de l'Office du Niger, le fait que les GIE évoluent plutôt comme une association qu'une entreprise commerciale a favorisé la floraison des GIEF.

Dans le tableau nous remarquons aussi que les AV malgré leur éclatement en GIE et sociétés coopératives se maintiennent tant bien que mal. En effet, nous rencontrons toujours une AV par village même si elle ne réunit pas forcément l'ensemble des habitants du village. Le maintien des AV malgré les mauvaises pratiques de gestion soulignées dans le chapitre cinq est dû surtout à son inscription dans une logique d'utilité publique sur une base territoriale (membres et non membres de l'aire géographique en sont bénéficiaires) tant sur le plan économique que social notamment l'accès aux services sociaux (santé et éducation), à l'eau (réalisation des points d'eau) et l'amélioration du cadre de vie (électrification rurale). Cela n'est pas forcément le cas pour les autres organisations ou les ferments communautaires ou professionnels priment.

Le tableau montre également que les tons villageois ont presque disparu. Par exemple dans les quatre villages de l'échantillon, ils n'existent plus. Sur l'ensemble de la zone, nous n'en comptons que trois. Cette situation tient son explication dans le fait que les AV qui étaient appelées à se regrouper en une organisation fédérative villageoise à savoir le ton ne le font plus.

Quant aux coopératives, malgré l'élaboration des textes législatifs et l'existence d'une politique nationale, elles ne connaissent pas encore un grand engouement auprès des paysans lié certainement au caractère contraignant des textes (souscription des parts, tenue du bilan et sa communication au service de tutelle) qui régissent la société coopérative car sur le plan institutionnel c'est la forme la plus aboutie. Aussi, la politique coercitive de coopération populaire expérimentée dans les années 1960 au niveau de la zone de l'Office du Niger continue de hanter les esprits.

S'agissant de la situation selon le genre, nous remarquons que les femmes sont assez dynamiques et par conséquent bien représentées. En effet, plus de la moitié des organisations que nous avons rencontrées sont féminines. Aussi, certaines formes d'organisations notamment les groupes autogérés, les groupes de crédits, les GIEF sont uniquement constituées de femmes. Quant aux organisations communautaires, AV et sociétés coopératives, elles connaissent une mixité c'est-à-dire formées à la fois de femmes et d'hommes.

La forte représentation des femmes dans les organisations populaires au niveau de la zone de production de Niono tire son explication dans la liberté d'association dont les femmes jouissent compte tenu de l'importance de leur rôle dans l'amélioration des conditions de vie des familles. En effet, bien qu'elles ne disposent pas de matériels de production en leur nom en dehors de ceux de leurs familles, elles mènent à la fois indépendamment (de leur famille) seules ou en groupes plusieurs activités économiques et sociales dont la finalité est une fois de plus l'amélioration du bien être familial. Cette réalité fait que les femmes à défaut de voir changer leur statut social jouissent d'une reconnaissance en tant qu'actrices économiques et sociales incontournables dans la multiplication des sources de revenus des familles.

Par rapport à la situation par village, nous relevons que c'est le village de Kolodougou coura qui a le plus grand nombre d'organisations soit 20 contre 14 pour Foabougou l'autre extrême. A l'analyse, nous observons que cela est lié à l'hétérogénéité de la population de Kolodougou coura qui est en même temps un village installé sur un nouveau site en 1988 et où un problème de cohésion sociale se pose comparativement à Foabougou où prévaut une relative entente sociale notamment autour de l'AV qui est une structure unificatrice. C'est pourquoi dans le village de Kolodougou coura, nous rencontrons plus d'organisations communautaires construites autour de l'identité socioculturelle. La même tendance s'observe sur l'ensemble de la zone de production de Niono confirmant une fois de plus l'hétérogénéité de la population.

Enfin dans le tableau nous remarquons qu'il existe en moyenne 16 organisations par village étudié. Une moyenne qui est assez élevée comparativement à l'ensemble de la zone où la moyenne est de onze organisations. Toutefois, on peut relativiser cette tendance car les statistiques sont très contradictoires sur l'existence des organisations populaires dans la zone de l'Office du Niger sans oublier qu'elles ne prennent pas en compte les organisations informelles.

Ce chapitre nous a permis de dresser le portrait des différentes formes d'organisations populaires rencontrées dans la zone de production de Niono que nous avons classées en deux catégories à savoir les organisations informelles ou traditionnelles et formelles. Il est ressorti de l'analyse que ces organisations sont fondées à partir des bases socioculturelles, professionnelles et territoriales. Elles poursuivent fondamentalement deux finalités à savoir la construction de réseaux de sociabilité et le développement socioéconomique des membres et de la communauté. Par rapport à la coordination au niveau de ces organisations, nous avons dégagé les modes de gestion démocratique et communautaire ou consensualiste.

En ce qui concerne les statistiques, nous avons relevé que les organisations communautaires ou socioculturelles sont les plus nombreuses compte tenu de l'existence de plusieurs groupes socio ethniques dans la zone qui s'organisent sur une base identitaire. Enfin, nous avons noté un fort taux de présence d'organisations par village. Le chapitre ci-dessous nous permettra de savoir si cette éclosion des organisations populaires dans la zone de production de Niono participe d'une réelle dynamique de développement ou d'un simple effet de mode ou encore de la captation des ressources des partenaires.

Chapitre 9 : Analyse de la participation des organisations populaires dans la réalisation du développement local

Au niveau du cadre conceptuel dans le deuxième sous chapitre, section 2.3.2, nous avons retenu le développement local comme l'ensemble des initiatives socioéconomiques et sociopolitiques amorcées par les acteurs locaux privés, publics et associatifs ou communautaires, parallèlement ou dans une dynamique de partenariat voire de solidarité en vue de construire un territoire donné à travers la valorisation de ses ressources humaines, matérielles/immatérielles et financières. Nous avons aussi souligné que dans ce sens, le développement local est compris comme une approche multidimensionnelle (économique, sociale et politique), fédérative afin de construire le tissu socioéconomique et sociopolitique du territoire. Concernant les organisations populaires, dans le premier sous chapitre, section 1.3.2., nous les avons présentées comme des organisations qui peuvent avoir le statut d'association, de mutuelle ou de coopérative mais la plupart du temps elles n'en n'ont pas. Elles sont constituées par ceux ou celles qui apportent la fonction travail (plutôt que le facteur capital)⁴⁰². Dans ces organisations, en général, le groupe ou l'organisation précède l'existence de l'initiative économique et la solidarité est recherchée comme l'une des finalités de l'organisation. Elles développent des pratiques et stratégies collectives afin de lier la croissance des activités à la valorisation des personnes et des communautés⁴⁰³ sur un territoire déterminé.

Dans ce chapitre, il est question de voir concrètement comment ces organisations de l'économie populaire participent à la réalisation du développement local tel que défini ci-dessus. Ainsi, conformément à notre grille d'analyse, dans un premier temps, nous réalisons des études de cas de façon approfondie. Dans un deuxième temps, nous étudions de façon globale les pratiques amorcées par chaque catégorie d'organisations populaires en matière de promotion de leurs membres et de leurs collectivités sur les plans économique, social et politique. Ce faisant, nous avons établi un tableau de bord traçant l'ensemble des pratiques par type d'organisations, leur échelle d'intervention, les modes de production et de répartition des biens collectifs, les pratiques développées sur les plan économique, social et politique et leurs interactions.

⁴⁰² Abdou Salam FALL et Louis FAVREAU, *op. cit.*, p. 7.

⁴⁰³ Ignacio LARRAECHEA, Marthe Nyssens, *op. cit.*, pp. 197-199.

Tableau 9.1. Organisations populaires et leurs pratiques dans la zone de l'ON

Types d'organisation	Statut/ Nombre moyen de membres	Biens et services produits	Acteurs dominants et bénéficiaires	Pratiques
Groupes autogérés d'épargne et de crédits solidaires	Associations d'épargne et de crédits rotatifs Informels. Ces groupes comptent en moyenne 30 membres	Epargne et crédits réciprocaires, entraide sociale dans la gestion des risques sociaux, services agricoles collectivement produits pour utilisation individuelle	Autogestion par les membres qui sont les principaux bénéficiaires avec possibilité de partenariat avec d'autres composantes villageoises dans le cadre du développement villageois (service d'intérêt général)	• l'épargne et l'octroi de crédit sur fonds propre ; • la recherche de micro crédits auprès des IMF ; • l'assistance et secours dans la gestion des événements sociaux (baptême, mariage, décès etc.) ; • l'accès aux intrants agricoles ; • les prestations de service dans les activités de repiquage ; • la mise en place et la gestion des magasins de conservation ; • la vente collective des produits ; • l'hygiène et l'assainissement du cadre de vie.
Groupe de micro crédit auprès des IMF	Associatif informel à partir des relations d'amitié, de parenté et de voisinage Il regroupe en moyenne 20 membres.	Micro crédits auprès des IMF à répartir entre les membres avec intérêt.	Les membres sont certes bénéficiaires mais ils restent sous l'influence des animateurs des IMF durant le processus d'octroi et de remboursement des	• la recherche et la gestion de crédits de campagne ; • l'accès aux intrants notamment l'engrais ;

			crédits.	
Organisation socioculturelle ou communautaire	Associatif et communautaire informel parfois séculaire autour d'une quarantaine de membres	Gestion des risques sociaux dans le cadre de l'entraide sociale, services collectifs agricoles rotatifs (repiquage, récolte)	Les membres sont bénéficiaires et acteurs dominant dans le cadre de l'autogestion communautaire	• la recherche de micro crédits auprès des IMF ; • l'assistance et les secours dans la gestion des événements sociaux (baptême, mariage, décès etc.) ; • l'organisation des activités culturelles ; • la médiation ; • les services agricoles rotatifs
Association/ communautaire de santé et d'éducation	Associatif intervenant à l'échelle de plusieurs villages	Services publics, d'accès individuel gérés de façon communautaire	Les habitants des villages membres sont bénéficiaires mais pas acteurs dominant, ils bénéficient d'une délégation de compétences des autorités sanitaires et scolaires	• la création et la gestion d'écoles communautaires (construction de salles et de clôture, prise en charge du personnel) ; • la mise en place des centres d'alphabétisation ; • la mise en place et la gestion des centres de santé communautaire ; l'information et la sensibilisation des populations en matière de santé ;
Ton villageois et association villageoise	Association à caractère communautaire et coopératif intervenant à l'échelle du village. L'AV peut réunir jusqu'à 300 chefs	Production et distribution de services économiques et sociaux collectifs dans le cadre du développement villageois	Les habitants du village même s'ils ne sont pas tous forcément membres sont bénéficiaires (utilité publique). La structure se veut fédératrice dans la	• la gestion du crédit agricole ; • le battage et le décorticage du riz à partir d'équipements collectifs (batteuse et décortiqueuse) ; • la vente collective ; • la gestion de magasin collectif ou villageois ; • la conservation/transformation des produits ; • la lutte contre la désertification ;

	d'exploitation familiale avec une moyenne de 14 membres dans les familles.		réalisation du développement local villageois. Nous signalons que les femmes sont membres à travers leurs ménages. Les membres sont acteurs dominant par l'autogestion	• l'accès aux services de santé (centre de santé communautaire) et d'éducation (école communautaire) ; • l'alphabétisation ; • l'électrification rurale ; • la réalisation des points d'eau ; • la construction des diguettes ; • le partenariat avec la mairie ; • la médiation sociale.
Groupement d'intérêt économique	Associatif à but non lucratif mais exclusivement marchand ⁴⁰⁴ . Il regroupe en moyenne 20 membres	Production marchande, partage des excédents aux membres	Les actions sont exclusivement coordonnées par les membres qui sont les principaux bénéficiaires. Cependant, les GIE peuvent être d'utilité publique par les services qu'ils offrent aux exploitants non membres	• la recherche et la gestion du crédit agricole ; • l'accès aux intrants agricoles notamment l'engrais • le battage et le décortiquage du riz à partir d'équipements collectifs (batteuse et décortiqueuse) ; • la transformation des produits ; • la défense des intérêts matériels et moraux des producteurs devant l'Office, l'administration et les commerçants ; • la vente collective du riz et des produits maraîchers ; • la réalisation et la gestion de magasins de stockage.

⁴⁰⁴ En principe, les GIE sont à but lucratif donc considérés comme des entreprises purement commerciales. Cependant, dans la zone de l'Office du Niger, ils évoluent sous la forme associative donc régis par la loi sur le commerce.

Société coopérative	Organisation à but non lucratif basée sur la souscription des parts sociales. Elle compte en moyenne 30 membres.	Productions des biens et services marchands et non marchands, redistribution limitée des excédents aux membres	Les membres sont bénéficiaires et acteurs dominant par un mode de coordination selon les principes démocratiques	• la défense des intérêts matériels et moraux des producteurs devant l'Office, l'administration et les commerçants ; • l'acquisition et l'exploitation des équipements collectifs (batteuse, décortiqueuse, mini rizerie) ; • la recherche et la gestion de crédits de campagne ; • l'accès aux intrants notamment l'engrais ; • la surveillance sur le respect des tours d'eau ; • la vente collective du riz et des produits maraîchers ; • la réalisation et la gestion de magasins de stockage ; • la réalisation de pistes rurales ; • l'entretien du réseau d'eau (confection de diguettes).
Association syndicale	Associatif	Service collectif (défense des intérêts)	Les membres sont bénéficiaires et acteurs dominant par des principes démocratiques	• la défense des intérêts matériels et moraux des producteurs devant l'Office, l'administration et les commerçants ; • la médiation ; • la sécurisation foncière des exploitants.

Source : construit à partir de nos enquêtes

A travers, ce tableau, on s'aperçoit que les organisations populaires occupent un important rôle dans la vie des paysans de la zone. Le nombre relativement important et la diversité de ces organisations ainsi que les pratiques qu'elles développent dans les villages montrent une fois de plus que la zone de l'Office du Niger est un creuset des organisations autour des pratiques collectives basées sur la solidarité, la réciprocité et la redistribution qui s'inscrivent dans la réalisation du développement local. Dans le tableau, on se rend compte aussi que les organisations rencontrent les mêmes problèmes et ceux-ci font que les pratiques ont tendance à être dupliquées quand bien même, les démarches adoptées et les finalités poursuivies ne sont pas identiques. Ainsi, comme nous venons de l'annoncer dans ce chapitre, nous approfondissons les pratiques développées par chaque type d'organisations pour voir comment celles-ci s'inscrivent dans la réalisation du développement local.

1. Les groupes autogérés : une hybridation de pratiques économiques et sociales en vue de la promotion des membres et de la communauté

Comme nous l'avons souligné au niveau de l'analyse des finalités poursuivies (chapitre neuf, section 1.1.), les groupes autogérés d'épargne et de crédits s'inscrivent dans une hybridation de pratiques économiques et sociales. Il est question dans ces groupes de promouvoir les activités agricoles et génératrices de revenu des membres tout en construisant des réseaux de sociabilité autour de la gestion des événements sociaux. La présente section a pour objet de voir comment ces groupes à travers des pratiques de l'épargne et de crédit sous forme de tontine concourent au développement socioéconomique de leurs membres et de la communauté villageoise. A cet effet, dans un premier temps nous faisons une étude de cas avant de tirer des enseignements généraux par rapport à l'ensemble des villages.

1.1. Etude de cas : expériences des groupes autogérés des femmes du village de Sériwala dans la pratique de l'épargne et du crédit solidaire

Afin d'analyser la participation des groupes autogérés dans la réalisation du développement local, nous avons jugé intéressant de nous appesantir sur une étude de cas. Ce faisant, nous avons choisi, le village de Sériwala parce que c'est le village où les groupes autogérés de femmes développent le plus de pratiques. C'est d'ailleurs dans ce village qu'ils sont nés il y a presque une décennie.

Dans le village de Sériwala, la population s'adonne essentiellement aux activités agricoles notamment la production du riz sur des exploitations familiales et le maraîchage en contre saison. Dans ces activités, les femmes prennent une part très importante. En effet, non seulement elles constituent une main-d'œuvre familiale pour la production du riz, mais elles pratiquent aussi le maraîchage (échalote, pomme de terre, tomate, piment) sur des parcelles le plus souvent en location et dont les revenus sont investis dans la famille. En plus de ces activités de production, les femmes s'occupent de l'entretien des membres de la famille, du cadre de vie et de la gestion des événements sociaux. Afin de faire face à ces différents rôles, elles forment des groupes d'entraide et de solidarité que nous appelons « groupes autogérés

ou auto organisés⁴⁰⁵ ». Ces groupes, créés et gérés exclusivement par des femmes à partir des relations socioculturelles et de voisinage, servent non seulement de structure d'épargne, de financement de leurs activités agricoles mais également de fonds de sécurité sociale pour la gestion des risques sociaux comme la naissance, le mariage, la maladie et le décès.

1.1.1. Un mode d'organisation basé sur l'autogestion

Les groupes autogérés de crédits solidaires sont constitués à partir de la solidarité⁴⁰⁶ socioculturelle et de la proximité géographique sur libre adhésion individuelle. Les membres sont égaux et jouissent des mêmes droits et devoirs. Généralement le nombre de membres se situe entre trente et quarante femmes. Le groupe est dirigé par une présidente assistée de deux adjointes choisies par consensus pour un mandat de deux ans renouvelable plusieurs fois. Le principe fondamental de coordination dans le groupe est que tout se discute dans le groupe et non hors du groupe. Celui-ci a pour objectif de renforcer les liens d'entraide et de solidarité entre les membres afin de permettre aux femmes de faire face à leurs rôles de reproduction et de production par l'exercice d'activités marchandes et non marchandes. Il se réunit une fois par semaine sous le hangar des magasins de stockage de l'association villageoise. Il est identifié par le nom du jour de sa réunion hebdomadaire. Par exemple, le groupe qui tient sa réunion le lundi (tènin en bambara) est appelé teninni (jour du tenin). Ainsi, dans le village de Sériwala, on compte quatre groupes autogérés organisés selon ce schéma. Le tableau ci-dessous nous permet de saisir l'effectif de ces groupes au cours de l'année 2012.

Tableau 9.2. Effectif des groupes autogérés

Noms	Nombre de membres
Yiriwa (teninni)	31
Sabali (Taratani)	45
Jigiya (Arabani)	26
Gnèsigui (alamoussani)	37
Total	139

Source : construit à partir de nos enquêtes

Afin de mieux coordonner les pratiques qu'ils développent, les groupes autogérés du village de Sériwala ont formé une fédération qui se réunit une fois par mois. Chaque groupe est représenté par deux membres et la cotisation mensuelle par groupe est de 5 000F CFA. L'objectif de la fédération est de permettre aux groupes de bénéficier de crédits importants auprès des institutions de micro finance. Les crédits mobilisés sont répartis entre les groupes

⁴⁰⁵ Dans les groupes autogérés, les membres se donnent eux mêmes leurs règles (autonomie de gestion), les décisions se prennent par consensus ou selon les principes démocratiques, Ces groupes jouissent de l'autonomie financière.

⁴⁰⁶ Ici, nous appréhendons la solidarité comme un ensemble de mécanismes, de pratiques d'assistance et d'entraide mutuelle qu'une société, qu'une communauté met en place afin de renforcer ou de construire le tissu social. Il s'agit donc d'une solidarité horizontale liée à la proximité (parentale, géographique, professionnelle, socioculturelle etc.) qui organise les relations d'interdépendance et de complémentarité dans la production des biens et services autant individuels que collectifs.

du réseau moyennant un intérêt fixé en assemblée générale. Aussi, les cotisations mensuelles sont accordées en crédit à tour de rôle à chaque groupe moyennant un gain mensuel de 1000 F sur 5000 F CFA. Ce gain de 1000 F CFA est divisé par deux entre le groupe et la coordination.

Dans le village de Sériwala, à côté de ce système d'épargne et de crédits autogérés, nous relevons d'autres organisations de femmes notamment les groupes de crédits constitués auprès des IMF. A la différence des groupes autogérés, les groupes de crédits sont constitués fondamentalement pour accéder à des microcrédits. Il s'agit donc de groupes créés à partir d'une dynamique exogène notamment émanant des animateurs des IMF ou des moniteurs de l'Office du Niger plutôt animés d'une logique de résultat (octroyer des crédits et les recouvrer à tout prix) que d'une logique de développement c'est-à-dire d'amélioration des conditions de vie des femmes de façon durable.

1.1.2. Des crédits octroyés à partir de l'épargne collective du groupe sous forme de souscriptions

Il faut d'emblée signaler qu'il s'agit d'un fonds mobilisé à partir des parts remboursables souscrites par les membres. En effet, chaque semaine, chaque membre paie entre 100 et 5000 F CFA de mise pour constituer un fonds qui est accordé en crédit à un membre pour une période de six à douze mois. Pour le remboursement, le membre en retour paie chaque semaine 1200 FCFA (soit 200 F de gain pour le groupe sur chaque 1000 F) jusqu'à rembourser le montant engagé par le groupe. Un emprunteur s'il a la capacité peut rembourser jusqu'à trois tranches de 1200 F. En cas de retard de paiement, la sanction est de 50 à 100 F CFA. Aussi, tout membre peut reporter le paiement de sa dette d'une semaine mais en payant l'amende de 50 à 100 F CFA.

En ce qui concerne le tour de prise de la mise, il est effectué par tirage au sort entre les membres dotés d'un numéro d'identification. Le cycle continue jusqu'à ce que chaque membre bénéficie du prêt. Après, commence un nouveau cycle de crédits soit en conservant le montant des souscriptions soit en le révisant à la hausse ou à la baisse.

S'agissant du paiement des souscriptions comme épargne et le remboursement des crédits, à chaque réunion hebdomadaire, les membres sont appelés par leur numéro d'identification pour un paiement public. En effet, à chaque paiement, le montant est communiqué à l'assemblée. Le membre qui est empêché confie son argent et le motif de son absence à quelqu'un d'autre du groupe. Toutefois, la présence effective de tous les membres est obligatoire car il s'agit plus de construire et d'entretenir un réseau social d'entraide et de solidarité. En cas de retrait volontaire avant la fin du cycle, le membre perd ses souscriptions.

Pour la collecte des sous, le groupe dispose de quatre assiettes. La première pour recevoir les souscriptions, la deuxième pour les remboursements, la troisième pour les "intérêts" ou gains des remboursements et la quatrième pour les cotisations pour le fonds social. Ainsi, chaque membre passe pour le paiement de ses cotisations. A la fin, la présidente et ses assistantes font le point des paiements effectués. Le montant des souscriptions est communiqué à l'assemblée. Aussitôt, il est accordé par la présidente au membre qui a le tour. Quant aux remboursements

et cotisations sociales recouvrés, ils sont versés dans la caisse. Il convient de signaler que durant toute l'opération de paiement, la présidente et ses assistantes doivent faire preuve de transparence et de vigilance car en cas de perte, elles remboursent. C'est pourquoi elles s'asseyent toujours à part sur une natte en face des autres de quelques mètres.

A la fin du cycle, elles procèdent à la casse de la caisse. Elles font la situation des remboursements de prêts, des épargnes et des gains générés. Ainsi, chaque membre reçoit l'intégralité des souscriptions qu'il a faites durant tout le cycle. En effet, sur la base des documents de gestion tenus par la trésorière (alphabétisée) parfois appuyée par l'animateur du village, le point est fait et chaque femme recouvre d'abord le montant qu'elle a mobilisé, l'un des objectifs premiers étant l'épargne. Ensuite, elles décident de l'utilisation du gain soit en le partageant entre les membres sur la base du volume de l'épargne individuelle, soit pour servir de caution ou de garantie auprès d'une IMF ou d'un marchand d'engrais.

Parfois l'assemblée peut décider d'utiliser une partie dans la réalisation d'infrastructures collectives (par exemple le magasin de stockage et de conservation) et dans l'alimentation de la caisse de solidarité. D'après leur présidente : « *Au lieu de payer des intérêts aux IMF, nous payons pour nous-mêmes afin de développer nos activités* » (Sériwala, septembre 2011)

Il faut cependant noter qu'en plus du crédit solidaire à partir de leurs propres épargnes, les groupes autogérés des femmes travaillent également avec les caisses locales d'épargne et de crédits notamment la caisse mutualiste Nièsigi so, financée par le réseau Desjardins et les Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogérées (CVECA) sous la conduite de la Banque Nationale de Développement Agricole du Mali (BNDA). En effet, non seulement, elles épargnent leurs fonds dans ces caisses mais aussi y prennent des crédits qu'elles accordent aux membres en cas de besoin. Ainsi, en 2012, le réseau a pu mobiliser auprès des IMF, environ trois millions cinq cent mille F CFA pour l'achat des intrants. Donc, nous relevons ici entre ces groupes et les IMF deux types de rapports : un rapport concurrentiel car visant les mêmes cibles et offrant les mêmes services et un rapport de partenariat à travers les services de l'épargne et de crédits que ces groupes bénéficient auprès des IMF.

Tableau 9.3. Situation des crédits et de leur remboursement au niveau des groupes autogérés en 2012 sur une période de 5 à 6 mois

Noms	Encours d'épargne et de crédit	Montant remboursé	Taux de remboursement
Yiriwa	770 600 F CFA	442 400	57%
Sabali	1 673 200 F CFA	926 800	55%
Jigiya	992 600 F CFA	443 900	44%
Gnèsigui	921 300 F CFA	485 500	52%
TOTAL	4 357 700 F CFA soit 6 643 €	2 298 600	53%

Source : construit à partir de nos enquêtes

1.1.3. Les activités menées à travers le crédit solidaire

Dans la zone de l'Office du Niger, les femmes mènent à la fois des activités agricoles marchandes et non marchandes et cela fait qu'elles ont toujours besoin de petits financements. De façon générale ces financements sont investis principalement dans deux activités :

- la riziculture : A ce niveau, il s'agit pour certaines femmes de venir en aide à l'exploitation familiale en finançant la main-d'œuvre pour le repiquage du riz, une activité délicate qui demande assez de bras. Pour d'autres, il s'agit de l'achat de l'engrais. Dans ce cas, parfois, le groupe peut prendre de l'engrais auprès des commerçants moyennant une avance. Le sac de 50 kg pris à 14 000 F est cédé aux membres à 14 250 F.
- le maraichage : Dans ce cas, le crédit sert principalement à faire face aux charges de la production de l'échalote, de la pomme de terre, de la tomate notamment les frais de location de la parcelle, l'achat de l'engrais et d'autres intrants. Il est aussi utilisé dans la conservation, la transformation, la commercialisation des produits. Ici, la stratégie est de stocker les produits jusqu'à ce qu'ils aient un bon prix sur le marché avant de procéder à une vente groupée.

1.1.4. Des activités de protection sociale accompagnent la pratique de l'épargne et du crédit solidaire

Comme nous l'avons déjà dit, la recherche de l'atteinte de l'objectif majeur de construction de réseaux d'entraide et de solidarité amène les groupes autogérés de femmes en général et particulièrement ceux du village de Sériwala à développer des mécanismes d'assistance sociale en soutien aux pratiques de l'épargne et du crédit solidaire.

a. L'assistance financière remboursable sans intérêt

Elle consiste à venir en aide aux membres dans la gestion des risques sociaux. A cet effet, un fonds social est constitué à partir des cotisations hebdomadaires de 100 F à 200 F CFA de l'ensemble des membres. Le fonds une fois constitué est gardé dans la caisse jusqu'à ce qu'un membre ait un événement social (baptême, mariage, maladie, funérailles) dans son foyer. La valeur de l'assistance varie selon les groupes. Par exemple, dans le groupe Sabali, elle s'élève à 10 000 F CFA remboursable sans intérêt. Dès qu'un membre a un des événements cités ci-dessus dans son foyer, il fait la demande auprès de la présidente.

b. L'assistance financière gratuite

Elle concerne les membres en situation de détresse. Dans ce cas, la situation de détresse est appréciée par les membres du groupe qui, il est utile de le signaler se côtoient au quotidien donc connaissent la situation des uns et des autres. Prélevé sur le fonds social constitué par les diverses cotisations, le montant de l'assistance financière s'élève également d'office à 10 000 F CFA.

c. Les dons en nature pendant les événements sociaux

En plus de l'assistance financière, les groupes autogérés des femmes développent d'autres mécanismes de solidarité et de réciprocité lors des événements sociaux. En effet, chaque fois

qu'un événement (baptême, mariage, funérailles) survient chez un membre, c'est tout le groupe qui lui vient en aide mais cette fois-ci en nature. Cette aide peut être de la main-d'œuvre en apportant sa participation physique à l'organisation et la gestion dudit événement. Mais la pratique la plus courante est d'offrir des présents en nature (céréales, pagnes, draps, couvertures, ustensiles de cuisine etc.) au membre en question qui, seul ne peut pas assumer toutes les charges y afférentes. La quantité et la qualité des présents reçus représentent une valeur sociale très symbolique de l'image de la femme bénéficiaire dans le village. Elles traduisent l'éventail de ses relations de sociabilité. Il est important de souligner que les cadeaux sont remboursés par la suite un à un car au lieu de les utiliser les femmes préfèrent les garder pour les offrir en retour comme contribution lors d'éventuels événements chez d'autres membres.

1.1.5. Effets des pratiques de l'épargne et de microcrédits solidaires en matière de développement local (auto promotion des membres, utilité publique villageoise)

Il est très difficile d'évaluer exactement les impacts des pratiques de crédits et de protection sociale sur le quotidien des femmes et leur environnement immédiat sans une réelle étude d'impacts. Cependant, à travers les différents entretiens que nous avons eus avec elles et nos observations sur le terrain, nous pouvons affirmer que les pratiques financières informelles des groupes autogérés fondées sur la solidarité socioculturelle et de proximité géographique constituent des instruments d'amélioration de leurs conditions de vie et cela sur plusieurs plans.

a. La création et l'amélioration des sources de revenus

Il est très difficile d'imaginer ce que les femmes deviendraient sans leurs crédits solidaires. Ce qui est sûr, aujourd'hui, à travers cette pratique, elles parviennent à améliorer leur revenu et à participer à l'amélioration des conditions de vie de leurs familles. Le revenu moyen mensuel par femme du réseau varie entre 30 000 et 50 000 F CFA soit 46 à 76 € dans un pays où le SMIG tourne autour de 30 000 F CFA.

La mobilisation de l'épargne s'explique ici par le fait que ces femmes mènent des activités génératrices de revenu tout au long de l'année, cela est très important quand on sait qu'en milieu rural elles souffrent de façon générale d'insuffisance de revenu. Ici à défaut de posséder des terres, les femmes exploitent les parcelles familiales ou en location pour le maraîchage ou font du commerce. Aussi, beaucoup d'entre elles font des prestations de service (repiquage du riz) pour les particuliers. Cela fait qu'elles ont toujours une source de revenu. A ce propos, M Coulibaly déclare :

« Le repiquage joue un important rôle dans l'amélioration du niveau de revenu de nous les femmes. C'est avec ce que nous en gagnons que nous finançons le maraîchage et faisons le commerce des céréales et de l'oignon pour certaines d'entre nous. Parallèlement, le petit commerce lors des deux foires hebdomadaires de (Niono) nous sert à financer un peu le quotidien. » (Sériwala, septembre 2011)

En ce qui concerne l'emploi, le problème se pose surtout pour les femmes en termes de vie décente et d'autonomie financière due aux activités économiques qu'elles mènent durant toute

l'année. Nos entretiens nous ont révélé que le premier critère d'adhésion à un groupe autogéré est l'exercice d'activité génératrice de revenu. Son objectif étant de chercher à sécuriser ou améliorer durablement les sources d'emploi même s'il s'agit de l'auto emploi agricole en général.

b. L'amélioration de l'accès aux services sociaux de base (éducation et santé)

Comme nous l'avons indiqué, l'éducation et les soins de santé des enfants incombent aux femmes. Le plus souvent, les revenus qu'elles gagnent sont utilisés à cet effet à savoir les frais scolaires et d'ordonnances. Il convient de souligner que le village de Sériwala a une école communautaire prise en charge par la mairie et le village à travers les cotisations mensuelles des parents d'élèves.

S'agissant de l'alphabétisation, chaque année, les groupes autogérés des femmes inscrivent leurs membres aux sessions de formations organisées pour tout le village. Aujourd'hui, ce sont les membres alphabétisés qui tiennent les documents de gestion et représentent les groupes auprès des partenaires.

Concernant l'accès aux soins de santé, les groupes autogérés constituent des relais pour les agents de santé par rapport à la vaccination des enfants et des femmes et aux activités d'information d'éducation et de communication pour le changement de comportements. Il importe de signaler que le village de Sériwala est membre d'un Centre de Santé Communautaire (CSCoM).

c. Le développement local villageois en lien avec l'association villageoise de Sériwala

Le village de Sériwala dans un passé récent avait la meilleure association villageoise de développement de l'Office du Niger. Aujourd'hui, les activités de développement villageois reposent de plus en plus sur les organisations des femmes qui semblent plus solides que les autres organisations, confrontées à des dissensions internes et des conflits d'intérêts.

Les groupes autogérés des femmes en plus de concourir au développement de l'économie du village par des activités de riziculture et de maraîchage (production, conservation, transformation et commercialisation) contribuent également à l'amélioration du cadre de vie sous l'égide de l'AV à travers des activités d'hygiène et d'assainissement quand on sait que l'Office du Niger est une zone inondée donc propice aux maladies liées à l'eau. Chaque mois avec l'appui de l'AV en matériels de balayage, les membres des groupes autogérés d'épargne et de crédit avec cette fois ci les autres groupes de femmes du village procèdent au nettoyage des rues, des abords des points d'eau qui sont par ailleurs fréquemment javellisés.

Sur le plan social, ils participent aux actions de reconstruction des liens sociaux par la promotion des pratiques d'assistance et de secours mutuels sur la base de la solidarité. Le mécanisme de gestion solidaire des risques sociaux développé ci-dessus en est une illustration. En effet, celui-ci demande une forte cohésion sociale nourrie par l'implication des femmes du village.

Sur le plan politique, les groupes autogérés des femmes de Sériwala du fait qu'ils constituent un réseau socioéconomique important prennent part à la coordination des actions de développement local. En effet, ils s'impliquent dans le fonctionnement et la gestion de l'association du village, la structure qui assure le développement local villageois. Ils interviennent aussi de plus en plus dans la défense de leurs intérêts auprès des partenaires : Office du Niger, institutions de micro finance, ONG, commerçants etc.

Cependant, ils n'ont aucun lien de collaboration avec la mairie qui les ignore totalement. A la question de savoir, si la mairie prend en compte leurs préoccupations au moment de l'élaboration du PDSEC, les femmes nous ont répondu qu'elles attendent fortement l'appui de l'autorité communale par rapport à la construction de magasin de stockage mais celui qu'elles ont construit est en banco et demande très souvent de l'entretien.

d. Le partenariat avec d'autres structures

Sur le plan local (village), les groupes autogérés constituent un partenaire incontournable pour l'AV de Sériwala dans la mise en œuvre de ses activités. En effet, elle utilise le réseau des groupes autogérés des femmes dans les activités de mobilisation sociale notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'hygiène et l'assainissement.

Par ailleurs, toujours au niveau villageois, nous observons que les groupes autogérés afin de coordonner leurs pratiques forment une fédération qui se réunit une fois par mois. Chaque groupe est représenté par deux membres et la cotisation mensuelle par groupe est de 5 000F CFA. L'objectif de la fédération est aussi de permettre aux groupes de bénéficier de crédits importants auprès des institutions de micro finance.

Cette fédération n'a pas de lien avec les autres formes d'organisations surtout féminines (par exemple les groupes de crédits des femmes, les GIEF). Cela est lié au fait que les groupes autogérés sont essentiellement basés sur une stratégie de mobilisation à l'interne des ressources des membres. Cette stratégie ne va pas logiquement avec celle des groupes de crédits et certains GIEF qui ne doivent leur survie qu'aux appuis des partenaires.

Sur le plan communal, les groupes autogérés n'ont pas de rapport de collaboration avec la mairie. Ils ne savent pas que compte tenu de leur rôle dans le développement socioéconomique du village de Sériwala, ils peuvent constituer des groupes de lobbying quant à la prise en compte de leurs préoccupations dans les programmes de développement communal.

Enfin, nous notons que ces groupes développent des relations de dépôt et de financement avec la banque nationale de développement agricole et de partenariat en matière de formation avec l'ONG Alphalog.

1.2. Les enseignements tirés de l'étude de cas par rapport aux autres villages

Par notre étude de cas, nous observons que dans les groupes autogérés, l'épargne collective sous forme de tontine, comme riposte à la crise de financement du secteur agricole, constitue la principale pratique économique. En effet, la zone de l'Office du Niger comme toute zone agricole africaine est confrontée à un problème de financement des activités des paysans (riziculture et maraichage) malgré la présence de nombreuses institutions de micro finance

développant plusieurs types de crédits. En effet, au cours de la décennie 1990, plusieurs réseaux d'institutions de micro finance se sont installés dans la zone. Il s'agit notamment des Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogérés avec le Centre International de Développement et de Recherche (CIDR) une ONG internationale française, de la Fédération des Caisses Mutualistes Rurales du Delta (FCMRD) avec l'appui de la coopération néerlandaise, du réseau Nyesigi so en partenariat avec la Société de Développement International Desjardins (SDID). Ces différents réseaux comptent aujourd'hui une centaine de caisses d'épargne et de micro crédits. Celles-ci offrent comme types de crédits : le crédit engrais, le crédit frais de repiquage, le crédit maraîchage, le crédit commercialisation, le crédit embouche, le petit crédit aux femmes et le crédit foire agricole. Ces types de crédits qui sont généralement individuels passent par la caution solidaire d'un groupement comme l'association villageoise, le groupement d'intérêt économique, la société coopérative, le groupe de crédits etc. Par exemple, au titre de la campagne 2009/2010, les organismes de crédits ont octroyé plus de 6 milliards de FCFA aux exploitants de l'Office⁴⁰⁷.

Malgré l'offre de crédits, les paysans particulièrement les femmes n'ont pas suffisamment accès au financement. Quand ils y ont accès, ils ploient sous le poids exorbitant du taux d'intérêt (autour de 30 % par an) et éprouvent des difficultés pour le rembourser dans le délai. Cela fait qu'ils s'orientent de plus en plus vers des pratiques informelles de financement notamment le crédit de type tontinier. Basé sur l'épargne du groupe afin d'obtenir de crédit individuel, le crédit sous forme de tontine est un système informel populaire d'entraide organisé par les populations dans le cadre des relations familiales, professionnelles, territoriales, socioculturelles ou amicales. De ce fait, la cohésion sociale devient une caractéristique essentielle de ce système informel fondé sur la confiance et la parole donnée entre les membres⁴⁰⁸. Dans la zone de l'Office du Niger, ce type de financement qui régit le quotidien des paysans est particulièrement développé par les femmes. Ainsi, celles-ci cotisent chaque semaine afin de constituer un fonds qui est accordé en crédit avec intérêt à un membre du réseau pour une période de six à douze mois. Ce mécanisme de financement de type tontinier a été toujours pratiqué par les femmes de la zone de l'Office du Niger avec cependant une nette amélioration de la pratique à partir des années 2000, due au contact avec les institutions de micro finance auxquelles elles s'inspirent notamment les Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédits Autogérés.

Dans cette pratique, l'épargne et le crédit vont ensemble. En effet, non seulement les membres déposent leurs sous comme épargne mais en même temps, ils bénéficient des crédits à tour de rôle. Ces crédits servent en général au financement des activités de maraîchage (échalote, pomme de terre, tomate etc.), de petit commerce et d'artisanat des membres qui, il faut le souligner travaillent chacun à son propre compte.

⁴⁰⁷ MALI, Secrétariat d'Etat auprès du premier ministre chargé du développement intégré de la zone Office du Niger, *Evaluation à mi-parcours du contrat plan 2008-2012 Etat/Office du Niger/exploitants agricoles, rapport final*, décembre 2010, p. 54.

⁴⁰⁸ Christian JACQUIER, *op. cit.*, p. 61.

Par rapport au maraîchage⁴⁰⁹ qui est l'activité principale, les membres exploitent chacun de son côté en moyenne ½ hectare avec un rendement moyen de 18 t. Une fois les récoltes effectuées les produits sont stockés dans les magasins jusqu'à ce qu'ils aient un prix avantageux sur le marché. Les membres procèdent ainsi à une vente collective et chacun est rétribué en fonction de la quantité fournie. Aussi, les membres bénéficient des semences qu'ils remboursent en nature après récolte. En outre en fonction de l'évolution des prix des engrais sur le marché, les groupes autogérés à partir des crédits cette fois pris au niveau d'une banque ou IMF mettent à la disposition de leurs membres des engrais remboursables en nature à la fin de la récolte.

En plus du maraîchage, l'autre activité économique des groupes autogérés consiste à faire des prestations de service comme main-d'œuvre dans le repiquage du riz auprès des particuliers. En effet, dans la zone, le repiquage est une opération qui demande assez de bras et cela fait que les exploitants recrutent de la main-d'œuvre notamment féminine à travers des groupes organisés à cet effet. Le prix pratiqué est de 22 500 F par hectare. Ainsi, les groupes autogérés parviennent par le repiquage à disposer de source de financement de leurs activités de maraîchage et de petit commerce.

S'agissant de l'impact de ces différentes pratiques sur l'amélioration des revenus des membres, il est très difficile de le savoir exactement sans une vraie étude. Cependant à titre de comparaison aux groupes de crédits des femmes auprès des IMF qui dépendent uniquement du financement des partenaires, les groupes autogérés parviennent à autofinancer leurs activités même s'ils restent des partenaires privilégiés des IMF. C'est pour cette raison qu'ils sont plus présents dans l'animation des activités de production et de commercialisation de la zone et participent ainsi à la promotion de l'économie locale.

Sur le plan social, dans une dynamique de renforcement et de construction des liens de sociabilité, les groupes autogérés de la zone de Niono ont développé un mécanisme de gestion d'entraide et de solidarité dans l'organisation et la gestion des événements sociaux dont le mariage et le baptême. En effet, nous avons évoqué que l'une des finalités poursuivies par ces groupes est surtout le développement de réseaux de sociabilité à travers des actions sociales.

En termes de pratiques sociales, ils mettent surtout en place un dispositif de gestion des risques sociaux qui participe au renforcement de la cohésion sociale. Il s'agit précisément de venir systématiquement en aide à tout membre dans l'organisation et la gestion des événements heureux et malheureux et cela à travers l'implication personnelle et l'appui financier et matériel. A titre d'exemple, dans le groupe autogéré Yiriwa, chaque membre bénéficie de 10 000 F CFA lors des événements cités ci-dessus. Aussi, chaque membre est tenu d'offrir un cadeau (pagne, savon, céréales, ustensiles de cuisine etc.).

Par rapport à l'accès aux services sociaux de base, nous notons que les groupes autogérés œuvrent surtout dans les domaines de l'alphabétisation des membres et de la promotion de la santé communautaire par la vulgarisation des Pratiques Familiales Essentielles.

⁴⁰⁹ Dans la zone de l'Office du Niger, il n'y a pas de site dédié au maraîchage qui se fait plutôt en contre saison du riz.

S'agissant de l'alphabétisation dans les quatre villages visités, nous relevons une vingtaine d'auditrices formées par an. Ceux-ci tiennent aujourd'hui les documents de gestion de leurs organisations en plus de pouvoir diriger leurs activités individuelles.

A propos de la santé, les groupes autogérés s'activent surtout dans la mobilisation sociale autour des activités de vaccination des enfants, de consultations pré et postales pour les femmes enceintes et d'adoption des pratiques familiales essentielles. Par exemple, dans les villages de Sériwala et Foabougou, avec l'appui des relais communautaires, les groupes autogérés au même titre que les autres organisations de femmes bénéficient des séances d'Information, d'Education et de Communication (IEC) au moins une fois par mois.

Enfin, les groupes autogérés en synergie avec les autres organisations de femmes organisent des activités concourant à l'amélioration ou l'entretien du cadre de vie notamment le nettoyage des rues, des espaces publics et des points d'eau. Cette activité est beaucoup plus régulière dans le village de Foabougou. Elle ne se fait pas à Kolodougou coura, un village insalubre suite à l'inondation pendant l'hivernage du fait de l'absence de coordinations des organisations dans ce village.

Dans le domaine politique, les groupes autogérés sont timides. Les rares pratiques concernent surtout la promotion des organisations auprès des partenaires et la défense de leurs intérêts quant à leur accès aux intrants subventionnés par l'Etat à travers l'initiative riz⁴¹⁰.

A propos de leur implication dans les prises de décisions et la coordination locale des actions de développement villageois, nous observons qu'à défaut d'être membres des AV, ils participent à la mise en œuvre des actions arrêtées par cette catégorie d'organisation d'intérêt général. Cela est le cas dans deux villages sur quatre où les groupes autogérés des femmes même s'ils ne prennent pas part au processus de prise de décisions, ils demeurent un organe d'exécution.

La timide présence des groupes autogérés dans la sphère politique s'explique par le fait qu'ils ne sont pas conscients qu'ils constituent une force de pression notamment au niveau villageois où leurs rôles dans les activités de promotion économique et sociale sont unanimement reconnus et salués à différents niveaux.

Par ces quelques lignes, nous voyons que les groupes autogérés par leurs pratiques financières et de gestion des risques sociaux jouent un important rôle dans le développement

⁴¹⁰ En 2008, le gouvernement malien afin de faire face à la hausse généralisée des prix des céréales notamment le riz a mis en place un projet ambitieux d'accroissement de la production céréalière. Les stratégies adoptées reposaient sur :

- la mise en place de systèmes à haut potentiel de production comme la maîtrise totale de l'eau dans les périmètres irrigués,
- l'équipement des producteurs en matériels agricoles (motoculteurs, batteuses Motopompes, décortiqueuses, mini rizeries, etc.)
- l'appui conseil par la mise en place d'agents de terrain dotés de moyens logistiques adéquats pour l'encadrement ;
- l'accès aux engrais et semences subventionnés par l'Etat.

Compte tenu de ses bons résultats, l'expérience continue.

socioéconomique dans certains villages de la zone de l'Office du Niger. Ils participent au renforcement des capacités économiques, sociales de leurs membres et de la communauté. Nous relevons que par leur ancrage socio territorial et leur inscription dans une logique de faire le lien entre promotion économique et renforcement de rapports sociaux, ils supportent certains projets d'émancipation des populations locales notamment des femmes. Dès lors, ils contribuent au changement social par le développement de pratiques centrées sur les préoccupations des membres ou de la communauté locale sur la base de l'entraide et de la solidarité dans une dynamique autonome d'autogestion.

Cependant, nous reconnaissons les limites des groupes autogérés notamment celle liée au caractère précaire de la cohésion sociale sur laquelle ils se fondent et qui peut s'effriter à tout moment car ces groupes sont toujours traversés par des conflits internes ou des contradictions d'intérêts. Ceci explique d'ailleurs le fait qu'ils ne fonctionnent pas dans tous les villages de la zone de Niono. En plus de leur encastrement dans un contexte local très spécifique, nous constatons leurs faibles visibilité et viabilité dans le long terme limitent les portées des pratiques qu'ils développent. En outre, ils portent sur un nombre relativement restreint de membres et cela explique leur difficulté à rassembler un nombre important d'adhérents partageant les mêmes intérêts ou les mêmes visions d'où l'existence de plusieurs groupes de taille assez moyenne.

Malgré ces limites, face au difficile ancrage et la faible capacité de pérennisation des modèles d'organisations importés du Nord qui peinent encore à s'adapter aux besoins des paysans notamment des femmes, les groupes auto organisés continuent d'être des acteurs incontournables dans le cadre d'initiatives et dynamiques endogènes. La question est de savoir comment les faire perdurer et les stabiliser grâce à une forme juridique plus développée sans les dévier de leur ancrage social, culturel, territorial et surtout de leur logique de concilier le social et l'économique. Cette formalisation est-elle possible et comment s'y prendre ? Comment amener ces groupes à des améliorations de conditions de vie plus visibles et durables qui, au delà de la survie puissent permettre aux populations locales d'être actrices de leur propre développement de manière durable ?

2. Les groupes de crédits auprès des IMF et les pratiques de développement local

Créés dans l'optique de bénéficier des crédits afin de soutenir les activités génératrices de revenu des membres, les groupes de crédits s'inscrivent à cet effet dans la promotion économique. Ainsi, ils poursuivent une finalité économique qui réduit leur intervention dans les sphères sociale et politique sans oublier que ce sont des groupes de petite taille. Dans la zone de Niono, ces groupes qui sont présents dans tous les villages s'investissent principalement dans la recherche de crédits auprès des IMF à répartir entre les membres très généralement des femmes.

Dans cette section, nous essayons à partir d'une étude de cas de voir comment s'amorce cette pratique d'accès au financement et comment elle contribue à l'amélioration des revenus des membres et par conséquent de leurs conditions de vie. Sur un plan méthodologique, nous avons tiré au hasard un groupe : c'est le groupe Sabougnouma (bonne cause) du village de Sériwala qui sera étudié.

2.1. Etude de cas : le groupe Sabougnouma du village de Sériwala et la recherche de crédits

2.1.1. Historique : la recherche de financement pour soutenir les activités des membres

Le groupe Sabougnouma a été créé en 2008. Mais auparavant, un noyau de femmes (au nombre de douze) existait déjà et évoluait sous forme de groupe de tontine. Cependant avec cette pratique, les membres ne bénéficiaient pas d'assez de financement pour mener leurs activités. C'est ainsi qu'ils ont approché (par leur présidente) une monitrice d'une institution de micro finance afin de bénéficier de plus de fonds. Cette dernière leur a demandé de s'organiser en groupe de crédits afin d'accéder au financement de son institution. C'est dans ce contexte que le groupe Sabougnouma a été mis en place par trente femmes qui sont unies par les relations de proximité géographique. Sa finalité est le développement économique des membres par le financement de leurs activités (maraichage, culture de l'arachide).

2.1.2. Coordination de l'organisation : la voix de la présidente est prépondérante dans la prise de décisions

Sabougnouma est assez souple dans son fonctionnement car il ne dispose que d'un seul organe de gestion à savoir un bureau de trois membres comprenant une présidente, une trésorière et une secrétaire aux comptes choisies par consensus pour une durée indéterminée. Ses réunions sont hebdomadaires et ont lieu chez la présidente avec parfois la présence de l'animatrice de l'IMF. Il faut souligner que les animatrices des IMF sont chargées d'encadrer les groupes de crédits. Ainsi chaque monitrice est responsable du suivi d'un nombre de groupes bien définis.

Dans le groupe Sabougnouma, les décisions se prennent par consensus mais la voix de la présidente est prépondérante et joue à cet effet un rôle central. La présidente de son côté est aussi fortement sous l'influence de la monitrice qu'elle perçoit comme une éclairceuse et un soutien sans lequel le groupe n'a pas accès au financement. Cela explique sa docilité face à celle-ci.

2.1.3. La pratique de recherche de crédits

Le groupe doit la réalisation des activités de ses membres aux crédits qu'il bénéficie auprès des IMF. En effet, chaque année pendant la période de campagne (mars à septembre) il négocie des prêts avec intérêt (autour de 20%) qu'il répartit entre ses membres comme l'indique le tableau ci-dessous sur une période de trois ans.

**Tableau 9.4. Crédits mobilisés par Sabougnouma
sur trois ans auprès des IMF**

Années	Montant mobilisé
2010	900 000 F CFA
2011	1 200 000 F CFA
2012	1 000 000 F CFA

Source : construit à partir de nos enquêtes de terrain

Dans ce tableau nous observons que le groupe ne mobilise pas assez de financement si l'on le rapporte sur le nombre d'adhérents (une trentaine). Cela s'explique par le fait que certains de ses membres ne sont pas solvables car ne menant pas d'activités leur permettant de fructifier le fonds reçu. Par exemple, au compte de l'exercice de 2011, certains membres sont encore en retard de leur paiement car ils ont cultivé de l'arachide qui n'a pas bien donné. Le reste du groupe a été obligé de payer à leur place afin de continuer à bénéficier des prêts même si après les membres insolubles ont été tenus de rembourser le groupe.

La présidente : *« Quand un membre ne paie pas c'est tout le groupe qui a des problèmes. A (l'initial de la monitrice) n'est pas sensible à nos explications c'est pourquoi nous préférons qu'elle ne soit pas trop au courant de nos difficultés car nous avons peur de ne pas être éligibles »*. (Sériwala, octobre 2012)

Ces propos montrent qu'il y a deux systèmes, un premier entre le groupe et l'IMF et un second entre les membres du groupe qui doivent s'arranger entre eux pour pouvoir rembourser l'IMF.

Pour l'exercice de 2012, le crédit (1 000 000 F CFA) a concerné vingt femmes à raison de 50 000 F CFA par membre pour un taux d'intérêt de 16%. Pour le remboursement, chaque membre paie chaque semaine (tous les jeudis) 1 800 F soit 7 200 F par mois jusqu'à éponger le montant reçu pour une échéance maximum de huit mois. Cette modalité de remboursement est négociée par le groupe auprès de la monitrice qui joue les rôles d'encadreur et d'intermédiaire entre lui et l'institution financière.

En ce qui concerne les activités menées à travers ce financement, nous notons que les femmes du groupe Sabougnouma font le maraîchage (échalote, pomme de terre) et la culture de l'arachide. Chaque membre évolue seul soit sur l'exploitation familiale soit en louant une parcelle.

Par rapport à l'impact de cette pratique sur l'amélioration de leurs revenus, nous observons que dans le village de Sériwala, les femmes qui s'organisent en groupe de crédits sont celles qui n'ont pas de ressources financières (niveau survie). En effet, nous avons constaté qu'un grand nombre de femmes de familles sans terre en sont membres. Rappelons que la principale source de revenu dans la zone de l'Office du Niger est la terre. Cela explique aussi les difficultés rencontrées par ces femmes dans la fructification des fonds reçus sans lesquels d'ailleurs elles n'exerceraient pas une activité génératrice de revenu. Nous estimons que dans la forme actuelle, les crédits leur permettent certes de mener des activités mais ont très peu

d'impact sur l'amélioration de leurs sources de revenu et par conséquent ils participent peu au développement de l'économie locale.

A ce propos R Traoré, un membre de Sabougnouma déclare : *Nous travaillons pour rembourser les crédits, nous ne gagnons rien là dans. Chaque année c'est la même routine. La monitrice vient nous voir par rapport à nos besoins de financement. Nous prenons son argent car nous n'avons pas une autre solution. Nous subissons beaucoup de pression pour le paiement avant l'échéance.* » (Sériwala, octobre, 2012)

Aujourd'hui ces femmes compte tenu de leur pauvreté ont besoin d'autres formes de crédits beaucoup plus souples (crédits solidaire formule Gramen Bank) et s'étendant sur plus d'an.

2.2. Les enseignements tirés de l'étude de cas

Par cette étude, nous comprenons que les groupes de crédits n'ont pas assez de poids économique leur permettant de peser dans l'animation de l'économie locale. Ils participent plus à la lutte pour la survie qu'à une dynamique réelle de développement. Leur grand nombre dans la zone même s'il est difficile d'avoir une statistique exacte montre combien les femmes manquent de ressources financières pour développer leurs activités. Aussi, le fait que ces groupes qui ne développent qu'un seul service, soient les chasses gardées des monitrices des IMF ne participe pas à leur ouverture sur d'autres partenaires. Ceci repose du coup le problème de l'adaptation des crédits jusqu'à présents expérimentés dans la zone aux besoins et spécificités des activités des femmes.

3. Les organisations socioculturelles ou communautaires et le développement local

Construites à partir de ferment communautaire, ces organisations sont présentes dans tous les villages de la zone même si elles ne sont pas répertoriées au niveau du service d'appui aux organisations de l'Office du Niger car ne disposant pas de récépissé. Leurs pratiques concernent principalement la construction d'espace de sociabilité sans pour autant occulter l'aspect économique. La présente section a pour objet d'analyser ces pratiques par l'étude de cas. A cet effet, nous avons tiré au hasard le "Traoré ton" dans le village de Kolodougou coura qui compte le plus grand nombre de cette catégorie d'organisations.

3.1. Etude de cas : Traoré ton de Kolodougou coura et les pratiques socioéconomiques

3.1.1. Historique : créer un espace de rencontre pour les membres de la communauté

Le ton des Traoré a été mis en place en 2005 suite à la demande des femmes Traoré du village qui ont constaté que leur communauté n'avait pas un cadre de rencontre pour discuter de leurs problèmes. Aussi, vu l'existence de nombreux petits groupes réunissant les femmes d'une même communauté, elles ont décidé en tant que l'une des grandes communautés de s'organiser en ton qui regroupe les femmes mariées ou chefs de famille (veuves).

Il est utile de signaler que le village de Kolodougou coura occupe présentement un deuxième site depuis 1988 même s'il a été créé (premier site) en 1955. Au départ, le village était habité

majoritairement par les Bambara, quelques Minianka et une famille dogon. Aujourd'hui, il compte presque toutes les ethnies du pays : Bambara, Dogons, Minianka, Sonrhaï, Peulh, Mossi etc.... Dans le village, ces groupes sociaux préfèrent généralement s'installer dans le même secteur. Cela crée une concentration d'une même communauté dans le même secteur géographique, d'où les termes de secteur des Dogons, des Minianka etc.

Force est de constater qu'une telle pratique de communautarisme ne favorise pas l'intégration entre les communautés qui ont tendance à s'organiser en réseaux rivaux et non complémentaires. Ainsi, dans le village de Kolodougou coura, nous rencontrons différentes sortes d'organisations à relent communautaire :

- le nom de famille : ton des Traoré, des Coulibaly, des Tangara, des Bouaré etc.
- l'ethnie : ton/association des Forgerons, Minianka, des Dogons, des Peulh etc.
- la provenance (originaire de) : association des ressortissants de Bandiagara, de Ségou.

Cette hétérogénéité d'organisations montre le manque de cohésion sociale qui prévaut à l'échelle du village de Kolodougou coura d'autant plus que les organisations recrutent ces derniers temps leurs membres hors du village toujours à partir d'une base communautaire. Cela montre que l'aspect communautaire est en train de supplanter celui du territoire.

En revenant sur le cas précis du Traoré ton, nous constatons que cette organisation qui regroupe quarante sept membres (uniquement des femmes) poursuit une finalité sociale à savoir développer un réseau d'entraide et de solidarité. Le Traoré ton, vu l'engouement qu'il a suscité est ouvert aujourd'hui à d'autres patronymes comme les Tangara, les Bouaré. Elle est dirigée par une présidente qui est en même temps la coordinatrice de fait des différents groupes de femmes du village de Kolodougou coura.

3.1.2. Coordination : la présidente compte tenu de son âge avancé décide au nom de l'organisation

L'association ne dispose pas d'organe de gestion proprement dit, seulement nous notons la responsabilisation d'une présidente pour l'animation de l'organisation. En effet, depuis sa création avec la définition de sa mission et des modalités d'accès à ses services, l'organisation est tenue par sa présidente. Aussi, une trésorière a été désignée pour la collecte des contributions lors des événements sociaux. Pour la prise de décisions, la présidente compte tenu de son âge avancé et de son influence dans le village et au sein du groupe assure d'office ce rôle. Ainsi, c'est elle qui détermine ce que le groupe doit faire comme l'indiquent ses propos : *« Le groupe me fait entièrement confiance et me suit dans mes décisions. Vous savez, depuis le premier site, je suis dans les mouvements des femmes qui demandent beaucoup d'engagement au profit des autres. C'est ailleurs pour cette raison que toutes les femmes du village quelle que soit leur ethnie m'ont choisie comme présidente. Quand les autorités arrivent dans le village c'est moi qui mobilise les femmes. C'est encore le cas autour des activités de la santé pour lesquelles, on m'a donné un vélo pour sensibiliser les femmes. »* (M Traoré, Kolodougou coura, septembre, 2012)

3.1.3. Les pratiques sociales tendent à sécuriser le réseau de sociabilité

En tant qu'organisation à vocation sociale, le Traoré ton développe surtout des pratiques tendant à sécuriser son réseau de sociabilité notamment autour de la gestion des événements sociaux : naissance, mariage, maladie et décès.

- Pour les naissances : Chaque membre cotise 500 F CFA plus un morceau de savon pour l'accouchée le jour du baptême de l'enfant (soit sept jours après la naissance).
- Pour les mariages : La contribution par membre est de 3 200 F CFA plus un morceau de savon. Il faut noter que le mariage concerne les enfants des membres car il y a certains qui sont assez âgés.

La même contribution financière est valable pour les cas de décès de membres ou maladie empêchant de travailler sur une longue période. En cas de retard de paiement d'un membre celui-ci est verbalisé par la présidente.

Lors des rencontres, le membre qui reçoit prépare seulement le thé pour le groupe. En effet, les pratiques courantes dans les organisations de femmes lors des rencontres consistent à préparer des jus ou de petits repas pour les membres, à distribuer des bonbons. Donc, pour ne pas constituer une charge pour le membre, l'organisation a décidé de ne faire que du thé.

3.1.4. Le réseautage

L'organisation Traoré ton, malgré l'existence d'autres groupements dans le village évolue en dehors de tout réseau fédérateur et d'appui. Nous relevons seulement que sa présidente a été choisie comme la présidente de l'ensemble des femmes du village de Kolodougou coura et est à cet effet impliquée dans toutes les activités concernant l'ensemble du village comme l'accès à la santé (vaccination des enfants et des femmes). Traoré ton ne bénéficie pas d'appui des ONG et de l'Office car elle n'a pas d'existence formelle et n'a pas non plus œuvré dans ce sens.

3.2. Les enseignements tirés de l'étude de cas en rapport avec les autres villages

Par cette étude de cas, nous apercevons que les organisations socioculturelles ou communautaires évoluent essentiellement dans le domaine de la construction des réseaux de sociabilité qui n'exclut cependant pas une visée économique.

3.2.1. Des pratiques permettant de renforcer les relations sociales

Dans le but de sécuriser socialement leurs membres, les organisations communautaires s'inscrivent dans une dynamique d'entraide et de solidarité. Il s'agit de partir d'un lien social (langue, l'ethnie, religion, nom de famille etc.) pour créer ou renforcer l'idée d'appartenir au même groupe et cela implique la nécessité de s'entraider surtout quand on vient d'ailleurs et que l'on pratique une activité qui exige beaucoup de main-d'œuvre.

D'une manière générale, les pratiques sociales portent sur l'assistance dans l'organisation et la gestion des événements sociaux (mariage, baptême, décès etc.). Sur ce terrain, ils rejoignent les groupes autogérés de crédits solidaires par la mise en place de mécanisme de prise en

charge solidaire des risques sociaux : constitution de caisse de solidarité, appui en nature, participation à l'organisation d'évènement.

3.2.2. Les relations sociales servent à développer des pratiques économiques

La construction de réseaux de sociabilité répond aussi à une logique économique. En effet, les organisations communautaires tout en tissant leur réseau de relations cherchent à développer leurs activités économiques c'est pourquoi les pratiques économiques les accompagnent toujours. Celles-ci portent entre autres sur : le repiquage, la récolte collective, le transport du paddy), la transformation et la conservation de l'oignon, la finance informelle (tontine), la recherche de financement auprès des IMF.

- le repiquage : Dans ce cas, la pratique consiste à repiquer à tour de rôle les parcelles des membres moyennant un montant forfaitaire servant à alimenter la caisse de l'organisation. Par exemple dans le village de Nango ou de Kolodougou, le prix de récolte d'un hectare s'élève à 15 000 F CFA contre 22 500 à 25 000 sur le marché.
- la récolte collective : Elle s'organise dans les mêmes conditions que le repiquage. Le prix à l'hectare est de 10 000 F CFA contre 20 000 à 30 000 sur le marché quand elle est faite par les ouvriers agricoles et les machines des particuliers.
- la transformation et la conservation de l'oignon : Cette pratique qui concerne uniquement les femmes est soutenue par certaines ONG de la place notamment Alphalog. Elle consiste à appuyer les femmes dans la mise en place de magasins de stockage et à les former sur les techniques de conservation et de transformation.
- la pratique de tontine : Elle est surtout développée par les femmes. Nous signalons que les groupes communautaires sont en majorité constitués par les femmes. Comme nous l'avons souligné avec les groupes autogérés, la tontine consiste à cotiser chaque semaine et accorder la mise sans intérêt à tour de rôle à tous les membres. Cette pratique très vieille est la plus répandue au sein des groupements communautaires.
- la négociation de crédit auprès des IMF : S'il y a une pratique qui a la vie dure au sein des organisations dans la zone de production de Niono c'est la recherche de crédits soit en interne soit avec les institutions financières. Pour ce qui est du dernier cas de figure, il consiste à négocier les crédits au compte de l'organisation qui les distribue à ses membres pour le financement des activités individuelles.

3.2.3. Le réseautage avec les autres organisations

Fondées sur ce qui unit leurs membres mais aussi ce qui les différencie des autres, les organisations communautaires de la zone évoluent solitairement sur le même territoire. Par exemple dans le village de Kolodougou coura, nous enregistrons une dizaine développant les mêmes pratiques dans un climat de compétition ou de renfermement sur soi. Cela explique d'ailleurs la multiplication d'organisations autour des noms de famille (ton des Traoré, des Coulibaly) de l'ethnie (les mossis, les dogons, les sonrai). Aussi, au niveau de l'occupation de l'espace de vie villageois nous remarquons le même clivage : quartier/secteur des dogons, des peulh etc.

Du point de vue relation avec les partenaires techniques et d'appui, nous notons quand même, l'accompagnement de ces organisations par l'ONG Alphalog pour la mise en place des infrastructures comme les magasins.

Avec le recul, nous voyons que les organisations communautaires en occurrence de femmes au niveau de la zone de production de Niono participent tant bien que mal au développement économique de ladite zone. Les pratiques économiques qu'elles développent sont ponctuelles et concernent exclusivement leurs membres dans le cadre de la réciprocité autour de certains travaux agricoles (repiquage, récolte). C'est pour cette raison d'ailleurs qu'elles ne bénéficient pas comme les autres organisations informelles notamment les groupes autogérés de femmes autour du crédit solidaire de l'accompagnement de certains partenaires financiers. La floraison des organisations communautaires illustre le manque de cohésion sociale au sein des groupes sociaux au niveau des villages pourtant indispensable à la mise en route de pratiques d'intérêt général même si elles représentent la catégorie d'organisations qui rassemble le plus de membres mais où l'on observe le moins de pratiques économiques. Les villages où ces organisations sont nombreuses n'ont pas d'AV fonctionnelle.

Sur le plan social, la construction de réseau de sociabilité répond plus à un souci d'appartenir à un groupe social que d'une dynamique organisationnelle assez large participant à la réalisation du développement local villageois. Aussi, les organisations communautaires répondent mieux aux besoins des femmes de créer des cadres de rencontre que de développement à l'instar des autres organisations populaires.

4. L'association villageoise et le développement local

Organisation multifonctionnelle cherchant en général à réunir tous les exploitants d'un même village, l'association villageoise, bien qu'un moment assez décriée pour des raisons que nous avons évoquées au chapitre 10, section 2.1, continue d'être un outil de développement socioéconomique et sociopolitique de la zone de Niono à travers des services multiformes autant individuels que collectifs. Rappelons le contexte de création des AV dans la deuxième moitié des années 1980 qui voit le début de la restructuration de l'Office du Niger sous la houlette de la Banque Mondiale. Par cette restructuration, l'entreprise agricole a vu ses missions recentrées. Par conséquent, elle s'est retirée de certaines activités clés comme l'accès des paysans aux facteurs de production (crédits de campagne, intrants agricoles comme les semences et les engrais, les équipements), la commercialisation des produits, l'accès des paysans à des services sociaux de base. Afin de prendre désormais en charge ces différentes activités, les AV ont été créées dans chaque village de la zone. Ce rappel contextuel permet déjà de se faire une idée sur les orientations des différentes pratiques que développent les AV. La présente section se propose de les analyser afin de voir comment elles participent à la réalisation du développement local d'abord au niveau des villages, ensuite au niveau de la commune de Niono. Ainsi, conformément à notre grille d'analyse, nous procédons par l'analyse dimensionnelle des pratiques des AV en matière de développement local. Ce faisant, nous avons jugé utile de réaliser une étude de cas. Pour cela nous avons choisi l'AV de Foabougou. Ce choix s'explique par le fait qu'elle constitue l'AV la plus

fonctionnelle aujourd'hui dans la zone. Ainsi, par une analyse approfondie nous comparons cette expérience avec celles qui marchent moins bien notamment celle de Kolodougou coura.

4.1. Etude de cas : l'AV de Foabougou, un outil de développement multidimensionnel local

4.1.1. Historique

L'AV du village de Foabougou a vu le jour en 1984 dans le cadre de la politique de développement local prônée par le régime d'alors avec comme cellule de base les tons et les associations villageois. A l'époque, dans la zone de l'Office du Niger, cette politique a bénéficié de l'appui de la coopération néerlandaise qui a doté les AV d'équipements collectifs de production et de commercialisation. C'est dans ce contexte que les habitants du village de Foabougou se sont organisés en AV dont l'objectif est la promotion socioéconomique et sociopolitique du village. Cependant, l'AV à ses débuts a connu des difficultés de fonctionnement suite à des problèmes de mauvaise gestion (détournements, non maîtrise des outils de gestion) qui ont fortement divisé le village d'autant plus que l'AV du village d'à côté (2 km) à savoir celle de Sériwala était citée comme la référence de la zone, cette situation dérangeait un peu les habitants de Foabougou. Cette concurrence les poussa à se remettre en cause par la mise en place d'un mode de fonctionnement qui à défaut d'être démocratique accorde une grande place à la participation et l'implication des composantes sociales. Par ce mode de fonctionnement, l'AV de Foabougou constitue aujourd'hui l'une des meilleures associations villageoises engagées dans le développement local villageois participatif.

L'organisation compte 250 ménages représentés par les chefs de ménages ou de familles. L'adhésion en son sein est libre et individuelle (le ménage ou la famille qui compte en moyenne 13 membres doit toutefois disposer de parcelle). Elle intervient dans le domaine de l'agriculture (riziculture et maraîchage) et du développement villageois selon ses textes.

4.1.2. Coordination : l'AV fonctionne comme une organisation communautaire

En ce qui concerne les instances de coordination et de production des décisions, d'après les textes, l'AV de Foabougou dispose de trois organes à savoir : le comité de gestion, le conseil d'administration et l'assemblée générale. Pendant la période de campagne de mars à septembre, le comité de gestion se réunit tous les jeudis. Quant aux deux autres organes, ils se confondent dans leur fonctionnement. En effet, l'AV de Foabougou fonctionne comme une organisation communautaire avec une importante place accordée au chef de village et ses conseillers, aux composantes sociales du village (organisations des jeunes, femmes, religieuses etc.). Dans les prises de décisions bien que le chef de village ne soit pas membre du bureau de gestion, il joue un rôle principal en tant que garant moral d'où tout doit partir et bénéficier de son autorisation. Ainsi, le comité de gestion avant d'entreprendre toute action soumet d'abord l'idée au chef de village qui, il faut le reconnaître fait le jeu en s'assurant de l'adhésion et de la participation des habitants. Ensuite, le comité consulte les leaders des différentes composantes (notamment les jeunes et les femmes) ou organise une assemblée générale des gwatigi (chefs de famille). Lors des rencontres des membres, le mode consensuel

s'impose quant à la prise des décisions. La recherche du consensus vise à éviter tout clivage qu'entraînerait un vote. C'est pourquoi en cas de blocage, le chef de village met son réseau de conseillers dans les négociations. Cette démarche à défaut de discuter à fond des problèmes permet d'obtenir des compromis.

Une autre pratique permettant à l'AV de Foabougou d'impliquer ou de responsabiliser les membres est la multiplication de petits groupes ou commissions chargés de domaine spécifique comme la gestion de l'école communautaire, du problème de la santé (case de santé), de la collecte des taxes et impôts municipaux. Malgré ce dispositif, nous relevons quand même quelques tensions au niveau de l'utilisation des ressources où certains membres reprochent au bureau de ne pas trop se consacrer aux problèmes récurrents de crédits de campagne et de la commercialisation ou de ne pas bien les prendre en compte dans l'évaluation des besoins en intrants.

4.1.3. Les pratiques socioéconomiques : l'animation économique au sein du village repose essentiellement sur l'AV

Dans le domaine économique, dans le village de Foabougou, l'animation des activités repose essentiellement sur l'AV. Celle-ci développe plusieurs pratiques.

a. L'accès aux facteurs de production concerne tous les exploitants du village

A la différence des expériences développées ci-dessus dont les bénéficiaires sont surtout les membres, au niveau de l'AV de Foabougou, l'accès aux facteurs de production concerne tous les habitants du village. Cela constitue d'ailleurs sa force. A cet effet, un comité a été mis en place chargé de l'identification et de l'estimation des besoins en intrants agricoles et crédits de campagne. Ce comité contacte tous les chefs d'exploitations résidant dans le village, ensuite, il convoque une assemblée générale de validation qui décide de l'option par rapport à l'organisation de la campagne à venir à savoir octroyer directement les financements aux exploitants et acheter des intrants à répartir entre les membres. Après une première expérience difficile d'allocation de fonds aux exploitants suite à leur utilisation à d'autres fins qui a engendré des retards voire des impossibilités de paiement, l'AV a décidé depuis plus d'une décennie d'acheter elle-même les intrants et de les partager entre les membres. Cette option a l'avantage de diminuer le coût de cession des intrants. En effet, plus la commande est groupée donc importante plus le prix de l'intrant baisse. Aussi, selon le secrétaire général du comité de gestion, le fait de procéder à l'achat collectif pour le village leur permet de bénéficier des crédits à des taux réduits. En effet, plus le montant des crédits est élevé plus bas est son taux d'intérêt. A titre d'exemple, en 2012, l'organisation villageoise a mobilisé auprès de la BNDA 28 000 000 FCFA avec un taux d'intérêt de 7%. Ce montant a permis d'acheter 2000 sacs de 50 kg d'engrais soit 1000 tonnes. Cette quantité a été répartie entre les exploitations familiales à raison de six sacs par hectare.

Quant au remboursement de ces intrants, il se fait en espèce. Ainsi, l'exploitant paie en liquide à la fin de la campagne le prix du nombre de sacs reçus plus les intérêts de 7% de la BNDA. Une commission de recouvrement est mise en place à cet effet. En cas de difficulté de remboursement, l'AV paie à la place du débiteur qui n'aura désormais accès à ses services qu'après s'être acquitté de sa dette.

Sur le plan analytique, nous relevons que cette pratique est d'une importance capitale dans l'amélioration de la productivité et de la diminution des coûts de production. En effet, l'une des principales difficultés auxquelles, les exploitants sont confrontés est l'accès à temps des intrants qui parfois affichent des prix élevés ou manquent sur le marché. La période précampagne est assez délicate pour les exploitants car à ce moment beaucoup d'entre eux connaissent une difficulté de trésorerie et ne sont pas en mesure d'accéder aux intrants sans l'appui de l'AV. Ainsi, celle de Foabougou, par sa solidité financière notamment sa capacité à prendre en charge les frais supplémentaires (par exemple la manutention) parvient à rendre plus bas le prix de cession des intrants. En effet, elle utilise ses propres ressources pour la mobilisation des crédits mais aussi pour l'achat et l'acheminement des intrants jusqu'aux magasins de stockage de l'AV dans le village.

b. Des infrastructures et équipements collectifs de production et de commercialisation mis en place afin de réduire les charges de production

Le village de Foabougou est l'un des villages les plus dotés en infrastructures de stockage construites par l'AV. Depuis son lancement en 1984 avec l'appui de la coopération néerlandaise qui a financé deux premiers magasins en banco, l'AV de Foabougou a pu réaliser sur fonds propres deux autres magasins en ciment comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 9.5. Portant réalisation des magasins de stockage

	Coût (FCFA)	Date de construction	Source de financement
Magasin N° 1	Non disponible	1984	Coopération néerlandaise
Magasin N° 2	Non disponible	1984	Coopération néerlandaise
Magasin N° 3	8 000 000	2000	AV
Magasin N° 4	16 000 000	2012	AV

Source : construit à partir de nos enquêtes de terrain

Les fonds qui ont servi à construire les deux derniers magasins proviennent de l'exploitation des batteuses et de la mini rizerie dont dispose l'AV. En effet, comme nous le verrons dans le point qui suit, ces équipements collectifs lui permettent de générer d'importantes recettes par différentes prestations de services marchands.

Il est utile de signaler aussi que les magasins servent à stocker les récoltes des paysans en riz paddy et décortiqué. En effet, d'une manière générale, les exploitants de la zone de l'Office du Niger sont confrontés au manque d'infrastructures appropriées de stockage car celles construites dans les années 1980 par l'appui des Pays-Bas se sont écroulées ou ne sont plus en bon état parce que faites en banco. Cette situation a conduit l'AV de Foabougou à désormais construire en ciment.

Pour l'exploitation des magasins, à la fin de la récolte, les paysans confient au gérant du magasin leurs récoltes en riz paddy ou décortiqué sur la base de documents écrits. Les magasins sont dotés de deux clés dont l'une est détenue par le président et l'autre par le gérant. Pour l'AV de Foabougou, ce service est gratuit. Cependant, il lui permet de rassembler sur place d'importante quantité de la production du village pour le battage, le décortiquage et la commercialisation collective. En effet, au niveau des magasins, tous les équipements (bascule,

batteuse, décortiqueuse) intervenant dans ces opérations sont déjà sur place et ceci réduit les coûts comme nous l'avons signalé.

S'agissant de la mise en place et de l'exploitation des équipements collectifs, l'AV de Foabougou dispose de plusieurs équipements acquis sur fonds propres comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 9.6. Portant sur la mise en place des équipements collectifs de 2002 à 2010

	Coût	Source de financement	Année d'acquisition
1ère Batteuse	3 000 000 F CFA	AV	2002
2^e batteuse	3 000 000 F CFA	AV	2002
3^e batteuse	3 000 000 F CFA	AV	2005
4^e batteuse	3 000 000 F CFA	AV	2005
1^{er} décortiqueuse	20 000 000 F CFA	AV	2005
2^e décortiqueuse	32 000 000 F CFA	AV	2010

Source : construit à partir de nos enquêtes de terrain

Les équipements cités dans ce tableau ont été acquis à partir de l'exploitation des premières batteuses acquises sur financement néerlandais et sur prêts pour les deux décortiqueuses. Il convient de signaler que depuis un certain temps les batteuses sont fabriquées sur place par les artisans notamment ceux de la Coopérative des Forgerons de l'Office du Niger (CAFON) formés à cet effet par la coopération néerlandaise.

Pour leur exploitation, en fonction de la réussite de la campagne, l'AG fixe les coûts des différents services à rendre aux membres et à d'autres exploitants. Il s'agit principalement du décortilage, du battage et du transport par les motoculteurs.

Par rapport au battage, sur 10 sacs de paddy, un revient à l'AV. Ainsi, en 2012, l'AV a gagné 1100 sacs de paddy de 75 kg sur un total de 12 000 sacs de paddy. Cette quantité de riz paddy a été stockée dans les magasins jusqu'à ce que le prix du riz ait atteint 255 F sur le marché avant d'être vendue.

Concernant le décortilage, la prestation se paie en général au comptant soit 1 500 F par sac de 100 kg. Cette opération a généré pour l'organisation un montant de 3 204 000 F CFA. Pour la réussite des opérations (battage et décortilage) l'AV a engagé cinq ouvriers saisonniers payés journalièrement. L'utilisation des équipements se fait sur demande des membres qui assistent à tout le processus au terme duquel un document faisant le point par membre est établi. Signalons que ces équipements fonctionnent avec du gasoil et cela engendre des dépenses et des frais d'entretien ou de réparation. Ces éléments, particulièrement le prix du carburant, entrent en compte dans la fixation des prix des prestations des machines.

Les recettes issues de l'ensemble des opérations (battage et décortilage) sont gardées au niveau du trésorier qui tient un compte bancaire avec le président de l'AV. Celles-ci, comme nous le verront ci dessous sont utilisées pour le développement villageois notamment l'accès aux services sociaux de base et l'amélioration du cadre de vie.

c. Les produits sont vendus collectivement et l'AV négocie elle-même avec les grossistes

Concernant la commercialisation, la pratique de l'AV de Foabougou est pareille à celle des GIE à savoir la vente collective des récoltes une fois que le cours du riz a atteint un prix jugé acceptable par les paysans, à la différence que l'AV ne passe pas par une structure intermédiaire spécialisée comme l'union Faso jigi ou Jèka feéré pour la vente du riz. Elle démarche elle-même les commerçants grossistes (au nombre de 3 en 2012). A titre d'exemple, en 2012, l'AV a vendu à ceux-ci 620 tonnes au prix de 255 le kg. Ce prix est acceptable quand on sait qu'immédiatement après la récolte, il descend sous 200 F CFA. Pour que les producteurs s'en sortent bien, le prix au kg doit atteindre 300 F CFA. Cela est difficile à réaliser malgré la qualité gustative (appréciée dans la sous région) du riz de l'Office car le marché malien est envahi par le riz thaïlandais de moindre qualité et de prix inférieur. Aussi, le fait que les producteurs ne peuvent pas garder très longtemps leurs productions explique cela. A ce propos M Bouaré déclare : *« Cette année, nous n'avons pas fait une bonne campagne car nos productions ont un peu chuté, cela a joué sur les recettes de l'AV donc du village. Nous avons commercialisé une quantité de 620 tonnes avec trois commerçants dont un vient de notre village à un prix acceptable même si notre objectif était d'atteindre 300 F qui nous permet de réaliser un net bénéfice après déduction des charges. Notre problème c'est qu'on ne peut pas garder le riz jusqu'à l'approche de l'hivernage car nous avons besoin de liquidité pour faire face à nos besoins familiaux, payer nos crédits et préparer la campagne à venir. »* (Foabougou, octobre 2012)

4.1.4. Les pratiques sociales et politiques participent à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et du cadre de vie

La force de l'AV de Foabougou tient de sa capacité à lier développement économique et social. Nous l'avons déjà indiqué, le reproche qui se fait le plus souvent aux AV est de privilégier le développement social aux dépens du développement économique. L'AV de Foabougou a compris que le premier est rendu possible grâce au second et que l'un ne peut aller sans l'autre.

En termes de pratiques de développement social, nous notons surtout celles consistant à mettre en place des écoles communautaires et des centres d'alphabétisation et assurer leur fonctionnement, à améliorer l'accès des habitants aux services de santé (CSCom, case de santé) et le cadre de vie (électrification rurale, hygiène et assainissement), à faciliter l'accès à l'eau potable, à réaliser des édifices publics de culte (mosquée, église et autres) et enfin à construire des mécanismes d'entraide lors des moments difficiles (soudure, catastrophe)

a. L'accès aux services de l'éducation : les écoles communautaires et centres alpha pour assurer les besoins

L'AV de Foabougou joue dans ce domaine le rôle de collectivité publique car presque tous les services offerts sont à mettre à son compte.

Concernant la scolarisation des enfants, l'organisation villageoise a réalisé une école communautaire 1^{er} cycle de six classes (dont trois en banco et trois autres en ciment). Cette école qui compte en moyenne 300 élèves est dirigée par un comité de gestion mis en place par l'AV. Ce comité est chargé d'assurer le fonctionnement courant de l'école (prise en

charge du salaire des enseignants, achat de la craie et d'autres consommables) mais aussi de la sensibilisation des parents pour la scolarisation des enfants. Pour faire face au fonctionnement, le comité a instauré une cotisation mensuelle de 1000 F CFA par enfant. Depuis 2011, l'école communautaire a été érigée en école publique par la mairie qui participe désormais à la prise en charge du salaire des enseignants.

Afin de permettre aux enfants du village de continuer les études, au niveau du second cycle, l'AV de Foabougou et celle de Sériwala (à 2 km) ont conjugué leurs efforts pour construire une école de second cycle située à Sériwala qui est devenue aussi publique en 2011.

A coté de l'école communautaire, l'AV a également construit une médersa de neuf classes pour les enfants suivant leur instruction en arabe et l'apprentissage de l'islam. Les frais de scolarisation sont fixés aussi à 1000 F par enfant par mois. Présentement l'AV rencontre d'énormes difficultés pour assurer les salaires des enseignants qui viennent d'autres villages. L'une des expériences initiées par l'AV est de payer le reliquat de salaires des enseignants en céréales.

« Au niveau de la medersa, nous avons des problèmes pour avoir des enseignants bien formés car nos salaires sont très bas et irréguliers dans son paiement c'est pour cela que nos enseignants nous quittent tout le temps. C'était la même situation avec l'école communautaire avant l'engagement du Centre d'Animation Pédagogique (CAP) et de la mairie. » (Le président du comité de gestion, Foabougou, octobre, 2012)

Pour la formation des adultes, l'AV de Foabougou a mis en place un centre d'alphabétisation en 1990. Cependant, ce centre ne parvient pas à organiser régulièrement des sessions de formation faute d'auditeurs notamment les hommes qui sont moins assidus que les femmes pourtant plus occupées. L'AV estime aujourd'hui le nombre d'adultes alphabétisés à trois cent vingt personnes dans le village.

Au vu de toutes ces réalisations, nous osons dire que l'AV de Foabougou remplace l'Etat et la mairie dans l'accès des habitants aux services de l'éducation. Nous constatons qu'en dehors de la prise en charge d'une partie des salaires des enseignants, pendant longtemps, ces deux acteurs clés étaient pratiquement absents dans la production des services éducatifs même si ces dernières années, ils commencent à prendre en charge le fonctionnement des écoles communautaires. Par ailleurs, l'impact de la scolarisation des enfants est bien perçu par les paysans qui trouvent qu'elle participe à leur émancipation car ils n'ont que trop souffert de "leur ignorance" qui facilite leur exploitation par l'Office et les commerçants et parfois de leurs camarades qui ont eu la chance d'avoir "un petit niveau scolaire". C'est pourquoi, ils n'hésitent pas à envoyer les enfants à l'école qui non seulement les aideront à mieux tenir l'exploitation familiale mais aussi qui peuvent devenir des cadres du pays. Cependant, ils déclarent que l'école des blancs participe à l'effritement des valeurs d'entraide qui animent la cellule familiale : *« un enfant ayant fréquenté l'école des toubab ne travaille plus pour les autres, il travaille pour lui et pour cela, il s'installe en ville »* (O Coulibaly membre AV, Foabougou, 2012).

b. Accès à la santé : la case de santé afin d'épauler le CSCom et servir d'espace de rencontre de promotion de la santé communautaire

Dans le domaine de la santé, le village de Foabougou relève de l'association de santé communautaire de Niono trois (C3). Le CSCom de cette association de santé se situe dans la ville de Niono à 5 km du village. C'est pourquoi, les populations n'ont pas directement accès aux soins sanitaires dans le village. Afin donc de doter le village d'une infrastructure sanitaire, l'AV a construit une case de santé pour un coût de 2 500 000 F CFA. A défaut d'offrir des prestations, cette case sert de local pour les agents de santé venus de Niono pour les activités de vaccination des enfants, de consultation des femmes enceintes et d'information et sensibilisation en matière de santé. Il est important de signaler que le CSCom est la structure de base de la pyramide sanitaire au Mali. De ce fait, la case de santé de Foabougou ne peut pas assurer les prestations dans le village. Cependant par la présence de relais communautaires qui sont des répondants du CSCom, elle sert d'espace de rencontres autour de la promotion des pratiques familiales essentielles : l'allaitement maternel exclusif, l'alimentation de complément pour les enfants et femmes enceintes, l'utilisation de la SRO (les Solutions de Réhydratation Orale) pour le traitement de la diarrhée chez l'enfant, l'utilisation des moustiquaires imprégnées, le lavage des mains, le suivi du calendrier vaccinal des enfants, l'utilisation des latrines etc.

Par rapport à l'hygiène et l'assainissement, avec la dotation par l'AV en eau de javel, les relais communautaires procèdent régulièrement à la javellisation des puits publics. Aussi, l'AV a acheté des matériels de balayage pour les groupements féminins qui organisent de temps en temps le nettoyage des abords de puits et des espaces publics notamment la place de la grande mosquée de vendredi chaque semaine.

c. Amélioration du cadre de vie : de l'électrification du village à la réalisation d'édifices publics

Situé dans un environnement inondé et de surcroît en milieu rural, le village de Foabougou ressemble à certains quartiers périphériques de Bamako en termes de cadre de vie. En effet, grâce aux actions de son AV, le village s'est doté de certaines commodités notamment l'électricité. Profitant de la proximité des lignes de transport du courant électrique, l'AV a négocié en 1994 auprès des services de l'énergie et de l'eau la connexion du village au réseau électrique pour un coût de 40 000 000 F CFA. Ce coût qui a été entièrement pris en charge par l'AV sur fonds propres a servi à mettre en place les installations jusqu'au village. Quant au branchement de la famille au réseau, il revient au chef de famille. Aujourd'hui plus de 60% des ménages sont électrifiés et s'acquittent mensuellement des factures. Cette électrification du village a permis aux habitants de se doter de certains appareils comme les congélateurs (production de la glace) pour les femmes, les appareils de soudures pour les forgerons, les antennes paraboliques (grand diamètre) pour certaines concessions. Pour les concessions qui n'ont pas de téléviseurs avec antenne parabolique, l'AV a mis en place une salle de télé dotée d'un téléviseur connecté sur antenne parabolique pour un coût de 3 500 000 F CFA. Les soirs, cette salle s'ouvre pour les habitants. Cependant, elle reçoit de moins en moins de visiteurs, beaucoup de concessions étant désormais dotées de téléviseur.

Sur le plan économique, cette électrification a favorisé l'émergence de petites activités génératrices de revenu qui participent à l'amélioration des conditions de vie (voir chapitre cinq).

S'agissant de la réalisation des points d'eau potable, le bilan de l'AV n'est pas reluisant à ce niveau. Nous notons seulement la réalisation d'un puits au niveau du siège de l'AV derrière les bâtiments de l'école qui s'y approvisionne.

Concernant la réalisation des édifices de culte, l'AV de Foabougou en plus de la construction en 2004 de la grande mosquée de vendredi du village avec l'appui des partenaires, a contribué financièrement à la réalisation de deux autres lieux de culte à savoir la mosquée wahhabite en 2009 pour 500 000 F et une église catholique en 2008 pour 500 000 F CA également. Selon le chef de village, la participation de l'AV pour le même montant à la réalisation de ces deux lieux de cultes différents symbolise l'égalité entre tous les habitants du village. Nous signalons quand même que les deux lieux de culte ne sont pas tout à fait achevés par l'insuffisance de financement.

Dans le domaine de l'entraide et de l'assistance sociale, l'AV de Foabougou a mis en place un mécanisme de soutien aux habitants en situation difficile (rupture de stock de céréales en période de soudure). Ainsi, elle ravitaille les familles nécessiteuses en riz qui la remboursent en grains à la fin de la récolte. Cependant, ce mécanisme ne fonctionne pas car ses bénéficiaires se comptent du bout des doigts. Nous signalons aussi qu'en cas d'évènement officiel, l'AV offre 120 kg de riz décortiqué et 10 000 F CFA comme appui.

d. Les relations de partenariat : un réseautage peu développé malgré la présence de plusieurs partenaires

L'AV de Foabougou dans le cadre de la réalisation de ses actions de développement a établi des relations de partenariat avec les organisations populaires au niveau villageois mais aussi des structures techniques, politico administratives et d'appui de la commune et du cercle de Niono notamment la BNDA, la mairie de la commune de Niono et l'Office du Niger, le propriétaire des parcelles aménagées qu'exploitent les paysans moyennant la redevance eau et l'entretien des canaux tertiaires.

Selon le président du comité de gestion, le partenariat avec les organisations populaires du village consiste en leur implication et leur participation aux activités de l'AV. Cependant, nous remarquons que cette participation n'est que formelle car ces organisations mènent les mêmes activités que l'AV d'où un climat de compétition entre elles. Par ailleurs, les organisations informelles des femmes se sentent marginalisées par l'AV car leurs préoccupations notamment l'accès aux crédits de la BNDA à travers l'AV ne sont pas prises en compte. Aussi, par rapport au maraichage, elles sont confrontées à un manque de parcelles qu'elles sont obligées de louer, elles souhaitent l'appui de l'AV pour faciliter les conditions de location.

Quant à la collaboration de l'AV de Foabougou avec celle de Sériwala, elle porte sur la création et la gestion commune d'une école communautaire de second cycle dans le village de Sériwala. Il faut signaler que ce genre de partenariat n'est pas assez développé dans la zone de

l'Office du Niger. Cela montre la clairvoyance des AV des deux villages quand on sait le climat de compétition qui peut exister entre les villages voisins.

A propos des rapports avec les autorités communales, nous signalons que l'AV de Foabougou est citée par la mairie comme un exemple à suivre en matière de développement local mais aussi de citoyenneté. En effet, le village de Foabougou est l'un des rares villages de la commune de Niono à s'acquitter intégralement de l'ensemble de ses taxes et impôts à l'endroit de la mairie grâce à la bonne organisation de son AV qui joue le rôle de collecteur sans que les agents municipaux ne mettent le pied dans le village. C'est pour cette raison que les autorités communales ont décerné à ce village en 2011, le titre de « Meilleur village contribuable » de la commune de Niono.

Nonobstant ce titre, le village de Foabougou n'est pas satisfait de l'engagement de la mairie dans le développement socioéconomique et sociopolitique du village. En effet, le village n'a jusqu'à présent pas bénéficié de l'appui de la mairie qui pourtant lie son intervention aux villages de la commune par le paiement des impôts et taxes. Pourtant à l'élaboration du PDSEC de la commune, le village a envoyé un délégué et il ne comprend pas pourquoi la mairie n'intervient pas chez lui.

Quand nous avons approché la mairie, le secrétaire général nous a fait savoir que la mairie intervient dans ce village par le paiement d'une partie du salaire des enseignants de l'école. Quant à la non réalisation des sollicitations (projets) du village de Foabougou, elle est liée à un problème de programmation et de priorisation. Cette explication tient difficilement d'autant plus que les autres villages visités n'ont pas bénéficié d'appui communal au motif qu'ils ne payent pas les impôts leur rétorque la mairie.

4.2. Les AV restent encore le principal acteur en matière de développement local

A travers l'étude de cas, nous relevons que malgré la mise en place des communes à partir des années 1990, au niveau villageois, les AV restent encore le principal acteur en matière de développement économique local. En effet, comme nous venons de l'observer, les autorités communales interviennent encore peu dans les investissements collectifs d'utilité publique au niveau des villages. Cela entraîne que les fonctions économiques sont tenues par les organisations populaires en l'occurrence les AV. Celles-ci développent des pratiques qui assurent au niveau local la production et la répartition des biens et services collectifs. La particularité de ces pratiques est qu'elles s'inscrivent dans une logique d'imbrication avec les pratiques sociales. En effet, la finalité principale poursuivie par les AV au niveau de la zone de l'Office du Niger est le développement villageois notamment sur le plan économique. Dès lors les pratiques économiques agricoles qu'elles amorcent s'inscrivent dans une logique d'utilité publique locale. Celles-ci portent sur l'accès des paysans aux facteurs de production, la mise en place et l'exploitation des infrastructures et équipements collectifs, la commercialisation collective.

4.2.1. L'accès aux facteurs de production concerne principalement l'engrais et le crédit de campagne

A ce niveau, la principale pratique collective menée par les AV est l'accès des paysans aux engrais (phosphate d'ammoniaque et l'urée). Cette pratique qui date du début du retrait de l'Office du Niger de certaines activités dans les années 1980 comme le montre l'expérience de Foabougou consiste à organiser les populations à la veille de chaque campagne afin d'évaluer leurs besoins en engrais et de définir les modalités de les acquérir, de les distribuer et de les rembourser. Ainsi, les AV mettent en place un comité de recensement des besoins de chaque paysan membre en tenant compte de la taille de son champ (en principe 5 à 6 sacs de 50 kg par hectare) et de sa capacité de remboursement.

Dans les quatre villages visités, cette pratique est menée par trois AV sur quatre, une n'étant pas fonctionnelle pour des problèmes de cohésion sociale. Dans ces trois villages, par exemple en 2012, la quantité de l'engrais distribuée s'établit comme suit :

- village de Foabougou : 2000 sacs de 50 kg soit 1000 tonnes ;
- village de Nango : 988 sacs de 50 kg soit 494 tonnes ;
- village de Sériwala : 736 sacs de 50 kg soit 368 tonnes.

Nous signalons que la même pratique est menée par la quasi-totalité des AV de la zone de l'Office du Niger car l'accès aux intrants est l'une des principales préoccupations des paysans car elle est gage d'une bonne productivité.

Pour l'acquisition des engrais, les AV négocient des prêts auprès des IMF mais en général la Banque Nationale de Développement Agricole qui affiche le taux d'intérêt le plus bas (7 à 12%). Pour le déblocage des prêts, elles signent un contrat avec la structure financière concernée. Pour le cas de la BNDA, l'Office doit délivrer aux AV un document attestant que l'estimation des besoins a été faite à partir de critères objectifs. Auparavant, les AV se mettent d'accord sur les prix avec les marchands d'engrais. Une fois les prix fixés, la banque débloque le financement. Les engrais sont ensuite achetés et répartis entre les membres qui les remboursent avec l'intérêt de la banque. Il faut cependant noter que depuis 2009, le prix des engrais est subventionné par "l'initiative riz" qui facilite aussi les démarches d'obtention des intrants.

La deuxième pratique économique des AV porte sur le crédit de campagne qui consiste une fois de plus à demander des prêts au nom de l'ensemble des membres auprès des IMF et de la BNDA. Ces prêts peuvent être sans garantie ou liés à la constitution d'une caution solidaire de groupe.

Dans les quatre villages de l'échantillon, seule l'AV de Nango développe présentement cette pratique, celles de Foabougou et Sériwala préférant renforcer l'accès aux intrants agricoles qu'aux financements directs des membres. Au titre de la campagne 2012, l'AV de Nango a pu mobiliser auprès de la BNDA 17 000 000 F CFA au taux d'intérêt de 11% répartis entre les chefs d'exploitants membres qui les remboursent avec l'intérêt produit sur huit mois. Un comité de recouvrement composé exclusivement des paysans membres est mis en place à cet effet.

4.2.2. La mise en place des équipements collectifs pour réduire les coûts de production et générer des ressources au profit du développement villageois

L'accès aux équipements est un problème crucial dans la zone de l'Office du Niger d'autant plus que les équipements sont chers et leurs prix dépassent les capacités individuelles des exploitants familiaux qui sont obligés de mettre en commun leurs forces pour les acquérir et les exploiter afin de réduire les coûts de production. Dans la zone de production Niono, la mise en place des équipements et infrastructures est l'une des pratiques les plus anciennes développées par les AV depuis le retrait de l'Office. Ainsi, au niveau de chaque AV fonctionnelle, nous observons l'acquisition collective des équipements suivants : la bascule, la batteuse, la décortiqueuse et le motoculteur pour le transport. Le taux ci-dessous nous donne la situation de ces équipements collectifs au niveau des quatre AV de l'échantillon.

Tableau 9.7. Situation des équipements collectifs au niveau des quatre AV de l'échantillon (année 2012)

Village/Equipement	Bascule	Batteuse	décortiqueuse	Motoculteur
Foabougou	2	4	2	2
Nango	2	1	0	2
Sériwala	2	2		1
Kolodougou coura	2	0	0	0

Source : construit à partir de nos enquêtes de terrain

Ces équipements qui sont acquis sur fonds propres servent à exécuter les travaux des membres à moindre coût et à dégager des recettes utilisables pour l'achat d'autres équipements et la réalisation d'autres activités de développement du village. En effet, l'exploitation de ces différents équipements collectifs constitue la principale source de revenu des AV. Il faut signaler que tous les exploitants ayant bénéficié des intrants à travers l'AV sont tenus d'utiliser ses services de battage et de décortique.

4.2.3. La commercialisation collective plutôt qu'individuelle pour éviter de brader les produits immédiatement après la récolte

Au niveau des AV, la commercialisation se fait selon la vente individuelle et collective ou groupée. Dans le premier cas, l'exploitant tout en utilisant les services de battage et de décortique de l'AV vend lui-même sa récolte. Dans le deuxième cas, après les opérations de battage et de décortique, les récoltes après déduction des consommations familiales sont conservées dans des magasins de stockage pour être vendues en groupe quelques mois après. La pratique de la vente collective qui est encouragée par les AV a l'avantage d'épargner les exploitants de la vente des produits immédiatement après leur récolte à un moment de prix bas. Parmi les quatre AV de l'échantillon, trois procèdent par vente collective. Quel que soit le cas, avec la libéralisation du marché des céréales, ce sont les paysans qui négocient avec les grossistes les prix. Le tableau ci-dessous donne la situation de la vente du riz en 2012 pour les trois AV fonctionnelles de l'échantillon.

Tableau 9.8. Situation des ventes collectives par les AV en 2012

Nom de l'AV	Quantité vendue en groupe
Av de Foabougou	620 t
AV de Nango	302 t
AV de Sériwala	297 t

Source : construit à partir de nos enquêtes de terrain

4.2.4. Les AV et les pratiques de développement sur le plan social

Organisation à finalité multifonctionnelle, les AV de la zone de production de Niono sont très présentes dans la production des services sociaux notamment la santé et l'éducation.

A la différence des sociétés coopératives, des groupements d'intérêt économique, les AV inscrivent beaucoup plus leurs pratiques dans le cadre du renforcement du tissu social villageois par la construction d'espaces publics. Cela explique leur orientation à développer parfois l'aspect social aux dépens de l'aspect économique. Faut-il le rappeler, cela provient du contexte de leur mise en place dans les années 1980 comme cellule de base du développement local. Aujourd'hui, les AV de la zone de production de Niono bien que confrontées à des difficultés de coordination continuent de poursuivre cette même finalité. Dans ce cadre, leurs pratiques portent sur plusieurs aspects de la vie sociale à savoir l'éducation (scolarisation et alphabétisation), l'accès à la santé, la mise en place des édifices publics de culte, l'assistance et le secours mutuel.

a. Dans le domaine de l'éducation : des écoles communautaires pour assurer la scolarisation des enfants

Dans les villages visités, nous relevons surtout la construction des écoles communautaires gérées et entretenues par les AV pour la scolarisation des enfants mais qui depuis 2011 sont devenues publiques et sont désormais prises en charges en partie par la mairie. La situation des constructions de classes par les AV s'établit comme suit dans ces villages.

Tableau 9.9. Situation des constructions de classes par les AV

Village/Classe	Nombre de salles de classes	Matériaux de construction
Foabougou	6	Banco et ciment
Kolodougou coura	2	En paille
Nango	9	Ciment, banco, paille
Sériwala	6	Banco et ciment

Source : construit à partir de nos enquêtes de terrain

Ces différentes écoles reçoivent en moyenne 300 élèves au premier cycle fondamental.

Concernant toujours la scolarisation des enfants, nous enregistrons dans les villages de Foabougou et Sériwala la réalisation de médersas pour les enfants préférant apprendre en arabe et l'islam. Ces medersas sont gérées comme des écoles communautaires. Elles connaissent aujourd'hui un problème de prise en charge des salaires des enseignants car les cotisations mensuelles sont insuffisantes et irrégulièrement payées. Aussi, à l'instar des écoles communautaires, le personnel enseignant manque de qualification professionnelle car il est formé sur le tas.

S'agissant de l'alphabétisation, elle concerne les adultes dans des centres alpha construits en banco par les AV. Il s'agit des villages de Foabougou, Nango et Sériwala. Ces centres, de nos jours, ne fonctionnent pas régulièrement. Toutefois, nous notons une vingtaine d'auditeurs formés par village par an.

b. Dans le domaine de la santé : des cases de santé en appui au CScm

Les pratiques des AV en matière de santé portent surtout sur la construction des cases de santé pour les activités de vaccination des enfants, de consultation des femmes enceintes, d'information et de sensibilisation. En effet, ces villages étant membres d'un centre de santé communautaire qui se situe à Niono à environ 5 km, ils ne peuvent plus prétendre construire un autre CScm. C'est pourquoi ils construisent des cases de santé servant de local pour le personnel du CScm quand il vient faire des prestations dans les villages. Parmi les quatre AV, deux (Foabougou et Sériwala) disposent aujourd'hui de cases de santé.

Les AV sont présentes également dans l'organisation du 'système de référence évacuation' des femmes en difficulté de travail. En effet, elles prennent en charge le paiement de la quote-part de leurs villages dans le fonctionnement de ce système. Les villages, compte tenu des difficultés d'accès de leurs habitants au centre de santé de référence (CSRéf) du cercle car étant situés à plusieurs km, mettent en place de concert avec la mairie un système solidaire de prise en charge des frais de transport en ambulance de la femme de son village ou du CScm au CSRéf. Un comité de gestion communautaire est mis en place pour assurer le fonctionnement de ce système de partage des coûts de transport entre les communautés appelé 'système de référence évacuation'. Tous les villages visités adhèrent à ce système car il concerne l'ensemble des villages du cercle de Niono.

Les autres pratiques sanitaires développées par les AV portent sur les activités d'assainissement (nettoyage des rues et places publiques) et de javellisation des puits par les relais communautaires choisis par les AV. Cependant, ces dernières activités se mènent de façon timide car elles souffrent du manque de modalités d'organisation clairement définies.

c. L'électrification et la réalisation des infrastructures de culte et autres pour améliorer le cadre de vie

Organisation d'action collective villageoise notamment dans le domaine de l'amélioration du cadre de vie, les AV au niveau de la zone de l'Office du Niger, se sont vite lancées dans l'électrification des villages. Il s'agit des villages qui sont situés à proximité des lignes de

transport du courant électrique. Dans les quatre villages de l'échantillon, trois ont été électrifiés par leurs AV.

Par exemple pour le village de Foabougou, le coût a été de 40 000 000 F CFA. Le système consiste à tirer à travers des installations prises en charge par l'AV le courant jusque dans le village pour que les concessions qui ont les moyens puissent se brancher par l'achat d'un compteur.

Parallèlement à l'électrification, les AV ont réalisé des lieux de culte particulièrement les mosquées. Dans les villages de l'échantillon, les mosquées qui organisent les prières du vendredi couramment appelées grandes mosquées ont été réalisées par les AV ou par leurs appuis. Nous notons que l'AV de Foabougou est particulièrement plus engagée que les autres dans ce domaine. En effet, après avoir construit une première mosquée en dur, elle a participé pour 1 000 000 F CFA (deux contributions de 500 000 F chacune) à la réalisation d'une mosquée wahhabite et d'une église catholique. Il faut noter que pour les autres villages dont les mosquées sont en banco, les entretiens sont assurés par leurs AV.

En plus des lieux de culte, les AV de Foabougou et Sériwala ont construit des chambres de passage électrifiées pour les partenaires qui viennent de l'extérieur. Il faut reconnaître que la pertinence de la réalisation de ces chambres a fait l'objet de vives critiques du côté des détracteurs des AV qui trouvent qu'elles gaspillent des ressources à des fins qui ne rapportent pas quelque chose au village.

7.3.1. Les pratiques sont timides sur le plan politique

Par rapport à la dimension politique, nous observons que les actions sont très timides. En effet, les AV regroupent le plus grand nombre d'exploitants agricoles dans un village mais sont peu présentes au niveau des organes de prises de décision et de concertation de l'Office du Niger pour la gestion des terres et pour l'entretien de réseaux d'irrigation : le comité paritaire de gestion des terres et le comité paritaire de gestion des fonds d'entretien du réseau secondaire.

Aussi, elles n'ont pas non plus un partenariat articulé avec la mairie. La multiplication des formes d'organisations a particulièrement contribué à diminuer le poids des AV auprès des partenaires clés, la mairie et l'Office du Niger qui sans pourtant le dire militent aujourd'hui pour les GIE beaucoup plus engagés dans la promotion économique et plus souples dans son fonctionnement. Il est important de signaler que l'Office du Niger n'a pas été associé à la mise en place des AV dans les années 1980. Pour l'une des rares fois, les organisations échappaient à son contrôle qui de surcroît dotées d'équipements collectifs généraient d'importantes ressources. En outre, la création de la chambre locale de l'agriculture, une structure répondant auprès de l'Etat au nom de tous les exploitants agricoles de la zone, a fortement diminué le poids des AV dans les prises de décisions concernant la vie de la zone. Enfin, la création dans la deuxième moitié des années 1990 de deux organisations syndicales à savoir le SEXAGON et le SYNADEC a supplanté les AV dans les activités revendicatives quand bien même elles sont confrontées aux problèmes de paiement de la redevance eau et du caractère précaire de leur titre de propriété foncière (simple permis d'exploitation cassable à tout moment par l'Office).

S'agissant de leurs rapports avec la mairie dans la gouvernance du territoire et des actions de développement, nous observons leur faible implication dans la définition des politiques de développement local au niveau de la commune. Leur relation à ce niveau se limite à la simple représentation des AV à l'élaboration des PDSEC qui malgré tout prend très peu en compte leurs projets. Pourtant, la mairie compte sur les AV pour la mobilisation des populations concernant les actions de citoyenneté en occurrence le paiement des impôts et taxes que certaines AV parviennent à recouvrer entièrement. A titre d'exemple, nous citons l'AV de Foabougou qui s'est vue décernée en 2011 le titre de 'meilleur village contribuable' de la commune suite au recouvrement intégral des impôts communaux. Nous signalons que toutes les AV fonctionnelles sont impliquées dans la collecte des taxes et impôts municipaux.

7.4. Les enseignements tirés de l'étude de cas

A travers tout ce qui précède, nous apercevons que les AV au niveau de la zone de production de Niono constituent le principal acteur de développement touchant à la fois les dimensions économique, sociale, politique et religieuse. En effet, nous avons mis en évidence comment les AV participent à la réalisation du développement local pour une forme d'organisation qui intervient dans un flou juridique ; avec l'adoption de la loi sur les sociétés coopératives on a systématiquement compris qu'elle doit se muer ou disparaître alors qu'elle peut rester une simple association de développement.

Concernant cette contribution au développement villageois et communal dans l'ensemble des villages de la zone de production de Niono, nous relevons que la quasi-totalité des réalisations économiques et sociales effectuées dans les différents villages sont pratiquement à l'actif de leurs AV qui ont été des pionnières en matière de développement local. Malgré l'avènement des collectivités territoriales notamment les communes, les organisations, même si elles s'essouffent de plus en plus, demeurent encore le principal acteur socioéconomique local.

Ce constat s'impose particulièrement dans le domaine économique où depuis le recentrage des missions de l'Office, ce sont les organisations qui ont pris le relai et développent de façon continue des pratiques animant l'économie de la zone. A défaut, d'une étude des impacts de ces pratiques, nous pouvons affirmer que les AV sont des outils de développement économique au niveau de la zone de l'Office du Niger. Aujourd'hui, elles assurent l'accès du plus grand nombre des paysans aux facteurs de production comme développé ci-dessus, à la mise en place des équipements et infrastructures de production et la commercialisation des produits pour leurs membres mais aussi pour les communautés villageoises. Ces pratiques concourent certainement à améliorer les revenus des exploitants par conséquent de leurs conditions de vie. La question est de savoir si elles le font suffisamment et peuvent s'inscrire dans la durée quand on sait que dans certains villages les AV ne fonctionnent pas ou sont confrontées à un manque de moyens.

Sur le plan social, les AV participent aussi à la mise en place de services sociaux d'utilité publique. Par exemple sur les quatre villages choisis, trois ont construit par leurs propres ressources leurs écoles et centres d'alphabétisation. Leur principale difficulté à ce niveau est le timide accompagnement de la mairie dans la prise en charge des salaires des enseignants. Le fait de rendre publiques les écoles communautaires n'a pas entièrement résolu ce problème

sans oublier qu'un grand nombre des salles de classes sont encore en banco voire en paille (à titre d'exemple les villages de Nango et Kolodougou coura).

Dans le secteur de la santé, elles participent au fonctionnement des CSCom, à l'organisation du système d'évacuation et de la mise en place des cases de santé servant d'espace de promotion des pratiques familiales essentielles.

Concernant l'amélioration du cadre de vie, la principale réalisation porte sur l'électrification des villages qui a permis d'améliorer le taux d'accès des populations à l'électricité. Aussi, elles participent à la réalisation des lieux de culte notamment les mosquées et des centres culturels. Enfin, elles interviennent dans le domaine de l'assainissement même si les activités sont timides et irrégulières car mal organisées quand on sait que le problème de drainage des eaux usées et pluviales se pose dans les villages visités. Par exemple, le village de Kolodougou est entièrement inondé pendant l'hivernage malgré quelques caniveaux faits ça et là par les habitants devant leurs concessions.

Sur le plan politique, nous avons vu qu'elles représentent le principal interlocuteur des partenaires notamment la mairie dans la mise en place des politiques de promotion de la citoyenneté par exemple le paiement des impôts et taxes qui reste très bas sur l'ensemble du territoire national. L'embellie réalisée au niveau de la commune de Niono est à mettre au compte de l'implication des AV.

Malgré cette participation multidimensionnelle des AV à la réalisation du développement local dans la zone de Niono, en prenant la situation par village nous nous rendons compte que la majorité d'entre elles sont confrontées aujourd'hui à des problèmes de management (mauvais choix des dirigeants, mauvaise gestion des ressources, pilotage à vue etc.) et de manque de ressources qui limitent considérablement leurs capacités dans la réalisation du développement économique et social de la zone dans la durée. Les AV non fonctionnelles (presque la moitié) étaient fonctionnelles dans un passé récent, cela nous amène à nous interroger sur la viabilité de celles qui animent aujourd'hui le développement socioéconomique sans une synergie avec les autres acteurs locaux notamment la mairie même si celle-ci reste peu active.

En somme, compte tenu de ce qui précède, les AV au niveau de la zone de production de Niono constituent un outil de développement local mais qui gagnerait plus de visibilité en améliorant leur système de coordination et leurs relations avec les autres acteurs locaux en l'occurrence la mairie.

5. Les groupements d'intérêt économique et les pratiques de développement local

Comme nous l'avons déjà souligné au chapitre 9, section 2.3, les GIE ont émergé dans la zone de l'Office du Niger au début des années 1990 suite à l'éclatement des AV. Nous avons aussi indiqué qu'ils s'inscrivent beaucoup plus dans les activités économiques. Ce sont : la recherche et la gestion de crédits agricoles, l'accès aux semences et aux équipements agricoles, le battage et le décorticage du riz à partir d'équipements collectifs (batteuse et

décortiqueuse), la réalisation et la gestion de magasins collectifs de stockage, la vente collective des produits et leur transformation.

Dans la présente section, nous cherchons à voir comment ces pratiques contribuent à l'amélioration des conditions de vie des membres et de la communauté locale. Il est question pour nous d'analyser les dimensions socioéconomique et sociopolitique de ces pratiques dans la réalisation du développement local. A cet effet, nous procédons par l'étude de cas pour ensuite faire des rapprochements.

5.1. Etude de cas : L'expérience du GIE Benkadi du village de Nango

5.1.1. Historique

Le GIE Benkadi (l'entente est salubre) a été créé en 2009. A l'origine, il comprenait les habitants du village de Nango qui ont quitté l'AV du même village afin d'accéder à des intrants agricoles et aux "crédits campagne". Le GIE à ses débuts comptait une trentaine de membres. Sa particularité est que l'adhésion en son sein n'est pas uniquement basée sur le critère territorial (habitant du village de Nango) mais surtout sur le critère professionnel et cela fait qu'aujourd'hui la moitié de ses adhérents vient de la ville de Niono à 3 km de Nango. Cependant, par rapport à l'adhésion, il connaît ces derniers temps un démembrement suite à des abandons. En effet, dans le GIE, nous enregistrons deux catégories de membres : les fondateurs et les adhérents. Les seconds ayant adhéré soit par l'effet de mode ou pour pouvoir profiter des moyens du GIE ont vite déchanté. Ainsi, il ne reste presque que les membres fondateurs plus des adhérents venus de Niono disposant de plus de moyens et animés d'un esprit d'entreprendre.

Pour sa constitution, les membres initiateurs ont contribué pendant trois ans pour constituer un fonds de départ. Ainsi, chaque année et cela durant trois ans, chaque membre (vingt) à la fin de la récolte livrait un sac de paddy. Le groupe le décortiquait et le vendait. A partir de 2009, disposant de plus de ressources, le GIE a été créé avec l'élaboration des textes et la mise en place des organes de gestion. Pour les adhésions en dehors des initiateurs tout membre doit payer un sac de paddy par hectare pendant deux ans.

5.1.2. La coordination : les décisions sont prises par le noyau d'initiateurs

Bien que disposant des organes de gestion normalement régis par des principes démocratiques, dans la pratique, nous observons que le GIE Benkadi connaît un mode de gestion partisane. En effet, dans le groupement, nous comptons deux types de membres le noyau des initiateurs et les autres. Dès lors les décisions sont essentiellement prises par ce noyau notamment le président. D'ailleurs notre entretien n'a réuni que le président plus trois autres membres (vice président, trésorier, secrétaire administratif). Malgré ce biais dans la coordination, force est de constater que le GIE mène beaucoup d'activités à l'endroit de ses membres comme le montrent ses pratiques.

5.1.3. Benkadi et les pratiques socioéconomiques

Les GIE étant résolument d'orientation économique, le GIE Benkadi ne fait pas dérogation à cette nature et il développe des pratiques économiques.

a. La mise en place des infrastructures et équipements collectifs

L'une des préoccupations du GIE Benkadi depuis le départ était de disposer des équipements et infrastructures afin de réduire les coûts de production, c'est dans ce cadre qu'il a mis en place en 2010, une infrastructure comprenant un magasin de stockage, une salle de réunion, une chambre pour gardien et une batteuse de riz.

Pour la réalisation de l'infrastructure, chaque membre a apporté cinq cent briques en terre. Aussi, chacun a participé physiquement comme main-d'œuvre à la construction. Cette participation et l'apport en briques ont été complétés par les ressources financières du GIE soit 2 300 000 franc CFA générés par les activités de battage et les contributions préliminaires.

L'infrastructure comme son nom l'indique sert à stocker les récoltes des membres du GIE gratuitement. Par exemple en 2012, le magasin contenait 38 tonnes de paddy. Il peut aussi recevoir les produits des non membres moyennant une somme de 5 000 francs comme frais de stockage. Enfin, le magasin sert de lieu de battage et de vente en gros pour les membres du GIE car le bâtiment abrite aussi la batteuse.

Tableau 9.10. Situation du stockage dans le magasin du GIE Benkadi sur une période de trois ans

	Quantité stockée
2010	30 t
2011	41 t
2012	38 t

Source : construit à partir de nos enquêtes

S'agissant de la batteuse, elle a été acquise en 2010 sur ressources propres du GIE à 2 500 000 francs CFA. Cette machine sert au battage à coût bas des récoltes des membres. Ainsi sur chaque vingt cinq sacs de riz paddy, deux reviennent au GIE comme frais de prestation contre deux sur vingt sacs pour les non membres. Les sacs de paddy ainsi amassés à partir de cette pratique de battage sont vendus quand le marché affiche des prix avantageux (à partir de 250 F le kg). Les revenus générés servent à l'entretien de la batteuse mais aussi au fonctionnement du GIE et à l'intéressement du gardien. Le tableau ci-dessous dresse l'évolution des montants générés de 2010 à 2012

Tableau 9.11. Les revenus générés dans le battage du riz

	Montant générés
2010	635 000 F CFA
2011	692 000 F CFA
2012	775 000 F CFA
Total	2 102 000 F CFA

Source : construit à partir de nos enquêtes

b. L'accès aux intrants agricoles

A ce niveau, la pratique consiste à démarcher avant l'ouverture de la campagne agricole les institutions de micro finance afin de bénéficier de crédit intrant avec lequel le GIE achète de l'engrais (phosphate d'ammoniaque, urée surtout) qu'il partage entre ses membres en fonction de leurs besoins calculés à partir de la taille de leurs parcelles. Le sac acheté à 14 000 F est cédé à 14 250 F CFA soit une majoration de 250 F comme frais de transport. Pour le remboursement, les membres paient en liquide le prix de la quantité qu'il a reçue.

Nous rappelons que l'accès des paysans de la zone de l'Office du Niger aux intrants agricoles constitue un gros problème chaque année. D'où la méfiance des IMF et la réticence des marchands d'engrais à leur accorder des crédits. Le tableau ci-dessous fait ressortir la situation de la quantité d'engrais bénéficiée par le GIE sur une période de trois ans.

**Tableau 9.12. Situation de la quantité d'engrais
bénéficiée par le GIE de 2010 à 2012**

	Nombre de sacs (50 kg) bénéficiés par le GIE	Montant
2010	145	2 030 000
2011	150	2 100 000
2012	0	0

Source : construit à partir de nos enquêtes

Dans ce tableau, nous constatons que le GIE n'a pas bénéficié d'engrais en 2012. L'explication tient au fait que l'institution qui accorde d'habitude des crédits engrais au GIE à savoir la FCRMD a eu des difficultés de liquidité même si Benkadi est à jour dans ses remboursements. En effet, par rapport à l'ensemble de la zone l'institution connaît un fort taux de crédits non remboursés. Cela pousse la structure à revoir ses plans et modes d'opération.

c. Les pratiques sociopolitiques développées par le GIE Benkadi

Comme nous l'avons souligné, le GIE Benkadi souscrit exclusivement dans les pratiques économiques et par conséquent n'intervient pas du tout dans le domaine social et est très peu présent aussi sur l'espace politique notamment la défense des droits de ses membres auprès de l'Office et des partenaires.

d. Le réseautage et les fenêtres d'opportunités

Les principaux partenaires du GIE Benkadi sont l'Office du Niger pour l'encadrement, l'Institut d'Economie Rurale de Niono (IER, qui se situe en face du village) pour la formation et l'encadrement dans l'amélioration de la productivité et la FCRMD pour les crédits agricoles.

Au niveau villageois, le GIE n'a pas de partenaire et évolue seul. Il ne se reconnaît pas dans l'AV de Nango qui est l'organe de représentation en principe de tous les paysans résidant dans le village. Cependant le GIE n'est pas en conflit avec l'AV même s'il trouve que celle-ci est gérée par le clan du chef de village, celui là même qui est à la base de son éclatement.

A l'échelle communale, Benkadi n'a pas non plus de rapport avec la mairie et l'administration. D'après ses dirigeants notamment son président, le GIE préfère se concentrer sur ses propres forces que sur les partenaires qui selon lui profitent des paysans.

Par cette étude du cas du GIE Benkadi du village de Nango N3, nous voyons que les GIE de la zone de l'Office du Niger participent au développement économique de ladite zone. Dans les quatre villages visités, les GIE que nous avons rencontrés développent les mêmes pratiques d'accès aux facteurs de production en vue d'améliorer la productivité agricole chez les exploitants membres. Sur les 96 GIE rencontrés plus de la moitié (exclusivement les GIEH) travaillent dans la même dynamique dont la seule et l'unique finalité est l'amélioration des sources de revenu des membres. A travers l'expérience de Benkadi, nous nous rendons compte de l'importance de leur rôle et place dans le développement de l'économie locale avec le retrait de l'Office des activités que mènent les GIE et les autres organisations populaires. Cependant à l'échelle de la zone de Niono, tous les GIE ne marchent pas comme Benkadi. En effet, après une période d'effervescence (1995-2005) où ils réalisaient effectivement des activités d'autopromotion et d'intérêt général, ils connaissent aujourd'hui les mêmes difficultés que les AV (voir chapitre cinq) qui font que plus de la moitié est à l'arrêt ou fonctionne au ralenti. Cette situation, par conséquent entrave leur participation au développement local.

5.2. Etude de cas : l'expérience du GIEF Benkadi du village de Nango

Afin de compléter notre analyse sur les pratiques des GIE, nous nous focalisons sur l'expérience d'un groupement féminin portant le même nom que notre premier cas d'étude de GIE. Nous voudrions mettre en exergue la particularité des GIEF.

5.2.1. Historique

Le GIEF Benkadi a été créé en 2006 par certaines femmes du village de Nango. L'idée de mettre en place un GIEF visait à répondre aux problèmes de magasin de stockage pour les femmes maraichères du village, leurs accès à des semences améliorées. En effet, après la récolte de leurs produits notamment l'échalote et la pomme de terre, elles n'avaient pas un endroit approprié et spacieux pour les stocker d'ici leur vente. C'est ainsi qu'une dizaine de femmes au départ a pris l'initiative d'approcher d'autres femmes exerçant le maraichage et résidant dans le village de Nango. Les démarches ont commencé en 2005 et le GIEF a eu son récépissé en 2006. Aujourd'hui, il compte 65 femmes. Les frais d'adhésion à l'organisation sont fixés à 6000 F CFA par membre. Il est utile de souligner que d'autres organisations de femmes (GIEF, association et société coopérative) existent à côté du GIEF Benkadi dans le village de Nango. D'ailleurs certains de ses membres en sont adhérents.

5.2.2. La coordination : la présidente, le principal centre de décisions

Pour son fonctionnement selon les principes démocratiques, le GIEF s'est doté des instances de gestion à savoir l'assemblée générale, le conseil d'administration et le comité de gestion dont les décisions se prennent par vote. Selon les textes, l'assemblée générale se tient tous les

six mois, le conseil d'administration chaque mois et le comité de gestion chaque semaine. Cependant, dans la pratique, ces organes ne fonctionnent pas normalement et distinctement. En effet, les réunions sont rarement tenues et cela à tous les niveaux. Quand elles se tiennent la majorité des membres ne répond pas présent. Les membres du GIEF se mobilisent uniquement quand il est question de bénéficier de crédits de campagne et des intrants notamment les semences, les engrais. Le processus de vente collective est un moment très important dans la vie du groupement où chaque membre compte suivre les démarches de fixation des prix.

La présidente : *« Dans notre GIE, quand je convoque les réunions, très peu de femmes y assistent, elles préfèrent vaquer à leurs activités individuelles qui à mon avis dépendent de la vie du groupe qui nous permet d'accéder collectivement aux crédits de campagne à travers un long processus. Malheureusement beaucoup ne participent pas à tout le processus, cela nous pose problème chaque année. »* (Nango, novembre 2012)

S'agissant de la production des normes régissant la vie du GIEF, il faut reconnaître que l'organisation est monopolisée par la présidente car elle est en même temps la principale initiatrice. Ceci implique que le mode de prise de décision est loin d'être régi par les principes démocratiques ou de répondre aux intérêts de la majorité des membres qui aussi ne se mobilise que quand elle y gagne quelque chose. Rappelons que le GIEF a été créé afin de bénéficier de l'appui des partenaires notamment dans la construction d'un magasin de stockage et dans la commercialisation des produits. Actuellement, il est traversé par plusieurs courants qui s'opposent autour de la mobilisation des ressources et leur utilisation, de l'évaluation des besoins en intrants et leur partage entre les membres.

Les propos d'un membre : *A mon avis, la présidente n'est pas objective dans ses décisions, je trouve qu'elle protège ses intérêts et celles qui la soutiennent. C'est pourquoi nos réunions sont tendues, raison pour laquelle certains membres ne viennent plus ou tentent d'aller voir ailleurs car dans le village, il y a d'autres organisations».*

A travers ces propos on se rend compte que le principal problème au sein du groupe est le partage des ressources dont certains se sentent exclus. Nous observons que ce problème est récurrent et est l'origine de la dislocation des organisations populaires de la zone en général.

5.2.3. Les pratiques socioéconomiques au sein du GIEF

Les membres de Benkadi pratiquent individuellement le maraichage. Pour certains d'entre eux il s'agit d'exploiter les parcelles familiales et pour d'autres les parcelles des particuliers en location à une somme avoisinant 100 000 F par ha. En général, la superficie exploitée par membres est de 0,50 ha avec un rendement élevé de 14 tonnes. Ceci montre que le maraichage est une activité rentable qui, cependant, nécessite la conjugaison de leurs efforts quant à la mise en place des infrastructures collectives, l'accès aux intrants, aux crédits et à une meilleure commercialisation.

a. Le magasin de stockage et de conservation pour diminuer le taux de perte à la conservation

L'un des objectifs de départ du GIEF Benkadi était de construire un magasin de stockage et de conservation de l'échalote au profit de ses membres.

En effet, chaque membre procédait à la conservation traditionnelle de l'échalote dans les cases ou sous hangars et cette pratique entraîne une perte de poids importante des produits (soit 30%). C'est dans ce contexte que Benkadi a démarché certains partenaires notamment l'ONG Faso jigi spécialisée dans l'organisation des campagnes de commercialisation. Ainsi, cette ONG a financé à concurrence de 2 000 000 F CFA en termes de subvention, la construction de leur magasin de stockage et de conservation d'une capacité de 40 tonnes. Celui-ci sert après les récoltes comme son nom l'indique à conserver l'échalote pendant 6 à 8 mois afin qu'elle ne perde pas trop son poids avant d'être écoulee sur le marché. Cette opération est gratuite pour les membres du GIEF qui ont d'ailleurs été formés aux techniques de conservation.

Tableau 9.13. Situation du stockage de l'oignon au niveau du GIEF sur les trois dernières années

Année	Quantité stockée
2010	38 tonnes
2011	32 tonnes
2012	41 tonnes
Total	111 tonnes

Source : construit à partir de nos enquêtes

Il est utile de souligner que cette quantité ne représente pas la totalité de la production au sein du GIEF, les membres pouvant stocker aussi chez eux dans des cases de conservation construites à cet effet. En outre, le tableau concerne seulement la quantité que le groupement compte placer sous la vente collective ou groupée car chaque membre peut aussi vendre individuellement sa production.

b. La recherche de crédits de campagne est la principale pratique d'accès aux facteurs de production

Au sein du GIEF Benkadi, en ce qui concerne l'accès aux facteurs de production, la principale pratique développée porte sur la recherche et le partage des crédits de campagne entre les membres. En effet, au début, le GIEF a tenté de développer un mécanisme d'accès aux engrains et semences améliorées. Mais ce mécanisme qui consistait à chercher des fonds pour l'achat des intrants et les partager entre les membres n'a pas fonctionné car beaucoup de femmes n'ont pas pu rembourser à temps. Aussi, l'évaluation des besoins n'a pas été correctement faite. Du coup, le GIEF a arrêté cette pratique pour se concentrer à l'accès aux crédits qui donnent plus de possibilités aux membres quant à leur utilisation. C'est dans ce cadre qu'il a entrepris des démarches auprès du réseau d'épargne et de crédits Niésigi so pour négocier des crédits de campagne. Par exemple, auprès de cette institution en 2012, il a bénéficié de 600 000 F CFA avec un taux d'intérêt de 15%. Ce montant a été réparti entre une trentaine de membres qui étaient avancés dans les préparatifs de la campagne. A notre passage en novembre 2012, le groupement avait déjà remboursé 400 000 F.

c. La commercialisation, elle s'opère de deux façons

Activité centrale, la commercialisation s'opère de deux façons dans le GIEF à savoir la vente individuelle et la vente collective avec l'appui du réseau Faso jigi. Dans le premier cas, le membre commercialise lui-même ses produits indépendamment des autres. Dans le second, les produits des membres qui le désirent sont stockés dans le magasin après la récolte. Le GIEF tient à cet effet les documents nécessaires retraçant la situation par membre. Ensuite, il démarche le réseau Faso jigi dont il est membre. Celui-ci à son tour connaissant le marché cherche des grossistes pour l'écoulement des produits à travers une sorte de contrat tripartite (GIEF, réseau Faso jigi et marchand). Après la vente, chaque membre entre dans ses droits en fonction de la quantité fournie. Par exemple, en 2012, le GIEF a commercialisé en vente collective 33 tonnes d'échalote pour 8 250 000 F CFA soit 250 F le kg cela est nettement loin des 100 F le kg lors de la récolte de l'échalote.

Afin d'apporter plus de valeur, certains membres du GIEF font le séchage de l'échalote. En effet, l'échalote cessée est très demandée dans les grandes villes et sa vente rapporte plus que celle de l'échalote fraîche. Le prix du kg de l'échalote cessée monte jusqu'à 1800 F CFA pendant l'hivernage, une période de pénurie de l'échalote sur le marché. Il faut noter que pour avoir un kilo d'échalote séchée il faut au moins cinq kilos d'échalote fraîche que l'on peut acheter à 100 F le kilo lors des récoltes. Malgré cette rentabilité, les femmes n'ont pas assez de moyens financiers et matériels pour transformer une grande quantité.

Quelle que soit la forme de vente, le maraichage autour de l'échalote constitue de nos jours la principale source de revenu des femmes au niveau de l'Office du Niger qui avec les plateaux dogons assurent les besoins nationaux quand on sait que l'échalote est le principal ingrédient de la cuisine malienne après le sel.

5.2.4. Les pratiques sociales et politiques

Au dire des membres, le GIEF ne développe pas de pratiques d'entraide sociale parce qu'il n'a pas les moyens financiers. Quand nous leur faisons savoir que les autres femmes le font, ils rétorquent que leur GIEF est assez jeune et qu'il est entrain de prendre son envol.

Nous estimons que l'absence de pratiques d'entraide sociale au sein du GIEF Benkadi est surtout lié au fait qu'il est traversé par plusieurs clans. Cette division révèle un problème de cohésion sociale pour un groupe dont la taille est assez grande soit une soixantaine. Nous relevons aussi que certains de ses membres sont adhérents d'autres organisations similaires, ce cela témoigne encore la fragilité des relations qui unissent les membres. Enfin, l'esprit d'assistanat affiché par le GIEF à l'égard des partenaires ne favorise pas non plus la prise d'initiatives allant dans ce sens.

Par rapport au renforcement des capacités notamment par la formation, nous signalons quand même l'alphabétisation d'une quinzaine de membres en bambara, la langue locale.

Sur le plan politique, le GIEF Benkadi participe à l'élaboration du PDSEC. Cependant, cette participation semble une formalité car ne permet pas la prise en compte de leurs préoccupations. Il faut quand même relever que dans le village deux femmes leaders d'organisations sont conseillères municipales. Ceci peut expliquer l'intérêt de la mairie à l'endroit des organisations féminines du village de Nango et laisse comprendre que les

femmes sont engagées sur le terrain politique à titre individuel. Les organisations servent donc de tribune pour construire leurs réseaux d'influence.

5.2.5. Le réseautage et les fenêtres d'opportunités

Par rapport au réseautage, il faut admettre que le GIEF Benkadi est assez orienté vers les partenaires d'appui. Il doit ses réalisations aux soutiens matériels et financiers de ses partenaires comme Faso jigi qui a construit le magasin de stockage et l'aide dans la commercialisation, au réseau de micro finance Niésigi so qui lui accorde des crédits de campagne, à l'institut d'économie rurale qui forme ses membres.

A l'échelle du village, le GIEF Benkadi n'est pas membre d'un réseau de coordination des activités des GIEF qui s'inscrivent beaucoup dans une logique de compétition. Cependant, le GIEF entretient de bonne relation avec les autorités villageoises notamment dans le cadre de l'assainissement où chaque lundi, le groupement procède au nettoyage des places publiques et cela lui a permis d'avoir une médaille des autorités communales.

Cette étude du cas du GIEF Benkadi nous permet de voir concrètement comment les GIEF de la zone de production de Niono concourent au développement économique de ladite zone. Les pratiques qu'ils développent tournent essentiellement autour des activités d'accès aux facteurs de production, d'amélioration de la productivité et l'organisation d'une meilleure commercialisation. Dans les quatre villages choisis, il faut cependant reconnaître que tous les GIEF ne sont pas fonctionnels et par conséquent ne rendent pas de services à leurs membres. En effet, sur un effectif de 49 GIEF, une vingtaine développe très timidement des pratiques car trop focalisés sur les ressources des partenaires. Aussi, nous observons que la création de plus d'un tiers de ces groupements a été suscitée par les agents de l'Office du Niger et cela joue sur leur fonctionnalité car ne se reposant pas sur un besoin réellement ressenti de création.

En ce qui concerne leur implication dans la réalisation du développement local (villageois et communal), nous relevons deux niveaux de participation. Le premier niveau que l'on peut juger de satisfaisant ou significatif concerne les GIEF qui disposent réellement des moyens propres qui leur permettent de mettre en place des services marchands (par exemple la batteuse) afin d'améliorer leurs revenus. Sur les 49 GIEF, seule une dizaine relève de ce niveau.

S'agissant du deuxième niveau qui compte l'essentiel des GIEF, leur participation est assez mitigée car relevant beaucoup plus de la survie. Leur impact concerne plus leurs membres dans le cadre de l'autopromotion que l'ensemble du village.

Nonobstant, nous convenons que les GIEF constituent des outils d'émancipation sociale et économique des femmes qui grâce à ces groupements parviennent à maintenir leurs activités, donc leurs emplois (même si c'est de l'auto emploi). Ils leur permettent de contribuer au développement socioéconomique de la zone. La vérité étant qu'aujourd'hui pour s'épanouir économiquement et socialement, les femmes n'ont d'autre choix que de s'organiser dans un environnement où elles n'ont pas directement accès à la terre et aux équipements.

5.3. Les enseignements tirés des études de cas par rapport aux autres villages

Les deux études de cas nous révèlent que le développement économique local est la principale préoccupation des organisations populaires dans la zone de l'Office du Niger. L'apparition des GIE, une structure à caractère économique participe à cette volonté d'améliorer les conditions de vie matérielles et financières des paysans de la localité. Parmi les organisations formelles, les GIE représentent le plus grand effectif soit 96 dont 49 GIEH et 47 GIEF sur 342 organisations populaires présentes dans la zone de production de Niono. Dans les quatre villages de l'échantillon, le même constat s'impose comme l'illustrent les tableaux 8.2 et 9.1. Sur le plan économique, ces groupements développent plusieurs pratiques d'autopromotion des membres mais aussi d'intérêt général.

5.3.1. L'accès aux facteurs de production porte sur les crédits collectifs de campagne pour l'achat des intrants

A ce niveau, l'activité centrale des GIE est l'accès des membres aux intrants agricoles notamment les engrais. Il s'agit de chercher des prêts auprès d'une banque ou d'une IMF pour acheter des engrais à partager entre les membres en fonction de leurs besoins et qui les remboursent à la récolte soit en nature soit en espèce.

Pour ce qui est du paiement en nature, immédiatement après la récolte, les membres remboursent en riz paddy la quantité qui correspond au montant de leurs prêts. Les GIE les décortiquent et les emmagasinent jusqu'à ce qu'ils aient un bon prix sur le marché. Après la vente, ils remboursent les prêts contractés et encaissent les éventuels bénéfices générés.

Pour le remboursement en espèce, il s'agit pour les membres de payer en liquide après avoir vendu eux-mêmes leurs productions tout en tenant compte du délai de remboursement.

En général, sur le prix de 50 kg d'engrais, les GIE ajoutent 250 F pour les frais de manutention. Par exemple, en 2012, avec un prix de 14 000 F CFA, le sac était cédé aux membres à 14 250 F CFA contre 16 000 F sur le marché en achat individuel.

Il est important de souligner la place centrale de cette pratique dans l'amélioration de la productivité agricole dans la zone de l'Office du Niger où les terres sont exploitées chaque année et cela depuis 1947. A cause de cette surexploitation, les parcelles ont tout le temps besoin d'apport en engrais. Ainsi, dans la zone ne pas bénéficier d'engrais équivaut à une mauvaise récolte et y accéder individuellement surtout quand on n'a pas l'argent liquide, il revient très cher. C'est pourquoi, les organisations populaires en partenariat avec l'Etat notamment à travers "l'initiative riz", s'activent chaque année pour que les paysans puissent accéder aux engrais à temps car une meilleure productivité gage de toute amélioration des sources de revenus des paysans et de l'atteinte des objectifs de l'Etat par rapport à la sécurité alimentaire est à ce prix.

Une autre pratique d'accès aux facteurs de production développée par les GIE, est l'octroi de crédits de campagne qui consiste à démarcher les institutions de micro finance pour bénéficier des prêts remboursables avec intérêts. Les GIE servent d'intermédiaire et de garant à travers la caution solidaire de groupe. Les prêts contractés sont partagés entre les membres en

fonction de leurs besoins calculés à partir de la taille de leurs parcelles. Le taux d'intérêt est de 20% pour une durée de 7 mois.

Ces pratiques que l'on peut appeler des activités en amont concourent à créer les conditions indispensables à l'amélioration de la productivité et par ricocher les revenus agricoles. C'est pourquoi celles-ci ne sont pas l'apanage des seuls GIE mais de l'ensemble des organisations populaires de la zone de l'Office du Niger. Pour ce qui concerne les GIE, elles constituent l'ossature de leurs activités. A cet effet, à la veille de chaque campagne agricole, les démarches commencent à travers la tenue des réunions et des AG de membres afin d'identifier les besoins et les modalités pour les satisfaire dans une dynamique collective même si chaque membre travaille à son propre compte.

5.3.2. La mise en place et l'exploitation des équipements collectifs visent à rendre des services à moindre coût aux membres et générer des ressources à leur profit

Dans les GIE, les pratiques de mise en place et d'exploitation d'équipements et d'infrastructures collectifs accompagnent l'accès des membres aux financements. En effet, à partir des ressources générées ou des contributions des membres, les GIE mettent en place des équipements que chacun pris individuellement ne peut pas acquérir ou qui ne seraient pas rentables individuellement. Dans les quatre villages, il s'agit des équipements comme la bascule, la batteuse et la décortiqueuse. Pour les infrastructures, nous notons le magasin de stockage pour le riz, les magasins de conservation pour l'échalote.

S'agissant des équipements collectifs, les GIE les acquièrent sur financement propre ou sur prêt auprès d'une banque de micro finance à un taux annuel de 12 à 15% d'une durée de trois à cinq ans. L'acquisition des équipements collectifs vise deux objectifs : réaliser les travaux de stockage, battage et décorticage des membres à moindre coût, générer des ressources au profit du GIE par des prestations de service auprès des exploitants non membres. Cette pratique constitue l'une des caractéristiques des GIE qui s'inscrivent dans une logique de recherche de marché et cela s'il le faut en se déplaçant de village en village.

A propos des infrastructures, un grand nombre de GIE à l'instar des autres organisations populaires formelles de la zone disposent de magasins de stockage du riz et de l'échalote construits sur ressources propres ou sur appui d'un partenaire. Dans les quatre villages sillonnés, les GIE ont réalisé leurs magasins avec des apports en nature (briques en terre), de la participation (main-d'œuvre) et des apports financiers (contribution spéciale, cotisations). Les magasins servent à garder en toute sécurité les productions surtout lorsqu'il s'agit de procéder à la vente collective, une autre pratique des GIE.

5.3.3. La vente des produits est plutôt collective qu'individuelle

Pratiquée dans la zone en générale par les GIE, les sociétés coopératives, les associations villageoises, la vente collective consiste à regrouper les productions des membres après les récoltes et à les garder jusqu'à ce que le cours du riz monte. Ensuite, ils démarchent les grossistes pour les écouler après avoir fixé un prix planché. Chaque membre reçoit le montant qui lui revient proportionnellement à la quantité déposée. Parfois, le GIE peut directement

retrancher ses dettes de la vente des membres redevables. Dans notre échantillon, plus de 67% des GIE font cette pratique qui n'exclut pas cependant la vente individuelle en parallèle. Dans ce processus de commercialisation, les GIE sont accompagnés par des structures techniques et des ONG spécialisées dans le domaine. Il s'agit entre autres des réseaux Jèka feéré⁴¹¹ Faso Jigi⁴¹² et les centres de prestation de services⁴¹³.

5.3.4. Les GIE et le développement sociopolitique : la finalité de promotion économique prime sur le développement socio politique

Dans les GIE, la finalité de promotion économique des membres l'emporte ici sur celle de développement socio politique notamment en matière d'accès aux services sociaux de base et d'amélioration du cadre de vie (réalisation de points d'eau, électrification rurale etc.) cela justifie d'ailleurs leur éclosion aux dépens des AV plus engagées dans la production et distribution de services d'intérêt général. Il est utile de souligner que les GIE ont émergé dans un contexte de libéralisme économique au Mali et de liberté d'association suite à l'instauration de la démocratie en 1991. Ainsi, près de 80% des GIE des quatre villages de l'échantillon déclarent ne pas mener de pratique sociale en dehors du renforcement des capacités des membres par la formation et l'information.

Sur le terrain de la coordination des actions de développement au niveau local, les GIE du fait de leur grand nombre s'imposent de plus en plus comme des acteurs majeurs. En effet, les membres des GIE des villages visités occupent de plus en plus l'espace public de prise de décisions par rapport à des questions concernant la vie des paysans. Ainsi, à l'échelle du village, ils s'inscrivent dans une logique de remise en question des pratiques de mauvaise gestion et de prise de décisions patrimoniale et communautaire au sein des AV sensées agir au nom de tous les producteurs d'un village. C'est pourquoi ils ne se reconnaissent pas dans les AV et contestent leur autorité ou leur compétence à représenter tous les exploitants agricoles d'un même village. Dès lors, ils investissent le réseau des partenaires locaux (Office du Niger, ONG, institution de micro finance) pour la prise en compte de leurs intérêts dans la définition et la mise place des politiques de développement agricole de la zone. Cela se comprend par le fait que les GIE notamment les GIEH sont constitués par des paysans qui ont un peu de moyens et qui comptent plutôt les développer dans une logique marchande. C'est pour cette raison que parfois les GIE ne sont pas bien acceptés par les paysans pauvres qui les trouvent trop portés vers les profits individuels et participent à cet effet au même titre que les grands marchands de riz à leur paupérisation par leurs services jugés chers. Cependant du côté des

⁴¹¹ Jèka feéré (vendre ensemble) est un GIE créé par l'appui de l'Afrique verte dans le cadre de la commercialisation des produits. Il intervient dans les opérations suivantes : la fixation concertée d'un prix de référence, le recensement de l'offre, la signature de contrats de commercialisation, le paiement aux producteurs, le suivi-accompagnement des transactions.

⁴¹² Faso jigi est une fédération des organisations spécialisée également dans la vente des céréales comme le riz et le maïs. Il intervient dans les mêmes opérations que Jèka feéré.

⁴¹³ La fédération des centres de prestation de services ou Faranfasi so (maison de l'éclairage) est une ONG créée en 1995 dans la zone de l'Office du Niger pour apporter les appuis conseils nécessaires aux groupements de producteurs. L'adhésion à la fédération est libre. Elle intervient dans les domaines suivants : l'appui institutionnel, la gestion et la comptabilité, la défense des intérêts des organisations devant l'Etat, les IMF et autres (conseils juridiques), la commercialisation et l'alphabétisation. Elle dispose de nos jours de cinq centres de prestations de services.

partenaires notamment l'Office du Niger, l'organisation GIE jouit d'une réputation d'entreprise agricole c'est pour cette raison qu'il encourage et soutient sa promotion dans la zone.

Par rapport à leur participation et leur implication à la coordination du développement communal en lien avec la mairie, nous observons qu'en dehors des GIE travaillant dans le domaine de l'assainissement et l'enlèvement des plantes aquatiques notamment la *salvinia molesta* qui obstruent les canaux d'irrigation, les autres GIE ne sont pas associés aux actions de développement local menées par les autorités politiques. Cependant, celles-ci n'ignorent pas qu'ils sont de véritables catalyseurs de l'économie en témoigne leur rôle dans l'amélioration de la productivité et de la commercialisation à travers des services d'abord dirigés vers leurs membres ensuite la communauté.

5.3.5. Le réseautage et les fenêtres d'opportunités

Les GIE de la zone de production de Niono à défaut de former une structure faitière sont membres de deux réseaux de commercialisation à savoir Faso Jigi et Jèka feéré. Ces deux ONG sont surtout spécialisées dans la commercialisation collective des produits avec beaucoup plus de sécurité pour les paysans à travers des engagements écrits GIE, commerçants et la structure faitière. En effet, l'une des difficultés majeures des GIE est l'écoulement des récoltes à des prix avantageux. Laissés à eux-mêmes sans conseils, ils sont parfois victimes des marchands grossistes. Les deux structures, avec des techniciens leur apportent toutes les informations garantissant la commercialisation de leurs produits. Il s'agit donc de mettre en relations commerciales les organisations agricoles, les marchands et services financiers avec comme supports un plan d'identification des marchés en vue de mieux valoriser la production du riz⁴¹⁴.

A côté de ces deux réseaux, les GIE sont également membres des centres faranfasi so (maison qui éclaire) et Niéta conseil (conseil pour aller de l'avant) deux structures non gouvernementales de conseils juridiques, fiscaux et de commerciaux.

Enfin, les GIE participent à l'animation de l'assemblée locale des chambres de l'agriculture une structure publique représentant tous les paysans du cercle de Niono.

En conclusion à cette section sur les GIE en général, nous disons que cette catégorie d'organisation économique occupe aujourd'hui une place importante dans la promotion socioéconomique des paysans de la zone. Leur création beaucoup plus simple car fonctionnant comme une simple association fait que les paysans s'orientent de plus en plus vers cette forme. En termes de participation à la réalisation du développement local comme nous l'avons déjà souligné, sur le plan local, les GIE s'imposent comme des acteurs par l'amorce de pratiques économiques concourant à l'accès aux facteurs de production et à une

⁴¹⁴ CENTRE TECHNIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL, Amassa Afrique Verte Mali, CTA, Inter-réseaux Développement rural, *Intermédiation du GIE jèka feéré pour la commercialisation du riz en zone Office du Niger au mali : une expérience pour la commercialisation sans crédit ni stockage*, janvier 2007, p. 7.

meilleure commercialisation des produits. Ce faisant, ils contribuent à l'amélioration et à la multiplication des sources de revenu des membres. Aussi, ils participent à la mise en place des services marchands pour d'autres paysans dans des activités clés comme le battage et le décorticage désormais libéralisés. Cependant, les difficultés de coordination et le manque de ressources propres de la majorité des GIE fragilisent cette participation. Aussi, leurs faibles réseautage et présence sur le terrain sociopolitique et le fait qu'un nombre important d'entre eux soit créé à partir d'une dynamique exogène ou selon un effet de mode ne favorisent pas leur implication de manière durable dans le développement économique local d'où la nécessité de développer des stratégies favorisant le réseautage et la mobilisation des ressources à l'interne.

6. Les sociétés coopératives et les pratiques de développement local

Comme les autres organisations formelles, les sociétés coopératives développent surtout des pratiques collectives d'accès aux facteurs de production et de vente collective. Pour analyser ces pratiques, nous avons tiré comme études de cas au hasard deux sociétés coopératives, la première constituée d'hommes et la seconde composée de femmes afin de souligner quelques spécificités.

6.1. Etude de cas : société coopérative Niéta (essor) du village de Kolodougou coura

6.1.1. Historique

La société coopérative Niéta a été créée en 2005 par une trentaine de femmes du village de Kolodougou coura afin de développer leurs activités de riziculture et de savonnerie. En effet, ces femmes qui formaient déjà un groupe d'entraide sociale et de travail ont jugé nécessaire d'adopter la forme coopérative afin de bénéficier de l'aide des ONG AMAPROS et Alphalog pour la construction d'un centre multifonctionnel. L'adhésion à l'organisation qui est libre et individuelle est conditionnée au paiement des frais d'adhésion de 1000 F et d'une souscription de 5000 F CFA.

6.1.2. Coordination

Conformément au statut type qui régit les sociétés coopératives au Mali, Niéta pour son fonctionnement et sa gestion compte trois organes à savoir l'assemblée générale, le conseil d'administration et le comité de surveillance. Les membres dans les deux organes sont élus pour un mandat de trois ans renouvelable. Au sein de Niéta, les décisions se prennent par voix démocratique à la majorité simple.

6.1.3. Les pratiques de développement socioéconomique

Comme nous l'avons dit au niveau de l'historique, la finalité poursuivie par Niéta est la mise en place d'un centre multifonctionnel leur permettant de développer leurs activités génératrices de revenu. Pour atteindre cet objectif, la coopérative a démarché les ONG

AMAPROS et Alphalog. C'est ainsi qu'en 2009, AMAPROS a doté l'organisation en matériels de fabrication du savon : seaux, marmites, séchoir, baignoires, gangs.

Quant à l'ONG Alphalog, elle a construit un magasin de stockage de l'oignon avec séchoir.

Concernant les pratiques, pour le maraichage, chaque membre exploite individuellement sa parcelle (familiale ou en location). Cependant, il accède aux crédits agricoles à travers la coopérative. En 2012, celle-ci a débloqué auprès de Niésigi so un montant de 1 000 000 F CFA pour un taux d'intérêt de 15% par an.

Pour la vente, une fois les produits récoltés notamment l'échalote, ils sont soit stockés ou transformés au niveau du centre pour être ensuite vendus collectivement comme nous l'avons déjà souligné pour les GIE et les AV. Ainsi, les membres de Niéta tirent l'essentiel de leurs ressources de cette vente collective de l'échalote.

Par rapport à la fabrication du savon, tout le processus est collectif et se passe au niveau du centre. Cependant, il faut admettre que cette activité n'est pas encore assez développée jusqu'au niveau de la commercialisation. Elle permet seulement aux membres de la coopérative d'assurer leurs besoins en savon.

6.1.4. Les autres activités pratiquées par la coopérative

Parallèlement à ses activités économiques, la coopérative Niéta œuvre aussi dans le domaine du renforcement des capacités des membres et de l'accompagnement social.

S'agissant du renforcement de capacités des membres, nous notons l'alphabétisation en bambara de 22 femmes dont deux ont été choisies comme formatrices dans le village.

Pour l'accompagnement social, nous signalons surtout à l'image des organisations de femmes de la zone, la mise en place d'un mécanisme de soutien des membres lors des événements sociaux comme le baptême (1500 F plus le savon), le mariage (1000 F plus le savon).

6.1.5. Le partenariat

Dans l'ensemble, la coopérative Niéta doit la réalisation de ses activités notamment la construction de son centre multifonctionnel et de son équipement (pour la conservation et la transformation de l'échalote et pour la fabrication du savon) à ses partenaires en occurrence AMAPROS et Alphalog. Dans le domaine du financement, la coopérative établit des relations avec le réseau Niésigi so.

S'agissant du partenariat de proximité c'est-à-dire avec les autres organisations du village de Kolodougou coura, la coopérative Niéta n'a pas de lien avec ses consœurs car travaillant dans une ambiance de compétition.

6.2. Etude du cas de la coopérative Yelen du village de Nango

6.2.1. Historique

L'organisation coopérative Yelen a été mise en place dans le village de Nango en 2006. Elle regroupe aujourd'hui une quarantaine de membres exploitant chacun une parcelle. Cette création répond aux problèmes d'accès des membres aux engrais et aux équipements. En effet, ceux-ci étaient au départ membres de l'AV de Nango, vu que cette association ne fonctionnait plus c'est-à-dire n'assurait plus l'accès des membres aux intrants et les activités de battage, ils ont décidé de mettre en place une structure plus solide afin de prendre en charge ces services. Les membres habitent tous dans le village de Nango et sont liés par les relations de parenté et d'affinité. L'objectif principal de la coopérative est de faciliter l'accès de ses membres aux intrants et équipements.

6.2.2. Coordination

Dans ce domaine, la particularité de Yelen par rapport aux autres organisations est l'observation des principes de gestion démocratique : fonctionnement distinct des organes, élection au suffrage pour les postes, un membre égale une voix, le vote des décisions. C'est l'une des sociétés coopératives où ces principes sont appliqués tant bien que mal car Yelen compte surtout faire la différence avec l'AV de Nango et les GIE qui ont suscité beaucoup d'engouement au début mais qui aujourd'hui connaissent des problèmes de gestion.

6.2.3. Les pratiques de développement socio économique

La coopérative Yelen offre deux services à ses membres : l'approvisionnement en engrais et l'accès aux équipements de battage et de décortilage.

Par rapport à l'approvisionnement en engrais, Yelen développe les mêmes pratiques que les organisations formelles. Nous ne signalons aucune particularité à ce niveau.

Au titre de la campagne de 2012, la coopérative a mobilisé auprès de la BNDA un montant de 13 000 000 F CFA pour l'achat de l'engrais soit 820 sacs de 50 kg répartis entre les membres.

Par rapport à l'accès aux équipements collectifs (batteuse et motoculteur), la coopérative Yelen a acquis sur prêt une batteuse en 2006 pour 3 220 000 F CFA, deux motoculteurs en 2007 pour 2 200 000 et 3 300 000 F CFA. La particularité de la coopérative dans ce domaine est le fait que les utilisateurs de ses services sont uniquement ses membres. C'est pourquoi toutes les opérations de transport et de battage sont réalisées par les membres eux-mêmes. Pendant les prestations de services, le membre bénéficiaire prend en charge les frais de carburant des machines (batteuse et motoculteur). Au compte de l'amortissement des emprunts sur chaque 16 sacs de riz paddy, il cède un sac à la coopérative. Cela représente le prix le plus bas en matière de battage.

En matière de partenariat, la coopérative travaille seulement avec l'Office du Niger (gérance des parcelles) et la BNDA pour les crédits agricoles.

6.3. Les enseignements tirés de l'étude de cas

Au terme de cette section sur la participation des sociétés coopératives dans la réalisation du développement local au niveau de la zone de production de Niono, nous tirons certains enseignements.

D'abord, le premier enseignement qui se dégage est que la société coopérative, la forme la plus structurée des organisations de la zone, peine à susciter l'engouement que les AV et les GIE ont créé au début de leur émergence dans ladite zone. L'explication à cette lente percée provient de ses conditions de création beaucoup plus administratives et techniques que celles des autres organisations formelles sans occulter le passé peu glorieux de la politique de coopération populaire imposée dans la zone pendant la première république entre 1960-1968. (Voir chapitre cinq). Cependant, c'est la forme d'organisation qui dispose de structures fédératives faitières dans les zones de l'Office du Niger : deux unions de coopératives et une fédération autour de ces unions.

Le deuxième enseignement que l'on peut tirer est que la société coopérative bien qu'une entreprise sociale travaille essentiellement dans la sphère économique. Le renforcement et la construction de liens sociaux sont peu intégrés dans les finalités qu'elle poursuit au niveau de la zone de production de Niono.

Le troisième enseignement porte sur la participation réelle des sociétés coopératives dans le développement économique de la zone. A ce propos, nous remarquons qu'elles sont actives dans l'accès aux facteurs de production et dans la commercialisation. Dans ce cadre, leurs services sont exclusivement destinés à leurs membres dans le cadre de l'autopromotion. Ceux-ci sont non marchands pour le cas des coopératives que nous avons répertoriées même si nous savons que d'autres font des prestations marchandes (exemple des coopératives de la zone de Molodo, spécialisées dans la production et la vente des semences). Ces services concourent à l'amélioration des revenus des membres par la diminution des coûts de production et l'amélioration de la productivité.

Chapitre 10 : Analyse comparative entre les organisations et leur participation dans le développement local

Par l'analyse des cas, nous avons mis en évidence la participation de chaque type d'organisation dans le développement socioéconomique et sociopolitique de la zone de production de Niono. Nous avons aussi souligné le mode de coordination au sein des organisations, les relations entre elles d'une part, et avec les autres acteurs locaux notamment la mairie, d'autre part. La présente section a pour objet de comparer spécifiquement ces organisations en termes de dynamiques de création, de modes de coordination, de partenariat avec d'autres organisations, de finalités poursuivies, de stabilité et de durabilité, de pratiques socioéconomiques et sociopolitiques. Le choix de ces éléments est lié à notre grille d'analyse par rapport à notre question de recherche.

1. Les dynamiques de création des organisations

Dans la zone de l'Office du Niger, les organisations populaires sont construites à partir des relations socioculturelles, territoriales et professionnelles.

Par rapport aux relations socioculturelles (parenté, amitié, ethnie, clan etc.), nous relevons que ce sont surtout les organisations communautaires ou socioculturelles qui sont construites à partir d'une base communautaire dans le cadre des réseaux de sociabilité autour des pratiques d'entraide sociale parfois imbriquées à des pratiques économiques (crédits solidaires, groupes rotatifs de repiquage, de récolte etc.). La forme des organisations socioculturelles varie en fonction du patrimoine organisationnel des membres. Celles-ci sont à cet effet des tentatives de redynamisation ou de revivification des organisations séculaires. Nous notons également que le ferment communautaire ou socioculturel est présent dans les groupes autogérés de femmes autour de l'épargne et du crédit solidaire. En effet, ces groupes compte tenu de leurs pratiques de mutualisation des risques sociaux exigent une forte cohésion sociale, c'est pourquoi, ils ont tendance à recruter dans le cercle fermé des proches parents, amis, clans, groupes sociaux.

Enfin, nous signalons que même si les relations socioculturelles sont présentes dans les autres organisations notamment formelles (GIE, société coopérative, AV) elle n'est pas déterminante, elle vient en appoint aux autres ferments.

Par rapport au ferment territorial, nous observons que les AV sont exclusivement construites à partir de cette base : le fait de vivre dans le même village. De ce fait, les AV constituent la forme d'organisation qui recrute le plus sur une base territoriale, c'est pourquoi elles portent toujours le nom d'un village. Leur création dans la zone de l'Office date de 1984 dans le cadre de la structuration de l'Office du Niger. En général, elles cherchent à regrouper l'ensemble des chefs d'exploitants familiaux d'un même village possédant une parcelle. Avec l'émergence d'autres organisations concurrentielles intervenant sur le même territoire et offrant les mêmes services, elles sont loin d'atteindre cet objectif.

A côté des AV, nous retenons aussi que les GIE, les sociétés coopératives sont souvent construits à partir d'une base territoriale. En effet, nous enregistrons des GIE et sociétés coopératives constitués à partir du lien d'appartenance au même village et à la même zone de production. Ainsi, nous relevons des GIE de village notamment autour de l'enlèvement des plantes aquatiques, des sociétés coopératives villageoises de riziculture et de maraichage. Rappelons que les sociétés coopératives sont les premières organisations formelles créées dans la zone dans les années 1960. A cette époque le critère d'adhésion était l'appartenance territoriale (même village ou groupe de villages). Avec, l'avènement des associations et des villageois dans les années 1980, les sociétés coopératives sont aujourd'hui beaucoup plus construites autour des relations socioprofessionnelles même si au niveau de la coordination locale elles s'inscrivent dans une dynamique territoriale (Par exemple, l'union des coopératives de la zone de production de Molodo).

Par rapport au ferment socioprofessionnel, nous notons que les GIE et les sociétés coopératives constituent les deux formes d'organisations qui s'inscrivent beaucoup plus dans le cadre des relations professionnelles et cela dans un domaine précis (coopérative/GIE des paysans rizicoles, des maraichers, des éleveurs, des artisans etc.). Du point de vue organisationnel, ils représentent les organisations les plus structurées dotées de la personnalité juridique.

2. Les modes de coordination, membership et leadership

Dans le chapitre huit, nous avons souligné que les organisations revêtent deux formes à savoir traditionnelle ou informelle et formelle avec une personnalité juridique. Quelle que soit la forme, nous avons mis en évidence deux modes de coordination à savoir la coordination communautaire et la coordination selon les principes démocratiques. Aussi, nous avons souligné que les organisations comptent parfois les mêmes membres (c'est-à-dire qui adhèrent en même temps à plusieurs organisations).

Par rapport aux modes de coordination, nous avons remarqué que le mode communautaire s'impose dans la pratique même si les organisations formelles, selon leurs textes constitutifs, sont régies suivant les principes démocratiques. En effet, nous constatons que les sociétés coopératives, les GIE et les AV fonctionnent d'une manière générale à partir d'un mode de prise de décision communautaire où les pouvoirs sont réellement détenus par les plus anciens membres, les leaders communautaires (chef de village, leaders des jeunes, des femmes etc.), les paysans aisés. Les décisions se prennent généralement par consensus (rapprochement arrangé des différentes positions) et non par vote afin d'éviter des divisions que celui-ci peut occasionner.

En ce qui concerne le membership, nous observons que quelle que soit la forme, l'adhésion comme membre dans les organisations est individuelle et donne le droit de bénéficier des services offerts. En général, il s'agit des membres qui sont proches c'est-à-dire qui vivent dans le même village et parfois dispersés entre plusieurs villages de la zone de production. Pour les organisations qui sont fondées à partir de dynamiques communautaires et territoriales (groupes autogérés, AV, organisations traditionnelles) les membres vivent socialement et

géographiquement très proches. Quant aux sociétés coopératives et GIE, leurs membres sont parfois dispersés entre plusieurs villages de la zone car ils s'inscrivent beaucoup plus dans une dynamique professionnelle à finalité économique. Dans ces organisations, l'accent est mis sur la capacité de participation du membre à la construction de l'organisation. C'est pourquoi, elles représentent dans la zone les organisations les plus structurées mais qui affichent aussi les frais d'adhésion et parts sociales les plus importants par la qualité de leurs services (accès aux intrants, aux services de battage, décorticage etc.).

Toujours par rapport au membership, nous observons que les membres adhèrent parfois à plusieurs organisations en même temps. Cette pratique vise surtout à bénéficier plus de crédits de campagne, d'intrants agricoles à travers plusieurs organisations, ces services étant rendus par les organisations (AV, GIE, sociétés coopératives). Nous rappelons ici que l'un des principaux problèmes des organisations se situe à ce niveau car généralement les membres se livrant à de telle pratique n'arrivent pas à rembourser leurs frais de campagne dans le délai.

La pratique d'adhésion à plusieurs organisations est liée aussi au fait que celles-ci se livrent une bataille dans le recrutement des membres. En effet, elles ont tendance à mettre l'accent sur le nombre d'adhérents afin de mobiliser plus de ressources par leur taille, les besoins étant évalués en fonction du nombre de membres. Nous remarquons que c'est surtout au niveau des groupes de crédits auprès des IMF, les AV, les GIE de femmes que de telle pratique s'observe. Dans les sociétés coopératives, la pratique est assez rare compte tenu de leurs conditions d'adhésion (frais d'adhésion, souscription à de parts sociales).

Par ailleurs, le fait d'adhérer à plusieurs organisations montre le manque de coordination, de réseautage entre elles aux niveaux villageois et communal. En effet, comme indiqué ci-dessus, les organisations se livrent à une sorte de compétition autour des membres pour mobiliser plus de moyens (crédits de campagne, engrais, semences). C'est l'une des raisons pour laquelle, il n'existe pas un mécanisme de coordination entre elles, chacune tentant de se développer aux dépens de l'autre. Cette situation est également liée à la mauvaise gestion des ressources au sein des organisations qui a effrité la confiance entre les paysans d'où l'écatement des grandes organisations comme les AV en de petits groupements comme les GIE. Aussi, le fait que l'Office du Niger considère le nombre d'organisations dans la zone comme un indicateur de performance, l'amène à susciter leur création notamment les GIE sans une base de nécessité. Malgré la mise en place d'un réseau des organisations paysannes au niveau du cercle, aux niveaux communal et villageois, elles continuent d'évoluer indépendamment sans de réelles interactions entre elles.

3. La coordination entre les organisations locales et celles d'autres localités

L'analyse de nos résultats de terrain nous a permis de comprendre aussi que la participation et l'implication des organisations dans le développement local ne se font pas dans une dynamique de réseautage. En effet, nous avons relevé que chaque organisation évolue indépendamment au niveau local (village et commune) sans liens formels de partenariat avec les autres organisations intervenant sur le même territoire. Nous avons expliqué ce fait par le

climat de compétition qui existe parfois entre ces organisations qui ont tendance à privilégier leur taille au détriment de leur fonctionnalité avec des adhérents engagés à cet effet.

L'assemblée locale des chambres de l'agriculture bien que regroupant toutes les organisations évoluant dans le secteur agricole du cercle de Niono ne parvient pas à jouer le rôle de structure faitière ou fédérative dû au fait qu'elle reste une simple institution professionnelle de consultation auprès des autorités locales et nationales dans le cadre des politiques de développement agricole. Aussi, le réseau des organisations paysannes du cercle de Niono bien que cherchant à fédérer et coordonner à l'échelle du cercle les actions des organisations des exploitants agricoles est confronté à un problème de mobilisation des ressources à l'interne des membres. C'est pourquoi il dépend beaucoup plus des appuis des ONG qui, on le sait, ont leurs priorités qui ne sont pas forcément celles des organisations. D'ailleurs, les quelques cas de coordination horizontale des organisations sont à mettre à l'actif des ONG comme la fédération des centres Farafansi so, des réseaux Faso jigi, Jèka fééré, Nièta conseil. Ceux-ci sont financés par des partenaires comme la coopération néerlandaise, française etc. Aussi, les cas de rapprochements extra territoriaux entre les organisations de l'ON et celles de la zone cotonnière du pays et les groupements naam du Burkina Faso sont parrainés voire suscités par les ONG et le mouvement alter mondialiste.

4. Les finalités poursuivies

S'agissant des finalités, nous relevons que les organisations poursuivent une finalité sociale et économique avec une imbrication pour certaines d'entre elles notamment les AV et les groupes autogérés.

Par rapport à la finalité sociale, nous observons que les organisations traditionnelles, les groupes autogérés inscrivent beaucoup plus leurs pratiques (entraide autour de la gestion des événements sociaux) dans cette optique. Ils cherchent surtout à construire ou développer les réseaux de sociabilité et parfois en s'appuyant sur des activités économiques (l'épargne et le crédit solidaire sous forme de tontine, les travaux rotatifs agricoles). A côté des groupes autogérés, nous avons les organisations traditionnelles ou communautaires beaucoup plus actives dans la construction ou renforcement des réseaux sociaux à partir des dynamiques plus identitaires c'est pourquoi, elles sont ouvertes aux paysans sans terre. Ceux-ci à cause de leur statut sont généralement exclus des organisations formelles agricoles poursuivant notamment une finalité économique.

Par rapport à cette finalité, nous notons que les sociétés coopératives et les GIE développent des pratiques purement économiques. Ils interviennent surtout dans la mise en place des facteurs de production (crédits, engrais, équipements), des infrastructures de conservation et de commercialisation. Pour les sociétés coopératives, les utilisateurs des services sont exclusivement les membres dans le cadre de l'autopromotion. Quant aux GIE, leurs services sont destinés aux membres à moindre coût et à des non membres au prix du marché pour générer des recettes qui sont réparties par la suite entre les membres. De ce fait, ils jouent le rôle d'utilité publique locale.

S'agissant de l'imbrication de ces finalités, elle s'observe surtout au sein des AV qui s'inscrivent en même temps dans la mise en place des facteurs de développement économique mais aussi des services sociaux de base (case de santé, école, centre d'alphabétisation). Leurs services notamment sociaux concernent l'ensemble du village et jouent à cet effet, le rôle d'intérêt général. C'est la seule catégorie d'organisations qui essaye de toucher tous les aspects de la vie économique et sociopolitique villageoise.

5. Stabilité et durabilité des organisations

Dans le chapitre huit portant sur le panorama des organisations, nous avons indiqué que la zone de l'Office du Niger est un creuset des organisations comme le démontre le tableau 8.1. Nous avons aussi souligné que l'avènement de ces organisations notamment formelles dans la zone remonte à l'époque coloniale. De cette période à maintenant, la société coopérative est la forme la plus ancienne qui résiste tant bien que mal aux vicissitudes du temps. En termes de stabilité et de durabilité, c'est la forme qui présente plus de solidités liées certainement à la qualité et à l'abondance des textes qui la régissent. Ce faisant, elle offre plus de garantie juridique auprès des autorités et des partenaires qui encouragent sa promotion. Cependant, dans la pratique, son monde de management assez rigoureux constitue un obstacle pour les paysans habitués à une gestion beaucoup plus communautaire.

A côté des sociétés coopératives, les AV s'inscrivent également dans la durée dans la zone bien qu'elles ne bénéficient pas de statut clair suite à l'élaboration en début 2000 d'une nouvelle loi sur les sociétés coopératives qui est malheureusement interprétée comme mettant fin à leur existence. Les AV dont l'avènement remonte au début des années 1980 tiennent leur durabilité dans la zone par le fait qu'elles partent d'une dynamique communautaire et territoriale qui s'inscrit dans une logique de développement économique et sociale à l'échelle du village. Cette logique de développement multidimensionnel explique la survivance des AV dans la zone de l'Office du Niger. Cependant, par rapport à la stabilité, elles connaissent des difficultés de management compromettant leur fonctionnalité dans certains villages comme Kolodougou coura.

Quant aux GIE, leur avènement dans la zone est beaucoup plus récent. Malgré leur nombre assez élevé dû à leurs conditions de création relativement simples, ils connaissent en général des difficultés de fonctionnement qui s'expliquent par le fait qu'ils sont créés souvent sous l'effet de mode, d'imitation que d'un besoin certainement ressenti.

S'agissant des organisations traditionnelles, elles relèvent généralement du patrimoine organisationnel de leurs membres. Cela leur confère une certaine durabilité renforcée aussi par leur caractère social fortement ancré dans le milieu. Cependant, cette durabilité de la forme d'organisation traditionnelle ne doit pas cacher l'existence précaire des organisationnelles informelles qui se font, se défont et se refont fréquemment en fonction des intérêts des leaders communautaires.

Tout compte fait, d'une manière générale, les organisations populaires tiennent leur durabilité dans la zone par le fait qu'elles continuent d'assurer les services délaissés par l'Office du Niger même si cela se fait parfois de façon timide dans beaucoup de villages compte tenu de l'insuffisance des ressources et des problèmes de management au sein de ces organisations.

6. Les pratiques développées

S'agissant des pratiques, nous remarquons que les organisations développent les mêmes pratiques en fonction des finalités qu'elles poursuivent. En effet, nous relevons que les organisations formelles poursuivant une finalité plus économique s'investissent surtout dans la mise en place des facteurs de production, dans l'organisation de la commercialisation des produits. Ce sont concrètement : l'organisation et l'accès aux crédits de campagne agricole ; l'accès aux engrais et aux semences ; la mise en place et l'exploitation des infrastructures et équipements collectifs de production et de commercialisation ; la vente groupée des produits ; l'organisation des travaux agricoles collectifs autour du repiquage, du désherbage et de la récolte.

La différence entre les organisations dans ces pratiques provient de leurs services aux membres ou à la collectivité. Par exemple pour les sociétés coopératives, les services s'adressent exclusivement aux membres à des prix en dessous de ceux du marché. Toutefois, il est rare de rencontrer une société coopérative menant à la fois l'ensemble des pratiques citées ci-dessus. Il en est de même pour les GIE qui généralement se spécialisent dans un domaine précis par exemple, le battage et le décorticage, la commercialisation. En ce qui concerne les utilisateurs de leurs services ce sont à la fois les membres et non membres à la différence que les premiers y ont accès à moindre coût contrairement aux seconds. Aussi, les revenus générés par les services reviennent directement aux membres car le GIE évolue comme une entreprise agricole gérée selon une logique économique. C'est pour cette raison que ses services sont marchands pour les non membres. Contrairement aux GIE, les AV développent en général à la fois toutes les pratiques présentées ci-dessus. Cela est dû au fait qu'elles regroupent un grand nombre d'adhérents car en général elles sont ouvertes à tous les exploitants familiaux d'un même village, donc une base socio territoriale large. Les revenus qu'elles génèrent sont investis dans le développement du village notamment la mise en place des services sociaux et l'amélioration du cadre de vie. Il s'agit précisément de l'accès à la santé (cases de santé, centres de santé communautaire), de l'accès à l'éducation (alphabétisation, construction d'infrastructures scolaires), de la réalisation des points d'eau potable, de l'électrification des villages etc. Ces différentes pratiques de la sphère sociale ne sont pas menées par les sociétés coopératives et les GIE. Par contre, certaines organisations informelles comme les groupes autogérés de femmes interviennent dans ce créneau en plus de développer des pratiques économiques (épargne et crédit, accès aux intrants, commercialisation etc.).

7. La place et le rôle des organisations populaires dans la réalisation du développement local

Au cours du chapitre neuf, nous avons développé les différentes pratiques socio économiques et sociopolitiques amorcées par les organisations populaires de la zone de production de Niono. Nous avons essayé de voir comment celles-ci concourent à la réalisation du développement local tant par la production et la distribution des biens et services individuels que collectifs participant à l'amélioration des conditions de vie des populations locales. Les différentes analyses nous ont révélé que les organisations populaires participent à la réalisation du développement au niveau de la zone de production de Niono par la mise en place des facteurs de production et des services sociaux. En effet, les études de cas par organisation ont mis en évidence que depuis la restructuration de l'Office du Niger ce sont les organisations populaires qui assurent les fonctions socioéconomiques. D'une manière générale, nous avons observé que même si les organisations sont confrontées à des problèmes de coordination et de faiblesse de moyens matériels et financiers, elles parviennent à développer des pratiques tendant à rendre des services individuels et collectifs à leurs membres voire à toute la communauté par rapport aux activités citées ci-dessus. Nous avons compris que ces pratiques occupent un important rôle dans l'amélioration des conditions de vie des populations locales tant sur le plan économique, social et beaucoup moins sur le plan politique. Cela confirme du coup notre hypothèse de départ à savoir que *les dynamiques et pratiques des paysans dans des organisations socio-économiques populaires constituent un cadre de production de facteurs de développement local. Elles permettent de mettre en place des activités productives économiques, des services sociaux et un espace de coordination en lien avec les collectivités territoriales en voie de se construire.* Cependant, nous avons souligné que certaines dimensions du développement sont plus intégrées que d'autres et cela en fonction de la nature et de la finalité de l'organisation. Aussi, nous avons indiqué que toutes les organisations ne participent pas au développement local car certaines n'étant pas fonctionnelles.

Sur le plan économique, nous avons démontré qu'aujourd'hui, les organisations populaires développent des stratégies collectives afin de lier la croissance des activités à la valorisation des personnes et des communautés : l'amélioration des revenus, le renforcement des capacités, la création et le maintien de l'emploi. Ces stratégies sont développées principalement autour de la production du riz et de l'échalote. Elles portent sur l'approvisionnement collectif et individuel des paysans en intrants (engrais et semences) et équipements (batteuses, décortiqueuses, motoculteurs), l'accès aux crédits de campagne, la construction des magasins de stockage et de conservation, l'organisation du processus de commercialisation. Ces stratégies et pratiques tout en participant à l'animation des activités socioéconomiques tant sur le plan local que national ont contribué à améliorer la productivité gage d'une amélioration du niveau de revenu des paysans par conséquent de leurs conditions de vie. Cependant, nous avons relevé que ces organisations gagneraient plus de visibilité en améliorant leur mode de coordination pour plus de fonctionnalité et en générant des ressources propres car nous avons observé qu'elles dépendent surtout et permanemment des financements des Banques et des IMF. Cette dépendance diminue beaucoup la rentabilité des

activités de riziculture et de maraîchage, les paysans travaillant pour rembourser les prêts plutôt que pour s'enrichir. Ainsi, elle entrave également l'atteinte de leur objectif d'amélioration du niveau de revenu dans la durabilité au-delà de la survie.

Nonobstant, des études ont montré que la commune de Niono se classe parmi les plus riches du pays. Par exemple, selon l'étude de l'observatoire du développement humain durable au Mali, à partir de l'indice de pauvreté des communes, la commune de Niono occupe la 1^{ère} place sur les 12 communes que compte le cercle de Niono, la 3^e place sur 118 au niveau régional et la 18^e position sur 703 communes au niveau national⁴¹⁵. Cependant ces différents classements ne doivent pas nous faire perdre de vue la situation des onze autres communes du cercle de Niono où les paysans confrontés aux mêmes réalités développent les mêmes pratiques de sécurisation économique et sociale pourtant beaucoup de ces communes se classent parmi les communes pauvres du pays.

Sur le plan social, nous avons vu que les organisations populaires sont engagées dans la mise en place, l'organisation et l'offre de services sociaux de base au profit des populations de la zone, particulièrement dans le domaine de l'éducation où les AV ont construit des écoles communautaires qui sont devenues par la suite publiques c'est-à-dire prises en charge par la mairie et l'Etat. Cela a amélioré le taux de scolarisation dans la zone où pratiquement tous les villages comptent une école primaire même si certaines salles de classes sont en banco ou en paille. Cependant avec la décentralisation, nous avons souligné le difficile transfert de ces services à la mairie qui peine à les entretenir faute d'une réelle coordination avec les organisations locales fournisseurs de ces services.

En matière de santé, nous avons indiqué que certaines organisations comme les AV, les groupes autogérés de femmes, les organisations communautaires sont impliquées dans la promotion des PFE dans les villages dont certains ont construit des cases de santé en appui aux agents des CSCom lors de leurs visites dans ces villages.

Par rapport à l'amélioration du cadre de vie, nos études nous ont révélé que les AV sont à l'origine de l'électrification de certains villages de la zone, de la mise en place des équipements collectifs de réception et de diffusion des images TV, de la réalisation des points d'eau et des édifices de culte grâce aux recettes générées par l'exploitation des équipements collectifs marchands.

Concernant la construction des réseaux de sociabilité, nous avons surtout signalé qu'en dehors des groupements d'intérêt économique toutes les autres formes d'organisations poursuivent une finalité sociale et développent à cet effet des pratiques d'entraide et de solidarité dans la gestion des événements sociaux mais aussi dans les activités de production comme le repiquage et la récolte collectifs. Cependant, les analyses nous ont montré que ce sont surtout les organisations féminines qui sont plus actives dans ce domaine. Les études de cas des groupes autogérés et des organisations communautaires ont été illustratives dans ce

⁴¹⁵ MALI, Ministère du développement social de la solidarité et des personnes âgées, Observatoire de Développement Humain Durable (ODHD), Programme des Nations Unies pour le Développement, *Profil de pauvreté des communes du Mali*, novembre 2006, p. 97.

sens. Aussi, elles nous ont permis de mettre en évidence l'hétérogénéité des populations qui d'une manière générale se regroupent sur une base identitaire que professionnelle et cela rend difficile la constitution de grands groupes à l'échelle du village, voire de la commune.

Par rapport à la dimension politique, nous avons retenu que les organisations populaires interviennent beaucoup plus dans les domaines économique et social que politique. Nous avons expliqué cette situation par le fait que celles-ci bien que confrontées à des problèmes relevant de la sphère politique (le foncier, le paiement de la redevance eau, la non prise en compte de leurs préoccupations dans le PDSEC de leurs communes, la subvention des prix des engrais compte tenu de leur cherté etc.) ne sont pas tout à fait conscientes de leurs poids comme mouvement social pouvant changer certaines situations par la lutte. Elles se contentent du simple rôle d'intermédiation ou de représentation des paysans auprès de l'Office du Niger et de la mairie. L'émergence de deux organisations syndicales au niveau de l'Office du Niger a déchargé les OEP des activités syndicales donc de défense des droits et intérêts des paysans. Celle-ci peut expliquer cette situation.

En ce qui concerne la gouvernance du territoire et la coordination des actions de développement local en lien avec la mairie, nous avons relevé que les organisations populaires dont certaines reposent sur une base territoriale sont pratiquement ignorées par cette dernière qui ne les approche que lorsqu'il est question de mobiliser les populations pour le paiement des impôts et taxes communaux. La participation de la mairie à la prise en charge du personnel dans les anciennes écoles communautaires ne permet pas de parler de relation de partenariat quand on sait qu'en général les organisations ne sont pas assez impliquées dans l'élaboration du PDSEC. Quand elles le sont, c'est simplement pour la forme car leurs projets ne sont pas pris en compte. A ce propos, nous observons que la dimension économique du développement n'est pas encore visible dans les activités des collectivités territoriales en général qui sont plutôt actives dans la gestion des parcelles à usage d'habitation et la collecte des taxes et impôts ceci explique le décalage entre leurs projets et ceux des organisations formelles beaucoup plus centrées sur l'aspect économique.

Par ailleurs, il est important de signaler que dans la zone de l'Office du Niger, la terre appartient à l'Etat qui tarde à faire le transfert aux collectivités à cause du statut particulier de cette zone agricole. Aussi, les organisations populaires de la zone se sentent administrativement et politiquement plus proches de l'Office que des collectivités naissantes qui demandent de plus en plus leur implication dans l'élaboration et la mise en œuvre du contrat plan liant l'Etat, l'Office et les exploitants agricoles.

Compte tenu de tout ce qui précède, nous avons retenu de la participation des organisations au développement local, que celle-ci ne se fait pas dans une dynamique intersectorielle et de partenariat avec la mairie ou d'autres acteurs locaux. Seules les associations villageoises qui ont une vocation de développement villageois interviennent dans plusieurs secteurs : agriculture, santé, éducation, social, voire politique. Quant aux autres organisations, elles ont une vocation d'autopromotion des membres et non de la collectivité même si elles participent à l'animation socioéconomique de celle-ci. Dès lors, leurs impacts touchent en même temps

leurs membres et la collectivité. Ainsi, nous avons compris que plus l'organisation populaire poursuit une finalité multifonctionnelle plus elle est d'utilité publique locale et par conséquent implique et concerne un nombre relativement important d'acteurs locaux. Par exemple, nous avons noté que les AV bien que ne bénéficiant pas de statut clair et décriées pour des problèmes de management qui ont favorisé l'émergence des GIE, constituent la forme d'organisation dont les actions ont impacté ou cherchent à impacter l'ensemble du territoire villageois. Cela est surtout dû au fait que les AV sont multifonctionnelles et développent à cet effet des pratiques touchant les aspects socioéconomique et sociopolitique du développement de la zone.

CONCLUSION GENERALE

Nous voici arrivé au terme de notre recherche. Au cours de cette recherche, nous avons analysé la place et le rôle des organisations de l'économie populaire dans la réalisation du développement local au Mali notamment dans la zone de production de Niono à l'Office du Niger. En effet, nous sommes partis de l'hypothèse selon laquelle les organisations de l'économie populaire de ladite zone constituent des outils de développement local à travers les pratiques socioéconomiques et sociopolitiques qu'elles développent. Par leur ancrage socio territorial, elles constituent un cadre de production de facteurs de développement local car elles permettent de mettre en place des services sociaux, des activités productives économiques et un espace de gouvernance du territoire en lien avec les collectivités territoriales en voie de se construire.

Pour le contrôle empirique de cette hypothèse, nous avons construit un cadre d'analyse théorique à partir de la littérature sur l'économie populaire, les organisations de l'économie populaire et les différentes approches de définition de la pratique du développement local à savoir l'approche politique, l'approche économique et l'approche sociologique.

Ainsi, dans un premier temps, cette revue de la littérature nous a permis de retenir l'économie populaire comme une pratique de sécurisation des conditions de vie et d'innovation sociale qui mise sur la valorisation du facteur travail et de l'homme. Nous avons relevé que cette économie compte plusieurs composantes dont les Organisations de l'Economie Populaire (OEP) qui intègrent l'économie solidaire qui de son côté tente d'articuler sphères économique et politique des pratiques d'acteurs à travers l'hybridation entre trois pôles de l'économie : l'économie marchande, l'économie non marchande et l'économie non monétaire. A la suite de M Nyssens, nous avons établi ses liens avec les OEP autour de la primauté du travail sur le capital dans l'organisation socio-économique, de la coopération entre les parties prenantes et de l'autonomie de gestion qui fait ressortir le caractère fondamentalement indépendant des organisations. Cependant, nous avons souligné que les OEP peuvent avoir un statut d'association, de mutuelle, ou de coopérative mais la plupart du temps, elles n'en ont pas⁴¹⁶, elles regroupent les initiatives socio-économiques collectives ou associatives portées par des groupes dont les biens et les services sont destinés à un nombre relativement important de personnes ou une collectivité plus large⁴¹⁷.

Dans un deuxième temps, par rapport au développement local, nous avons porté un regard analytique sur les antécédents théoriques et conceptuels de l'approche du développement local. Cela nous a permis de mettre en lumière les explications fournies par diverses théories sur la problématique du développement inégal des territoires, du global et du local. Nous en avons alors retenu que le développement local ne se construit pas sur un corpus théorique solide et consensuel. De ce fait, nous avons soutenu que l'approche du développement local s'affirme beaucoup plus comme une pratique. Tout en nous situant dans une perspective

⁴¹⁶ Abdou Salam FALL et Louis FAVREAU, *op. cit.*, p. 7.

⁴¹⁷ Yao ASSOGBA (2000), *op. cit.*, p. 14.

sociologique, nous avons avancé cette pratique comme l'ensemble des initiatives socioéconomiques et sociopolitiques amorcées par les acteurs locaux privés, publics, notamment associatifs ou communautaires, parallèlement ou dans une dynamique de partenariat voire de solidarité en vue de construire globalement un territoire donné à travers la valorisation de ses ressources humaines, matérielles/immatérielles et financières. Ce positionnement conceptuel comme cadre d'analyse nous a permis de souligner surtout les interactions entre les acteurs locaux en matière de mobilisation et de participation, de processus d'apprentissage collectif, d'identités collectives et de la promotion de la solidarité⁴¹⁸.

Après avoir défini le cadre théorique d'analyse, dans un premier temps, dans une approche diachronique et systémique, nous avons successivement analysé la place et le rôle :

- des organisations traditionnelles comme modèles à revivifier ou redynamiser compte tenu des valeurs sur lesquelles elles se reposaient ou elles essayaient de promouvoir dans la société ;
- de la coopération populaire des années 1960 dans le développement autocentré ;
- des tons et associations villageois comme cellule du développement rural à la base et du développement local (1968-1994) ;
- des collectivités territoriales notamment les communes dans la réalisation du développement local de 1996 à nos jours.

Par rapport aux organisations traditionnelles, cette analyse nous a permis de nous rendre compte que celles-ci reposent sur un caractère parfois trop identitaire et local car visant surtout à sauvegarder ou reproduire l'identité culturelle d'un territoire bien donné ou d'une communauté et cela excluait en général leur ouverture sur l'extérieur. A cet effet, elles participent parfois de l'exclusion et de l'inégalité sociale au sein de la communauté ou du village sur fonds de concurrence entre les clans ou même en leur sein. Toutefois, le fait que ces organisations soient construites autour des valeurs d'entraide, de solidarité et de réciprocité, elles continuent d'être prises comme des modèles donc à ressusciter face à l'échec du transfert du modèle organisationnel coopératif. Face à ce constat, nous avons souligné qu'il est certes important d'exploiter le patrimoine organisationnel pour assoir les politiques de développement participatif mais il importe aussi de savoir comment l'exploiter ou comment susciter la création d'organisations autonomes durables auxquelles s'identifient culturellement et territorialement les populations capables de propulser le développement local notamment économique dans un monde en mutations.

Concernant la politique de la coopération populaire des années 1960 comme clé de voûte du développement à la base ou autocentré, l'étude nous a révélé que les organisations populaires à caractère coopératif et mutualiste (GRPSM, GRA, SMDR, coopérative de consommation) installées de manière exogène par l'Etat développeur ripostaient peu aux besoins réellement ressentis des populations locales, c'est l'une des raisons pour laquelle elles n'ont pas bien fonctionné. En effet, nous avons souligné que les autorités de l'époque bien que convaincues

⁴¹⁸ Pierre TEISSENREC, *op. cit.*, p. 37.

de la coopération comme levier de développement, n'ont pas cependant pu définir une démarche consistant à partir des dynamiques endogènes pour construire des structures réellement participatives capables de valoriser les initiatives locales de développement. Le patrimoine organisationnel ou le communautarisme villageois qu'elles ont tant vanté comme rampe de lancement des GRPSM, des GRA et des SMDR a plutôt développé de la résistance face à ce qui est venu d'ailleurs (coopérative version socialisme). Par ailleurs, l'étude nous a aussi révélé que les structures d'encadrement qui devaient vulgariser ces organisations auprès des populations ont brillé par la coercition et l'instrumentalisation de ces organisations à des fins politiques et personnelles. Aussi, par rapport à la production des biens et services collectifs et communautaires, les organisations populaires ne disposaient pas de ressources humaines, matérielles et financières nécessaires propres pouvant leur permettre de jouer leurs rôles dans la construction du développement autocentré. Dans ces conditions, nous avons conclu que le développement rural à la base ou autocentré dans le cadre du socialisme proposé par les autorités de l'époque à partir de la coopération populaire ne pouvait être de l'utopie.

S'agissant de la politique de promotion des associations et des tons villageois comme instrument du développement local dans la zone de l'Office du Niger, l'étude nous a permis de dégager certains enseignements sur cette politique qui a connu un succès au départ avant de périr.

Nous avons retenu que la durabilité et la dimension des actions de développement local dépendent des capacités d'autofinancement des organisations donc de partir de leurs propres ressources mais aussi de leurs capacités de gestion orthodoxe d'importantes ressources mises à leur disposition par les partenaires. En effet, l'expérience des tons et associations villageois de la zone de production de Niono pendant la décennie 1984-1994 a démontré en général que malgré un appui financier et matériel très important de la coopération néerlandaise au départ, les organisations se sont vite retrouvées sans ressources puisqu'elles n'ont pas développé de stratégies de mobilisation des ressources internes des membres pour le financement de leurs activités dans le long terme. Nous avons conclu qu'il ne suffit pas de financer les organisations populaires locales pour qu'elles soient fonctionnelles et assurent les fonctions socioéconomiques dans le long terme.

Aussi, l'étude nous a montré que la primauté des objectifs sociaux sur les objectifs économiques empêchait les AV et les tons au niveau de l'Office du Niger d'être de réel instrument de développement économique dû au fait que l'essentiel des financements partait dans les activités sociales plutôt que les activités économiques à même d'améliorer la productivité et par ricocher les revenus. Cela explique l'assèchement de leurs ressources quelques années après leur lancement malgré l'adhésion populaire des paysans d'où leur difficulté à s'inscrire dans le long terme.

Enfin, nous avons établi à travers les réalisations socioéconomiques locales des AV que la bonne marche des structures de l'économie populaire dépend de leur ancrage social, de l'identification des populations à ces structures mais surtout à une meilleure coordination car celles qui ont réellement contribué à la promotion socioéconomique locale sont celles qui impliquaient les franges importantes de la collectivité. Aussi, plus les organisations rendent

des services à leurs membres ou aux collectivités, plus elles garantissent les conditions d'une grande participation et implication de l'ensemble des acteurs locaux, facteur nécessaire à la réussite et au développement des initiatives et des innovations socioéconomiques locales de façon durable.

Pour ce qui est de la décentralisation en vue d'impliquer les citoyens dans la gouvernance de leur territoire afin d'amorcer le développement local, nous avons constaté que malgré un long processus qui a abouti à la mise en place des collectivités territoriales notamment les communes, elle est loin de répondre à l'attente d'asseoir le développement local et régional notamment dans sa dimension économique. En effet, nous avons observé qu'au Mali même si la décentralisation ne marque pas le pas, après plus d'une décennie de mise en œuvre, elle cherche encore son ancrage socioéconomique et sociopolitique (le non transfert des ressources aux collectivités). C'est pourquoi elle a besoin de s'appuyer sur d'autres acteurs de proximité notamment les organisations populaires déjà fortement ancrées territorialement et socialement et qui jouaient ou continuent de jouer le rôle de structure d'utilité publique en matière de production et de distribution de biens et services socioéconomiques notamment collectifs afin de relever le défi d'améliorer les conditions de vie des populations locales.

Après cette phase d'analyse diachronique et systémique riche en enseignements, nous avons dans une approche par les acteurs et par leurs pratiques à travers des études de cas interrogé la participation des organisations populaires actuelles dans la réalisation du développement local dans le contexte de la décentralisation. Il s'est agi pour nous de voir comment les AV, les GIE, les sociétés coopératives, les groupes autogérés d'épargne et de crédit solidaire, les organisations sociocommunautaires ou traditionnelles concourent à la réalisation du développement local tant par la production et la distribution des biens et services individuels que collectifs participant à l'amélioration des conditions de vie des populations locales.

Ainsi, dans un premier temps, nous avons établi le panorama des organisations de l'économie populaire de la zone de Niono. L'analyse de ce panorama nous a permis de classer celles-ci en deux grandes catégories en fonction de leurs formes institutionnelles. La première catégorie a concerné les organisations non formelles, généralement communautaires donc disposant d'un ancrage socioculturel et socio territorial fort mais qui n'ont pas d'existence juridique c'est-à-dire non régies par un texte. La deuxième catégorie a porté sur les organisations formelles (association, groupement d'intérêt économique, société coopérative) et qui sont administrativement ou juridiquement reconnues par les autorités (mairie, préfecture, services techniques) donc jouissant d'une personnalité juridique. Cette analyse nous a aussi confirmé que la zone de production de Niono est un creuset des organisations avec une moyenne de 16 organisations par village contre 11 pour l'ensemble du cercle. Toutefois cette abondance n'atteste pas leur vitalité. Celles-ci sont fondées à partir des ferments socioculturels, professionnels et de proximité géographique sur fond de concurrence autour de la mobilisation des ressources dont la gestion est à l'origine de beaucoup de conflits se terminant par leur éclatement en petits groupes. Enfin, cette étude nous a permis de mettre en exergue les modes de coordination au sein des organisations à savoir le mode communautaire et celui selon les principes démocratiques. Nous avons retenu que le mode de coordination communautaire voire parfois paternaliste est le mode qui régule le plus le fonctionnement des

organisations tant informelles que formelles par le fait du clientélisme social qui prévaut en leur sein.

Dans un deuxième temps, nous avons analysé à travers des études de cas et de façon globale la place et le rôle de chaque type d'organisations dans le développement socioéconomique et sociopolitique de la zone de Niono. Ainsi, cette analyse nous a montré qu'effectivement les organisations populaires concourent à la réalisation du développement local au niveau de la zone de production de Niono depuis la restructuration de l'Office du Niger intervenue entre 1984 et 1994. De cette période à nos jours malgré la mise en place des collectivités territoriales en occurrence les communes, les organisations populaires continuent de garantir de façon continue des fonctions de production économique, de médiation sociale et politique⁴¹⁹ par l'amorce de pratiques comme la mise en place des équipements et infrastructures collectifs de production et de commercialisation (batteuses, décortiqueuses, motoculteurs, magasins de stockage), l'accès aux crédits agricoles, l'accès aux intrants et équipements, l'accès aux services sociaux de base, l'amélioration du cadre de vie comme l'électrification rurale et la réalisation des points d'eau et enfin les actions de citoyenneté.

Sur le plan économique, nous avons démontré que ces pratiques cherchent à lier la croissance des activités à la valorisation des personnes et des communautés : l'amélioration des revenus, le renforcement des capacités, la création et le maintien de l'emploi. Cependant, même si les organisations restent le principal acteur de l'animation de l'économie locale, elles éprouvent des difficultés à améliorer considérablement les revenus des membres dû au fait qu'elles dépendent essentiellement des prêts des banques et des institutions de micro finance notamment pour l'achat des engrais. Le remboursement de ces prêts dans le délai les oblige à écouler assez tôt les produits c'est-à-dire au moment où ils n'affichent pas un bon prix sur le marché. Aussi, nous avons relevé que certaines organisations informelles notamment les groupes socioculturels, les groupes de crédits s'inscrivent beaucoup plus dans le cadre de la survie que d'une dynamique de développement économique à cause de leur faible capacité financière. Nonobstant, les organisations populaires constituent le cadre de production des facteurs de développement économique de la zone à travers d'abord l'autopromotion des membres, ensuite la communauté par une meilleure redistribution des richesses.

Sur le plan social, nous avons retenu que tout en participant à la construction des réseaux de sociabilité, les pratiques développées par les organisations populaires de la zone de Niono ont servi à mettre en place des services sociaux (écoles communautaires, centres de santé etc.) et à améliorer le cadre de vie par l'électrification rurale, la réalisation de points d'eau etc. Cependant en regardant avec le recul, nous avons remarqué que ces réalisations remontent un peu dans le temps. Donc, les organisations ont actuellement des difficultés financières pour les entretenir ou renouveler. En outre, nous avons souligné que les organisations formelles à finalité économique développent timidement les pratiques sociales. Celles-ci sont plutôt à l'actif des organisations informelles et des organisations à caractère communautaire comme l'AV parce que s'inscrivant dans une dynamique d'autopromotion villageoise voire

⁴¹⁹ Yao ASSOGBA (2000), *op. cit.*, p. 14.

communale. Dans cette dynamique, les organisations populaires bénéficient peu de l'accompagnement de la mairie même si celle-ci commence à prendre en charge le fonctionnement des écoles communautaires.

Sur le plan politique, nous avons noté que les pratiques sont assez timides dû au fait que les activités de revendication et de représentation des exploitants dans les instances de décision de l'ON reposent de plus en plus sur les organisations syndicales et la chambre locale de l'agriculture qui est une structure d'interface entre les services de l'Etat et les paysans dans le cadre de la mise en place des politiques de développement agricole comme l'initiative riz depuis 2009. Aussi, nous avons surtout retenu que les organisations ne sont pas conscientes de leur poids politique pour influencer sur les décisions au niveau de l'Office du Niger contrairement aux organisations de la zone de production du coton où les producteurs ont l'habitude d'observer des grèves par rapport à la fixation du prix de leur coton.

Par rapport au partenariat avec la mairie, nous avons relevé que celui-ci ne se fait pas dans un cadre formel de participation à la gouvernance du territoire même si les organisations populaires servent de relai dans la réalisation de certaines actions de citoyenneté comme la collecte des taxes et impôts auprès des populations. Nous avons expliqué cette situation par le fait que certaines organisations formelles notamment les GIE qui sont les plus nombreux et actifs ces derniers temps s'inscrivent plus dans une dynamique professionnelle que territoriale même s'ils restent un outil de développement socioéconomique du territoire.

Dans l'ensemble, les études de cas nous ont permis de comprendre comment les organisations participent au développement socioéconomique voire politique de la zone. Cependant, leur faible coordination à l'interne et leur faible capacité de générer des ressources propres les empêchent de donner plus de visibilité, de lisibilité et d'impacts tant sur le plan individuel et collectif à cette participation qui gagnerait à répondre à ces enjeux si elle se fait dans de cadres formels de coordination entre les organisations et de partenariat avec d'autres acteurs locaux notamment la mairie, chargée des questions de développement local. Cela est d'autant plus nécessaire qu'avec l'émergence des producteurs industriels dans les zones de production de l'Office, la survie des exploitants familiaux qui emploient le plus de personnes est sérieusement menacée. A celle-ci s'ajoute l'éternel problème du financement de l'agriculture familiale dans les pays en voie de développement où les institutions financières ne font pas l'agriculture leur priorité à cause de son caractère aléatoire bien qu'elle soit le premier secteur économique créateur d'emplois.

Par cette étude doctorale, nous avons participé au débat sur la place et le rôle de l'économie populaire dans le développement socioéconomique et sociopolitique des populations locales. Au départ, nous nous étions assignés comme objectif d'interroger les pratiques populaires collectives comme voie de développement local au-delà de la survie pour les couches exclues du développement globalisant notamment les paysans. Ainsi, nous cherchions à investir, par notre étude dans le contexte malien, un nouveau terrain de recherche celui de l'analyse de l'évolution de la place et du rôle des organisations populaires formelles et informelles dans la réalisation du développement local dans le contexte de la décentralisation.

Nous pensons avoir atteint cet objectif par les questions que nous avons soulevées et les conclusions que nous avons tirées de nos analyses diachroniques et systémiques centrées sur les pratiques d'acteurs très peu étudiées au Mali qui constituent notre apport à l'approfondissement de la réflexion sur ces pratiques d'économie populaire comme des réponses appropriées par rapport à des situations de vie donnée donc, des voies non alternatives mais complémentaires à celles d'autres acteurs dont l'Etat⁴²⁰. Ainsi, nous alimentons à notre façon le débat sur la reconsidération et la relecture des potentialités de développement local des organisations populaires séculaires et modernes en Afrique et au Sud avec ou à côté d'autres acteurs surtout les collectivités territoriales.

Concernant les limites, notre étude bien qu'elle soit qualitative utilise à titre illustratif des données chiffrées qui parfois ne reflètent pas la réalité de terrain car provenant de diverses sources parfois contradictoires en fonction des intérêts des acteurs : paysans, Office du Niger, collectivités, partenaires. Cela pose du coup un problème de fiabilité. Aussi, l'une des limites de la démarche peut être liée à la taille assez moyenne de notre échantillon c'est-à-dire quatre villages sur vingt un. En effet, ni le temps et les moyens matériels et financiers ne nous permettaient pas de prendre un grand échantillon. Cela réduit la possibilité de généralisation des résultats de l'étude à une très grande échelle. En outre, compte tenu du statut particulier de la zone de l'Office du Niger qui bénéficie plus de financement et d'accompagnement de l'Etat et des partenaires, il serait trop ambitieux pour nous de généraliser les résultats de l'étude à l'ensemble du milieu rural au Mali. Cependant, notre étude reste généralisable au Sud par rapport à la problématique du financement de l'agriculture et celle de la promotion des exploitants familiaux à travers leur regroupement dans différents types d'organisations informelles ou formelles de création endogène et exogène.

Pour les recherches futures, nous comptons investir certaines thématiques plus ou moins abordées par la présente étude notamment l'économie populaire et la lutte contre la vulnérabilité et la pauvreté en milieu rural au Mali, les femmes et l'économie populaire en milieu urbain, la décentralisation et le développement économique local, la gouvernance du développement local au Mali : jeux et participation des acteurs.

⁴²⁰ Christian K KAPARAY, op, *cit.*, p. 105.

BIBLIOGRAPHIE

- ALVERGNE C, *Les défis des territoires : comment dépasser les disparités spatiales en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Paris, Karthala-PDM, 2008.
- ANDRIANJAFY A-E, *Economie populaire, territoires et développement à Madagascar : les dimensions historiques, économiques et socioculturelles du fokonolona. Études de cas : la commune rurale de Masindray et la commune urbaine d'Anosibe*, Thèse de doctorat, UCL, 2004.
- AROCENA J, *Le développement par l'initiative locale*, Paris, Edition L'Harmattan, 1985
- ASSIDON, E, *Les théories économiques du développement*, Paris, La Découverte, 1992.
- ASSOGBA Y, Innovation sociale et communauté une relecture à partir des sociologues classiques, *Alliance de recherche université-communauté/Innovation sociale et développement des communautés (ARUC-ISDC)*, Série : Recherches, Numéro 5, Québec, 2007.
- ASSOGBA Y, « L'organisation communautaire avec des communautés locales en Afrique », dans : Laval DOUCET, Louis FAVREAU, *Théorie et pratiques en organisation communautaire*, Presse de l'Université du Québec, 1997.
- ASSOGBA Y, Gouvernance, économie sociale et développement durable en Afrique, *Cahiers de la Chaire de recherche en développement communautaire (CRDDC)*, Série Recherche n° 16, Université du Québec à Hull, 2000.
- ASSOGBA Y, *Développement communautaire en Afrique, comprendre la dynamique des populations*, Presse de l'Université de Laval, 2008.
- AUBY J-B, *la décentralisation et le droit*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence (L.G.D.J), 2006.
- AUROI C, Isabel Yopez Del CASTILLO, *Economie solidaire et commerce équitable : Acteurs et actrices d'Europe et d'Amérique latine*, UCL presses universitaires de Louvain, UIED, 2006.
- BACHELARD P, *Acteurs du développement local*, Paris, L'Harmattan, mai 2000.
- BAGUENARD Jacques, *La décentralisation territoriale*, Paris, 7^e édition, Que sais-je ?, PUF, 2006.
- BANQUE MONDIALE, Rapport sur le développement dans le monde, *L'Etat dans un monde en mutation*, New York, 1997.
- BANQUE MONDIALE, Rapport sur le développement humain 2011, Indice de développement humain et ses composantes, New York, 2011.
- BANQUE MONDIALE, Région Afrique, Mali, Rapport économique b-annuel, New York, janvier 2013.
- BARTOLI H, *Repenser le développement : En finir avec la pauvreté*, Paris, éditions UNESCO et ECONOMICA, 1999.
- BERIDOGO B, « Processus de Décentralisation au Mali et Couches Sociales Marginalisées », dans : *Le bulletin de l'APAD*, n° 14, *La décentralisation au Mali : état des lieux*, [En ligne], mis en ligne le : 26 janvier 2007. URL : <http://apad.revues.org/document581.html>.
- BERNOUX, P, *La sociologie des organisations. Initiation théorique suivie de douze cas pratiques*, 5^{ème} édition ? Seuil, Points Essais, Paris, 1999.
- BERNOUX P, « De la sociologie des organisations à la sociologie des associations »,

- dans : Christian HOARAU et Jean-Louis LAVILLE, *La gouvernance des associations*, Toulouse, Edition érès 2008.
- BIERSCHENK T, Jean-Pierre CHAUVEAU et *al.*, (...), *Courtiers en développement : Les villages africains en quête de projets*, Paris, Edition Karthala, 2000.
- BIERSCHENK T, Jean-Pierre Olivier de SARDAN, *Les pouvoirs au village, Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, Paris, Karthala, 2000.
- BONNEVAL P, « Le fil de l'eau et la part des hommes », dans : Marcel KUPER, Jean-Phillip TONNEAU, *L'Office du Niger, grenier à riz du Mali, Succès économique, transitions culturelles et politiques de développement*, Paris, CIRAD/Karthala, 2002.
- BESSION G, *Le développement social local, Signification, complexité et exigence*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- BOUCHER J L, Louis FAVREAU, *Développement local, organisation communautaire et économie sociale : Une recension des écrits, Co publication du Crises et de la Chaire de recherche en développement communautaire (CRDC)*, juillet 2001.
- BOURDIEU P, « Le capital social », *Actes de la recherche en Sciences Sociales* N°31, 1980.
- BRASSEUL J, *Introduction à l'économie du développement*, Paris, Armand colin, 1989.
- BRAUDEL F, *La dynamique du capitalisme*, Paris, Arthaud, 1985.
- CAILLE A, *Anthropologie du don : le tiers paradigme*, Sociologie économique, Paris, Desclée de Brouwer, 2000.
- CARY P, André JOYAL, *Penser les territoires*, en hommage à George Benko, Presses de l'université du Québec, 2010.
- CASTEL O, La dynamique institutionnelle de l'économie populaire solidaire dans les pays du Sud, *Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités*, Université du Québec en Outaouais, 2003.
- CASTEL O, « De l'économie informelle à l'économie populaire solidaire : concepts et pratiques », dans Olivier Crevoisier *al.* (éds), *L'économie informelle : une alternative à l'exclusion économique et sociale ?*, Commission Suisse pour L'UNESCO, Université de Neuchâtel. 2007.
- CHARLIER S, *L'économie solidaire au féminin : quel apport spécifique pour l'empoderamiento des femmes ? Une étude de cas dans les Andes boliviennes*, Thèse de doctorat, UCL, 2006.
- CENTRE TECHNIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL, Amassa Afrique Verte Mali, Inter-réseaux Développement rural, *Intermédiation du GIE jèka feéré pour la commercialisation du riz en zone Office du Niger au mali : une expérience pour la commercialisation sans crédit ni stockage*, janvier 2007.
- COMELIAU C, *Planifier le développement : illusion ou réalité*, coll. *Population et développement*, n°7 Academia Bruylant/L'Harmattan, Louvain-La-Neuve/Paris, 1999.
- COULIBALY C, L'Office du Niger en question, 1^{ère} partie, 1902-2009 : Cent ans de vicissitudes, N° 05, *Revue trimestrielle de l'Université Mandé*, éditions le Cauri d'Or, 2006.
- COULIBALY C, Syndicalisme paysan et démocratie : la renaissance du syndicalisme paysan au Mali, édition N° 08, *Revue trimestrielle de l'Université Mandé Boukari, le Cauri d'Or*, 2007.

- DACHEUX E, Daniel GOUJON, *Principes d'économie solidaire*, Paris, ellipses, 2011.
- DANSERO E, Enrico LUZZATI, Sidy Mohamed SECK, *Organisations paysannes et développement local : leçon à partir du cas du delta du fleuve Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 2009.
- DEBUYST F, « Limites et complémentarité d'une socio-économie associative » dans : Claude AUROI et Isabel YEPEZ DEL CASTILLO, *Economie solidaire et commerce équitable : Acteurs et actrices d'Europe et d'Amérique Latine*, UCL, Presses universitaires de Louvain, IUED, 2006.
- DEFOURNY J, Patrick, DEVELTERE, Bénédicte FONTENEAU, *L'économie sociale du Nord au Sud*, 2^e édition, Bruxelles, De Boeck Université, 2006.
- DELCOURT J, Philippe DE WOOT, *Les défis de la globalisation : Babel ou Pentecôte ?*, Louvain La Neuve, Presses universitaire de Louvain, 2001.
- DEMBELE K, La dimension politique du développement rural, dans : Pierre JACQUEMOT, *MALI, le paysan et l'état*, Paris, L'Harmattan, 1981.
- DEMOUSTIER D, *Economie sociale et développement local*, Paris, Harmattan, Décembre 2002.
- DENIEUIL P-N, Houda LAROUCSI, Le développement social local : Origines et Filiations, Tome 1, *Laboratoire de Sociologie du Changement des Institutions IRESCO* – Paris, N° d'étude 69. 2005.
- DESROCHE H, *Pour un traité d'économie sociale*, Paris, coopérative d'information et d'édition mutualiste, Mai 1983.
- DEVELTERE P, *Economie sociale et développement : Les coopératives, mutuelles et associations dans les pays en développement*, Bruxelles, De Boeck Université, 1998.
- DIAGNE M, *La relance du développement local au Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 2011.
- DIARRA Y, Mamadou K SANOGO, « La nouvelle dynamique de l'Office du Niger », dans : Marcel KUPER, Jean-Phillip TONNEAU, *L'Office du Niger, grenier à riz du Mali, Succès économique, transitions culturelles et politiques de développement*, Paris CIRAD/Karthala, 2002.
- DIDIER K K, *Territoire produit par l'industrie minière et rupture de filiation ouvrière, Dynamique populaire et territoriale dans les cités minières de la Gécamines (RDC)*, thèse de doctorat, UCL, 2010.
- DIOP A, *Développement local, gouvernance territoriale : Enjeux et perspective*, Paris, Karthala, 2008.
- DIOP M-C, Jean BENOIST, *L'Afrique des associations : Entre culture et développement*, Paris, Editions Karthala et CREPOS, 2007.
- EME B et Jean-Louis LAVILLE, « Economie solidaire », dans : Jean Louis LAVILLE, Antonio David CATTANI, *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer, 2006.
- FALL A S, Louis FAVREAU, Création de richesses en contexte de précarité : une comparaison Sud-Sud (Afrique et Amérique latine) et Nord-Sud (Canada, Afrique et Amérique latine), *Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités*, Série recherche no. 28, Université du Québec en Outaouais, novembre 2002.
- FAVREAU L, Théories et stratégies de développement au Sud : itinéraire de 1960 à

- aujourd'hui, *Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités*, Série Recherche no 32, Université du Québec en Outaouais, Janvier 2004.
- FIEVET G, *Définitions du développement local*, Artois Presse Université, Avril 2003.
- TROY B, Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde, *Office du Niger : quelles réalités entre accaparement des terres et développement agricole ?*, Août 2010, www.fondation-farm.org
- FONTENEAU B, Marthe NYSSSENS *et al.*, (...), « Le secteur informel : creuset des pratiques d'économie populaire » dans : Jacques de DEFOURNY, Patrick DEVELTERE *et al.*, (...), *L'économie sociale du Nord au Sud*, 2^e édition, Bruxelles, De Boeck, 2006.
- GENTIL D, *Les mouvements coopératifs en Afrique de l'Ouest. Interventions de l'Etat ou organisations paysannes ?* Paris, L'Harmattan, 1986.
- GENTIL D., Yves Fournier. *Les paysans peuvent-ils devenir banquiers ? Epargne et crédit en Afrique*, Syros, Paris, 1993.
- GIRARD C, « Politiques publiques de coopérations au développement et organisations paysannes africaines : l'exemple des communautés européennes », dans : J P JACOP et Ph L DELVILLE, *les associations paysannes en Afrique : Organisation et dynamiques*, APAD – Karthala - IUED, Paris, édition Karthala, 1994.
- GREFFE X, *Economie des politiques publiques*, 2^{eme} édition, Paris, Dalloz, 1997.
- GREFFE X, *Le développement local*, L'Aube, Paris, DATAR, Bibliothèque des Territoires, 2002.
- GREFFE X, Xavier DUPUIS et Sylvie PFLIEGER, *Financer l'économie sociale*, Paris, ECONOMICA, 1983.
- GUERIN I, *Femmes et économie solidaire*, Paris, La Découverte, 2003.
- HAORAU C, Jean Louis Laville, *la gouvernance des associations : économie, sociologie, gestion*, Paris, Erès, 2008.
- HOCHET A-M, N'gar ALIBA, *Développement et méthodes participatives en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1995.
- HOUÉE P, *Le développement local face au défi de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- ICASA A M S, et Lia TIRIBA, « Economie populaire », dans : Jean Louis LAVILLE, CATTANI A D, *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer, 2006.
- IGUE J O, *Le territoire et l'Etat en Afrique : Les dimensions spatiales du développement*, Paris, Karthala, 1995.
- JACQUIER C, *Les coopératives et l'auto assistance mutuelle face à la pauvreté urbaine dans les pays en développement*, BIT, Genève, 1990.
- JACQUIER C, L'épargne et le crédit solidaire dans les pays en développement. Dans : Jacques Defourny, éd. *L'économie sociale du Nord au Sud*, 2^e édition, Bruxelles, De Boeck, 2006.
- JACOP J-P, Philippe Lavigne DELVILLE, *Les associations paysannes en Afrique : Organisation et dynamiques*, Paris, APAD-Karthala-IUED, 1994.
- JACQUES B, *Planification du développement local : guide méthodologique, suivi de Trois études de cas en Afrique de l'ouest*, Paris, Ministère de la coopération et du développement, 1992.

- KAPARAY C K, *Finance populaire et développement durable en Afrique au sud du Sahara. Application à la région nord-est de la République Démocratique du Congo*, Thèse de doctorat, Université Catholique de Louvain, 2006.
- KASSIBO B, « Mali : une décentralisation à double vitesse », dans : Claude FAYE, Yaouga KONE F, Catherine QUIMINAL, *Décentralisation et pouvoirs en Afrique : En contrepoint, modèles territoriaux français*, Paris IRD, 2006.
- KASSIBO B, « La Décentralisation au Mali : État des Lieux », dans : *Le bulletin de l'APAD*, n° 14, *La décentralisation au Mali : état des lieux*, [En ligne], mis en ligne le : 26 janvier 2007.
- KEBE Y-G, L'agriculture malienne, le paysan, sa terre et l'Etat, dans : Pierre JACQUEMOT, *MALI, le paysan et l'état*, Paris, L'Harmattan, 1981.
- KONE S, « La Décentralisation Face à l'Ordre Ancien », dans : *Le bulletin de l'APAD*, n° 14, *La décentralisation au Mali : état des lieux*, mis en ligne le : 29 janvier 2007.
- KONE Y F, « Le vestibule et/ou l'urne : Quelles légitimités pour l'exercice du pouvoir communal ? », dans : Claude FAYE, Yaouga Félix KONE et Cathérine QUIMINAL, *Décentralisation et pouvoirs en Afrique : En contrepoint, modèles territoriaux français*, Paris, IRD, 2006.
- LABIE M, « Micro finance : un état des lieux », *Mondes en développement*, 2004/2 no 126, p. 9-23.
- LAPEYRE F, « Mondialisation, néo-modernisation et « devenir » : un autre regard sur les pratiques populaires », dans : G FROGER, *La mondialisation contre le développement durable ?*, Paris, PIE Peter Lang, collection Ecopolis, 2006.
- LARRAECHEA I, Marthe NYSENS, « L'économie solidaire, un autre regard sur l'économie populaire au Chili », dans : Jean Louis LAVILLE, *L'économie solidaire : Une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994.
- LATOUCHE S, *Faut-il refuser le développement ? Essai sur l'anti-économie du tiers-monde*, PUF, Paris, 1986.
- PEEMANS J-P, Pierre Joseph LAURENT, « Les Dimensions Socio-Économiques du Développement Local en Afrique au Sud du Sahara : Quelles Stratégies pour quels Acteurs ? », *Le bulletin de l'APAD*, n° 15, mis en ligne le : 20 décembre 2006.
- LAURENT P-J, *Les pouvoirs politiques locaux et la décentralisation au Burkina Faso*, Louvain-La-Neuve, Académia-L'Harmattan, Cahier du CIDEP, n° 26, 1995.
- LAUTIER B, *L'économie informelle dans le Tiers Monde*, Paris, La Découverte, 1994.
- LAUTIER B, « Economie informelle », dans : Jean Louis LAVILLE et Antonio David CATTANI, *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer, 2006.
- LAVILLE J-L, Renaud SAINSEAULIEU, *Sociologie de l'association : des organisations à l'épreuve du changement social*, Desclée de Brouwer, 1997.
- LAVILLE J-L, Jean Phillip MAGNEN et al., (...), *Action publique et économie solidaire : Une perspective internationale*, Paris, érès, 2005.
- LAVILLE J-L, *L'économie sociale et solidaire en Europe, Les notes de l'Institut Karl Polanyi*, Impatiences démocratiques éditeur, 2000.
- LELART M « Tontines africaines et tontines asiatiques », in *Afrique contemporaine*, n°176, 4è trimestre 1995.
- LELOUP F, Stoffel SOPHIE, « Intégration régionale et frontière dans le Mercosur :

- entre théorie, principes et réalités », *Mondes en développement*, 2001/3 N° 115-116, p. 73-80.
- LELOUP F, Laurence MOYART, Bernard PECQUEUR, Le développement local en Afrique de l'Ouest : quelle(s) réalité(s) possible(s) ?, *Mondes en Développement* Vol.31-2003/4-n°124, pp. 103-104.
- LELOUP F *et al.*, La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?, *Géographie, économie, société*, 2005/4 Vol. 7, p. 321-332.
- LELOUP F, Jean Brot, Hubert Gérardin (dir.), *L'Etat acteur du développement*, Paris, L'Harmattan, 2011.
- LEMAITRE A, Marthe Nyssens *et al.*, (...), Entreprises d'insertion: entre idéal –type et institutionnalisation, *Recherches Sociologiques*, n°1, 2005.
- LEMAITRE A, *Organisations d'économie sociale et solidaire, Lecture de réalités Nord et Sud à travers l'encastrement politique et une approche plurielle de l'économie*, Thèse de doctorat, Conservatoire National des Arts et Métiers, Université Catholique de Louvain, 2009.
- LISCH B, Patrick NEANT, *Regards parallèles sur le développement local*, Association française des volontaires du progrès, mars 1995.
- MAGASSA A, *Papa commandant a jeté un grand filet devant nous – Les exploités des rives du Niger 1902-1962*, 1978.
- MAHON P, *La décentralisation administrative : étude de droit public français, allemand et suisse*, Genève, Librairie Droz, 1985.
- MALI, COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE (CSA), *Plan de sécurité alimentaire commune urbaine de Niono : 2007 – 2011*, juin 2007.
- MALI, COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE, *Synthèse des plans de sécurité alimentaire des communes de Niono*, 2008.
- MALI, Loi N°60-9 AL-RS du 9 juin 1960 portant sur statut des GRSPM, GRA et SMDR au Mali.
- MALI, Loi N°63/21 du 25 janvier 1963 portant sur le statut général de coopération au Mali.
- MALI, Loi AN-RM régissant le mouvement coopératif, adoptée par le conseil des ministres le 21 octobre 1987
- MALI, Loi AN-RM du 25 février 1988 portant ouverture au budget de l'Etat d'un fonds de développement local et régional en république
- MALI, MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DES COLLECTIVITES LOCALES, *La décentralisation au Mali : Etat des lieux et perspectives*, août 2002.
- MALI, MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DES COLLECTIVITES LOCALES, *Guide pratique du maire et des conseillers communaux*, Bamako, 2003.
- MALI, MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DES COLLECTIVITES LOCALES, Recensement Administratif à Caractère Electoral (RACE) du Mali, 2009.
- MALI, MINISTERE DE L'AGRICULTURE, INSTITUT D'ECONOMIE RURALE, *Evaluation de la pauvreté en zone Office du Niger, rapport principal*, décembre, 2005.

- MALI, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, *Bilan de l'initiative riz de la campagne agricole 2008-2009*, janvier 2009.
- MALI, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, OFFICE DU NIGER, *Plan de campagne agricole 2013/2014*, janvier 2013.
- MALI, MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, *Rapport 2010 de mise en œuvre du CSCR 2007-2011*, Bamako, septembre 2011.
- MALI, MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DU PLAN, *Avant projet de schéma d'aménagement et de développement de la commune urbaine de Niono*, PRCAGED, 2002.
- MALI, MINISTÈRE DE LA SANTE, *Enquête Démographique de Santé du Mali (EDSM IV)*, Bamako, 2006.
- MALI, MINISTÈRE DE LA SANTE, *Guide d'opération du décret N°02-314/P-RM du 4 juin 2002*, Bamako, juillet 2009.
- MALI, MINISTÈRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DE LA ZONE DE L'OFFICE DU NIGER, *La production céréalière à l'Office du Niger*, janvier 2011.
- Mali, MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE, CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ, DE LA ZONE OFFICE DU NIGER, *Campagne agricole 2011/2012*, octobre 2011.
- MALI, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA SOLIDARITÉ ET DES PERSONNES ÂGÉES, Observatoire de Développement Humain Durable (ODHD), PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT, *Profil de pauvreté des communes du Mali*, Novembre 2006.
- MALI, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL, OBSERVATOIRE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE (ODHD), *Décentralisation et réduction de la pauvreté*, Rapport national, 2003.
- MALI, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA SOLIDARITÉ ET DES PERSONNES ÂGÉES, *Etude diagnostique du mouvement coopératif et mutualiste du Mali*, septembre 2007.
- portant organisations des régions et des assemblées régionales au Mali
- MALI, OFFICE DU NIGER, Direction générale, *Note de présentation de l'Office de Niger*, Ségou, janvier 2005.
- MALI, PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE, Loi N-93-008/déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales, modifiée par la Loi 96-056 du 16 octobre 1996.
- MALI, *Rapport du séminaire national sur la coopération en milieu rural*, Bamako, du 27 au 30 novembre 1963
- MALI, SECRETARIAT D'ÉTAT AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DE LA ZONE DE L'OFFICE DU NIGER, *Les procédures d'attribution des terres à l'Office du Niger*, mars 2010.
- MALI, SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DE LA ZONE OFFICE DU NIGER, *Evaluation à mi-parcours du contrat plan 2008-2012 Etat/Office du Niger/exploitants agricoles, rapport final*, décembre 2010.

- MARIE J, Pierre MORAND, Hammady N'DJIM, *L'avenir du fleuve Niger*, Institut d'Economie Rurale (IER), Institut de Recherche pour le Développement (IRD), juin 2005.
- MARTIN C, « Entre Etat et famille – providence », dans : Jean Louis LAVILLE, *L'économie solidaire : Une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994.
- MASSON A, Yacouba SANGARE, « le rôle de l'élevage dans l'intensification : Le bétail, outil de travail et source de fumure », dans : Marcel KUPER, Jean-Phillip TONNEAU, *L'Office du Niger, grenier à riz du Mali, Succès économique, transitions culturelles et politiques de développement*, Paris CIRAD/Karthala, 2002.
- MCSWEEN N, Louis FAVREAU, L'économie sociale et la mondialisation : L'OIT, une « alliée de choix » de la mouvance altermondialiste?, L'Organisation Internationale du Travail, *Série Comparaisons internationales*, N° 9, Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC), Québec, Mai 2004.
- MENARD F, « Quelques réflexions et questions autour du rapport des politiques sociales et du territoire », dans, *Recherche sociale*, n° 141, janvier-mars 1997.
- MENGIN J, « Le développement local basé sur l'économie sociale : origine et perspective » dans : Danièle DEMOUSTIER, *Economie sociale et développement local*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- MENGIN J, Gérard MASSON, *Guide du développement local et du développement social*, Paris, Edition L'Harmattan, Collection : Logiques sociales, 1989.
- MERTENS S, « Clarification conceptuelle : vers un consensus sur l'usage des termes », dans : Université de Liège – Centre d'Economie sociale, Katholieke Universiteit Leuven – Hoger voor de Arbeit, Université Catholique de Louvain - CERISIS, IRES, ANSON, *Economie sociale : Enjeux conceptuels, insertion par le travail et service de proximité*, Bruxelles, De Boeck Université, 2001.
- MONDOLFO P, *Conduire le développement local*, Paris, Dunod, 2003.
- MOUSSA A Z, *La place des pratiques populaires de production dans les politiques de développement au Tchad. De la période précoloniale à nos jours*, Thèse de doctorat, UCL, 2012.
- MULLER T- M, *Le développement local : Une réponse politique à la mondialisation*, Paris, Deslée de Brouwer, 1999.
- NANFOSSO R. A. T, *Economie solidaire dans les pays en développement*, Paris, L'harmattan, octobre 2007.
- NBACK C N, *Démocratisation et décentralisation : Genèse et dynamiques comparés des processus de décentralisation en Afrique subsaharienne*, Paris Karthala-PDM, 2003.
- NDIAYE S, *Economie populaire et développement local en contexte de précarité : l'entrepreneuriat communautaire dans la ville de Saint-Louis (Sénégal)*. PhD. Université du Québec en Outaouais, 2007.
- NDIAYE S, Situation de l'économie populaire en contexte de précarité. L'expérience sénégalaise, *Série : Documentation et Diffusion*, numéro 16, Université du Québec en Outaouais (UQO), 2010.
- NUSSBAUMER J et Moulaert FRANK, *La logique sociale du développement territorial*, Presses de l'université du Québec, 2009.

- NYSSENS M, « Introduction à l'atelier 2 : Quels enjeux pour les dynamiques d'économie sociale ? Une perspective Nord-Sud » dans : Sophie CHARLIER, Marthe NYSSENS M, Jean Philippe PEEMANS, Isabel Yopez DEL CASTILLO, *Une solidarité en actes. Gouvernance locale, économie sociale, pratiques populaires face à la globalisation*, Louvain-la-Neuve, UCL/Presse Universitaires de Louvain, 2004.
- OFFICE DU NIGER, Direction de l'Aménagement et du Développement Rural, *Forum sur les organisations paysannes à l'Office du Niger*, février 2003.
- OLSON M, *La logique de l'action collective*, PUF, Paris, 1978.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Programme d'assistance technique, *Décentralisation en vue du développement national et local*, New York, 1964.
- OUEDRAOGO B. L, *Entraide villageoise et développement, groupements paysans au Burkina Faso*, Paris, L'harmattan, 1990.
- PECQUEUR B, *Le développement local : mode ou modèle ?*, Paris, Syros/Alternatives, 1989.
- PECQUEUR B, *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, L'Harmattan, Paris, 1996.
- PECQUEUR B, « Fondements théoriques et conceptuels du développement local et de la gouvernance territoriale », dans : Amadou DIOP, *Développement local, gouvernance territoriale : Enjeux et perspectives*, Paris, Karthala, 2008.
- PEEMANS J-P, « Quelques remarques introductives », dans : Sophie CHARLIER, Marthe NYSSENS, Jean Philippe PEEMANS, Isabel Yopez DEL CASTILLO, *Une solidarité en actes. Gouvernance locale, économie sociale, pratiques populaires face à la globalisation*, Louvain-la-Neuve, UCL/Presse Universitaires de Louvain, 2004.
- PEEMANS J-P, *Crise de la modernisation et des pratiques populaires au Zaïre et en Afrique*, Paris/Montréal, L'Harmattan, 1997.
- PEEMANS J-P, *Le développement des peuples face à la modernisation du monde. Les théories du développement face aux histoires du développement «réel» dans la seconde moitié du XXe siècle*, Collection Population et Développement n°10, Académia-Bruylant/L'Harmattan), 2002.
- POLANYI K, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Bibliothèque des Sciences humaines, NRF, Editions Gallimard, Paris, 1975.
- PREVOST P, Les dimensions et processus du développement des collectivités locales, *Cahiers de recherche IREC 01-05*, Institut de recherche et d'enseignement pour les coopératives de l'Université de Sherbrooke (IRECUS), 2001.
- QUIVY R et Luc Van CAMPENHOUDT, *Manuel de recherche en sciences sociales*, 3^e édition, Paris, Dunod, 2006.
- REPUBLIQUE DU MALI, *Décret N°53 PG-RM portant statut type des tons villageois* du 27 février 1982.
- RIST G, *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1996.
- SALL A, *L'organisation du monde rural au Mali de 1910 à 1988 : 1 Evolution et Perspectives, 2 Principaux Textes Organiques*, Tunis Alpha Editeur, 1989.
- SALL A, *Le Pari de la décentralisation au Mali*, Tome 1, Bamako, SODIFI, 2000.

- SARRIA A-M, ICAZA, « Economie populaire », dans : Jean Louis LAVILLE et Antonio David CATTANI, *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer, 2006.
- SAWADOGO R A, *L'Etat africain face à la décentralisation*, Paris, Karthala et club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, 2001.
- SCHREYGER E, *L'Office du Niger au Mali : la problématique d'une grande entreprise agricole dans la zone du Sahel*, Paris, édition l'Harmattan, 1984.
- SCHREYGER E, « La période 1932-1982, De la mission Bélimé à l'Office du Niger », dans : Marcel KUPER, Jean-Phillip TONNEAU, *L'Office du Niger, grenier à riz du Mali, Succès économique, transitions culturelles et politiques de développement*, Paris CIRAD/Karthala, 2002.
- SERREAU J, *Le développement à la base au Dahomey et au Sénégal*, tome ii, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1966.
- SINGER P, « Economie solidaire », dans : Jean Louis LAVILLE et Antonio David CATTANI, *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer, 2006.
- SOULEYMANE S, « Le groupement villageois au Burkina Faso : une organisation d'économie solidaire ? » dans : Sophie CHARLIER, Marthe NYSSSENS, et al., (...), *Une solidarité en actes : Gouvernance locale, économie sociale, pratiques populaires face à la globalisation*, UCL, Presses universitaires de Louvain, 2004.
- SPINAT J-B, Bakary TRAORE, Anne-Sophie SAYWELL, Appui et conseil aux organisations paysannes en zone Office du Niger : Du projet centre de prestations de services aux « Faranfasi So », *TRAVERSES* N°16 février 2006.
- TALL E O, « La restructuration de l'Office du Niger », dans : Marcel KUPER, Jean-Phillip TONNEAU, *L'Office du Niger, grenier à riz du Mali, Succès économique, transitions culturelles et politiques de développement*, Paris CIRAD/Karthala, 2002.
- TEISSERENC P, *Les politiques de développement local*, 2^e édition, Paris, Economica, 2002.
- TOTTE M, Tarik DAHOU, René BILLAZ, *La décentralisation en Afrique de l'Ouest : Entre politique et développement*, COTA-Karthala-ENDA-GRAF, 2003.
- TOURE A T, *Projet pour le Développement Economique et Social du Mali (PDES)*, 2007.
- TRAORE B, Organisations paysannes, systèmes financiers décentralisés et communes : une nécessaire clarification, Exemple de la zone Office du Niger, *Mali, Traverses* N° 21, mai 2006.
- WAUTELET J-M, L'État entre économie populaire et reproduction inégalitaire, *Mondes en développement*, 2008/3 n° 143, p. 11-26.
- WAUTELET J-M, *Enjeux contemporains du développement, Une approche comparative*, UCL, SPED 1213, Syllabus, 2009.
- YEPEZ I, Sophie CHARLIER, « Introduction à l'atelier 4 », dans : Sophie CHARLIER, Marthe NYSSSENS et al (...), *Une solidarité en actes : Gouvernance locale, économie sociale, pratiques populaires face à la globalisation*, UCL, Presses universitaires de Louvain, 2004.

Sources internet

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo/mali/presentation-du-mali/>
<http://siteresources.worldbank.org>

<http://www.undp.org>
<http://www.statistiques-mondiales.com/mali.htm>
<http://www.mapsofword.com>
<http://www.office-du-niger.org.ml>
<http://www.fondation-farm.org>
<http://www.commercialpressuresonland.org>
<http://www.karlpolanyi.org>
<http://www.lib.unb.ca/texte/CJRS/Spring98/Simard.htm>
<http://apad.revues.org/document586.html>
<http://apad.revues.org/document579.html>